



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE SGAR

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE
POUR LA BRETAGNE**

**PREPARATION DES PROGRAMMES
EUROPEENS 2014/2020**

Décembre 2012

Sommaire

Introduction à la lecture du document	3
Présentation synthétique de la Bretagne	6
Objectif thématique n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	16
Objectif thématique n°2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	28
Objectif thématique n°3 : Renforcer la compétitivité des PME en métropole	37
Objectif thématique n°4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs en métropole	53
Objectif thématique n°5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques en métropole	64
Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	73
Objectif thématique n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	85
Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail	97
Objectif thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	110
Objectif thématique n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	121
Agriculture, IAA et forêt	132
Pêche et Aquaculture	140
Territoires urbains	150
Villes moyennes et leurs bassins de vie à dominante agricole et industrielle	158
Territoires ruraux	162
Littoral	167
Coopération interrégionale et européenne	174
Conclusion générale	181
Annexe : note de cadrage méthodologique	188

Introduction à la lecture du document

La Préfecture de la région Bretagne a confié début juillet 2012 à un groupement de bureaux d'études¹ dont EPICES est le mandataire une mission d'assistance pour la réalisation d'un diagnostic territorial stratégique pour la Bretagne dans le cadre de la préparation des programmes européens 2014/2020.

La réalisation de ce diagnostic territorial stratégique constitue la première étape de l'élaboration des programmes européens post 2013, et il a vocation à être pluri-fonds (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) puisque l'articulation entre les différents fonds au service de la stratégie de l'Union² est un objectif important de la Commission Européenne pour la période 2014/2020. Elle a été cadrée au niveau national par deux circulaires de la DATAR (mai et juillet 2012) précisant :

- les **grandes lignes méthodologiques** de la réalisation de ce diagnostic : mobilisation des documents et données existantes, structuration selon les 10 objectifs thématiques proposés par la Commission Européenne dans ses projets de règlements des futurs programmes, prise en compte des entrées territoriales (urbain, rural,...) et de huit priorités transversales (notamment pour le FEDER et le FSE), association du partenariat régional à la réalisation du diagnostic ;
- le **calendrier de réalisation** : une « remontée » à l'échelle nationale était demandée pour fin octobre 2012 ;
- le **cadre de restitution du diagnostic** : matrices Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM), tableaux croisés pour les entrées territoriales et les priorités transversales.

La commande de la Préfecture de région étant largement inspirée par ces deux circulaires, **la structuration du présent document est largement appuyée sur ce cadre de restitution proposé par la DATAR.**

Le présent document constitue le **rapport final de la mission**, élaboré en deux phases :

- une première phase axée **essentiellement sur l'analyse des documents existants** (rapports, études, indicateurs existants dans les observatoires statistiques) compte tenu de son déroulement pendant la période estivale. Une vingtaine d'entretiens téléphoniques ont néanmoins été également réalisés au cours de cette phase, auprès d'acteurs régionaux (services de l'Etat et du conseil régional), essentiellement pour apporter quelques éclairages complémentaires à cette approche documentaire ;
- une deuxième phase axée d'une part sur le **partage des premiers éléments de diagnostic** avec les acteurs bretons lors d'un **séminaire d'échanges** tenu à Rennes le 26 septembre 2012³, et d'autre part sur la poursuite du diagnostic selon des

¹ EPICES, Pierre Chouipe Consultant (PCC), VIAREGIO & Proteis

² Voir le document « Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive »

³ Un certain nombre d'acteurs ont complété leur participation aux échanges du séminaire par l'envoi de contributions écrites

entrées plus territoriales (territoires urbains, ruraux, littoral...) ou plus transversales (enjeux propices à l'articulation entre fonds européens).

Ce rapport final comprend, outre cette introduction et l'annexe à laquelle elle renvoie :

- une présentation synthétique de la Bretagne, essentiellement sous des angles non abordés dans les fiches thématiques qui constituent le corps du diagnostic stratégique : structuration territoriale, démographie et population active ;
- 10 fiches thématiques reprenant les 10 orientations stratégiques proposées par la CE pour les fonds structurels (FEDER et FSE) ;
- 2 fiches sur les filières agriculture, IAA et forêt d'une part, et pêche et aquaculture, d'autre part, dans le cadre de l'approche interfonds de l'exercice, puisque ces différentes filières sont les principales cibles des fonds FEADER et FEAMP ;
- 5 fiches organisées autour des entrées territoriales préconisées par la DATAR : territoires urbains, villes moyennes, territoires ruraux, littoral, coopérations interrégionales et européenne ;
- une partie conclusive proposant des clés de hiérarchisation des enjeux et des thèmes propices pour développer des synergies entre les fonds.

L'objectif des 12 fiches thématiques⁴ est de dégager les principaux enjeux soulevés par chaque thème dans le contexte breton. Ces enjeux, conformément aux préconisations des circulaires nationales, résultent d'une triple entrée :

- une **première entrée** consistant à dresser un état des lieux synthétique de la situation de chaque thème débouchant sur une **matrice AFOM**, de laquelle on peut tirer un certain nombre d'enjeux ;
- une **entrée territoriale**, permettant de décliner territorialement les enjeux précédents. C'est notamment dans cette deuxième entrée que peuvent être pris en compte les éléments de diagnostic relevant d'une échelle infra-régionale, dans la limite néanmoins d'un exercice nécessairement synthétique et stratégique ;
- une **entrée consistant à croiser chaque thème avec la prise en compte des huit priorités transversales** proposées par la CE, croisement pouvant déboucher sur certains enjeux complémentaires (par exemple, un enjeu de prise en compte de l'égalité des chances dans la thématique de la compétitivité des PME bretonnes).

L'objectif des 4 fiches dites « territoriales » est de proposer une relecture des enjeux précédents selon une entrée territoriale, permettant notamment de mettre en lumière les combinaisons d'enjeux propres à chaque type de territoire et de prendre en compte les spécificités de la gouvernance des territoires bretons. Dans la mesure où il s'agit bien d'un deuxième regard, ces fiches territoriales n'ont pas vocation à réanalyser l'ensemble des enjeux ressortant des analyses thématiques.

Compte tenu de la diversité des thématiques à traiter, et du délai de réalisation très restreint, ce rapport a été réalisé « à plusieurs mains », en mobilisant des compétences thématiques

⁴ Les deux fiches relatives aux filières agriculture, IAA et pêche d'une part, et pêche et aquaculture, d'autre part, peuvent être considérées comme des fiches thématiques.

variées. La recherche de cohérence et d'homogénéité du produit que constitue ce projet de rapport final a été poursuivie à travers :

- un cadrage de la forme des différentes fiches, largement inspiré du cadrage national par les circulaires DATAR ;
- un pilotage méthodologique du travail des contributeurs à partir notamment de l'élaboration de consignes pour le traitement des entrées territoriales et du croisement avec les priorités transversales (voir note méthodologique en annexe).

Enfin, au terme de cette introduction, il convient de souligner que ce rapport final ne constitue qu'une étape préalable à la nécessaire hiérarchisation des enjeux qui y sont soulevés. Cette hiérarchisation est du ressort du partenariat régional, et, une fois effectuée, elle lui permettra de déboucher sur la **proposition d'orientations pour les futurs programmes européens**.

NB. Il convient de noter que les orientations stratégiques proposées par la CE, qui structurent largement le rapport, ne sont pas organisées par filières ou secteurs d'activité. Les informations relatives à une filière ou un secteur d'activité donné peuvent donc se trouver dans différentes parties du rapport, et ne sont pas nécessairement reprises dans l'ensemble des fiches thématiques.

Le document présenté a été établi sur la base d'une mission réalisée par le groupement de bureaux d'études⁵ dont EPICES est le mandataire puis complété par les services de l'Etat pour intégrer les observations des collectivités locales lors de la phase de concertation.

⁵ EPICES, Pierre Chouipe Consultant (PCC), VIAREGIO & Proteis

Présentation synthétique de la Bretagne

La démographie bretonne

Entre 1999 et 2009, la population bretonne a augmenté de 270 989 habitants, soit +9,3%. Au cours de la même période, la population nationale a cru de 6,9%

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
1999	542 398	852 273	866 111	643 293	2 904 075	60 122 665
2009	587 519	893 914	977 449	716 182	3 175 064	64 304 500

Source : INSEE

En croissance annuelle, le taux moyen a été de 0,9%, fortement supérieur à celui observé en France métropolitaine (0,7%) et deux fois plus important qu'au cours de la décennie précédente (1990-1999).

La croissance démographique est due pour les trois-quarts à un solde migratoire positif (0,7% contre 0,2% en France métropolitaine).

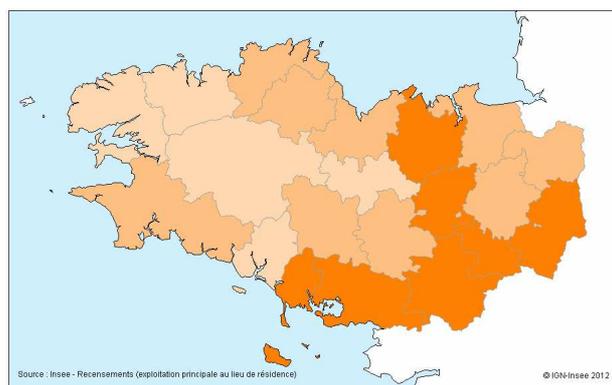
Taux de variation de la population (%)

Taux de variation annuel moyen	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Total						
1975-1982	0,4	0,4	0,9	0,7	0,6	0,5
1982-1990	0,0	0,2	0,8	0,6	0,4	0,5
1990-1999	0,1	0,2	0,9	0,4	0,4	0,4
1999-2010	0,8	0,5	1,2	1,1	0,9	0,6
Dû au mouvement naturel						
1975-1982	0,1	0,2	0,6	0,3	0,3	0,4
1982-1990	0,0	0,1	0,5	0,2	0,2	0,4
1990-1999	-0,1	0,0	0,5	0,1	0,1	0,4
1999-2010	0,0	0,1	0,6	0,1	0,2	0,4
Dû au solde apparent des entrées et des sorties						
1975-1982	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,1
1982-1990	0,0	0,0	0,3	0,4	0,2	0,1
1990-1999	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,0
1999-2010	0,8	0,4	0,6	1,0	0,7	0,2

Source : INSEE, RP

Les 2 cartes ci-après permettent de comparer l'évolution bretonne à l'évolution nationale et d'apprécier les différences entre pays bretons sur le plan démographique.

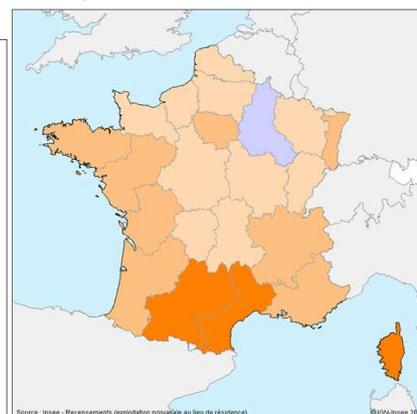
Taux de croissance de la population
par pays entre 1999 et 2009



Croissance en %

- 12 ou plus
- de 6 à moins de 12
- de 0 à moins de 6
- moins de 0

Taux de croissance de la population
par région entre 1999 et 2009



Croissance en %

- 12 ou plus
- de 6 à moins de 12
- de 0 à moins de 6
- moins de 0

La composition de la population bretonne

La population bretonne est plus âgée que la moyenne française. La part des moins de 20 ans (24,5%) y est moindre alors que celle des personnes âgées d'au moins 65 ans est plus élevée de près de 2 points (18,4% en Bretagne contre 16,3 au niveau national).

Et les projections à 2040 montrent une accentuation progressive du vieillissement de la population (tableau ci-après).

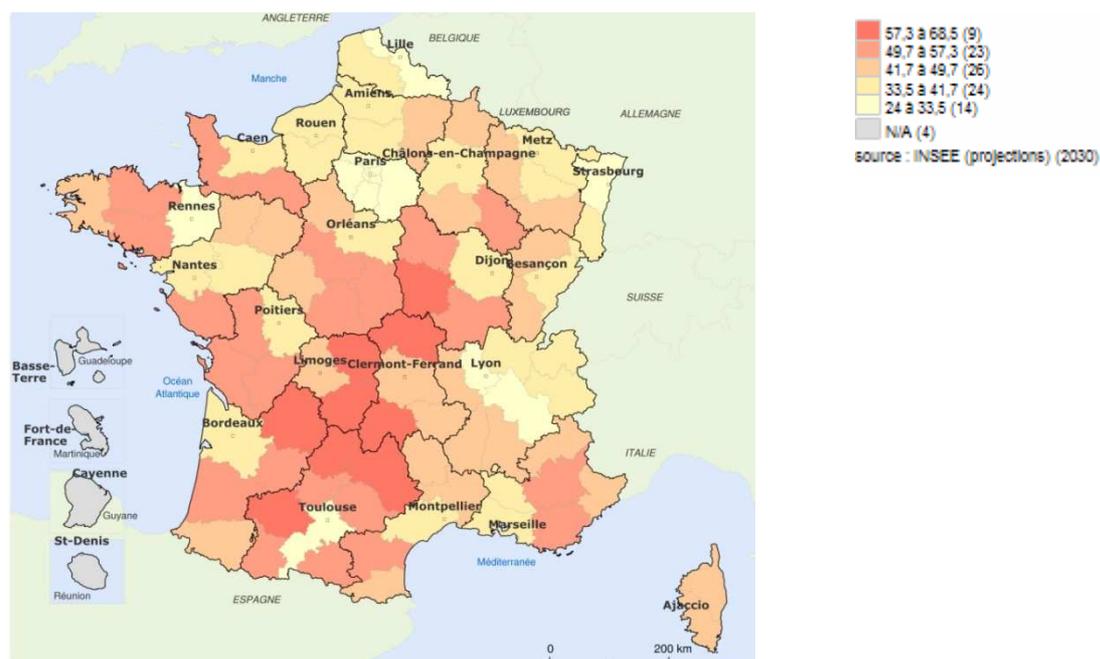
	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Moins de 20 ans	2007	23,4	24,0	26,1	23,8	24,5	25,0
	2040	21,7	22,1	24,1	21,1	22,4	22,6
20 à 64 ans	2007	55,0	56,9	58,7	56,8	57,1	58,6
	2040	46,8	49,6	53,3	48,2	50,0	51,8
65 ans ou plus	2007	21,6	19,2	15,1	19,4	18,4	16,3
	2040	31,5	28,2	22,7	30,7	27,6	25,6
Total (en milliers)	2007	576	886	956	702	3 120	63 601
	2040	682	1 039	1 250	902	3 873	73 196

Source : Insee, Omphale 2010

Entre 2006 et 2030 le rapport entre la population des personnes âgées et celle en âge de travailler (taux de dépendance économique) passerait de 25 % à près de 40 %, sous l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées depuis 1990, en particulier des comportements migratoires.

Tous les départements français accuseraient une hausse, mais les disparités territoriales s'accroîtraient, sous l'effet conjugué du vieillissement et des mouvements migratoires. Le centre de la France cumulerait déficit d'actifs et part importante des plus âgés, de même que quelques départements de l'Ouest, dont l'essentiel de la Bretagne, et du Sud-Ouest. A l'inverse les principales régions métropolitaines, en particulier l'Île-de-France conserveraient un ratio plus modéré, à la faveur de leur attractivité pour les jeunes actifs.

Taux de dépendance économique projeté 2030 (%)



Côtes-d'Armor 57,7% - Finistère 45,8% - Ille-et-Vilaine 33,4% - Morbihan 53,1% - France 38,7%

La Bretagne compte moins de 2% d'étrangers, soit beaucoup moins qu'au niveau national (5,9%). De même, la proportion de Français par acquisition (par opposition aux Français de naissance) est beaucoup plus faible en Bretagne (1,1 % contre 4,4 % au niveau hexagonal). Parmi les 61 000 étrangers recensés en Bretagne, près de la moitié sont issus d'un des pays de l'Union européenne.

Population selon la nationalité

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	Part (%)	France métropolitaine	Part (%)
Français	575 437	879 711	955 685	703 171	3 114 004	98,1	58 807 021	94,1
dont Français de naissance	569 806	870 562	941 683	695 956	3 078 007	96,9	56 048 409	89,7
dont Français par acquisition	5 631	9 150	14 002	7 215	35 997	1,1	2 758 613	4,4
Étrangers	12 082	14 203	21 764	13 011	61 060	1,9	3 658 688	5,9
dont étrangers de l'Union européenne	6 853	4 568	4 224	6 028	21 672	0,7	526 155	0,8
dont autres Européens	290	796	1 318	615	3 019	0,1	160 371	0,3
Total	587 519	893 914	977 449	716 182	3 175 064	100,0	62 465 709	100,0

Source : INSEE, RP au 1er janvier 2009

La répartition de la population par catégories socio-professionnelles montre une forte réduction des agriculteurs (en nombre et en part), une légère baisse des artisans/commerçants/chefs d'entreprise (en part seulement) et le développement des autres catégories. Elle montre aussi la forte progression en nombre et de la part des retraités.

En comparaison interrégionale, les agriculteurs exploitants, ouvriers et retraités sont davantage représentés en Bretagne. A l'opposé, la région compte proportionnellement moins de cadres, d'employés et de personnes sans activité professionnelle.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

	2009	Part	1999	Part	Evolution (nb)	Evolution (part)
Agriculteur exploitant	44 964	1,7	61 933	2,6	-16 969	-0,9
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	88 607	3,4	86 006	3,6	2 601	-0,2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	176 548	6,8	118 803	5,0	57 745	1,8
Profession intermédiaire	339 327	13,1	262 240	11,0	77 087	2,0
Employé	407 873	15,7	362 979	15,3	44 894	0,4
Ouvrier	374 576	14,4	355 701	15,0	18 875	-0,5
Retraité	774 171	29,8	609 731	25,6	164 440	4,2
Autre sans activité professionnelle	390 188	15,0	519 805	21,9	-129 617	-6,8
Total	2 596 255	100,0	2 377 198	100,0	219 057	

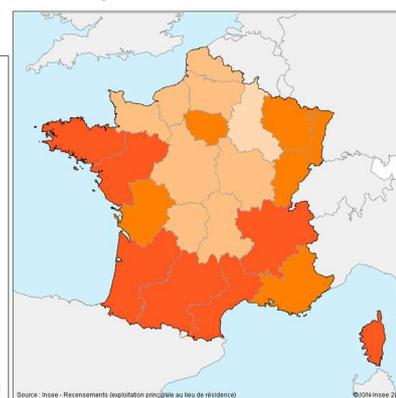
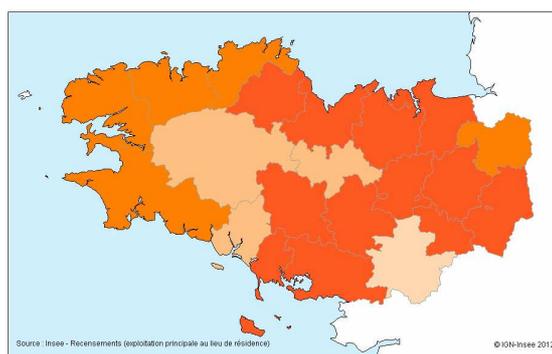
Source : INSEE, RP 1999 & 2009

Les activités de la population bretonne (actifs)

Les 2 cartes ci-après permettent de comparer l'évolution de la population active bretonne à l'évolution nationale et d'apprécier les différences entre pays bretons en matière de croissance de la population active.

Taux de croissance de la population active par pays entre 1999 et 2009

Taux de croissance de la population active par région entre 1999 et 2009



La répartition de la population active bretonne montre quelques spécificités, en comparaison aux moyennes nationales et régionales, comme la part importante des emplois agricoles et la moindre tertiarisation des activités.

	Agriculture	Construction	Industrie	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace	1,5	6,5	18,2	44,3	29,5
Aquitaine	4,6	7,3	11,7	44,5	31,9
Auvergne	5,1	7,2	16,2	38,2	33,2
Bourgogne	4,5	6,8	15,9	40,5	32,3
Bretagne	4,5	7,1	14,2	41,5	32,7
Centre	3,2	7,2	16,3	42,7	30,7
Champagne-Ardenne	5,6	6,4	17,0	38,5	32,5
Corse	3,3	11,6	5,7	41,2	38,1
Franche-Comté	2,8	6,3	21,2	37,1	32,5
Île-de-France	0,2	4,9	8,2	60,9	25,8
Languedoc-Roussillon	3,6	7,6	8,0	44,9	36,0
Limousin	5,4	6,7	13,3	38,4	36,1
Lorraine	1,9	6,6	16,0	40,0	35,5
Midi-Pyrénées	4,1	7,2	12,7	43,6	32,4
Nord-Pas-de-Calais	1,5	6,2	14,6	43,6	34,1
Basse-Normandie	4,7	7,5	15,8	39,9	32,1
Haute-Normandie	1,8	7,4	17,6	42,3	31,0
Pays de la Loire	4,0	7,5	17,1	42,6	28,8
Picardie	3,1	6,6	17,3	40,0	33
Poitou-Charentes	5,0	7,3	14,1	41,3	32,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,6	7,0	8,4	49,5	33,5
Rhône-Alpes	1,6	7,0	16,2	46,3	28,8
France de province	3,1	7,0	14,5	43,3	32,0
France métropolitaine	2,4	6,6	13	47,3	30,6

Source : Insee, Estimations d'emploi - données 2010 provisoires

Avec des différences sensibles entre territoires au sein de la région :

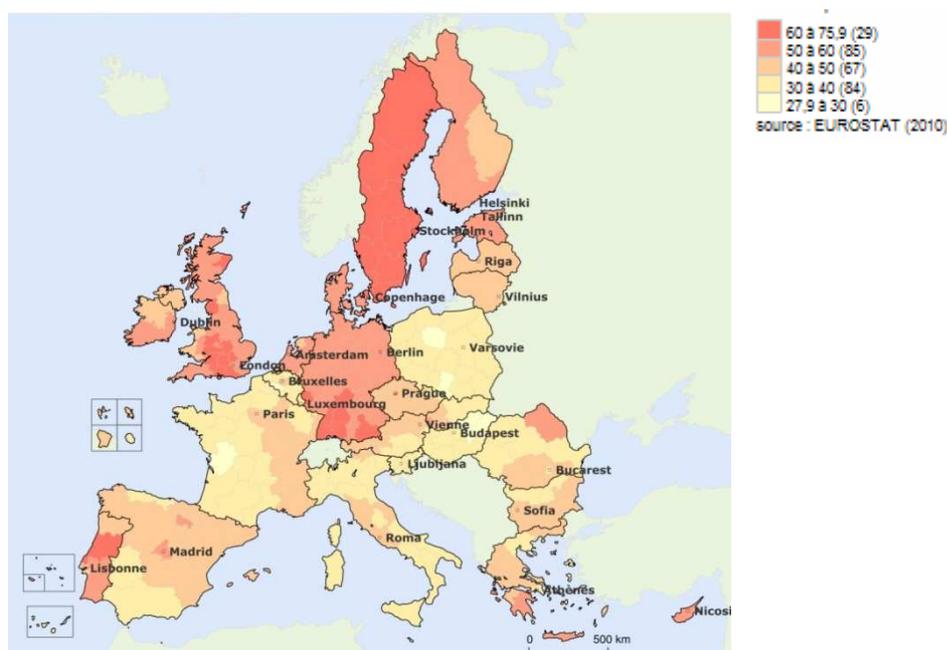
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Salariés (effectif)	185 165	315 699	406 145	239 539	1 146 548
Agriculture (en %)	2,6	2,6	0,9	1,4	1,8
Industrie (en %)	15,4	14,5	14,5	17,6	15,3
Construction (en %)	7,4	5,9	6,2	7,6	6,6
Tertiaire marchand (en %)	40,2	39	44,9	40	41,5
Tertiaire non marchand (en %)	34,4	38	33,5	33,4	34,8
Non - salariés (effectif)	29 412	36 552	40 589	33 936	140 489
Agriculture (en %)	35,2	23,9	26,1	23,1	26,7
Industrie (en %)	4,9	5,4	5,2	5,9	5,4
Construction (en %)	11,3	12	10,1	12,4	11,4
Tertiaire marchand (en %)	36,6	41,3	43,3	43,4	41,4
Tertiaire non marchand (en %)	12	17,4	15,2	15,2	15,1
Total (effectif)	214 577	352 251	446 734	273 475	1 287 037
Agriculture (en %)	7,1	4,8	3,2	4,1	4,5
Industrie (en %)	14	13,6	13,7	16,1	14,2
Construction (en %)	7,9	6,5	6,6	8,2	7,1
Tertiaire marchand (en %)	39,7	39,2	44,8	40,4	41,5
Tertiaire non marchand (en %)	31,3	35,9	31,8	31,1	32,7

Source : Insee, estimations localisées d'emploi - Données 2010 provisoires

La question de l'emploi est une question essentielle.

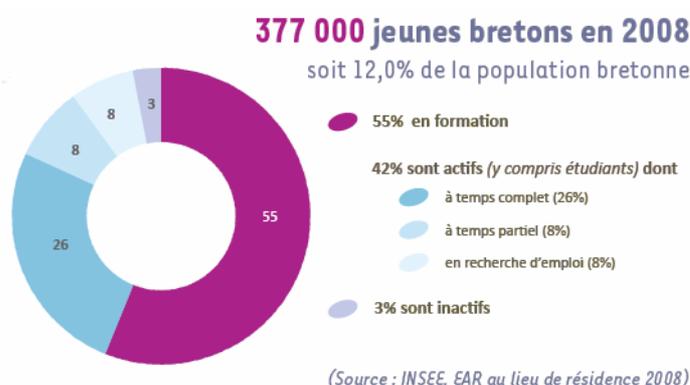
Deux exemples illustratifs (Cf. également fiches thématiques): 1/ Le sous-emploi des seniors et 2/ le chômage ou la précarité de l'emploi des jeunes.

Taux d'emploi des 55-64 ans (UE) 2007 : La Bretagne (34%) occupe le 19^{ème} rang en France métropolitaine (37,7%)



Chômage ou précarité de l'emploi des jeunes

En dehors des jeunes en formation, un jeune actif sur cinq est en recherche d'emploi et autant occupe un emploi à temps partiel.



Par ailleurs, au 31 mars 2012, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans représentent 17,4% de la demande d'emploi en Bretagne. Et leur nombre augmente de 4,6% par rapport à la même période de l'année 2011. Toutefois, la situation se dégrade moins fortement pour eux que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (+7,3%).

Tous les niveaux de formation, hormis le niveau bac+2, sont concernés par l'augmentation du chômage des jeunes, notamment les niveaux bac et bac+3, respectivement +8,6% et +8,7%. Le niveau de formation CAP-BEP résiste mieux (+2,9%). La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an stagne (+0,1%) mais représente toujours plus de 16% de l'ensemble de la demande d'emploi des jeunes.

L'organisation du territoire breton

Le territoire breton a une densité de population supérieure à la moyenne nationale. Plus marquant est le fait que la population moyenne par commune est très supérieure à la moyenne nationale (exceptée dans les Côtes-d'Armor) du fait d'une faible polarisation dans les grandes agglomérations.

La forte dispersion de la population est un fait notable en Bretagne, une caractéristique à prendre en compte dans de nombreux domaines, en termes de politiques économique et d'emploi, de mobilité, de formation, de logement... (Cf. aussi fiches « territoriales »).

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Population au 1er janvier 2009	587 519	893 914	977 449	716 182	3 175 064	62 465 709
Nombre de communes	373	283	353	261	1 270	36 571
Population moyenne par commune	1 575	3 159	2 769	2 744	2 500	1 708
Superficie (en km ²) (1)	6 878	6 733	6 775	6 823	27 208	543 941
Densité en 2009 (en habitants / km ²)	85	133	144	105	117	115

Source : INSEE - IGN

Seules trois agglomérations et deux villes dépassent 100.000 habitants.

Principales agglomérations régionales

Unités urbaines (délimitation 2010)	Population au 1er janvier 2008	Part dans la population régionale (%)	Évolution annuelle moyenne 1999 - 2008 (%)
Rennes	305 270	9,7	0,4
Brest	201 036	6,4	-0,3
Lorient	115 991	3,7	0,0
Saint-Brieuc	92 511	2,9	0,5
Quimper	79 049	2,5	0,2
Vannes	75 879	2,4	0,6
Lannion	48 985	1,6	0,8
Saint-Malo	48 211	1,5	-0,6
Dinard	31 275	1,0	1,0
Concarneau	26 895	0,9	0,5
Morlaix	26 597	0,8	0,0
Auray	26 117	0,8	2,5
Dinan	26 082	0,8	0,6
Fougères	26 025	0,8	-0,5
Fouesnant	23 291	0,7	2,0
Penmarch	22 986	0,7	0,6
Guingamp	21 572	0,7	0,3
Redon	20 472	0,6	0,5
Paimpol	18 770	0,6	-0,1
Le Rheu	17 194	0,5	1,7

Source : Insee, RP 1999 et RP 2008

Les vingt communes les plus peuplées de la région au 1er janvier 2009

Par ordre décroissant de population	Population au 1er janvier 2009	Part dans la population régionale (%)	Évolution annuelle moyenne 1999-2009 (%)
Rennes	206 604	6,5	0,0
Brest	141 315	4,5	-0,6
Quimper	63 387	2	0,0
Lorient	57 812	1,8	-0,2
Vannes	52 683	1,7	0,2
Saint-Malo	47 045	1,5	-0,7
Saint-Brieuc	46 013	1,4	0,0
Lanester	22 288	0,7	0,2
Lannion	19 847	0,6	0,8
Fougères	19 820	0,6	-0,9
Concarneau	19 352	0,6	0,0
Ploemeur	17 996	0,6	-0,2
Vitré	16 712	0,5	0,9
Bruz	16 235	0,5	2,1
Morlaix	15 539	0,5	-0,3
Landemeau	15 231	0,5	0,7
Cesson-Sévigné	15 194	0,5	0,6
Hennebont	15 079	0,5	1,2
Douarnenez	14 842	0,5	-0,6
Pontivy	13 681	0,4	0,0

Source : Insee, RP1999 et RP2009

En conséquence, la première aire urbaine - Rennes - n'occupe que le 11^{ème} rang au niveau national, et la seconde - Brest - le 31^{ème}.

Les grandes aires urbaines régionales

Délimitation 2010	Population au 1er janvier 2008	Rang en France (1)
Rennes	654 478	11
Brest	311 735	31
Lorient	212 317	44
Saint-Brieuc	166 040	54
Vannes	144 353	59
Quimper	123 963	72
Saint-Malo	73 469	120
Lannion	63 526	133
Fougères	42 706	173
Morlaix	40 060	178
Redon	28 517	209
Vitré	27 594	210
Dinan	26 747	214
Auray	26 117	218
Guingamp	25 724	221
Pontivy	23 075	227

Source : Insee - RP 2008 (Etat civil)

(1) : parmi les 241 grandes aires urbaines françaises

La plupart des communes (1 051 sur 1 270, soit 83%) représentant la quasi totalité de la population (99%) est organisée en structures de gestion intercommunales à fiscalité propre.

La Bretagne compte ainsi 1 Communauté urbaine, 9 Communautés d'agglomération et 108 Communautés de communes.

Coopération intercommunale au 1er janvier 2011

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Communautés urbaines					
Nombre		1			1
Nombre de communes		8			8
Population regroupée		208 386			208 386
Communautés d'agglomération					
Nombre	2	2	3	2	9
Nombre de communes	34	36	91	43	204
Population regroupée	166 551	151 196	535 689	320 569	1 174 005
Population moyenne par EPCI	83 276	75 598	178 563	160 285	130 445
Communautés de communes					
Nombre	36	23	26	23	108
Nombre de communes	331	238	283	199	1 051
Population regroupée	407 091	529 857	420 866	376 654	1 734 468
Population moyenne par EPCI	11 308	23 037	16 187	16 376	16 060
Part de la population des EPCI dans le territoire	98,6	99,9	98,9	98,2	99

Source : direction générale des Collectivités locales
INSEE – RP, Population 2008

Enfin, l'ensemble du territoire régional breton est organisé autour de 21 Pays, rassemblant espaces ruraux et urbains.



Et une grande partie du territoire est couverte par des SCOT approuvés ou en élaboration (Schéma de cohérence territoriale).



Objectif thématique n°1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

Enseignement supérieur : un fonctionnement en réseau

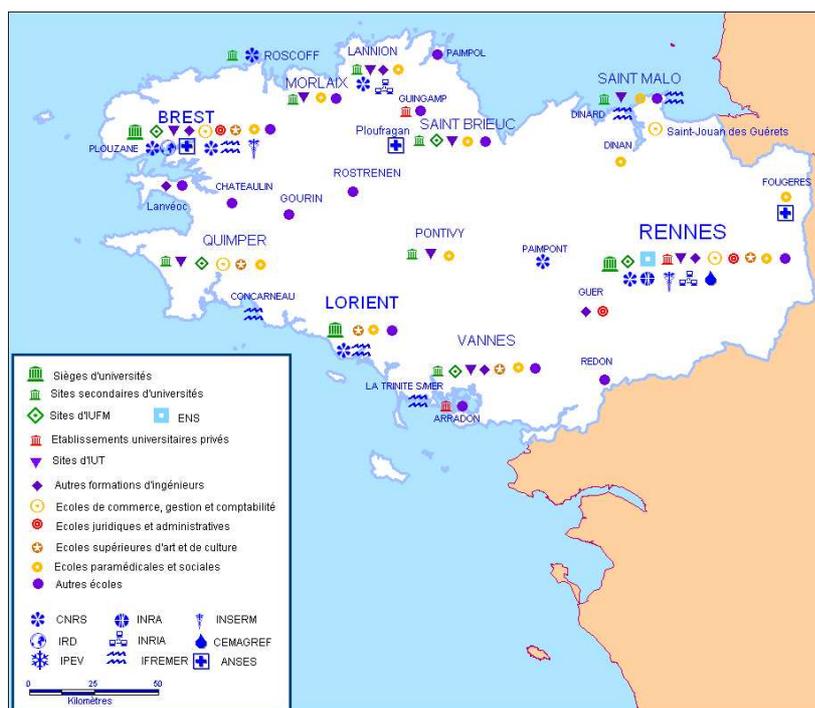
La Bretagne se caractérise par des établissements d'enseignement supérieur répartis sur l'ensemble de son territoire et non par une concentration de l'offre comme dans certaines régions françaises (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées,...). Avec 4 universités, un enseignement privé très présent, 22 grandes écoles, la Bretagne est la 7ème région française pour ses effectifs de l'enseignement supérieur. 49 sites d'enseignement supérieur sont répertoriés, même si en termes d'effectifs, Rennes et Brest concentrent 75 % des étudiants.

A la rentrée 2009-2010, la Bretagne comptait 109 802 étudiants (5 % des effectifs nationaux, 7ème rang national), 62 % poursuivant des études universitaires (pourcentage identique à la moyenne nationale). Les effectifs se sont fortement accrus entre 1990 et 2005 (+30 %) mais sur la période 2005-2009, on note un léger recul des étudiants inscrits à l'université (-0,5% / moyenne nationale +2), cette baisse étant particulièrement sensible au niveau licence.

En 2009/2010, les universités de Bretagne comptent 2 644 enseignants-chercheurs (847 professeurs et 1 797 maîtres de conférences), soit 4,7 % des effectifs nationaux (7ème rang national, avec des effectifs semblables à ceux des universités d'Aquitaine). L'âge moyen (46 ans 9 mois) est inférieur à la moyenne nationale (47 ans 5 mois). Cependant, la population féminine, est fortement sous représentée, tant chez les maîtres de conférence (moyenne nationale : 42,2 % ; Bretagne, 39,4 %) que chez les professeurs (moyenne nationale : 20,1 % ; Bretagne 17,4 %). Le poids des enseignants chercheurs de nationalité étrangère (6,7 %) est nettement moins élevé que la moyenne nationale (8,4 %), plaçant la Bretagne au 18ème rang national.

Une des spécificités de la Bretagne est l'existence de coopérations infra et interrégionales importantes en termes d'enseignement supérieur et de recherche. Des réseaux de coopération se sont constitués avec le soutien des collectivités territoriales (Europole Mer, la Maison des sciences de l'homme, le groupement d'intérêt scientifique Siscom...) et parfois dans un cadre interrégional (Canceropole, Biogenouest, Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique, Pole agronomique de l'Ouest...).

En 2007 a été constitué le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) « Université européenne de Bretagne » (UEB). L'objectif est de renforcer la cohésion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelon régional. L'UEB rassemble 23 établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Bretagne : universités, grandes écoles, organismes de recherche et centres hospitaliers. Le PRES mène un certain nombre de projets visant à insérer la recherche dans les réseaux européens : création du Collège doctoral international (CDI) ; création de chaires d'excellence pour l'accueil de 51 scientifiques étrangers dans 13 établissements, avec le soutien de programmes de recherche européens et du FEDER. Il est porteur du projet Campus numérique régional et international, UEB C@mpus, labellisé « campus prometteur », projet d'université numérique multisites en réseau, alimenté en amont par une recherche pluridisciplinaire.



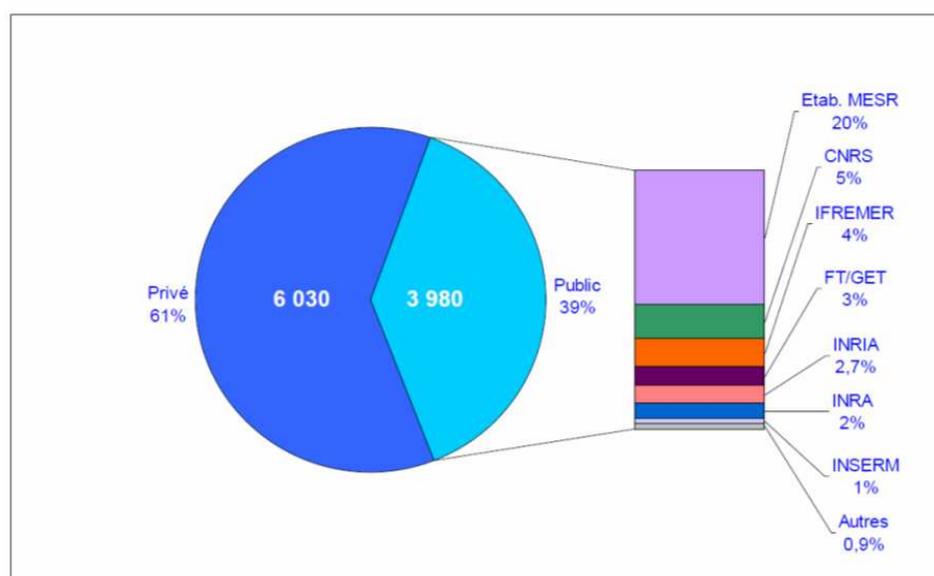
Implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche

Il convient de noter enfin que, concernant l'organisation de l'enseignement supérieur en région Bretagne, l'enjeu à venir concerne les régulations à mettre en œuvre tant sur le plan de l'organisation que sur le plan spatial. Ainsi, les éventuelles évolutions du PRES quant à ses attributions, les projets de structuration de certains établissements régionaux (en particulier le rapprochement des établissements rennais) qui impliqueront le cas échéant de trouver des solutions juridiques adéquates ou encore la mise en place d'instruments de contractualisation territoriaux entre établissements, Etat et collectivités territoriales sont autant d'hypothèses que le futur schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche éclairera.

Un potentiel de recherche important organisé autour de thématiques fortes

La Bretagne se situe au 5ème rang en nombre de chercheurs (10 010 en équivalent temps plein en 2008) et au 6ème rang en termes de dépenses recherche et développement (R&D). Elle a été classée dans une note du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme faisant partie des régions à fort potentiel de recherche avec notamment les régions Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon.

La recherche privée bretonne dispose d'un fort potentiel avec 6030 chercheurs, soit 61 % de l'effectif total. Elle se concentre sur les secteurs de l'électronique et des télécommunications (entreprises de stature internationale, start-up...), des activités marines, de l'agroalimentaire et de la santé.



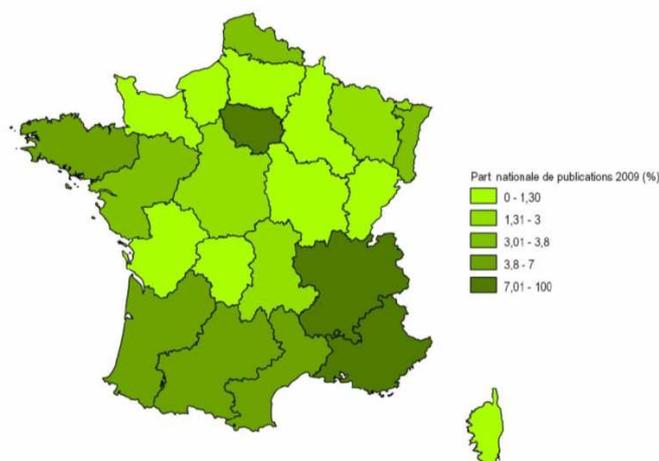
Région Bretagne : répartition des ETP chercheurs par catégorie d'employeurs en 2008 (source SIES)

La recherche publique bretonne est articulée autour des établissements d'enseignement supérieur et des grands organismes de recherche nationaux (CNRS, IFREMER, INRA, INRIA, INSERM, IRSTEA). Les domaines d'excellence de la région sont les STIC, les mathématiques et les sciences et technologies de la mer (en lien avec les formations dans le domaine maritime). On peut y ajouter, dans une moindre mesure, la chimie, les matériaux, l'agronomie, les géosciences, les technologies de la santé. Les effectifs sont concentrés sur les aires géographiques suivantes : Rennes, Brest-Quimper-Roscoff, Lorient-Vannes, Saint-Brieuc-Lannion. La recherche repose donc sur des coopérations multi-sites, mais également des coopérations interrégionales (Europole Mer, Cancerpole, Siscom, Biogenouest, Marsouin,...).

En termes de production scientifique toutes disciplines confondues, la Bretagne se situe au 6ème rang des régions françaises en 2009, avec 4,22% des publications nationales. Toutes disciplines confondues, la Bretagne se révèle près de deux fois plus dynamique que la France avec une variation de 33,41% entre 2003 et 2009 quand la France croît de 17% sur la même période. En volumes bruts, les variations de publications sur la même période sont moins significatives car les données ne sont pas comparables (près de 500 publications nouvelles pour la Bretagne sur un total de 6 800 pour la France entière). Avec une croissance près de deux fois supérieure à celle de la France, la Bretagne voit donc sa part nationale des publications passer de 3,70% en 2003 à 4,23% en 2009. Avec une variation de cet ordre, la Bretagne se caractérise par la plus forte augmentation après la Picardie, et devant Rhône-Alpes (23,79%) et Pays de la Loire (22,81%).

La carte ci-dessous présente les parts nationales associées aux publications toutes disciplines confondues pour la France métropolitaine. La Bretagne et l'Aquitaine y figurent précisément comme les régions charnières entre la classe 3,01% - 3,80% (où se trouvent l'Alsace et les Pays de la Loire) et la classe 3,80% - 7,00% (où la Bretagne et l'Aquitaine retrouvent le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) alors que PACA, Rhône-Alpes et Ile-de-France constituent une catégorie à part.

Figure 7 : Parts nationales de publications toutes disciplines confondues, 2009



Source : Thomson Reuters – Traitement OST

Avec une variation du volume total de publications (toutes disciplines confondues) qui se situe à 33,41% et une part nationale de publications qui dépasse déjà 4,2%, la Bretagne manifeste donc un dynamisme très spécifique qui explique sa position charnière dans la liste des régions françaises.

L'effort en matière de R&D de la Bretagne par rapport à la France et aux régions françaises

Avec 1 454,18 millions d'euros de dépenses de recherche et développement, la région Bretagne se situe au 6ème rang des régions françaises en 2009. Pour la recherche publique, la Bretagne a dépensé 222,034 millions d'euros en 2009. Elle se situe alors à la 6ème place nationale en volume, mais remonte à la 4ème position si on considère la part de la dépense publique dans le total de la R&D régionale.

Tableau 1 : Caractérisation macro-économique de la R&D en Bretagne

	France entière (FR)	Région Bretagne (FR52)	Bretagne : variation depuis 2003	Rang national de la Bretagne en 2009
Dépense totale de R&D (DIRD) en M € (2009)	42.665,37 M€	1.454,18 M€	+32,55%	6
Dépense totale de R&D par habitant en € (2009)	663,1 €	458,3€	+25,69%	9
Dépense totale de R&D en % du PIB (2008)	2,1%	1,68%	+3,07%	8*
Dépense totale de R&D publique (DIRDA) en M € (2009)	15.831,69 M€	551,88 M€	+31,67%	6
Dépense de R&D du secteur public des organismes de recherche (DIRDA) en M €	6.986,30 M€	222,03 M€	+26,05%	6
Dépense de R&D du secteur public, (DIRDA) sous-partie enseignement supérieur en M € (2009)	8.845,39 M€	329,84 M€	+35,75%	9
Dépense totale de R&D du secteur public (DIRDA) en % de la DIRD (2009)	37,09%	37,95%	-0,66%	8

* rang par rapport aux autres régions françaises en 2008 et non 2009.

Source : Données EUROSTAT – traitement OST.

Sur les 5 dernières années, la Bretagne manifeste des caractéristiques ordinaires pour une région qui se distinguait déjà par une certaine taille, et par une dynamique particulière. La croissance de la dépense totale de R&D pour la France entière s'élève à 23,48% entre 2003 et 2009, à rapprocher de 32,55% pour la région Bretagne. Cette croissance est la troisième des

régions françaises, après Languedoc-Roussillon (+70,69%) et Midi-Pyrénées (+44,89%). La croissance entre 2003 et 2009 de la part de la R&D dans le PIB régional se situe à 3%, ce qui situe la Bretagne au 8ème rang national. Pour ce qui concerne la croissance de la R&D par habitant, la région Bretagne fait mieux que la France globalement (+25.59% contre +18.65%), et se situe dans la norme des « grandes » régions françaises par la taille du PIB.

Le transfert et la diffusion des connaissances

En Bretagne, de nombreux acteurs accompagnent les entreprises dans leurs démarches d'innovation ; ils sont fédérés et animés par BDI au sein du Réseau Breton de l'Innovation (RBI). Par leur métier, leur expertise et leur activité quotidienne, ces acteurs sont en prise directe avec les évolutions des marchés, l'émergence des technologies et des produits nouveaux. Ils sont donc particulièrement à même de contribuer à l'identification des besoins en compétences à l'échelle territoriale et à l'anticipation des enjeux de formation.

Par ailleurs, l'Etat, le Conseil régional et les collectivités locales cofinancent différentes structures qui ont en charge le transfert et la diffusion des connaissances avec notamment :

- Bretagne Valorisation (structure intégrée au PRES) ;
- Les centres techniques ;
- 3 centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie (CRITT) : CBB développement (biotechnologie, chimie fine, environnement, cosmétique), le CRITT sante et la MEITO (TIC) ;
- 7 technopoles, lesquels sont organisés au sein du réseau des technopoles bretons ;
- L'incubateur EMERGYS : il fédère les 7 technopoles de Bretagne, 22 établissements de recherche et d'enseignement supérieur, ainsi que des partenaires financiers, des acteurs de l'innovation et des institutionnels ;
- Les plates-formes technologiques Syrtef (synergies ressources technologiques du Finistère) et Prodiabo (procèdes, diagnostic environnemental et bio-ressources). Usinage à Grande Vitesse (UGV) est une plate-forme reconnue dans le cadre du CPER.

Trois pôles de compétitivité ont leur siège en Bretagne :

- Le pôle Images et réseaux : ce pôle a axé son action sur les usages, les services et les contenus liés aux TIC. 238 entreprises sont associées. Aujourd'hui, l'ensemble des grands groupes du secteur représente plus de 11000 emplois en Bretagne ;
- Le pôle Mer Bretagne : il s'intéresse à différentes thématiques autour de la sécurité et du développement durable (construction navale, biotechnologies bleues, cosmétologie, environnement, énergie,...). Il compte 300 adhérents dont plus de la moitié de PME et s'appuie sur un réseau breton de 2900 chercheurs ;
- Le pôle Valorial - aliment de demain : ce pôle interrégional englobe une grande partie de la filière agro-alimentaire autour de thématiques comme la nutrition, la santé, la sécurité sanitaire, les nouveaux ingrédients. Il rassemble à ce jour 200 industriels et organismes de recherche et de formation.

Deux autres pôles concernent la Bretagne mais ont leur siège dans une autre région :

- IDforCAR : ce pôle interrégional a pour objectif de soutenir l'innovation dans l'ensemble de la filière véhicules. Des synergies existent avec le pôle Images et réseaux notamment sur les systèmes embarqués ;
- EMC2 (Ensembles métalliques et composites complexes) : ce pôle interrégional a pour objectif de conforter des positions de leaders mondiaux dans la réalisation de grands ensembles métalliques et composites complexes sur les marchés de l'aéronautique, des transports terrestres, de l'énergie et du naval/offshore.

Pôles de compétitivité	PMB	Images et réseaux	Valorial	IDforCAR	EMC ²
Mondial/à vocation mondiale	A vocation mondiale	A vocation mondiale			
Nombre d'entreprises membres du pôle	219	177	173	73	208
Nombre de salariés	15 469	14 683	18 451	18 155	32 180
Nombre de projets de R&D validés par le pôle	24	68	31	14	27
Nombre prévisionnel d'ETP chercheurs publics dans projets labellisés	206	285	67	n.d	n.d
Nombre prévisionnel d'ETP chercheurs privés dans projets labellisés	130	311	45	n.d	n.d
Nombre de brevets déposés dans le cadre de projets labellisés	n.d	n.d	3	n.d	n.d

Pôles de compétitivité : données 2009 (source DGCIS, recensement auprès des pôles – Insee)

Il convient de préciser ici que, d'après les données collectées par les services en charge du Crédit d'impôt recherche, on constate que les PME innovantes sont inégalement réparties selon les filières. Ainsi, la majorité des PME innovantes bretonnes se concentrent dans le domaine des TIC, en lien avec le pôle Images et réseaux notamment alors qu'elles sont peu présentes dans d'autres filières importantes au niveau régional, comme par exemple l'agroalimentaire.

Enfin, si le nombre de dépôts de brevets est un indicateur imparfait de l'innovation en région, il est l'indicateur traditionnellement utilisé. En 2008, 4,6 % des demandes de brevets européens déposées l'ont été par des inventeurs issus de la région Bretagne. Cela situe la région en 4ème position au niveau national, très loin derrière toutefois l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes. La Bretagne a enregistré la plus forte croissance depuis 2003 (+37 %). En termes de densité technologique (nombre de brevets rapportés à la population active), la Bretagne occupe le 5ème rang. La Bretagne est la région qui connaît la plus forte augmentation entre 2003 et 2008 (+46 %). Les demandes de brevets concernent principalement le domaine de l'électronique et de l'électricité.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
Une position de leader ou challenger dans des domaines clés : Agriculture et IAA au premier rang, STIC, activités liées à la mer, mathématiques	Poids des industries dites « traditionnelles » : IAA, automobile, ...
Un fort potentiel de R&D / une R&D publique reconnue internationalement Des thématiques mises au premier plan suite aux appels à projet Programmes d'Investissements d'Avenir (Mer et STIC) Des partenariats développés entre la recherche publique et la recherche des entreprises Des outils de mutualisation variés Forte hausse des demandes de brevet européen (La Bretagne, 4e déposant national de brevets) Une forte implication des collectivités territoriales	Une recherche peu tournée vers les collaborations européennes et nationales Peu de Labex pilotés en région Bretagne et des équipes A+ AERES dispersées voire « orphelines » dans l'Ouest Echec du projet d'Idex IC West Bretagne - Pays de la Loire
Présence de pôles et clusters : vecteur d'image et leviers d'innovation Qualité du réseau des acteurs de l'innovation bretons répartis sur l'ensemble du territoire avec une offre technologique forte	Un relatif manque de lisibilité pour les entreprises des acteurs de l'innovation Des PME innovantes inégalement réparties selon les filières (essentiellement dans le domaine des TIC / peu présentes dans l'agroalimentaire)
Une offre d'enseignement supérieur et de recherche diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire Coopération entre les grandes écoles les universités (notamment au niveau du PRES UEB) Bon niveau scolaire général : un taux élevé de bacheliers par génération et un taux favorable de poursuite d'études vers le supérieur Des ressources humaines régionales hautement qualifiées	Taille moyenne de la région (pas assez grande ni trop petite) qui pèse sur les décisions nationales relatives à l'enseignement supérieur Un manque d'attractivité pour les étudiants et enseignants étrangers / peu de co-publications Liens entre acteurs de l'innovation et acteurs de la formation pas suffisamment développés Manque de passerelles entre les différentes filières Une politique européenne du PRES pas encore affirmée Peu de dévolutions au PRES UEB / hésitations sur son positionnement par rapport aux universités
Opportunités	Menaces
Développement de 3 filières émergentes à fort potentiel : énergies marines renouvelables, développement de la mobilité décarbonée, biotechnologies	Des filières économiques dépendant fortement de sièges sociaux hors région (STIC, Automobile). Des secteurs industriels fragilisés (automobile, construction navale...)
Potentiel de regroupement des écoles et de coopérations renforcées avec le PRES UEB Organisation de la recherche en réseaux permettant d'atteindre une masse critique Capacité des acteurs à mobiliser les TIC pour mettre en place de nouvelles pratiques de formation et de recherche en réseau (UEB c@mpus, campus numérique régional, labellisé campus prometteur)	Eloignement géographique des sites et diversité des acteurs Risque de fragilisation des formations dans certains sites lié à une insuffisance de l'adossement à la recherche et à des possibilités limitées de passerelles entre les formations

<p>Partenariats avec les régions limitrophes (Pays de la Loire, Basse Normandie) + volonté de partenariat métropolitain entre Rennes, Nantes et plus largement avec Brest, Saint-Nazaire et Angers (pôle métropolitain Loire-Bretagne).</p> <p>Valorial : un pôle de compétitivité en plein essor dans un secteur de forte activité bretonne (agro-alimentaire)</p> <p>Renforcement des liens entre Bretagne Valorisation et les organismes de recherche pour une meilleure lisibilité du dispositif de valorisation</p>	<p>Des interrogations sur la politique des grands organismes de recherche qui pourraient choisir de privilégier la concentration de moyens sur des grands pôles nationaux (Labex notamment) identifiés par le PIA pour certaines thématiques et disciplines.</p>
--	--

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Visibilité et attractivité de la Bretagne et plus généralement de l'Ouest sur la carte de l'Europe de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Accès des jeunes bretons à un enseignement supérieur de qualité quel que soit leur territoire d'origine.

Développement de l'innovation et de la R&D dans les PME bretonnes, en lien notamment avec les pôles de compétitivité, les membres du réseau breton de l'innovation et les nouveaux dispositifs issus du programme des investissements d'avenir.

Objectifs prioritaires :

Conforter les secteurs de recherche dont le niveau d'excellence internationale est reconnu

Développer une offre de formation initiale à l'international (Master recherche, doctorat) de très haut niveau

Renforcer les partenariats entre recherche publique et entreprises en s'appuyant sur le réseau breton de l'innovation, les pôles de compétitivité et les nouveaux dispositifs issus du PIA.

Développement d'une offre de formation supérieure professionnelle initiale et continue en cohérence avec le développement économique régional

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Territoires urbains 1 (métropoles)	Forte concentration du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche sur Rennes et Brest (75% des étudiants, 90% des chercheurs)
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	Développement de formations spécifiques à l'innovation pour les jeunes des ZUS.
Villes moyennes et leur bassin de vie	Offre d'enseignement supérieur répartie de manière homogène sur le territoire régional, y compris dans des villes moyennes historiquement très impliquées en R&D. Réseau d'acteurs de l'innovation proches des entreprises sur l'ensemble du territoire régional. Liens avec la filière agroalimentaire.
Territoires ruraux centre Bretagne	Liens avec la filière agroalimentaire.
Littoral	Pôle de compétitivité Mer Bretagne et dispositifs du programme des investissements d'avenir.
Coopération transnationale	2 pôles de compétitivité à forte visibilité internationale (pôle Images et réseaux / Pôle Mer Bretagne) Actions du PRES UEB : projets pour insérer la recherche régionale dans les réseaux européens et nationaux
Coopération interrégionale	Pôles de compétitivité interrégionaux : Valorial (Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie) / IDforCAR (Bretagne, Pas de la Loire et Poitou-Charentes) / EMC2 (Bretagne et Pays de la Loire) Nombreux réseaux de coopération interrégionale : Cancropole, Biogenouest, Réseau des universités de l'Ouest Atlantique, Pôle agronomique de l'Ouest... PRES Bretagne / PRES Pays de la Loire : Projet de Campus d'innovation ouest (appel à projet Initiative d'Excellence - IDEX) / Rapprochement des deux écosystèmes RDI à l'occasion de cette réponse SATT Ouest Valorisation (Bretagne et Pays-de-la-Loire) Aire métropolitaine Nantes-Rennes : réflexions vers un pôle interrégional d'enseignement supérieur et de recherche centré sur Nantes et Rennes. Cette réflexion doit cependant s'articuler avec le renforcement des coopérations notamment entre Rennes et Brest au sein du PRES.

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

La question de la dissémination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire, malgré une concentration sur l'axe Brest-Rennes, constitue une spécificité régionale importante induisant un fonctionnement en réseau coordonné par le PRES UEB.

Par ailleurs, forte coopération interrégionale dans le cadre des pôles de compétitivité notamment mais également dans les réflexions relatives à la métropolisation des activités

sur l'axe Rennes-Nantes et le pôle métropolitain Loire-Bretagne (Brest, Rennes, Nantes, Saint-Nazaire, Angers).

S'agissant du Littoral, importance du Pôle de compétitivité Mer Bretagne, pôle à vocation mondiale.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Développement durable	Pôle de compétitivité Valorial - aliment de demain, pôle Mer, IEED FEM
Protection de l'environnement	Pôle de compétitivité Mer Bretagne, IEED FEM
Efficacité énergétique	De nombreux projets de RDI dans le domaine contribueront à un renforcement de l'efficacité énergétique
Lutte et adaptation au changement climatique	Pôle de compétitivité Valorial (empreinte carbone alimentaire), Labex Mer
Prévention et gestion des risques	Compétences sécurité et sûreté maritime
Egalité H/F	Accès à la formation et au métier de chercheur
Egalité des chances	Accès à la formation et au métier de chercheur
Lutte contre les discriminations	Un accès facilité aux TIC permettra de réduire la fracture numérique.

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Etudes sectorielles

Titre	Auteur	Date
STRATER : Diagnostic Bretagne Enseignement supérieur – Recherche – Innovation	Etat (MESR)	Avril 2011
Prospective économique dans le cadre du CPRDF	Bretagne développement innovation	Août 2011
Le financement de la recherche et du transfert de technologie par les collectivités territoriales (enquête 2011)	Etat (MESR)	Février 2012
Index régional de l'innovation : la Bretagne dans son contexte national et européen	Bretagne développement innovation	Mars 2012
Enseignement supérieur et territoire : enjeux et défis pour la Bretagne	CESER Bretagne	Mars 2012
La recherche en région Bretagne : éléments de diagnostic régional fondé sur les indicateurs bibliométriques	Observatoire des sciences et techniques	Juin 2012
Eléments pour un futur CPER Recherche – Formation – Innovation en Bretagne (document de travail)	Etat (DRRT Bretagne)	Juillet 2012
Evaluation des dispositifs de soutien de Rennes Métropole aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche	Rennes Métropole	Juillet 2012 (doc demandé / en attente de réception)

Documents régionaux de programmation / Documentation transversale

Titre	Auteur	Date
CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Avril 2007
Schéma régional de l'innovation en Bretagne	Partenariat régional	Novembre 2008
Sept orientations prioritaires pour la Bretagne – Bilan d'activité 2007-2010	CESER Bretagne	2010
Projet d'action stratégique de l'Etat en Région Bretagne 2011-2013	Etat	Mai 2011
Avenant au CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Août 2011
Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) 2011-2015	Partenariat régional	Octobre 2011
Etude prospective interrégionale : Potentialités de l'aire métropolitaine Nantes-Rennes	Etat (SGAR Bretagne / SGAR Pays de la Loire)	Novembre 2011
Quels modes de développement pour la Bretagne de demain ?	CESER Bretagne	Janvier 2012
Programme opérationnel FEDER 2007/2013 - version 4.1	Partenariat régional	Avril 2012

Objectif thématique n°2 :
**Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de
la communication, leur utilisation et leur qualité**

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

L'importance du développement des infrastructures TIC

La société de l'information et de la connaissance circule sur des « autoroutes de l'information » nationales et régionales dont l'infrastructure et notamment les derniers kilomètres destinés à relier la plupart des foyers et des entreprises restent à construire. La topographie de la Bretagne présente deux spécificités importantes au regard de l'aménagement numérique du territoire : un littoral d'environ 2800 km très découpé (surtout à l'Ouest et au Nord) comportant de nombreux territoires insulaires et un relief qui présente certaines zones accidentées et pentues.

A l'instar du service ferroviaire, l'accessibilité numérique de la Bretagne se joue notamment dans la qualité de ses infrastructures d'interconnexion avec le reste du monde, et dans l'amélioration des capacités des bretons à mieux se connecter entre eux (SCORAN). Le déploiement du THD est un facteur de compétitivité (économie numérique) entre les pays et les territoires et permet un déploiement rapide des nouveaux usages et la diffusion de l'innovation.

Les opérateurs privés ne déploieront des réseaux THD que dans les zones les plus denses (40% des foyers et 10% du territoire). Il y a donc nécessité d'un complément d'équipement par l'intervention publique (coût net estimé à 2 milliards d'euros, ciblage sur 2 500 points prioritaires régionaux). Le développement de Réseaux d'Initiative Publique Haut Débit montre l'importance d'un aménagement numérique équilibré pour les collectivités. Il a permis d'atteindre des sites cibles et de couvrir des « zones blanches ».

La filière numérique (ETIC) bretonne compte 44 000 employés et 650 entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur et s'est diversifiée dans trois composantes (R&D, production et services). Le tissu comprend des leaders internationaux dans le domaine de la communication numérique et un grand nombre de PME innovantes sur des marchés de niche. Ses acteurs se sont engagés avec l'appui de BDI dans un grand projet de développement visant à prendre une nouvelle position de leader à l'échelle internationale. Il convient de noter dans ce cadre que la Bretagne investit fortement dans les STIC :

- 21% des effectifs régionaux de R&D dont 35% de la recherche publique nationale ;
- 47% des prises en charge de l'incubateur régional des entreprises innovantes ;
- 650 entreprises spécialisées, 56 laboratoires dédiés aux seins de 4 universités et de grandes écoles ;
- Des écoles supérieures prestigieuses (Telecom Bretagne, ENSSAT, INSA, ENIB, SUPELEC, ENS Cachan, ESAT, ISEN) ;
- La Bretagne se situe au 2e rang national pour la formation d'ingénieurs en télécommunications et au 3e rang pour les formations dans le domaine plus global de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications.

On peut également souligner l'importance du Réseau Mégalis (2000-2010), qui a permis de

mutualiser l'achat de capacité numérique auprès des opérateurs. Aujourd'hui, on peut noter les achats de services numériques pour les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et de santé.

La question des usages numériques

Si le développement des infrastructures numériques constitue un enjeu important au niveau régional, celui-ci est intimement lié à la question des usages. Ainsi, le développement des usages du numérique (e-santé, e-administration, e-formation professionnelle continue, e-éducation, e-commerce, télétravail, cloud computing, télévision sur IP et sur internet, jeux vidéo, e-culture, vitesse d'usage) entraînera dans les prochaines années une croissance des besoins en débit. La frontière du Très Haut Débit (en 2011 : accès supérieur à 50Mbit/s) évoluera vers 100 Mbits/s, voire plus. Ces besoins d'augmentation de débit concernent les usages vidéos et la dématérialisation et délinéarisation des contenus avec un échange intense de données (le volume des fichiers échangés sur internet devrait être multiplié par 3 d'ici 5 ans) concernant à la fois les foyers, les entreprises mais aussi les établissements de santé (e-santé) et d'éducation.

La question des usages des TIC renvoie également à l'accès aux connaissances et aux contenus numériques pour les populations en difficulté (que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale). Une étude menée en 2009 a ainsi mis en lumière le fait que les non usagers évoluent à la fois dans des foyers peu équipés en technologies et dans une sphère où leur entourage est souvent lui aussi pas ou peu utilisateur. Par ailleurs, 55 % des non usagers ont une vie sociale moins développée que celles des internautes.

Enfin, il est important de mentionner :

- le Projet C@mpus numérique porté par l'Université de Bretagne qui traduit l'ambition forte de positionner la Bretagne en pointe et en visibilité dans l'utilisation des technologies numériques dans et pour l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le projet RRTHD (Réseau de Recherche à Très Haut Débit) porté par l'Université Européenne de Bretagne (augmentation des usages du numérique dans les établissements d'enseignement bretons) ;
- la bibliothèque numérique de Bretagne qui, dans le domaine de la culture, offrira un point d'accès à divers fonds (musées, médiathèques, associations, Institut national de l'audiovisuel,...).

Les TIC au sein des foyers bretons

La Bretagne se situe dans la moyenne nationale et européenne (données GIS M@rsouin) pour l'équipement des foyers en TIC (nombre d'accédants à Internet est passé de 47 à 55% en moins de 2 ans ; taux d'équipement des ménages en ordinateur de 61% (67% en national), en accès à internet de 55% (58% en national) et en accès HD de 51% (56% en national) mais encore 32% de la population bretonne de 15 ans et plus est définie comme non utilisatrice.

L'appropriation des TIC par les entreprises et les artisans bretons

Ces dix dernières années, les entreprises ont massivement investi dans les TIC mais une majorité d'entre elles considère que cela n'a pas eu un réel impact positif sur le CA. Cependant, on constate une prise de conscience croissante de l'importance d'accompagner leurs stratégies d'innovation par un usage des technologies plus développé ou par des investissements dans des équipements spécifiques. Ainsi, 99% des entreprises sont connectées à Internet mais elles en ont une appropriation très hétérogène. Seulement 55% sont présentes sur le web et 40% sont équipées d'un intranet.

On peut préciser sur ce point que les femmes artisan en Bretagne sont statistiquement plus critiques que leurs collègues masculins au sujet du chiffre d'affaires et du développement de nouveaux services. 87% ne voient ainsi aucun impact sur le CA (contre 78% des hommes) et

88% n'en voient pas pour le déploiement de nouveaux services (81% des hommes). Malgré ce constat au niveau du tissu artisanal breton, on peut souligner que l'informatisation a beaucoup progressé en 5 ans, puisqu'en fin 2011 95% des artisans ont un ordinateur qu'ils utilisent pour le cadre de l'entreprise (cet état de fait n'est pas homogène puisque dans certains secteurs on constate un taux d'équipement plus faible, comme par exemple dans l'alimentation). Autre fait important, l'accès à Internet n'est plus une simple « option supplémentaire » et est devenu quasiment systématiquement présent (dans 93% des cas) lorsqu'un ordinateur est en place. Dans ce cadre, les entreprises artisanales dirigées par des femmes sont moins souvent équipées (82%) d'un ordinateur que celles dirigées par des hommes (93%). Cela est en partie dû au secteur d'activité.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Une position de leader ou challenger dans des domaines clés dont les STIC</p> <p>Image et Réseaux : un pôle de compétitivité à dimension mondiale mené en coopération interrégionale</p> <p>Définition du SCORAN et gouvernance numérique du territoire partagée qui témoignent d'une volonté d'agir en commun</p> <p>La thématique STIC mise au premier plan suite aux appels à projet PIA</p> <p>Tissu universitaire bien irrigué en TIC et Projet C@mpus numérique porté par l'Université de Bretagne</p> <p>Couverture globale du territoire en Haut Débit satisfaisante</p> <p>Bretagne THD entre en phase opérationnelle en 2013 (financements de l'Etat assurés)</p> <p>Dynamisme de certaines filières culturelles</p>	<p>La périphéricité du territoire régional entraîne pour les réseaux numériques des coûts très importants de rapatriement du trafic de données</p> <p>Les opérateurs privés n'investiront pas suffisamment dans la couverture du territoire, leurs choix de couverture dépendent de leur stratégie (notamment en Bretagne centrale)</p> <p>Décalage actuel entre les besoins futurs de service et les infrastructures numériques existantes</p> <p>Une majorité d'entreprises reste à convaincre de l'utilité d'investir dans les TIC</p> <p>Faiblesse du nombre d'entreprises connectées à 2mbits ou plus</p> <p>Manque de formations des salariés et chefs d'entreprises aux potentialités des TIC</p> <p>Certaines filières (agroalimentaire notamment) ne profitent pas encore assez des opportunités de croissance des TIC</p> <p>Persistance de zones (centre Bretagne, îles) imparfaitement desservies même en HD</p> <p>Persistance d'une « facture sociale » en termes d'usage des TIC</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le numérique est un facteur d'innovation économique et sociale et constitue une chance pour la Bretagne de dépasser sa péninsularité</p> <p>Ambition en 2030 d'un accès à fibre optique pour tous (de type FTTH)</p> <p>Très grand potentiel d'innovation accompagnant les nombreux nouveaux usages générés par les TIC (industries créatives,...)</p> <p>La filière ETIC (Electronique et TIC) dispose d'un bon potentiel de croissance et de diversification dans de nombreux domaines technologiques</p> <p>De nombreuses possibilités de croisement interfilières</p> <p>Capacité des acteurs à mobiliser les TIC pour mettre en place de nouvelles pratiques de formation et de recherche en réseau (UEB C@mpus, campus numérique régional, labellisé campus prometteur).</p>	<p>Investissement élevé en infrastructures nécessaire, renforcé par les nouveaux usages qui nécessiteront une capacité des réseaux en augmentation constante</p> <p>Contrainte budgétaire publique forte qui risque de restreindre les cofinancements publics nécessaires</p> <p>Besoin de coordination dans la durée entre les opérateurs privés et les acteurs publics</p> <p>Risque réel de fracture numérique du THD entre les différents territoires bretons, entraînant une perte de compétitivité et une inégalité des chances</p> <p>Fracture numérique entre les diverses populations bretonnes (des jeunes et des formés qui s'adaptent, des « anciens » et des moins formés qui décrochent)</p> <p>Une majorité d'entreprises qui ne sont pas convaincues des retombées économiques de l'investissement dans les TIC</p>

<p>Fort potentiel des TICE (e-portfolio, champ de l'apprentissage, projets éducatifs innovants..)</p> <p>Plusieurs secteurs de spécialité bretons pourraient bénéficier rapidement des technologies numériques de pointe : agriculture et pêche (e-agriculture), activité culturelle (délinéarisation des œuvres culturelles), industrie de la Défense, industrie mécanique mais aussi des secteurs plus généraux comme la santé, l'éducation et la recherche, la politique du logement</p> <p>De nouvelles opportunités de positionnement à l'international sur les nouveaux usages des TIC ou accompagnement de la stratégie de marque et e-réputation de la Bretagne</p>	<p>Risque de manque d'accessibilité de l'ouest français renforcé si cette thématique n'est pas saisie prioritairement</p> <p>Nécessité de développer les réseaux sur des plaques suffisamment larges pour intéresser les opérateurs commerciaux en contradiction avec objectif d'aménagement du territoire</p>
---	--

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

- L'accès à de nouveaux services est un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires. L'accessibilité numérique des territoires est un des enjeux majeurs pour le développement équilibré et l'aménagement du territoire breton ;
- Réussir la mise en œuvre de Bretagne THD en assurant une bonne coordination entre investissements publics et privés et un équilibre territorial permettant de se prémunir d'une fracture numérique ;
- Nécessité de renforcer l'offre de formation pour, d'une part, répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée des entreprises et, d'autre part, réduire la « fracture numérique » en lien avec la fracture sociale ;
- Importance forte de sensibiliser et former aux outils et usages des TIC, tant les entreprises que les particuliers et les collectivités publiques ;
- Renforcement de la filière TIC en Bretagne qui est adossée à un pôle d'excellence scientifique reconnu au plus haut niveau.
- Développer de nouveaux services et usages numériques

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Territoires urbains 1 (métropoles)	Les territoires urbains sont généralement mieux desservis en infrastructure numérique, notamment en THD, que les zones rurales moins peuplées.
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Grâce aux TIC, gommage des distances (par exemple, par des salles immersives dans le cadre du Campus numérique entre Rennes, Brest et Lorient)
Territoires ruraux centre Bretagne	La faible densité du centre de la Bretagne fait que la fracture numérique risque de s'y matérialiser Les zones du centre de la Bretagne sont nettement moins bien servies en accès Haut Débit Mobiles que les zones littorales et les agglomérations (nb. la carte couverture 3G est très éclairante à ce sujet) Il subsiste encore des zones blanches à résorber
Littoral	Un littoral d'environ 2800 km très découpé (surtout à l'Ouest et au Nord) avec de nombreux territoires insulaires qui complique l'aménagement numérique du territoire Mais forte densité de population des zones littorales qui contribue à une bonne densité des prises THD
Coopération transnationale	Coopération dans le cadre du programme INTERREG Espace Atlantique avec, par exemple, le projet Atlant-Kis dans le domaine des services à forte intensité de connaissance (SFIC ou KIS)
Coopération interrégionale	Effacement par le numérique de la péninsularité bretonne qui augmente sa capacité à participer aux échanges nationaux et internationaux L'accès aux services numériques de pointe permet d'intensifier les coopérations interrégionales et internationales comme en témoignent les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (cf. par exemple les projets UEB C@ampus et le RRTDH) Coopération interrégionale avec Pays de la Loire dans le cadre du pôle de compétitivité Image et Réseaux. Siège à Rennes et relais opérationnel à Nantes

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

- Les ambitions de doter tous les espaces bretons d'infrastructures numériques de pointe participent fortement de son aménagement du territoire et contribuent à la structuration de la Bretagne ;
- On note donc une interaction avec l'urbanisme et l'architecture territoriale et le souci de préserver l'équilibre du territoire, tant au niveau des villes moyennes que des territoires les plus ruraux (qui accueillent notamment les piliers de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire bretonne) ;

- Ce nouveau saut de services peut rapidement contribuer à des déséquilibres territoriaux qui affecteront les habitants des territoires qui ne pourront accéder aux nouveaux services et opportunités mais également les entreprises qui souffriront d'un manque de compétitivité ;
- Cet état de fait entraîne les pouvoirs publics à une particulière vigilance dans les équilibres territoriaux de déploiement des réseaux FTTH ;
- Nécessité également d'accompagner les territoires, notamment ruraux, dans le développement d'une démarche numérique par l'accès aux usages (favoriser le développement des services publics numériques comme les sites web dans les EPCI, l'aide au déploiement de la vidéoconférence aux EPN ou encore l'outil géographique GéoBretagne) ;
- Une des ambitions régionales forte est donc d' « assurer les mêmes droits et les mêmes services entre les zones rurales et les zones denses » tout en veillant à « garantir l'attractivité de la Bretagne et sa compétitivité malgré son éloignement géographique et sa situation péninsulaire ».

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Développement durable	Le développement de l'usage du numérique dans plusieurs domaines (formation, valorisation et diffusion de contenu, relation aux citoyens, culture et valorisation du patrimoine immatériel,...) contribuera à l'atteinte des objectifs transversaux de l'Agenda 21 notamment ;
Protection de l'environnement	De nombreuses applications numériques pourront contribuer à une meilleure protection de l'environnement (par ex dans le cas des filières agricoles et agroalimentaires ou encore de la logistique) ;
Efficacité énergétique	Utilisation des TIC pour mener des projets innovants contribuant à l'efficacité énergétique comme ceux des smart grids et de Breizgo et la facilitation de l'accès aux transports collectifs.
Lutte et adaptation au changement climatique	Cf. notamment l'impact sur l'efficacité énergétique. Ambition de faire de la Bretagne une région éco-pionnière et responsable grâce au numérique.
Prévention et gestion des risques	Les TIC contribuent largement à disposer de nouveaux outils pour prévenir les risques (surveillance satellite, réseaux de communication,...)
Egalité H/F	Les TIC peuvent favoriser une formation de qualité touchant certains publics féminins plus exclus socialement ;
Egalité des chances	Un accès facilité aux TIC permettra de réduire la fracture numérique qui se traduit par l'absence d'accès aux services numériques de pointe mais également par des tarifs moins abordables. Les personnes âgées, pouvant bénéficier de nombreux services, vivent majoritairement dans des zones (centre de la Bretagne, littoraux sud et ouest) où risque de se manifester une fracture numérique au contraire des jeunes (grands consommateurs de TIC) qui vivent majoritairement dans les agglomérations. Les conditions d'accès au numérique varient donc en fonction de l'âge mais également du niveau d'études et de la situation professionnelle. La question de l'inégalité d'accès concerne également les entreprises et les collectivités publiques ;
Lutte contre les discriminations	« rien dans la documentation exploitée »

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Etudes sectorielles

Titre	Auteur	Date
Bretagne Numérique	Région Bretagne	Mai 2011
La lettre de l'ORE : les PME bretonnes et les TIC : équipement et usages	Observatoire régional des entreprises	Juillet 2009
Panorama 2009 : Usages des TIC en Bretagne	Région Bretagne	2009
Etude prospective interrégionale : potentialités de l'aire métropolitaine Nantes-Rennes	SGAR Bretagne et Pays de la Loire	Novembre 2011
Quels modes de développement pour la Bretagne de demain	CESER Bretagne	Janvier 2012
Sept orientations prioritaires pour la Bretagne. Bilan d'activités 2007-2012	CESER Bretagne	2010
TIC et innovation, le cas des entreprises bretonnes	Télécom Bretagne Virginie LETHIAIS	2012
SCORAN	Partenariat régional	2011
Bretagne THD	Partenariat régional	Janvier 2012
Audit régional sur l'offre et la demande des Services à Forte Intensité de Connaissances SFIC (KIS Knowledge Intensive Services)	Projet de coopération transnationale – Espace Atlantique ATLANT-KIS	Janvier 2011
Etude sur le très haut débit : nouveaux services, nouveaux usages et leur effet sur la chaîne de la valeur	Analysys Mason	Février 2012
L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'artisanat breton*	Marsouin	Mars 2012
Etat des lieux des dynamiques de l'emploi féminin sur les territoires concernés (document de travail)	Département du Finistère (projet Bnew)	Septembre 2012

Documents régionaux de programmation / Documentation transversale

Titre	Auteur	Date
CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Avril 2007
Schéma régional de l'innovation en Bretagne	Partenariat régional	Novembre 2008
Sept orientations prioritaires pour la Bretagne – Bilan d'activité 2007-2010	CESER Bretagne	2010
Projet d'action stratégique de l'Etat en Région Bretagne 2011-2013	Etat	Mai 2011
Avenant au CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Août 2011
PASE 2011-2013	Etat	Mai 2011
CPRDF 2011-2015	Etat/Région Bretagne	Mai 2011
Quels modes de développement pour la Bretagne de demain ?	CESER Bretagne	Janvier 2012
Programme opérationnel FEDER 2007/2013 - version 4.1	Partenariat régional	Avril 2012

Objectif thématique n°3 : Renforcer la compétitivité des PME en métropole

**Renforcer la compétitivité des PME, celles du secteur agricole et celles du
secteur de l'aquaculture et de la pêche**

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Cette définition nécessite de connaître les valeurs de trois variables (effectif, chiffre d'affaires, total de bilan).

Une approche statistique par établissement permet de disposer de la structure de l'appareil productif régional et de l'évolution de l'emploi par taille d'entreprises dans la mesure où la grande majorité des petites entreprises sont en effet mono établissements : au 31 décembre 2009, 205 000 établissements actifs hors agriculture et défense nationale sont implantés en Bretagne, soit 4,8% du total de la métropole. Avec un peu moins de 15 000 établissements dans l'industrie, celle-ci ne représente que 7% du total régional hors agriculture et défense nationale, un poids relatif équivalent à celui observé au niveau national. La structure par tranche d'effectifs de l'appareil productif breton se révèle aussi très proche de celle observée au niveau national : 93 % des établissements ont moins de 10 salariés et seulement 0,5% plus de 100 salariés.

Au 31 décembre 2010, l'industrie bretonne emploie 175 400 salariés, soit 15,3% du total régional. Selon les données 2010 de Pôle emploi, la région Bretagne se distingue par un solde positif de création d'emplois salariés, y compris dans les établissements de 1 à 9 salariés ; ces mêmes établissements affichent dans 19 sur 22 régions un solde négatif en terme de création d'emplois en 2010, soulignant la fragilité des micro-entreprises.

Tableau 1 Création d'emplois salariés en 2010 par taille d'établissements. Bretagne et métropole.

	1 à 9 salariés	10 à 199 salariés	Plus de 200 salariés	Ensemble
Bretagne	+ 1 129	+ 2 072	+ 4 628	+ 7 829
Total métropole	- 43 964	+ 73 363	+ 98 062	127 461

Source : *PME 2011* – Rapport sur l'évolution des PME - OSEO

Le rapport OSEO fait le constat que les régions les plus créatrices d'emploi sont soit les plus grandes (Ile de France, Rhône-Alpes) soit les plus riches en emplois localisés dans les PME : 67% des emplois sont fournis par les PME en Bretagne qui se positionne sur cet indicateur au 3^{ème} rang national (73% en PACA et 77% en Aquitaine) et devant les Pays de la Loire (65%).

L'industrie de la région Bretagne est cependant marquée par la spécialisation et le poids de grands groupes donneurs d'ordre mais dont les effets induits sur le territoire sont très importants. Sur la base de l'indice de spécialisation industrielle, les 4 activités qui forment le socle de l'industrie régionale sont par ordre d'importance :

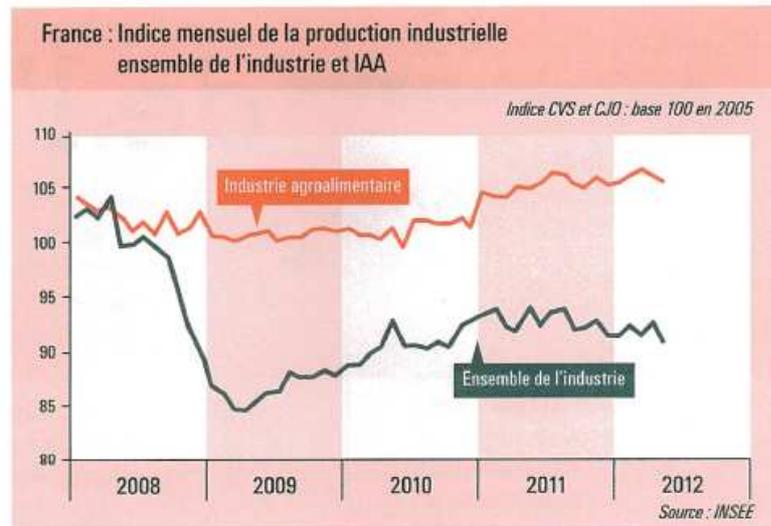
- Les industries agricoles et agro-alimentaires (IAA)
- Les industries des équipements électriques et électroniques (TIC)
- La construction et la rénovation navale (CRN)

- Et enfin, l'industrie automobile

Ce sont plutôt les ETI et les grandes entreprises qui forment la colonne vertébrale de l'industrie bretonne avec la présence de groupes d'envergure nationale (ex : réseau des groupes coopératifs bretons, secteur des viandes bovine et porcine, secteur de la construction et de la rénovation navale) ou même des acteurs de taille internationale (TIC, automobile).

Ces 4 secteurs ont permis sur la période 2007-2011 de limiter le recul de l'emploi industriel, notamment grâce aux IAA, industries par excellence non cycliques (voir figure n°1)

Figure n°1



Source : données INSEE, dans Observatoire des IAA -Chambre régionale d'Agriculture. Janvier 2012

Ces 4 branches industrielles ont aussi généré une croissance régulière des secteurs de sous-traitance avec un poids des emplois induits par les 4 principaux secteurs qui atteint près de 20% du total : équipements mécaniques, caoutchouc, plastique, métallurgie. Certains secteurs comme la filière mécanique reposent à près de 75% sur les commandes de 3 des 4 secteurs régionaux dominants. Mais ce scénario s'est réalisé au détriment d'une diversification dans d'autres filières et constitue une des fragilités de l'économie bretonne.

La place des PME dans l'industrie bretonne

Dans ce contexte, les PME occupent dans l'industrie bretonne une double place bien spécifique :

- d'une part elles forment un ensemble dépendant des 4 grands secteurs avec les atouts et les faiblesses d'une telle situation tout en conservant un rôle clé pour répondre de façon très réactive et compétitive aux besoins des ETI et des grandes entreprises donneurs d'ordre.
- d'autre part elles sont attendues comme le vecteur de la diversification et de l'innovation sur les secteurs nouveaux.

Il reste que la pertinence d'une approche limitée aux PME est sans doute variable en fonction des secteurs et que certains métiers des IAA à faible valeur ajoutée et à très fort taux d'emplois nécessiteraient de considérer l'ensemble PME et ETI dans la réflexion sur le champ d'éligibilité aux programmes de soutien et d'orientation.

Ce panorama des PME du secteur industriel doit être complété par celui du **secteur de l'artisanat** qui compte, selon des données de l'observatoire régional de l'artisanat breton, plus de 50 000 entreprises et 126 000 salariés soit 3 établissements marchands sur 10 et 20% de l'emploi régional.

Tableau 2 Les chiffres clés de l'artisanat en Bretagne. 2010.

	Nombre Entreprises		Nombre de salariés	
	nombre	%	nombre	%
Alimentation	7 536	14,9	22 028	17,5
Travail des métaux	2 302	4,6	7 818	6,2
Textile - Cuir - Habillement	705	1,4	574	0,5
Bois et Ameublement	1 564	3,1	2 843	2,3
Autres fabrications	2 990	5,9	7 309	5,8
Bâtiment - TP	21 551	42,7	45 921	36,4
Réparation, transport, autres services	13 806	27,4	39 571	31,4
Total Bretagne	50 454	100,0	126 064	100,0

Source : CMA de Bretagne, Clap INSEE Bretagne /CRMA de Bretagne

Il faut souligner le solde positif de créations d'emplois de ce secteur avec un bilan de +27 000 emplois sur la dernière décennie, l'année 2010 affichant malgré la crise un solde de +2600 emplois supplémentaires. Au 1^{er} janvier 2011, l'INSEE dénombre 51 684 entreprises artisanales en Bretagne (effectifs de 10 salariés au plus).

Plusieurs secteurs méritent une attention spécifique :

- le secteur des matériaux de construction à destination du bâtiment qui, la plupart du temps géré par des PME, est riche d'innovations pour répondre aux enjeux de l'éco construction.
- Le secteur du bâtiment, premier secteur de l'artisanat, avec 43% des entreprises et 36% de l'emploi artisanal, est susceptible d'offrir ses services au marché très important de l'éco rénovation du parc de logements bretons. L'estimation basse du montant total des travaux serait de l'ordre de 15 milliards €.
- Les équipementiers du secteur des IAA qui au service du premier secteur économique régional doivent répondre aux enjeux de l'innovation dans une large gamme d'activités de cette industrie.
- Le secteur artisanal des IAA qui regroupe 1940 entreprises, dont 61% ont des emplois salariés pour un total de salariés de 5142. Ces TPE (en moyenne 4,3 salariés par établissement) sont souvent l'antichambre de PME du secteur des IAA.

Enfin, il convient d'évoquer l'économie touristique (37 700 emplois en ETP) et le secteur des services à la personne. 4^{ème} région française pour le tourisme, la Bretagne compte près de 1 600 structures d'hébergement (hôtels et campings) et près de 1500 restaurants qui sont autant de TPE et de PME.

Les exploitations agricoles qui sont aussi pour la plupart des TPE, voire des PME sont présentées dans la fiche agriculture/IAA/Sylviculture.

Un poids limité des PME dans les IAA bretonnes (hors transformation des produits de la mer).

En moyenne et selon les données de 2009, le CA moyen des entreprises des IAA bretonnes est de l'ordre 20 millions € (voir tableau 5). Mais cet indicateur général cache d'une part des différences importantes en fonction des branches des IAA (voir tableau 6) et d'autre part un poids relatif des PME limité sur les indicateurs *emplois* et *chiffre d'affaires*.

Ainsi, dans les IAA bretonnes, si les PME représentent en nombre 90% de l'univers, **leurs poids relatif en termes de nombre d'emplois et de CA se limitent respectivement à 33% et 23% du total régional.**

Sur la base de l'indicateur «% des emplois dans les PME» (et sans doute encore plus sur l'indicateur CA à l'exportation), le tableau n°4 montre que le poids relatif des PME dans le total des emplois des IAA bretonnes est de dix points inférieur à la valeur de cet indicateur au niveau national (33% contre 43%).

Tableau 3

Nombre entreprises		PME	CA	CA	Total IAA
		CA < 50 M€	50 à 200 M€	> 200 M€	
Bretagne	Valeur	752	68	17	837
	Poids relatif / taille	89,8%	8,1%	2,0%	100,0%
France	Valeur	9 774	373	135	10 282
	Poids relatif / taille	95,1%	3,6%	1,3%	100,0%
Poids relatif Bretagne		7,7%	18,2%	12,6%	8,1%

Tableau 4

Emplois		PME	50 à 200	> 200 M€	Total IAA
		CA < 50 M€			
Bretagne	Valeur	19 931	19 681	21 118	60 730
	Poids relatif / taille	32,8%	32,4%	34,8%	100,0%
France	Valeur	173 801	94 972	136 536	405 309
	Poids relatif / taille	42,9%	23,4%	33,7%	100,0%
Poids relatif Bretagne		11,5%	20,7%	15,5%	15,0%

Tableau 5

CA en K€		PME	50 à 200	> 200 M€	Total IAA
		CA < 50 M€			
Bretagne	Valeur	4 227 700	6 541 212	7 721 164	18 490 076
	Poids relatif / taille	22,9%	35,4%	41,8%	100,0%
France	Valeur	39 577 224	35 156 075	69 097 160	143 830 459
	Poids relatif / taille	27,5%	24,4%	48,0%	100,0%
Poids relatif Bretagne		10,7%	18,6%	11,2%	12,9%

Sources : Agreste (EAE 2007) et INSEE-DGI (BIC 2007)

Tableau 6 Statistiques structurelles des entreprises des IAA. Résultats définitifs ESANE 2009.

Secteur d'activité de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif salarié moyen en personnes physiques	Chiffre d'affaires Hors Taxes K€	Effectif moyen	CA moyen K€	Taux de Valeur ajoutée
Ensemble IAA	954	59 441	18 469 793	62	19 360	17%
Industries alimentaires	880	58 845	18 319 880	67	20 818	17%
Industrie des viandes	225	27 394	7 760 285	122	34 490	17%
Transformation de viande de boucherie	113	14 600	4 874 566	129	43 138	15%
Transformation de viande de volaille	41	7 505	1 759 889	183	42 924	17%
Préparation industr. à base de viande	71	5 289	1 125 830	74	15 857	23%
Industrie du poisson	60	3 831	986 113	64	16 435	21%
Industrie des fruits et légumes	47	4 211	1 344 047	90	28 597	21%
Industrie des corps gras	4	s	s			
Industrie laitière	59	7 223	2 887 216	122	48 936	12%
Travail des grains, fabrication de produits	59	s	s			
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	112	4 936	1 154 063	44	10 304	26%
Autres industries alimentaires	233	6 502	1 302 187	28	5 589	25%
Fabrication d aliments pour animaux	81	4 166	2 682 984	51	33 123	11%
Fabrication de boissons	74	596	149 913	8	2 026	23%

Source : Agreste.SSP

Le CA moyen est inversement proportionnel au taux de valeur ajoutée ; les industries des produits de base (viandes bovine et porcine, viandes de volailles, industrie du lait, alimentation animale) ont des taux de VA faible, compris entre 12% et 17%; la taille minimum efficiente est élevée dans ces métiers. Les leaders bretons de la valorisation des produits agricoles de base ont ainsi pour la plupart un CA consolidé de plus d'1 milliard d'euros (BIGARD, TRISKALIA, EVEN, COOPERL ARC ATLANTIQUE, GLON, DOUX, CECAB).

Les industries de la 2^{ème} transformation (charcuterie salaisons, transformation des produits de la mer, Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie, autres IAA) ont par contre des niveaux de VA nettement supérieurs (de 23% à 26%) et des tailles moyennes d'entreprises inférieures, avec une forte proportion de PME.

En Bretagne, la filière de la pêche et de l'aquaculture est constituée d'un réseau d'acteurs riche et diversifié mais qui reste très éclaté.

En Bretagne, la filière de la pêche et de l'aquaculture est constituée en grande majorité de TPE et de PME. Le tableau 7 illustre cette réalité avec, certes, en allant vers l'aval des CA moyen en croissance mais qui restent, en moyenne en deçà du seuil des 50 M€, c'est-à-dire celui des PME. La filière pêche et aquaculture représente en Bretagne en CA cumulé de l'ordre de 2,17 milliards €, avec 2360 entreprises qui emploient 13 000 personnes.

Tableau 7 Chiffres clés de la filière pêche et aquaculture en Bretagne.

	Année	Nombre entreprises	CA M€	CA Moyen €	Nombre emplois
Conchyliculture	2009	714	226	316 450	2 660*
Pisciculture	2007	40	27	730 000	130*
Algues	2010	11	2,5	227 270	nd
Pêche	2010	1 395 navires	336	225 000	5 323
Mareyage	2008	140	591	4 221 429	1 080
Transformation	2009	60	986	16 433 333	3 831
Total Filière pêche et aquaculture		2 360	2 168	920 000	13 024

Source : Enquête aquaculture 2009 DPMA, Conseil Régional de Bretagne, FranceAgriMer, Agreste Enquête salmoniculture, ESANE 2009.

* : emplois UTA , cad Unité Travail Annuel

Les deux premiers armements bretons ont des CA respectifs de l'ordre de 40 M€ et 20 M€ et sont donc bien des PME. Il en est de même pour l'aquaculture : les deux premières entreprises de conchyliculture bretonnes ont des CA 2009 de l'ordre de 10 à 15 M€. Même si le leader du mareyage breton affiche un CA supérieur à 50 M€ et si certaines entreprises de mareyage sont consolidées au sein de groupes importants, ce secteur reste constitué de PME dont le CA moyen est de l'ordre de 4 millions €. Enfin, coté transformation, plusieurs entreprises, notamment par consolidation sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI), mais comme l'illustre le tableau 7, la moyenne de ce secteur se situe sous le seuil des 19 M€.

L'innovation dans les PME de la région Bretagne.

L'analyse faite par OSEO⁶ sur un échantillon dominé par des PME de **la répartition régionale des entreprises innovantes** (entreprises s'engageant dans un nouveau programme de RDI (recherche développement et innovation) classe la Bretagne en 9^{ème} position avec seulement 3,5% des entreprises innovantes en 2010, soit un poids relatif en retrait par rapport à celui de son PIB 2009 (4,3% du total). De plus, ce rang est largement du au secteur des TIC, ce qui révèle un positionnement en retrait sur l'innovation dans les PME des autres secteurs, notamment celui des IAA. En Bretagne, les entreprises innovantes sont plus jeunes que la moyenne nationale; les micro-entreprises sont surreprésentées et à l'inverse le poids relatif des PME et des ETI dans le total des entreprises innovantes est inférieur à la moyenne nationale.

La réforme entrée en vigueur en 2008 du CIR (Crédit d'Impôt Recherche) l'a rendu beaucoup plus simple et attractif et s'est traduit au niveau national par une augmentation de 60% des déclarants en deux ans. La distribution régionale du CIR correspond largement à celle des dépenses de R&D des entreprises : de ce point de vue, la Bretagne se positionne au 7^{ème} rang des régions, avec 1,8% des dépenses déclarées au CIR et 4,1% du nombre de bénéficiaires.

Si au niveau national, les entreprises de moins de 250 salariés fiscalement indépendantes représentent 71% des bénéficiaires du CIR, indiquant de fait le poids très significatif des PME, le rapport OSEO ne fournit pas leur répartition régionale.

Tableau 8 Nombre de bénéficiaires au CIR et poids relatif de la Bretagne.

	Nombre de déclarants	Nombre de bénéficiaires	Poids relatif de la Bretagne Nombre de bénéficiaires	Part dans les dépenses déclarées au CIR	Part dans le total du CIR
Bretagne	688	481	4,1%	1,8%	1,8%
France	15 749	11 626	100,0%	100,0%	100,0%

Source : PME 2011 – Rapport sur l'évolution des PME - OSEO

Initié en 2005, **le modèle de pôle de compétitivité** vise à associer des grands groupes, des PME, des centres de recherche et enfin des investisseurs au sein d'une même structure à vocation de R&D dans un ou plusieurs secteurs (mer, alimentation, transports, etc.)

⁶ Ces données sont issues du chapitre « les entreprises innovantes en 2010 » du rapport PME 2011 d'OSEO. L'analyse des PME et ETI innovantes dans ce rapport porte sur 7168 entités dont 96% sont des PME et des micro-entreprises.

Dès le lancement des pôles et témoignant de la volonté régionale de résister au déclin industriel, la Bretagne s'était directement investie dans 4 pôles couvrant les 4 secteurs clés de son industrie (IAA, TIC, CRN, automobile) avec en plus des liens importants avec le pôle auvergnat Innoviandes.

Mais depuis 2005, la situation a évolué et la région s'est recentrée sur les 3 pôles, deux à vocation mondiale IMAGES ET RESEAUX (Lannion) et MER BRETAGNE (Brest) et un à vocation nationale (VALORIAL à Rennes). Le pôle IDFORCAR est basé à Nantes avec une zone de R&D qui rayonne sur 3 régions dont la Bretagne. Le pôle INNOVIANDES, basé à Clermont-Ferrand a perdu pour sa part en 2010 son label de pôle de compétitivité.

Les PME jouent un rôle de plus en plus important dans les projets d'innovation soutenus par le FUI : en 2009, les PME représentent 39% des dépenses de R&D des projets. Ce poids croissant et très significatif se retrouve au niveau du nombre de projets labellisés par les pôles de compétitivité : 31% des projets labellisés par les pôles sont portés par des PME et 64,3% impliquent au moins une PME.

Un poids décisif des PME au sein des 4 pôles de compétitivité principaux en Bretagne

Tableau 9 Tableau de bord des pôles de compétitivité en Bretagne et poids relatif des PME. 2010

Identité du pôle	Nbre d'établissements 2010			Nbre d'entreprises PME ayant un établissement membre du pôle				Part de la Bretagne dans l'effectif salarié du pôle
	Total	dont Bretagne	poids relatif Bretagne	Total	% PME dans total	dont Bretagne	poids relatif Bretagne	
VALORIAL	179	108	60%	94	53%	57	61%	61%
MER BRETAGNE	258	182	71%	179	69%	141	79%	51%
IMAGES & RESEAUX	180	125	69%	140	78%	95	68%	66%
IDFORCAR	87	19	22%	50	57%	23	46%	21%
TOTAL 4 POLES	704	434	62%	463	66%	316	68%	nd
TOTAL Tous pôles français	8038	451	6%	5295	66%	nd		

Source : enquête 2011 de la DGSi auprès des pôles de compétitivité. DGSi & DATAR

En 2011, les 4 pôles, dont les 3 implantés majoritairement en Bretagne, regroupent 704 établissements dont 62% sont des établissements localisés en Bretagne. De 2005 à 2010, le nombre d'établissements bretons adhérant à un pôle est passé de 356 à 434 soit +27%.

Les établissements des PME représentent les 2/3 au sein des ces 4 pôles soit 463 établissements dont 70% sont implantés en Bretagne. Le poids relatif des PME varie de 53% seulement au sein de VALORIAL à 78% pour IMAGES & RESEAUX.

Les emplois basés en Bretagne sont majoritaires au sein des pôles VALORIAL et IMAGES & RESEAUX mais ne représente qu'un emploi sur deux au sein du pôle MER BRETAGNE et 1 emploi sur 5 au sein de IDFORCAR, pôle centré sur la région Pays de la Loire.

Tableau 10 Effectifs salariés des établissements de PME et ETI membres des pôles de compétitivité en 2009 par région.

	Nombre d'établissements membre des pôles	Effectifs salariés dans les établissements de PME membres des pôles en 2009	Effectifs salariés dans les établissements d'ETI membres des pôles en 2009

	Nombre d'établissements de PME	Nombre d'établissements d'ETI	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles	Poids des pôles dans les effectifs salariés de la	Ensemble des salariés	Cadres et professions intellectuelles	Poids des pôles dans les effectifs salariés de la
Bretagne	292	80	6 918	1963	2,2	9288	1875	7,7
Total France	4642	1149	101704	27773	1,5	200 976	61 222	8,2
Poids relatif Bretagne	6,3%	6,9%	6,8%	7,1%				

Source : PME 2011 – Rapport sur l'évolution des PME - OSEO

Sur le critère Poids des pôles dans les effectifs salariés des PME de la région, la Bretagne se situe en 3^{ème} position avec 2,2% (3,3% en Franche-Comté et 2,4% en Rhône-Alpes). En cumulant avec les ETI, c'est 10% des effectifs salariés de la région dont les établissements employeurs sont membres d'un pôle. Ce total est supérieur à celui du national avec une représentation relative supérieure des PME qui n'est que 1,5% au niveau national.

Le poids relatif des effectifs des PME dans les pôles varie beaucoup en fonction de la concentration de chacun des secteurs ; elle est forte dans les IAA et dans les activités connexes (sous-traitance, conseil et assistance, recherche et développement). Seuls les adhérents du pôle VALORIAL qui concerne les IAA sont bien répartis sur l'ensemble du territoire breton; pour les 3 autres pôles, la concentration sur 2 à 3 zones ou sur la zone littorale est très marquée.

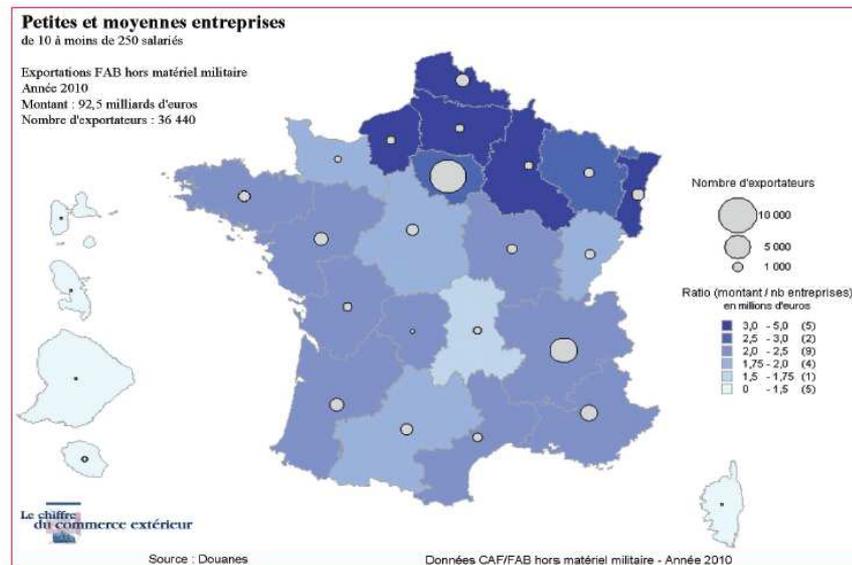
Dans le rapport d'évaluation des pôles de compétitivité qui vient d'être remis (août 2012) au Gouvernement, le pôle IMAGES ET RESEAUX est jugé comme *très performant* et les deux autres pôles bretons (MER BRETAGNE et VALORIAL) comme *performants*.

Les PME bretonnes et l'exportation

Les deux cartes ci-dessous témoignent d'une position assez mitigée de la région Bretagne en ce qui concerne les activités à l'exportation des PME régionales :

- le montant moyen exporté par PME se situe dans une tranche de 2,0 à 2,5 M€. Au niveau national, les PME exportatrices sont largement implantées dans des zones frontalières et portuaires (Bouche du Rhône, Bordeaux et Nantes). Carte n°1.
- sur le critère, taux de PME exportatrices, la Bretagne se situe dans la tranche la plus basse avec seulement 15% des PME (avec Basse Normandie, le Languedoc-Roussillon, la Corse et les DOM). Carte n°2.

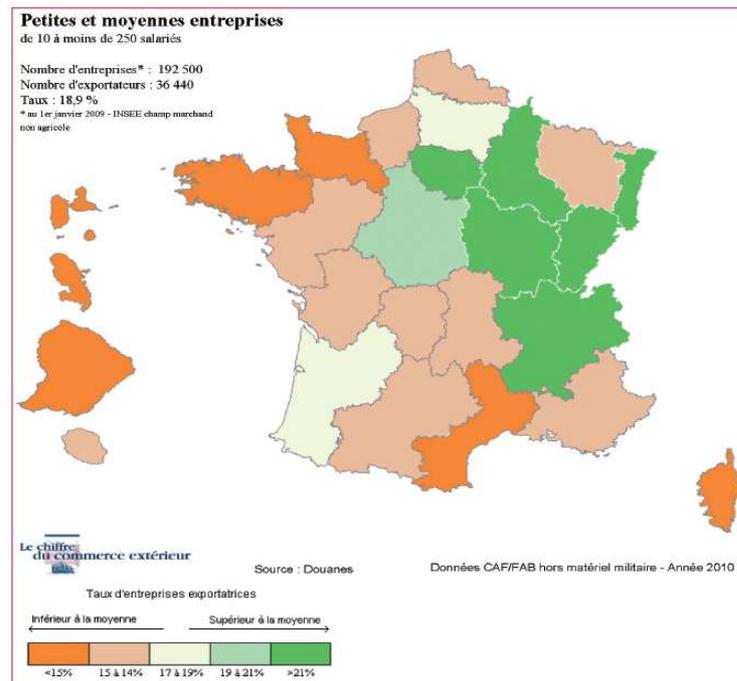
Carte n°1 Nombre de PME exportatrices et montant moyen exporté par entreprise.



1. Le champ des PME retenu ici ne concerne que les entreprises de moins de 250 salariés, à l'exclusion des micro entreprises de moins de 10 salariés. Il ne prend en compte ni le chiffre d'affaires global de l'entreprise, ni le total de son bilan.

Source : *PME 2011* – Rapport sur l'évolution des PME - OSEO

Carte n°2 Taux de PME exportatrices.



Source : *PME 2011* – Rapport sur l'évolution des PME - OSEO

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Un solde positif de créations d'emplois en 2010 y compris dans les micro-entreprises, situation très exceptionnelle au sein des 22 régions et des DOM</p> <p>Un secteur artisanal très solide qui représente plus de 50 000 entreprises et 20% des emplois, avec une position largement dominante du secteur du bâtiment.</p> <p>3ème rang national pour l'emploi au sein des PME : devant Pays de la Loire et derrière PACA et Aquitaine</p> <p>Un premier secteur, celui des IAA ancré dans son territoire et réalisant la transformation et la mise en marché de la production de la 1ère région agricole française</p> <p>Localisation régionale des donneurs d'ordre aux PME, notamment pour les secteurs équipements mécaniques, caoutchouc, plastique, métallurgie</p> <p>Tissu d'entreprises innovantes : PME du secteur des TIC mais aussi des secteurs en émergence (énergies marines, économie portuaire, économie du sport)</p> <p>Trois pôles de compétitivité implantés en Bretagne sur les filières principales : 66% des établissements adhérents sont des PME et au sein de celles-ci 70% sont implantés en Bretagne</p> <p>Bretagne en 3ème position nationale sur le critère « poids des pôles dans les effectifs salariés des PME »</p> <p>Les dix premiers groupes IAA dont 7 avec un CA de plus 1 milliard € regroupe 75% des effectifs des IAA régionales et réalisent la quasi-totalité des exportations régionales</p> <p>Première région maritime française et pôle de défense majeur</p> <p>Région avec forte activité et potentiel touristiques en lien avec diversité et préservation des territoires</p> <p>Une ressource énergétique marine exceptionnelle, unique en France</p> <p>Tissu de PME vecteur de diversification de l'économie industrielle régionale</p>	<p>Une économie industrielle dépendante de 4 filières principales qui représentent 58% de l'emploi industriel breton, les IAA seules pesant 39%</p> <p>Sur les indicateurs du CA, des emplois ou des ventes à l'export, les PME représentent un poids limité (cas des IAA par exemple)</p> <p>Une filière pêche et aquaculture constitué uniquement de TPE et de PME</p> <p>Des secteurs en recul historique (construction navale) ou ouvert à la concurrence mondiale (automobile)</p> <p>Poids des emplois induits et délocalisables</p> <p>Stratégie d'implantation définie hors région pour les grands groupes nationaux ou internationaux</p> <p>La Bretagne se classe seulement en 9ème position sur le nombre d'entreprises innovantes en 2011</p> <p>La région ne bénéficie que de 1,8% de l'enveloppe nationale du CIR</p> <p>Forte concentration sur 2 à 3 zones d'emplois pour les pôles Mer Bretagne et Images & Réseaux</p> <p>Un réseau de PME peu exportatrices et éloigné géographiquement des grandes zones portuaires des autres pays membres et des zones de consommation à l'échelle européenne</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une dynamique à l'innovation centrée sur un nombre limité de secteurs (TIC, pôle MER) qui mériterait de s'élargir aux IAA</p> <p>Une demande alimentaire mondiale en forte expansion et une capacité de l'agriculture et des IAA bretonnes à saisir ces opportunités tant au sein des pays de l'UE que des pays tiers</p> <p>Intensité emploi de la sous-traitance et des prestataires de services</p> <p>Une image industrielle et économique de la Bretagne à conforter, une attractivité à renforcer</p>	<p>Une concentration sectorielle qui s'accroît (les 5 premiers secteurs cumulent 65% des emplois)</p> <p>Un démantèlement progressif des outils spécifiques de la PAC et un accroissement des échanges mondiaux, synonymes de prix tirés vers le bas sur les produits agricoles de base</p> <p>Dépendance de la commande publique (exemple : construction navale)</p> <p>Concurrence mondiale croissante sur certains secteurs : TIC, automobile</p> <p>Un réseau de PME qui ayant tardé à s'inscrire dans</p>

vis-à-vis des investisseurs / employeurs Développement de l'offre agro-alimentaire (agriculture et produits de la mer) sur les segments à forte valeur ajoutée (référentiel SIQO, marque régionale, autres référentiels de qualité) et du réseau de PME pour la mise en marché et la transformation Renforcer des outils de développement liés au tourisme d'affaires	une économie internationale, risque de conserver des performances médiocres à l'exportation 9000 entreprises artisanales soit 18% à reprendre dans les 5 ans
---	---

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Les enjeux liés à l'innovation et la compétitivité des PME en Bretagne se structurent en trois groupes :

Des enjeux pour l'ensemble des PME de la région Bretagne

D'abord et compte tenu des faiblesses identifiées dans l'état des lieux les 2 enjeux liés d'une part à l'innovation (faciliter l'accès des PME à l'innovation et renforcer les capacités de management de l'innovation dans les PME) et d'autre part aux exportations (Développer de nouveaux modèles d'activité à l'attention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation)

Le poids et la place des PME dans les binômes amont/aval agriculture et industries agro-alimentaires et dans celui de la pêche/aquaculture et industries agro-alimentaires

La réflexion à mener quant à la définition du champ d'éligibilité des programmes de soutien et des limites d'une approche centrée stricto sensu sur les PME, notamment dans des secteurs comme celui des IAA

L'accompagnement des PME dans les secteurs exposés et dépendant des donneurs d'ordre des 4 grands secteurs

La détection et le soutien des PME comme vecteur de la diversification de l'économie industrielle régionale soit dans les activités de service aux principaux secteurs déjà présents soit dans l'émergence de nouveaux secteurs porteurs de diversification tels que les secteurs des industries culturelles et créatives, les services innovants, l'éco-construction, etc.

Les enjeux de la qualification de la main d'œuvre pour répondre aux besoins des PME et améliorer leur compétitivité, y compris dans les secteurs nouveaux liés à la diversification.

Les enjeux spécifiques aux IAA des secteurs agriculture et pêche/aquaculture

Développer et structurer les filières par la contractualisation, la constitution d'organisations de producteurs, les circuits de proximité, la valorisation collective des sous-produits agricoles,

Développer les produits à forte valeur ajoutée par la recherche et le développement, la compensation des surcoûts liés à une démarche durable de qualité et le renforcement et la connaissance des produits de qualité,

Améliorer la compétitivité et la pérennité des TPE agro-alimentaires, y compris celle valorisant les produits de la mer.

Enfin, des enjeux liés à la gouvernance, l'ensemble du réseau des acteurs qui accompagnent les PME

Disposer d'un cadre d'actions permettant un pilotage concerté, assurant la cohérence entre les actions des différents niveaux géographiques (Europe, Etat, Région, Département).

Mieux mobiliser les fonds européens, notamment par un décloisonnement des fonds (FEADER, FEAMP, FEDER et FSE), les différents programmes apparaissent trop souvent gérés en « tuyaux d'orgue ».

Formaliser un projet régional sur les secteurs clés comme celui des IAA avec les organismes professionnels régionaux de l'amont et de l'aval

Doter le territoire régional d'équipements mixtes permettant l'accueil d'évènements économiques, culturels et sportifs.

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Renforcer la compétitivité des PME en métropole
Territoires urbains 1 (métropoles)	<p>Forte concentration des établissements sur les 6 aires urbaines principales : Rennes, Brest, Lorient, St Briec, Vannes, Quimper.</p> <p>Un poids très variables des établissements des IAA au sein des aires urbaines. Exemple : fort à l'est et ouest de l'aire urbaine de Rennes mais faible au nord et au sud de celle-ci (orientation des axes de circulation)</p>
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Une majorité des établissements du secteur IAA est implantée sous un axe Châteaulin-Fougères.
Territoires ruraux centre Bretagne	<p>Les PME y sont centrées sur les secteurs du commerce et des services mais peu sur l'industrie ; les établissements des 3 grands secteurs et de leurs sous-traitants sont peu présents à l'exception notable des IAA</p> <p>Les espaces des autres aires urbaines, notamment les aires moyennes du centre Bretagne (Carhaix Plouguer, Pontivy, Loudéac, Ploërmel) regroupent un nombre significatif d'établissements d'abord du secteur viandes mais aussi fabrication d'aliments pour animaux et autres produits alimentaires.</p>
Littoral	<p>Concentration logique du réseau des PME de la filière pêche et aquaculture mais aussi de nombreuses PME des secteurs de services et des TIC. La majorité des établissements de l'industrie du poisson est regroupée sur le littoral sud.</p> <p>La Construction Rénovation Navale (CRN) est concentrée sur les bassins d'emploi de la zone littorale : 30% de l'emploi industriel pour Brest, 20% dans le bassin de Lorient et moins de 10% dans les autres bassins (Vannes Auray, littoral nord, St Malo). L'emploi généré par les donneurs d'ordre de la CRN est concentré sur Brest et Lorient et dans une moindre mesure Quimper.</p> <p>Les zones d'emploi littorales affichent les taux les plus élevés sur l'indicateur « part des effectifs salariés de la zone d'emplois dans les établissements membres des pôles de compétitivité »</p>
Coopération transnationale	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

Si en liaison avec un amont agricole présent sur l'ensemble de la région, les PME du secteur IAA constituent un réseau très dense présent sur l'ensemble des types de territoires, les autres secteurs sont par contre relativement concentrés sur quelques zones d'emplois : la construction et la réparation navale sur Brest et Lorient, notamment dans le cadre des industries de défense, les TIC sur Lannion, Brest et Rennes et l'automobile sur Rennes.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Renforcer la compétitivité des PME en métropole
Développement durable	Enjeu de la diversification des PME vers les marchés de l'économie verte et de l'intégration du développement durable dans leur propre fonctionnement Le PPI (programme prévisionnel des investissements immobiliers) de la région guidé par l'éco référentiel des lycées
Protection de l'environnement	Des dépenses globales d'investissement des établissements de Bretagne pour la protection de l'environnement de l'ordre de 52 à 53 M€ par an 70% du total sont des investissements spécifiques dédiés à la protection de l'environnement, consacrés en priorité à la gestion des eaux usées et des déchets
Efficacité énergétique	L'industrie représente 14% de la consommation finale d'énergie de la région: en hausse de +17% sur la période 1997-2007, tendance régionale à l'inverse de celle de la France (-6% sur la période) Les IAA représentent 60% de l'énergie consommée (40% pour l'industrie des viandes et du lait) Parmi les filières prometteuses pour la Bretagne : les énergies marines renouvelables et la mobilité décarbonée Bilan positif de PBE+ (Performance Bretagne Environnement Plus) et de son réseau dont l'objectif est de promouvoir la démarche environnementale auprès des PME bretonnes
Lutte et adaptation au changement climatique	Eco-rénovation et eco -construction constituent 2 enjeux majeurs pour les TPE et les PME bretonnes compte tenu de l'importance de l'habitat individuel dans la région Le marché de la rénovation du parc des logements bretons est estimé au minimum à 15 milliards € et représente un fort potentiel d'innovation et d'emplois locaux
Prévention et gestion des risques	industries à risque dans le secteur des IAA : 48 silos de stockage de céréales et 102 installations de réfrigération à l'ammoniac. Le rejet d'ammoniac dans l'atmosphère fait partie des incidents mineurs récurrents 80% des ICPE soumis à autorisation 55% des ICPE soumis à déclaration sont des installations d'élevage 71% des expositions professionnelles sont d'origine physique : les TMS représentent 80% des maladies professionnelles (secteur des IAA)
Egalité H/F	En Bretagne, 7 créateurs d'entreprises sur 10 sont des hommes, taux comparable au niveau national Les secteurs des IAA, dans lequel les emplois peu qualifiés sont majoritairement occupés par des femmes, souffrent d'une faible attractivité compte tenu des dures conditions de travail, notamment dans l'industrie des viandes Enjeux : formation, position des femmes au sein des entreprises du secteur des IAA notamment pêche et aquaculture, diminution de la pénibilité des postes de travail
Egalité des chances	Pas d'informations spécifiques au secteur des PME
Lutte contre les discriminations	Les dispositifs du secteur emploi-formation et le réseau des acteurs propres à cette thématique sont en place en Bretagne. Le secteur des PME ne fait pas l'objet d'une politique spécifique

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
L'importance des PME dans les économies régionales	DGI-INSEE-DCASPL	2002
Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 (Réflexion prospective)	CESR Bretagne	Juin 2004
Schéma Régional de développement économique	Conseil Régional Bretagne	2006
Ensemble de l'industrie - Chiffres clés	INSEE Région Bretagne DRIRE, DRTEFP	2006
La filière construction-réparation navale (CRN) en Bretagne	Octant n°110	Octobre 2007
Synthèse régionale de l'industrie bretonne	INSEE Bretagne Octant n° 144	Octobre 2008
Les 4 pôles de compétitivité bretons liés aux spécialisations industrielles de la région	INSEE Bretagne Octant n°114	Octobre 2008
Salariés des établissements industriels selon l'activité au 31 décembre 2009	INSEE - CLAP	2010
Etablissements industriels selon l'activité la taille de l'établissement au 31 décembre 2009	INSEE - CLAP	2010
Chiffres clés - Caractéristiques des entreprises et des établissements au 31 décembre 2009	INSEE - CLAP	2010
Établissements départementaux au 31 décembre 2009	INSEE - CLAP	2010
An Danvez 6 - Focus prospectif	Conseil régional de Bretagne	
La Bretagne en chiffres	INSEE Bretagne	2011
L'évolution de l'emploi salarié dans l'industrie agro-alimentaire bretonne	INSEE Bretagne Octant Infos N°14	Septembre 2011
L'implantation des grands établissements de l'industrie agro-alimentaire bretonne	INSEE Bretagne Octant Infos N°15	Septembre 2011
Contribution du CESER de Bretagne à la réflexion « Territoire 2040, 7 grands enjeux et 31 défis »	CESER	Décembre 2011
PME 2011 Rapport sur l'évolution des PME	OSEO	Décembre 2011
Tableaux de bord des pôles de compétitivité - enquête DGSI	DGSI - DATAR	2011
Résultats définitifs ESANE 2009 : Statistiques structurelles des entreprises des IAA	INSEE et SSP	2012
La revue de l'Observatoire des IAA	Chambre régionale d'Agriculture	Janvier 2012
Mémento Agricole	Agreste - DRAAF Bretagne	Mars 2012
Création, transmission, reprise : les chiffres de l'artisanat breton	Chambres des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	1 janvier 2011
Entreprises, dirigeants, salariés : les chiffres de l'artisanat breton	Chambres des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	1 janvier 2011

Objectif thématique n°4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs en métropole

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

Une émission de gaz à effet de serre dans la moyenne nationale avec une contribution importante des secteurs du transport, du résidentiel et de l'agriculture

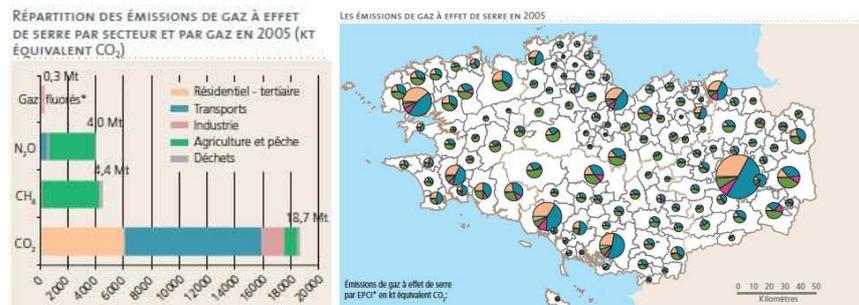
La Bretagne a émis 25,7 Mt de CO₂ équivalent en 2005 (année de référence des SRCAE), ce qui représente 5% des émissions nationales de gaz à effet de serre (ou GES). Ce niveau est équivalent à la moyenne nationale (8 teqCO₂/habitant en 2005 contre 8,2 teqCO₂/hab./an au niveau national). Au niveau régional, le dioxyde de carbone (CO₂) est le gaz à effet de serre le plus important avec près de 70% des émissions devant les 15% de méthane (CH₄), les 15% de dioxyde d'azote (N₂O) et les 0,01% de gaz fluorés.

Les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont :

- l'agriculture entre 35 à 39% (entre 19% et 21% à l'échelle nationale). L'agriculture tient une place importante en Bretagne, tant pour l'utilisation de son territoire (la surface agricole utile occupe 63% de la superficie totale du territoire régional), qu'en production agricole ou agroalimentaire (premier rang des régions françaises en potentiel de production brute). Elle se distingue des autres secteurs par l'origine non-énergétique de la majorité de ses émissions (91%). Ce secteur rejette donc principalement du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O) qui proviennent essentiellement de la fertilisation des cultures et des activités d'élevage. À noter que ces gaz sont des GES très puissants.
- le transport entre 27% et 28% des émissions (25% à l'échelle nationale) dont les 2/3 sont associées au transport des voyageurs et 1/3 au transport de marchandise. La Bretagne dispose d'un réseau d'infrastructures de transports efficaces et nombreux en réponse au caractère péninsulaire de la région. Chaque breton réalise en moyenne 3,5 déplacements quotidiens contre 3,1 à l'échelle nationale. Le transport de marchandises s'effectue principalement par la route (93,3%). Ce secteur rejette principalement des oxydes d'azote, du dioxyde de carbone, des particules et des composés organiques volatils, notamment le benzène.
- le secteur du bâtiment pour 25% (19% à l'échelle nationale) dont 70% concerne les bâtiments résidentiels et 30% le secteur tertiaire. La prédominance de l'habitat individuel caractérise le parc breton de résidences principales (76% du parc résidentiel en Bretagne contre 57% en France). Ce secteur émet principalement du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de soufre (SO₂), le chauffage étant le poste d'émissions prépondérant (77% de la consommation énergétique). Selon le diagnostic de performance énergétique (DPE) du bâtiment, seulement 19% des résidences principales sont classées A, B ou C (en dessous de 150 kWh/m²) sachant que d'ici 2020, la consommation moyenne doit être ramenée à 150 kWh/m² (Objectif Grenelle).
- L'industrie entre 8% et 9% (35% à l'échelle nationale). Cette faible part des émissions de l'industrie bretonne par rapport au niveau national peut s'expliquer par le faible potentiel d'émission des IAA, qui constituent 1/4 des établissements bretons, relativement à d'autres branches d'activité comme la sidérurgie ou bien l'industrie chimique. De plus, l'industrie bretonne n'est pas une industrie énergivore et ne représente que 12% de la consommation énergétique totale. Dans le secteur de

l'industrie, 70% des émissions sont d'origine énergétiques et 30 % d'origine non-énergétiques, émises essentiellement par les procédés industriels. Il rejette principalement des oxydes d'azote et du dioxyde de soufre.

Globalement, la répartition des émissions en Bretagne se fait principalement autour des grandes agglomérations et des communes comprenant de grands axes routiers, sur les zones de forte densité de population ainsi que sur les zones d'élevage important. À noter que 59% des émissions de GES totales sont d'origine énergétique, c'est-à-dire générées par la combustion des énergies fossiles.



Source : L'environnement en Bretagne : cartes et chiffres clés, édition 2011.

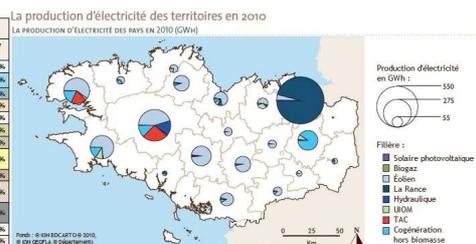
Une production d'énergie renouvelable en hausse, surtout l'éolien, mais insuffisante au regard de la dépendance énergétique de la Bretagne

La production d'énergie renouvelable (ou EnR) a atteint 5964 GWh en 2010, soit une hausse de 12% depuis 2009 et de 46% depuis 2000. Si elle représente 87% de la production d'énergie en Bretagne, elle n'a couvert que 7,1% des besoins en énergie finale de la région en 2010 et reste en-dessous des 13% obtenus en moyenne nationale. On peut distinguer deux types de production d'énergie renouvelable : électrique et thermique :

- La production de chaleur ou thermique représente 74% de la production d'EnR en 2010. Le bois en constitue la première ressource avec 95% de la production, dont 85% de la ressource proviennent de l'exploitation de bois local breton (forêt et bocage). Ce type de production a progressé de 27% depuis 2000 en s'appuyant sur le développement des chaufferies au bois déchiqueté automatiques et de la forte progression des productions de biogaz et du solaire thermique.
- La production d'électricité renouvelable est en très forte augmentation en Bretagne depuis 2005 puisqu'elle a plus que doublé. Dans le même temps, cette production ne s'est accrue que de 37% au niveau national. L'éolien, avec 57% de la production, est la première source d'électricité renouvelable en 2010 devant l'usine marémotrice de la Rance et l'hydroélectricité. La Bretagne est par ailleurs la troisième région française en puissance installée s'agissant de l'énergie éolienne.

Le bilan de la production d'énergie renouvelable
Le bilan 2010

	Nombre d'installations	Energie primaire		Electricité		Chaleur		Production totale		
		ktep	Puissance kW	Prod. GWh	Puissance kW	Prod. GWh	GWh	Evolution/2005		
EnR électrique	Eolien	107	78	652	905			905	22%	
	Hydraulique	32	5,7	39	66			66	-1%	
	En. Marins	1	45	238	523			523	7%	
	PV	6 959	2,5	50	29			29	305%	
	sous-total	4 099	131	979	1 523			1 523	17%	
EnR thermique	UCOM	10	60	15	61	nd	nd	169	3%	
	Biogaz	14	4,3	1,1	3,7			5	27%	
	Solaire thermique	5 335	0,9			25	11	11	11%	
	Bois bûche	463 000	323			nd	nd	3 795	11%	
	Bois chauffage	211	35			156	410	410	7%	
	Liquéur bois	1	1,3			nd	nd	15	4%	
	sous-total	468 571	425	16	65	nd	nd	4 394	4 459	10%
TOTAL		415 270	556	994	1 588	nd	nd	4 394	5 982	12%



Source : Chiffres clés de l'énergie en Bretagne, édition 2011

Au total, la production d'énergie renouvelable repose surtout sur le bois (63%), l'électricité d'origine éolienne (15%) qui est par ailleurs en très forte progression depuis ces 5 dernières années, l'énergie marémotrice (9%), l'hydraulique (1%) et le photovoltaïque (0,5%). Fin 2010, les énergies renouvelables représentent, en nombre d'installation : 418 éoliennes, plus de 5500 installations solaires thermiques (3% des surfaces installées en France), plus de 6500 installations solaires photovoltaïques, près de 400 000 installations en bois de bûche, 211 chaufferies de bois déchiqueté et l'installation de l'usine marée motrice de la Rance (les 13,50 m de marnage y est l'un des plus forts au monde).

Par ailleurs, les acteurs publics bretons se sont fortement mobilisés sur cette thématique des énergies renouvelables. En effet, le pacte électrique Breton, issu de la conférence bretonne de l'énergie, a participé à la structuration d'un large partenariat public (Préfecture, Conseil régional, ADEME, ANAH, RTE). Il fixe notamment des objectifs ambitieux en matière de production d'énergie renouvelable. À noter qu'un certain nombre de projets sont en passe d'être concrétisés : France Energie Marine, le projet de parc éolien off-shore en baie de Saint-Brieuc, le site d'essai des hydroliennes de Paimpol (...).

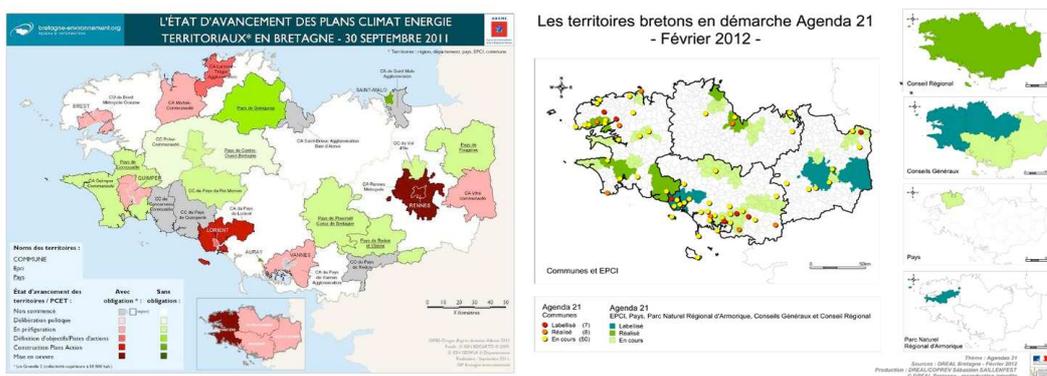
Une bonne adhésion des territoires bretons aux projets territoriaux de développement durable.

Le plan climat-énergie territorial (PCET) tout comme l'Agenda 21, sont des projets territoriaux de développement durable. Alors que le PCET a pour principale finalité de lutter contre le changement climatique, l'Agenda 21 présente des objectifs plus larges de développement durable dont le changement climatique constitue l'une des 5 finalités selon le référentiel national. Il est à noter qu'un PCET peut être partie intégrante d'un Agenda 21.

S'agissant du PCET, depuis la loi Grenelle 2, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer ce plan avant le 31 décembre 2012. En Bretagne, cela concerne 4 départements, 13 EPCI et 5 communes. Fin septembre 2011, parmi ces 22 territoires, 16 ont engagé une démarche de PCET. À noter qu'à cette date, 11 autres territoires se sont engagés dans cette démarche alors même qu'ils n'étaient pas soumis à l'obligation réglementaire.

De son côté, l'Agenda 21 local peut être réalisé à toute échelle, de la commune au département et à la région, en passant par les différents niveaux d'intercommunalité. En Bretagne en mars 2012, 65 communes étaient engagées dans une démarche d'Agenda 21 ; 26 EPCI, un pays ainsi que le parc naturel régional d'Armorique sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre d'un Agenda 21. Le conseil régional et les quatre conseils généraux de la Bretagne ont également réalisé un agenda 21.

A côté des PCET et des Agendas 21 locaux, des initiatives locales originales peuvent également être mises en avant. On peut citer à titre d'exemple Vir'volt du Pays de St Brieuc, les actions du pôle énergie de la communauté de communes du Mené (...).



1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Émission de gaz à effet de serre Mise en place de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre en 2009 Bon engagement des collectivités dans les PCET Faible potentiel d'émission des IAA</p> <p>Production d'énergie renouvelable La troisième région française en puissance installée en éolien Une recherche expérimentale tournée vers la production d'énergie marine Un Pacte électrique Breton qui donne des objectifs ambitieux en matière de production d'EnR</p> <p>Économies d'énergie Une conférence bretonne de l'énergie qui structure un partenariat régional</p>	<p>Émission de gaz à effet de serre Une émission de méthane et de protoxyde d'azote qui provient de la fertilisation des cultures et des activités d'élevage Une part importante des émissions dues au transport routier lié à la situation péninsulaire de la Bretagne Un parc immobilier émetteur en GES de par la prédominance de l'habitat individuel</p> <p>Production d'énergie renouvelable Une faible part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'électricité Un faible potentiel concernant l'hydroélectricité tirée des rivières, en raison du manque de relief du territoire Une énergie marine marginalement exploitée. La production de l'usine marémotrice de La Rance est la seule pouvant être aujourd'hui qualifiée de « marine »</p> <p>Économies d'énergie Une forte dépendance énergétique liée à la situation péninsulaire de la Bretagne et à la faiblesse des moyens de production locaux Une difficulté dans la rénovation du parc de logement ancien dans les zones urbaines (copropriété)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Émission de gaz à effet de serre La rédaction du Schéma Régional Climat-Air-Énergie avec un fort partenariat Conseil Régional / État</p> <p>Production d'énergie renouvelable Un important potentiel agricole pour la production d'énergie à partir de la biomasse (dont méthanisation), l'exploitation du bois bocager et la cogénération Un potentiel de production d'énergie via les panneaux photovoltaïques du fait des grandes surfaces des bâtiments de l'agriculture d'élevage hors sol bretonne Un fort potentiel pour la production d'énergie « marine » de par le linéaire de littoral important Une mobilisation des acteurs bretons autour des énergies marines (ex parc off-shore de St-Brieuc, IEED FEM, projet de plateforme EMR portuaire de Brest, etc.)</p> <p>Économies d'énergie Des objectifs du Grenelle de l'environnement en termes de rénovation de logements</p>	<p>Émission de gaz à effet de serre Un dynamisme démographique conduisant à des consommations d'énergie consacrées à l'habitat et aux déplacements pendulaires</p> <p>Production d'énergie renouvelable Difficulté d'acceptation sociale de certaines énergies renouvelables dont l'éolien</p>

Opportunité d'économie d'énergie en modernisant les IAA ainsi que les bâtiments d'élevage Potentiel économique de la rénovation thermique des logements et de la construction neuve. Potentiel de développement du tourisme bas carbone	
---	--

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Émission de gaz à effet de serre :

Diminution des émissions de GES liées aux activités humaines (industrie, agriculture, bâtiment et transport) :

- Poursuivre la rénovation du parc de logements existant pour réduire la consommation d'énergie et promouvoir les logements à basse consommation et étendre cette démarche aux bâtiments tertiaires
- Encourager une planification territoriale intégrée permettant de réduire les émissions de GES
- Promotion d'un mode d'agriculture économe en intrants et réduisant les rejets atmosphériques
- Développer les modes de transports alternatifs et favoriser les modes doux de déplacements
- Favoriser le report modal du transport de marchandises notamment par le développement du ferroutage et du transport maritime

Production d'énergie renouvelable :

Poursuite de la politique de développement des énergies renouvelables en Bretagne en valorisant les potentiels bretons (vent, soleil, courants marins, biomasse valorisation énergétique des déchets urbains, etc.) : le Pacte électrique Breton et son articulation avec le SRCAE (en cours d'élaboration) :

- Poursuivre l'identification et la quantification de gisements d'EnR Breton
- Améliorer la compétitivité des nouvelles sources d'énergies renouvelables par la recherche
- Gérer l'acceptation sociale et sociétale de certaines EnR comme l'énergie éolienne
- Informer et sensibiliser les agriculteurs et les industriels sur les possibilités de produire de l'énergie de sources renouvelables
- Accompagner les investissements des exploitations agricoles pour renforcer l'autonomie énergétique, dont l'installation d'unités de méthanisation et de panneaux photovoltaïques

Maîtrise de la consommation d'énergie :

Poursuite de la rénovation du parc de bâtiments existant pour réduire la consommation d'énergie et promotion des bâtiments à basse consommation

Appui à la structuration de l'offre sur les marchés de l'éco-construction

Sensibilisation et accompagnement des particuliers et des opérateurs économiques (entreprises IAA et pêche notamment)

Pérennisation de la structuration régionale autour des économies d'énergie

Développement des filières liées à une économie à faible teneur en carbone.

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs en métropole
Territoires urbains 1 (métropoles)	Un potentiel de rénovation thermique du parc privé et du tissu dense de copropriété, avec des difficultés de mise en œuvre de la politique de rénovation urbaine, et qui demande un accompagnement spécifique. Forte consommation d'énergie Des alternatives à la mobilité individuelle, en particulier sur le trajet domicile-travail, à développer Potentiel des réseaux de chauffage urbains
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	Potentiel de rénovation de l'habitat pour les logements sociaux
Villes moyennes et leur bassin de vie	Forte contribution de l'agriculture dans les espaces périurbains dans l'émission de GES (méthane) Potentiel de développement de la biomasse par méthanisation Fort déplacement pendulaire entre le lieu de domicile et le lieu de travail Potentiel de rénovation de l'habitat pour les logements sociaux
Territoires ruraux centre Bretagne	Forte contribution de l'agriculture dans les espaces ruraux dans l'émission de GES (méthane) Fort déplacement pendulaire entre le lieu de domicile et le lieu de travail Potentiel de développement de la biomasse par méthanisation Fort potentiel d'installation d'éolien dans le corridor Morlaix-Pontivy-Redon
Littoral	Augmentation d'émission de GES sur le littoral issue de l'augmentation de la population Potentiel éolien offshore Potentiel énergie hydrolienne
Coopération transnationale	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

En matière de territorialisation des enjeux relatifs aux soutiens de la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs en Bretagne, et s'agissant des émissions de gaz à effet de serre, il convient de distinguer deux points :

- Même si l'ensemble des territoires bretons rejette des gaz qui contribuent au changement climatique, les espaces urbains et périurbains y sont les plus gros contributeurs. Ces émissions sont principalement issues des secteurs du transport, du tertiaire/résidentiel très présents dans ces milieux urbains et périurbains. De plus, ces émissions sont d'autant plus importantes que la population est élevée.

- Les territoires ruraux contribuent aussi, à leur échelle, aux émissions de gaz à effet de serre. Ils se caractérisent par une part des émissions issues de l'agriculture plus élevées que dans les espaces plus urbains. Les émissions dues au transport ne sont pas en reste de par l'isolement de certaines communes qui nécessite un déplacement en véhicule individuel plus fréquent que dans des espaces plus urbains qui bénéficient du transport collectif.

Concernant la production d'énergie renouvelable, il convient de distinguer deux types d'espace :

- L'espace rural et notamment l'axe Morlaix-Pontivy-Redon présente le nombre le plus élevé d'installation éolienne en Bretagne. De plus, ce territoire à fort activité agricole, possède un large potentiel de production d'énergie biomasse, notamment issu de la méthanisation provenant du système de production hors sol.
- Une forte proportion de la production d'énergie renouvelable est produite dans les aires urbaines du pourtour de la péninsule, surtout dans le Finistère où l'énergie éolienne est la plus représentée. Ceci dit, le reste de l'espace littoral breton n'est que très peu producteur d'énergie renouvelable, mis à part le cas de l'usine marée motrice de la Rance, alors même qu'il possède un large potentiel (éolien offshore et énergies marines).

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs en métropole
Développement durable	Veiller à l'intégration paysagère des EnR (notamment éolien)
Protection de l'environnement	Veiller à la protection de la biodiversité dans la production d'EnR (éolien, bois énergie) Enjeux liés à la toxicité et au recyclage de certains matériaux des ENR
Efficacité énergétique	« cf fiche »
Lutte et adaptation au changement climatique	« cf fiche »
Prévention et gestion des risques	« rien dans la documentation exploitée »
Egalité H/F	Prise en compte des problématiques de garde d'enfants, source d'importante mobilité principalement féminine
Egalité des chances	« rien dans la documentation exploitée »
Lutte contre les discriminations	Promouvoir la rénovation du bâti sur tout le territoire Promouvoir l'accès aux énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Schéma régional climat air énergie de la région Bretagne (document en cours de validation)	Etat, conseil régional de Bretagne	
L'environnement en Bretagne, cartes et chiffres clés	GIP Bretagne environnement	Édition 2011
Chiffres clés de l'énergie en Bretagne, observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne	GIP Bretagne environnement	Édition 2011
Profil environnemental régional de Bretagne	Préfecture Bretagne, DIREN Bretagne	Novembre 2006
Projet d'actions stratégique de l'État en Bretagne 2011-2013	Préfecture de la région Bretagne	2011
Pacte électrique Breton	Préfecture de la région Bretagne, Conseil Régional Bretagne, ADEME, RTE, ANAH	Signé le 14 décembre 2010
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne	Pôle Etudes, SCOPS, DIRAM, Conseil régional de Bretagne	Août 2011
L'activité du bâtiment en Bretagne face aux enjeux du Grenelle de l'environnement en termes de marché, d'emploi et de formation- Prévision d'évolution à l'horizon 2015	Synthèse, OREF-BTP Bretagne	
Plan énergie pour la Bretagne : une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique, 4e réunion	région Bretagne	Juin - juillet 2007
Sept orientations prioritaires pour la Bretagne, Bilan d'activités 2007 - 2010	Conseil économique, social et environnemental de la Région Bretagne	Novembre 2010
Pour une nouvelle alliance agricole	Conseil Régional de Bretagne	Juin 2011
Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne	Conseil économique, social et environnemental de la Région Bretagne	Juin 2009
Éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne	Conseil économique, social et environnemental de la Région Bretagne	Juin 2009
Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !	Conseil économique, social et environnemental de la Région Bretagne	Mars 2009
Projet de plan de déplacements urbains	Lorient agglomération	2012
Agenda 21 et plan climat 2012-2021	Lorient agglomération	
Vir'Volt, économisons notre énergie : évaluation de la phase test (2008-2010) et propositions de déploiement (2011-2013)	Pays de Saint Brieuc	
Stratégie pour un développement durable	Pays de Saint-Malo	2010
Un projet de territoire pour un développement durable 2009-2014	Vitré Communauté	

Objectif thématique n°5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques en métropole

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique :

Une évolution du climat qui suit les tendances planétaires

Globalement le réchauffement climatique constaté en Bretagne au cours du siècle est du même ordre que celui observé au niveau planétaire. L'augmentation des températures, qui atteint environ 1°C en moyenne, s'accélère depuis les années 1980. En effet, en Bretagne, en été, les jours de chaleur sont plus fréquents : à Rennes, au cours des 20 dernières années, le thermomètre a franchi les 25°C sous abri en moyenne 43 jours contre 26 jours sur la période 1951-1980. Toujours à Rennes, alors que la température moyenne annuelle en 2011 est supérieure de +1,8°C à celle de 2010, on mesure un réchauffement moyen de l'ordre de +0,9°C entre 1901 et 2000. De plus le nombre de jours de gelées a baissé de près de 25% dans l'intérieur des terres. Cependant, du fait de son climat océanique tempéré, la Bretagne est peu concernée par des températures extrêmes. En revanche, elle peut être confrontée à des vents très violents et des inondations comme cela fut le cas avec les ouragans de 1987 et 1999 ou les inondations de l'hiver 2000-2001.

Les conséquences du réchauffement climatique : des risques à ne pas négliger

Les conséquences du réchauffement climatique sur l'environnement et les activités humaines se confrontent à de nombreuses incertitudes qui s'expliquent par la difficulté de prendre en compte l'évolution de nombreux paramètres (démographie, technologique, physique, etc.). Malgré tout, si on prend le scénario tendanciel d'un réchauffement généralisé, la Bretagne peut être confrontée à de nombreuses difficultés dont les principales sont :

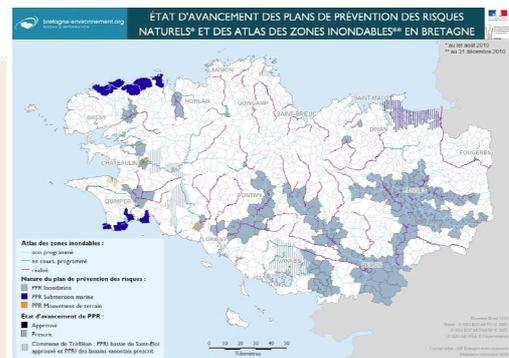
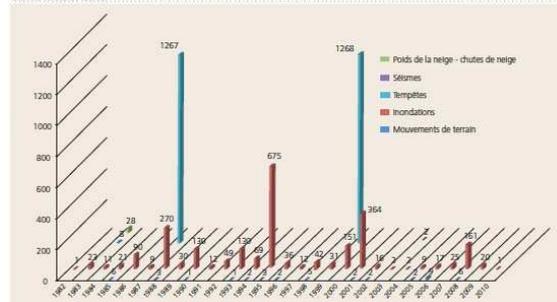
- L'élévation du niveau de la mer qui provient en premier lieu de la dilatation thermique des eaux océaniques consécutive au réchauffement planétaire, et la recrudescence des tempêtes qui sont des risques importants pour la Bretagne de par son caractère péninsulaire. En effet, il fait craindre une augmentation de la vulnérabilité aux submersions des zones basses, une accentuation de l'érosion littorale et une salinisation des nappes phréatiques.
- L'affaiblissement de la quantité d'eau des captages et réservoirs pour l'alimentation en eau potable qui impactera la vie courante et l'économie touristique. Ceci aura un rôle négatif sur les rendements des cultures de par l'accroissement de stress hydriques et des échaudages thermiques.
- Le réchauffement des eaux pourrait avoir un impact sur la biodiversité marine, qui pourrait se traduire par des effets néfastes pour l'économie régionale via l'appauvrissement de la ressource marine.
- L'accroissement de l'érosion des sols, très présente en Bretagne, qui pourra entraîner des dégâts sur les cultures ainsi que sur la qualité de l'eau (transfert de matières en suspension, de phosphore particulaire, etc.).
- L'acidification de l'océan qui représente un risque majeur pour les ressources marines biologiques exploitables en Bretagne. Elle pourrait impacter les activités de pêche et imputer la biodiversité présente dans les eaux.
- La diminution des surfaces et de la saturation des zones humides qui affectera la biodiversité rattachée à ce type de milieu.

- La fragilisation des essences forestières due à l'accroissement des sécheresses, qui pourrait augmenter leur vulnérabilité faces aux agents pathogènes (insectes, champignons) ainsi qu'aux évènements extrêmes (tempête, etc.).
- L'augmentation de la fréquence des épisodes de forte chaleur avec leurs conséquences notamment sur les publics fragiles

Les inondations : le risque naturel le plus fréquent en Bretagne

De 1982 à 2010, 5 200 classements en catastrophes naturelles ont été enregistrés en Bretagne. Durant cette période, toutes les communes ont été touchées au moins à deux reprises par des catastrophes naturelles et 18 communes ont été classées 10 fois. Parmi les risques naturels, le risque lié aux inondations est le plus fréquent. Il est l'un des risques naturels auxquels la Bretagne est le plus exposée tant en termes de populations concernées que de dommages potentiels (matériels et humains). En effet sur les 5200 classements en catastrophes naturelles enregistrés de 1982 à 2010, près de 46% concernent des inondations. À noter que 49% des arrêtés concernent des tempêtes. Cependant, si plus d'arrêtés concernent les tempêtes, elles sont de nature ponctuelle (pour l'année 1987 et 1999) et sont donc moins fréquentes que les inondations. Aussi, la Bretagne est concernée par 267 Plans de prévention des risques naturels (PPRN) contre 9 000 en France.

NOMBRE D'ARRÊTÉS DANS LES COMMUNES BRETONNES SELON LE TYPE DE CATASTROPHES NATURELLES ENTRE 1982 ET 2010



Les risques technologiques

Au 1er janvier 2011, la Bretagne compte 39 établissements Seveso, ce qui représente 4% des établissements classés en France (11^{ème} rang national), dont 23 établissements soumis à autorisation avec servitudes et 16 établissements Seveso en seuil bas. Les types d'activités de ces établissements concernent le dépôt de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel (20), le stockage d'engrais et phytosanitaires (9), le stockage de poudres et explosifs (4) et autres (6). Chaque année, une trentaine d'incidents mineurs est relevée dans les installations classées de Bretagne (60% des cas proviennent d'incendies). Depuis la loi du 30 juillet 2003, des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être mis en œuvre autour des sites Seveso. La Bretagne compte 16 PPRT. Au 1er mars 2011, la totalité des PPRT sont prescrits et 9 sont approuvés.



Le risque santé-environnement

Le diagnostic établi dans le cadre du Programme régional de prévention des Risques pour la Santé liés à l'Environnement général et au travail (PRSE) synthétise ainsi les points forts et les points faibles de la Bretagne en matière de risque santé-environnement, en rappelant qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel la production de connaissance doit se poursuivre :

- Principaux points forts de la Bretagne par rapport au reste de la France :
 - taux d'incidence de la légionellose et taux de mortalité par intoxication au monoxyde de carbone inférieur à la moyenne ;
 - peu de cas de saturnisme ;
 - qualité de l'air extérieur meilleure que la moyenne française ;
 - proportion de la population se disant gênée par le bruit parmi les plus faibles des régions françaises ;
 - enfin, la qualité de l'eau, en sa qualité actuelle, n'apparaît pas comme un facteur de risque significatif pour la santé (cf. également fiche n°6 pour les enjeux liés à la qualité de l'eau).

- Principaux points faibles de la Bretagne par rapport au reste de la France :
 - augmentation de 34% de l'incidence des cancers masculins entre 1980 et 2000, contre +29% en France, certains cancers étant au moins pour partie attribuables à des facteurs environnementaux ;
 - incidence de la mortalité par mélanome chez les femmes et de la mortalité par asthme supérieure à la moyenne nationale ;
 - exposition importante au radon d'origine naturelle (20% des décès par cancer du poumon seraient attribuables au radon en Bretagne) ;
 - enfin, plus généralement, les problématiques liées au contexte agricole de la région, qui confère à la Bretagne une sensibilité particulière aux risques de zoonoses et aux pollutions des eaux et des sols par les pesticides et résidus de médicament.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Changement climatique : Un climat océanique tempéré qui diminue l'occurrence des fortes chaleurs, notamment sur le littoral</p> <p>Risques naturels : Une majorité de plans de prévention des risques naturels approuvés 2110,8 km du réseau hydrographique breton couvert par l'atlas des zones inondables en 2010</p> <p>Risques technologiques : Peu de sites SEVESO à haut risque 16 plans de prévention de risques technologiques au 1er mars 2011</p> <p>Risque santé environnement : Qualité de l'air meilleure que la moyenne et exposition au bruit relativement faible en moyenne</p>	<p>Changement climatique : Une augmentation de la population sur le littoral</p> <p>Risques naturels : Une évolution de l'occupation des sols (pratiques agricoles/affectation des sols, urbanisation/imperméabilisation) surtout en zone littorale</p> <p>Risques technologiques : Des risques technologiques liés aux établissements situés dans des zones portuaires (Brest, Lorient)</p> <p>Risque santé environnement : Exposition au radon Sensibilité particulière aux risques de zoonoses et aux pollutions des eaux et des sols par les pesticides</p>
Opportunités	Menaces
<p>Risques naturels : 600 km supplémentaires de réseau hydrographique breton devraient être référencés dans l'atlas des zones inondables en 2011 et 2012. La Mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la basse vallée de la Vilaine, de la confluence Vilaine - Oust et de l'Odet La rédaction du Schéma Régional Climat-Air-Énergie avec un fort partenariat Etat / Conseil Régional</p>	<p>Changement climatique et risques naturels : Une accentuation du risque d'élévation du niveau de la mer Une accentuation du risque de diminution des rendements des cultures et de la ressource marine Une accentuation du risque de dégradation de la quantité d'eau et de sa qualité Une accentuation du risque de fragilisation des essences forestières</p> <p>Risques technologiques : Risques ponctuels de catastrophes technologiques (marée noire)</p>

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Amélioration des connaissances, notamment pour la prévention des risques naturels en bord de mer

Sensibilisation de la population et des élus aux risques

Mise en œuvre d'actions visant à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer (à développer en fonction du SRCAE), en veillant à ce que cette adaptation ne favorise pas l'adoption de pratiques non durables (irrigation non maîtrisée par exemple)

Application du principe de précaution lié au changement climatique dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire

Structurer, développer et valoriser en Bretagne une expertise de niveau international sur le changement climatique

Prévention des pollutions accidentelles maritimes et réduction de leurs conséquences,
développement de l'expertise régionale de niveau international.

Poursuite du classement et de la protection des sites SEVESO

Poursuite de la surveillance du risque santé-environnement

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques en métropole
Territoires urbains 1 (métropoles)	Fort risque d'inondation et de destruction de matériel (Rennes) Forte accentuation des ruissellements due à l'artificialisation des zones urbaines Fort risque technologique lié aux établissements SEVESO seuil haut Forte accentuation du risque de forte chaleur lié au micro-climat urbain
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Fort risque technologique lié aux établissements SEVESO seuil haut Forte accentuation du risque de diminution des rendements des cultures
Territoires ruraux centre Bretagne	Fort risque technologique lié aux établissements SEVESO Forte accentuation du risque de diminution des rendements des cultures (échaudage, stress hydrique)
Littoral	Fort risque de catastrophe technologique (marée noire) Fort risques technologiques liés aux établissements situés dans des zones portuaires encombrées (Brest, Lorient) Forte accentuation du risque d'élévation du niveau de la mer Forte accentuation du risque de diminution de la ressource marine
Coopération transnationale	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

En matière de territorialisation des enjeux relatifs à la promotion de l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques en métropole, il convient de distinguer deux types d'espace du fait du caractère péninsulaire de la Bretagne :

- Le littoral de la Bretagne est soumis à diverses pressions qui peuvent être accentuées du fait du changement climatique. Parmi ces pressions spécifiques à cet espace, on trouve les risques d'élévation du niveau de la mer (submersion, érosion et salinisation) et de diminution de la ressource marine. En revanche, le littoral, de par sa proximité avec l'océan, est peu concerné par les épisodes de forte chaleur à l'inverse de l'intérieur des terres.
- Les zones à l'intérieur des terres sont soumises au risque d'inondation. Ces espaces sont également exposés plus spécifiquement aux épisodes de forte chaleur du fait de l'éloignement de l'océan. De plus, ils risquent d'être impacté par des épisodes de sécheresses qui pourraient avoir des conséquences comme la diminution des quantités d'eau et des rendements des cultures.

Il convient aussi de caractériser les particularités des zones plutôt urbaines d'autres zones plus rurales où l'agriculture est très présente :

- La concentration d'enjeux humains et matériels fait des secteurs urbains des lieux où les aléas des différents risques naturels prennent une dimension particulière. En effet, de par l'ampleur de leur surface imperméable, ce type de territoire est plus sujet au risque d'inondation avec des graves conséquences en termes de vie humaine et de dégât matériel. De plus, le micro-climat urbain dû à l'artificialisation, la concentration de population et la pollution atmosphérique risquent d'accentuer les phénomènes de forte chaleur (canicule). Enfin, les milieux urbains sont les plus exposés aux risques technologiques car le nombre d'établissements SEVESO en seuil haut est plus élevé que dans les territoires plus ruraux. À noter que le réseau d'aires urbaines petites et moyennes du pourtour de la péninsule est d'autant plus exposé aux risques liés au changement climatique que ces aires urbaines se situent en bordure de littoral et présentent une population croissante (surtout sur le littoral sud).
- Les zones rurales présentent des risques plus spécifiques qui concernent l'activité agricole. Parmi ces pressions, on trouve principalement les risques de diminution de la quantité d'eau disponible dans les sols qui peut avoir un rôle négatif sur les rendements des cultures par l'accentuation de stress hydriques et des échaudages thermiques.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques en métropole
Développement durable	Appliquer le principe de précaution lié au changement climatique dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire
Protection de l'environnement	Gérer le risque d'inondation tout en maintenant les espaces naturels qui font tampon ou favorisent l'infiltration (zones humides, bocages, haies,...)
Efficacité énergétique	« rien dans la documentation exploitée »
Lutte et adaptation au changement climatique	« cf fiche »
Prévention et gestion des risques	« cf fiche »
Egalité H/F	« rien dans la documentation exploitée »
Egalité des chances	« rien dans la documentation exploitée »
Lutte contre les discriminations	« rien dans la documentation exploitée »

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Schéma régional climat air énergie de la région Bretagne (document en cours d'élaboration)		
L'environnement en Bretagne, cartes et chiffres clés	GIP Bretagne environnement	Édition 2011
Profil environnemental régional de Bretagne	Préfecture Bretagne, DIREN Bretagne	Novembre 2006
Projet d'actions stratégique de l'État en Bretagne 2011-2013	Préfecture de la région Bretagne	2011
Programme régional de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement général et au travail, 2005-2008	Préfecture de la région Bretagne	2006
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne	Pôle Etudes, SCOPS, DIRAM, Conseil régional de Bretagne	Août 2011
Pouvoirs et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique, à l'horizon 2030	Région Bretagne - Conseil économique et social de Bretagne -	2009
Prospective AFClm Agriculture, forêt, climat : vers des stratégies d'adaptation	Centre d'études prospectives, MAAF	n° 46 - Mai 2012

Fiche Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

EAU

Le Bretagne présente **un réseau hydrographique dense**, 30 000 km de cours d'eau s'écoulent ainsi au sein de 560 bassins versants débouchant à la mer. En 2008, **les prélèvements d'eau en Bretagne** qui atteignaient environ 268 millions de m³ **servent pour l'essentiel à produire de l'eau potable**. Seuls 11% (contre 24% en France) servent à l'industrie et 3% (contre 30% en France) pour l'irrigation.

Malgré une légère amélioration, la qualité des eaux souterraines reste préoccupante, notamment concernant les teneurs en nitrates et en pesticides principalement d'origine agricole, sur l'ensemble du territoire breton, avec une situation plus dégradée sur le littoral nord - ouest de la région et une situation moins dégradée en Bretagne centrale.

Concernant les eaux de surface, seulement 37 % sont en bon état écologique actuellement (à comparer à 30% sur le bassin Loire-Bretagne en mars 2010), la majeure partie d'entre elles connaissant des concentrations en nitrates encore élevées malgré une tendance à la baisse depuis ces dix dernières années. En 2009, la contamination des cours d'eau par les pesticides reste préoccupante. Elle est caractérisée par la présence d'une grande diversité de molécules souvent présentes simultanément et quelques pics de concentration.

ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION RÉGIONALE EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU (EN PERCENTILE 90)

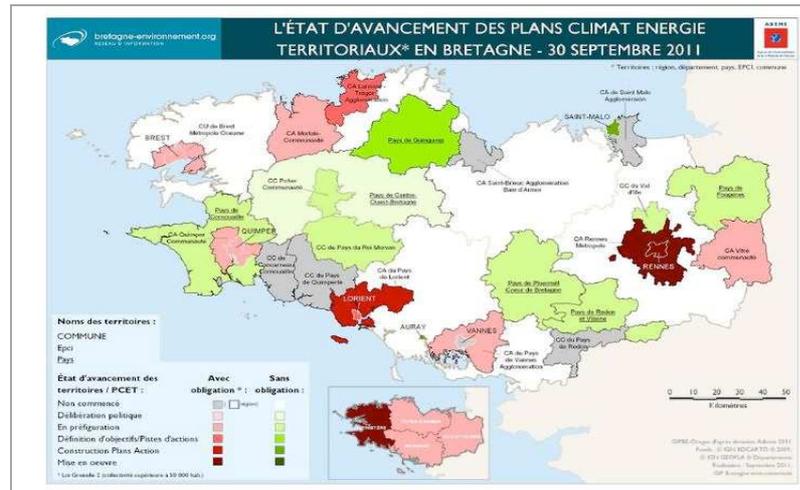


La situation est relativement contrastée au sein de l'espace régional avec une dégradation marquée notamment sur le bassin de la Vilaine. La région est entièrement classée **en zone vulnérable nitrates depuis 1994 ainsi qu'en zone sensible à l'eutrophisation⁷ depuis 2006**.

La Bretagne connaît depuis plusieurs décennies **d'importants phénomènes de « marées vertes »**. Les volumes ramassés varient d'année en année, suivant que les conditions climatiques sont plus ou moins favorables au développement des algues. En moyenne 55 000 tonnes viennent annuellement s'accumuler dans les principaux estuaires bretons et une dizaine de grandes baies en Bretagne, un pic de 90 000 tonnes ayant été atteint en 2009. Pour faire face à ce problème, le gouvernement a adopté un plan d'actions (2010-2015) en vue d'améliorer la gestion des algues et d'en prévenir la prolifération. Ce plan prévoit des actions sur huit baies avec trois volets (1) amélioration des connaissances et gestion des risques, (2) actions curatives (ramassage et traitement), (3) actions préventives (limitation des flux d'azote arrivant à l'exutoire des bassins versants). La déclinaison de ce plan s'appuie sur 3 instances de gouvernance spécifiques : un comité de pilotage resserré, un comité régional de suivi (instance large de concertation) et un comité scientifique (expertise). L'objectif est d'obtenir une réduction des flux de nitrates de 30 à 40% au moins dans ces huit baies à l'échéance 2015, comme prévu au titre du SDAGE et dans les conclusions du Grenelle

⁷ Au titre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991.

de la mer. Plus généralement, la **gestion intégrée des zones côtières**, soumises à de nombreux usages, représente un véritable enjeu en Bretagne.



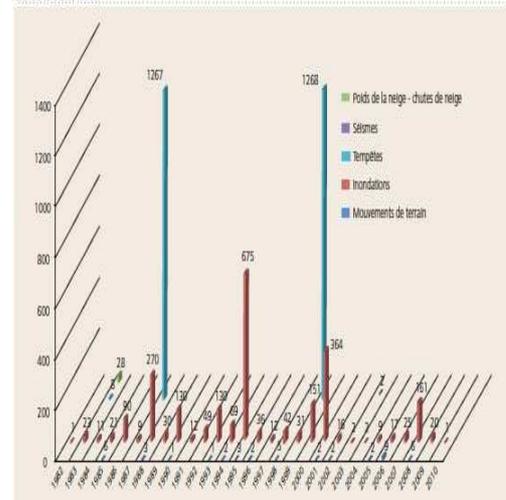
L'eau distribuée au robinet provient à 80 % d'eaux superficielles et 83% des captages d'eau potable disposent de périmètres de protection (en novembre 2010). La reconquête de la qualité des eaux brutes, l'abandon de certains captages, l'évolution des pratiques agricoles (notamment concernant l'utilisation des pesticides) et la mise en œuvre de mesures correctives (dénitration, mélange d'eau, charbon actif) ont entraîné depuis 10 ans, une baisse des teneurs en nitrates et en pesticides dans les eaux distribuées en Bretagne (seulement 0,26 % de la population touchée par des dépassements nitrates et 1,36 % par des dépassements pesticides).

La reconquête de la qualité de l'eau et plus généralement l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques est un enjeu majeur en Bretagne et fait l'objet de plans et programmes à différentes échelles. A l'échelle régionale, c'est notamment l'objectif du Grand projet 5 du Contrat de projet Etat-Région Bretagne 2007-2013. A l'échelle infra-régionale, toute la région était couverte fin 2010 par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mis en œuvre ou en cours d'élaboration. On comptait enfin 55 contrats de bassins versants, outils opérationnels de mise en œuvre des SAGE, soit une couverture de près de 70% du territoire (mobilisant notamment des mesures agro-environnementales territorialisées).

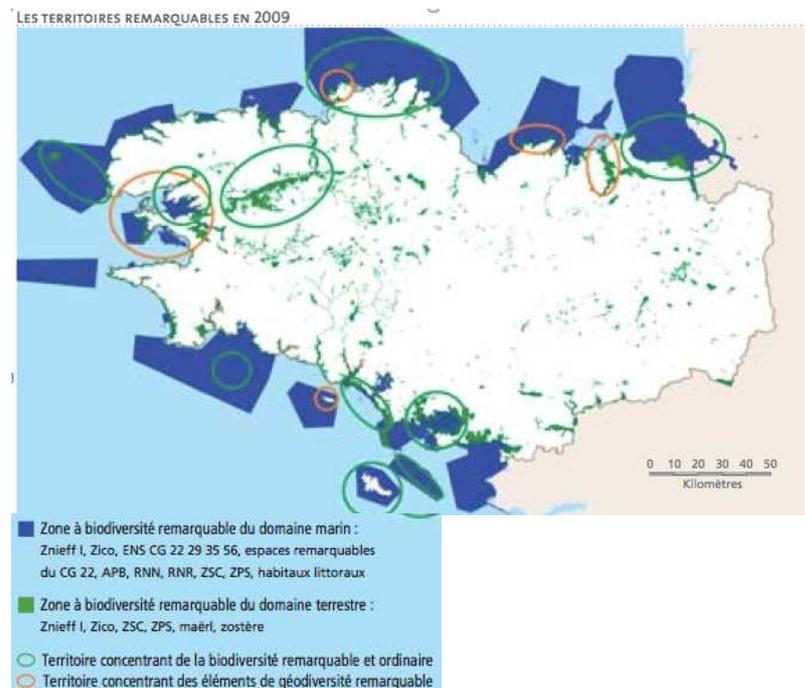
BIODIVERSITE

Les connaissances de la biodiversité de la région sont encore fragmentaires (les inventaires locaux ne couvrent que 27% de la Bretagne terrestre et 2% des eaux territoriales)

Nombre d'arrêtés dans les communes bretonnes selon le type de catastrophes naturelles entre 1982 et 2010



En Bretagne, la géologie, le climat et l'effet péninsule se conjuguent pour créer **une diversité de milieux naturels fortement imbriqués créant une véritable mosaïque abritant une riche biodiversité, tant ordinaire que remarquable**. Les zones humides et les zones marines font partie des zones les plus riches du point de vue de la biodiversité. Cette imbrication de milieux confère à la région une forte richesse floristique et faunistique, 70 espèces continentales sont considérées comme remarquables en l'état des connaissances en 2010. C'est une région importante pour les oiseaux, notamment marins mais elle semble être l'une des régions les plus sévèrement touchée par la baisse des populations d'oiseaux communs (-13,8% entre 2001 et 2009, soit deuxième région la plus touchée après PACA). Ces variations traduisent les mutations du paysage avec une banalisation de la faune et de la flore. Concernant la flore, 176 espèces remarquables ont été recensées dont 32 d'intérêt national et 144 d'intérêt régional. Elles ont tendance à se concentrer dans les communes littorales.



La biodiversité, notamment ordinaire, est menacée par **l'artificialisation du territoire** : 19 % du territoire continental est très faiblement artificialisé et 38 % l'est très fortement. **Les espèces invasives sont également une menace** (sur les 184 espèces végétales et animales non indigènes de la biodiversité bretonne, 60 ont un impact négatif avéré sur la biodiversité, l'économie ou la santé).

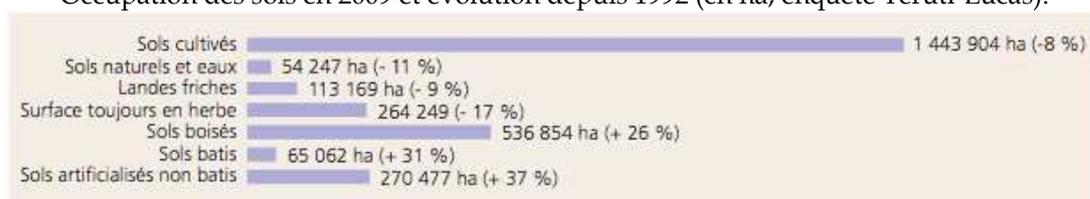
Les zones terrestres abritant des espèces et des habitats remarquables ont fait l'objet de différents inventaires (dans le cadre de différents dispositifs, ZNIEFF, Natura 2000, réserves naturelles, ENS). Elles sont réparties de façon inégale avec une forte concentration sur le littoral (dans la partie non urbanisée) et une plus faible densité en centre-est Bretagne. En 2011, le dispositif Natura 2000 couvre 4% des zones terrestres (13% à l'échelle nationale) et 35 % des eaux territoriales bretonnes.

66 % des zones continentales identifiées pour leur patrimoine naturel remarquable (6 % de la Bretagne terrestre) sont couvertes par un **dispositif de protection** (via un appui sur la réglementation, une acquisition foncière ou une gestion contractuelle). La Bretagne compte en outre un Parc Naturel Régional (Armorique), un Parc Naturel Marin (Iroise) ainsi que 13 réserves naturelles et 64 arrêtés de biotopes.

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ETAT DES SOLS

La Bretagne est un territoire très fragmenté qui mêle étroitement les sols cultivés aux sols naturels et artificialisés. **L'utilisation des sols change progressivement en Bretagne, les surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 30% entre 1992 et 2009 au détriment des surfaces naturelles et représentent actuellement 12,2% du territoire** (8,8 % en France métropolitaine). En particulier sur les aires urbaines des principales agglomérations et le littoral où le réseau urbain est plus dense (260 hab/km² contre 107 hab/km² en moyenne à l'échelle régionale) et le mitage du territoire encore plus accentué (41% de la superficie des cantons artificialisée) que dans le reste de la région. **L'orientation agricole est cependant toujours particulièrement prégnante** puisque les sols cultivés sont prépondérants (53 % contre 34% en France métropolitaine). Les sols naturels viennent en deuxième position (35 % contre 57% en France) devant les sols artificialisés (Teruti-Lucas).

Occupation des sols en 2009 et évolution depuis 1992 (en ha, enquête Teruti-Lucas).



Une démarche régionale a été organisée afin de mieux maîtriser l'urbanisation en Bretagne. Des ateliers de travail ont été mis en place et trois conférences régionales foncières ont été organisées afin d'élaborer une charte régionale du foncier en Bretagne. Ce document en cours de ratification depuis juin 2012 propose des objectifs politiques forts de réduction de la consommation de foncier en Bretagne et des leviers d'action. L'État, la Région et d'autres collectivités bretonnes ont en outre créé en 2009 un établissement public foncier dans le but d'accompagner les collectivités pour une gestion économe du foncier.

Entre 1996 et 2008, **les haies et talus** ont reculé de près de 12 %, soit une moyenne de 1% par an. Un dispositif nommé « Breizh-bocage » visant à restaurer ou créer des haies bocagères a été institué en 2008 à l'échelle de la Bretagne. Financé pour partie avec des fonds du FEADER il arrive à échéance en 2013. Le bilan qui a pu en être fait en fin d'année 2011 semble positif, ce programme aurait d'ores et déjà permis de créer 1500 km de haies. Une étude est en cours afin d'évaluer plus finement ses effets et de préparer la prochaine programmation.

L'**aléa érosion** moyen à très fort concerne 18 % du territoire breton (comme en France), en particulier sur les sols des zones de cultures légumières. La **teneur en matière organique** dans les sols cultivés (entre 1,5 et 10%) et son évolution sont très inégales en fonction des territoires (clairement à la baisse en Morbihan). 70 % des cantons possèdent des sols trop riches en **phosphore assimilable**⁸ qui peut être transféré vers les cours d'eau (par érosion, ruissellement ou lessivage des sols) et déséquilibrer les milieux aquatiques en participant aux phénomènes d'eutrophisation en cas d'excès. La **pollution des sols** est aussi à surveiller de près même si la région fait partie de celles qui en possèdent le moins (62 sites pollués recensés en 2011 – anciennes usines à gaz, déchets, hydrocarbures,... - sur 4375 en France). Enfin, le phénomène d'érosion du littoral et de recul de trait de côte sont un enjeu croissant avec le réchauffement climatique.

DECHETS

2 092 500 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2007 en Bretagne, dont 42 % en déchèterie, 41 % via les collectes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR) et 17 % via les collectes sélectives (emballages, journaux, verre et autres).

Le profil régional de la Bretagne en terme de production/gestion/devenir des déchets varie sensiblement du profil national. Les différences portent sur :

- la répartition des tonnages de déchets produits : **plus de déchets organiques** que la moyenne nationale notamment en raison du poids économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que du phénomène des marées vertes (la putréfaction de ces déchets organiques peut localement dégager des gaz toxiques comme du sulfure d'hydrogène et de l'ammoniac, présentant potentiellement des risques en termes de santé publique), **moins de déchets dangereux** avec environ 170 000 tonnes soit 1,7 % de la production nationale) ;
- les performances de la collecte : moins de résiduel et plus de collecte sélective ;
- les capacités de traitement : la Bretagne n'assume que partiellement le traitement de ses déchets, et exporte donc une partie du traitement vers d'autres régions. □

En termes de moyens de collecte, la Bretagne présente un maillage des déchèteries plus dense qu'au niveau national avec 250 déchèteries en 2007 et une fréquentation moyenne supérieure.

Les nombreuses actions engagées portent sur le suivi des déchets par filières professionnelles, le développement de nouvelles filières, de nouveaux modes de traitement, la réhabilitation des décharges mais aussi sur la labellisation des déchèteries, la prévention, la maîtrise des coûts et l'évaluation de l'incidence environnementale des déchets.

⁸ Teneur médiane supérieure à 300 mg P2O5 /kg, dépassant nettement les seuils recommandés pour une fertilisation raisonnée.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Communs : GIP Bretagne environnement Associations environnementales historiques et puissantes</p> <p>Eau : Réseau superficiel constitué de nombreux bassins versants indépendants les uns des autres, permettant une individualisation de la gestion et la maîtrise totale de l'eau de la région (pas de dépendance lointaine amont aval) Prise de conscience des problèmes de qualité de l'eau (réponse rapide des hydrosystèmes) Couverture du territoire par des SAGEs et nombreux contrats territoriaux Amélioration importante de la qualité des eaux distribuées (et des eaux brutes)</p> <p>Biodiversité : Richesse et diversité des milieux naturels, notamment littoraux et marins, qui contribuent à l'attractivité des territoires</p> <p>Sols : Démarche régionale foncière : EPF, conférences régionales foncières, charte pour une gestion économe du foncier Peu d'espaces abandonnés (activité agricole)</p> <p>Déchets : Progression des structures et outils de collecte sélective et du nombre de déchetteries</p>	<p>Communs : Régression du bocage</p> <p>Eau : Situation de la qualité de l'eau toujours préoccupante notamment concernant les nitrates Vulnérabilité du milieu récepteur, notamment en été en période d'étiage Inertie d'évolution des pratiques agricoles</p> <p>Biodiversité : Connaissances encore fragmentaires Forte fragmentation des unités naturelles</p> <p>Sols : Forte artificialisation Forte teneur en phosphore Risque d'érosion Quelques sites pollués (62 répertoriés)</p> <p>Déchets : Augmentation du volume des déchets Insuffisance des installations de traitement ou d'élimination des déchets</p>
Opportunités	Menaces
<p>Communs : Projet de charte foncière Nouvelles pratiques de dialogue entre acteurs générées par le plan algues vertes Evolution des attentes des consommateurs et diversification progressive des modes de production et de commercialisation agricole (agriculture biologique, ...)</p> <p>Biodiversité : Dynamique régionale du réseau écologique européen Natura 2000</p> <p>Eau / sols : Potentiel pour méthanisation des déchets organiques</p>	<p>Communs : Augmentation de la population importante d'ici 20 à 30 ans faisant pression sur l'artificialisation des sols Intensification de l'agriculture pour certaines productions, simplification des milieux, suppression des connexions Surfréquentation du littoral, notamment touristique</p> <p>Biodiversité : Perte d'usage des milieux naturels en Bretagne intérieure Prolifération des espèces invasives Volonté d'intensifier la production de bois (plantation d'essences demandées par le marché)</p>

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Enjeux transversaux :

Maîtriser la consommation de l'espace, l'artificialisation des sols

Consolider le développement d'une agriculture durable – dont l'élevage – sur le territoire breton, ce qui passe par une adhésion forte des agriculteurs à une prise en compte renforcée de l'environnement dans leurs pratiques et dans leur acte de production en général

Entretien et développer le bocage, les zones humides, les continuités écologiques type trames vertes et bleues et le patrimoine naturel breton

Favoriser l'intégration des paramètres environnementaux dans les décisions des acteurs locaux

Eau :

Poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité des eaux de surfaces et souterraines :

- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et autres : nitrates, phosphates et pesticides
- Mieux maîtriser les processus d'épuration
- Gérer les ruissellements, les eaux pluviales

Mieux articuler les volets réglementaires et financiers de la politique de l'eau

Gérer de façon concertée les conflits d'usage et les actions de reconquête de la qualité de l'eau par bassin versant.

Réussir le plan d'actions algues vertes.

Biodiversité :

Préserver le patrimoine naturel breton, cette préservation participant aux engagements internationaux et nationaux de stopper la perte de la diversité biologique d'ici à 2010 décliné en 4 points :

- Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, de la compréhension du fonctionnement des écosystèmes et de l'anticipation des évolutions.
- Préservation des milieux, de leurs mosaïques, de leur diversité et de leur fonctionnalité, de la diversité des espèces et des sites d'intérêt géologique.
- Implication des politiques publiques, des acteurs économiques et sociaux, des usagers et de la population.
- Mise en réseau des acteurs et des données, renforcement de l'expertise scientifique de sauvegarde, de conservation et de gestion des espèces et des milieux.

Sols :

Préserver la fonctionnalité biologique, écologique et productive des sols

Déchets :

Poursuivre les efforts concernant la maîtrise de la production des déchets, leur collecte sélective et, leur valorisation (matière et énergie), leur élimination pour réduire les nuisances et les risques, et le stockage des déchets ultimes et des matériaux, déchets inertes.

Développer une gestion régionale durable des boues de dragages des Ports

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
Territoires urbains 1 (métropoles)	Étalement urbain (enjeu de densification des métropoles) Problématique de l'environnement en ville Enjeu des sols pollués en renouvellement urbain.
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Artificialisation des sols (dynamisme démographique important sur ces territoires)
Territoires ruraux centre Bretagne	Artificialisation des sols Préservation du bocage. Définition et maintien des trames verte et bleue. Préservation des landes. Perte d'usage des milieux intérieurs
Littoral	Artificialisation des sols accentuée (réseau urbain plus dense, mitage important) et conflits d'usage. Fréquentation touristique (4ème région française 2ème pour les voyages en bord de mer) entraînant un renforcement de l'urbanisation côtière et du fractionnement des espaces naturels, des pics de déchets ménagers et d'eaux usées à gérer, un dérangement de la faune, un piétinement de la végétation, etc. Eau : situation la plus dégradée du point de vue des nitrates et des pesticides sur le littoral nord-ouest de la région, algues vertes, Gestion intégrée des zones côtières / usages multiples. Biodiversité : Concentration d'habitats naturels remarquables sur le littoral Déchets : existence de démarches d'accompagnement des entreprises du nautisme pour la gestion des déchets spécifiques (carénage)
Coopération transnationale	Biodiversité : Réseau européen Natura 2000 Déchets : Projet de recherche international sur le traitement et la valorisation des sédiments marins
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

Les enjeux environnementaux concernent l'ensemble du territoire de la Bretagne mais se trouvent accentués, pour une majorité d'entre eux, sur la partie littorale. Le littoral est en effet à la fois une zone particulièrement **riche du point de vue environnemental et soumise à de fortes pressions** dues à des activités diverses et nombreuses (agriculture, conchyliculture, pêche, tourisme, plaisance, énergies marines renouvelables, construction navale, trafic portuaire, construction immobilière,...) qui peuvent engendrer des conflits d'usages. Les côtes au nord de la péninsule sont particulièrement soumises aux problèmes de pollutions de l'eau et de marées vertes tandis que la façade sud-ouest présente des enjeux d'urbanisation accentués. Le littoral breton présente de ce fait des enjeux renforcés en terme de reconquête de la qualité de l'eau, de préservation des paysages ainsi que de maintien de

la biodiversité. Depuis plusieurs années, le littoral (et la mer) sont donc au cœur de nombreuses initiatives, dont la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la Conférence de la mer et du littoral, la charte des espaces côtiers ou la création d'aires marines protégées.

La zone rurale du centre-ouest de la Bretagne représente également un milieu riche du point de vue de la biodiversité (tourbières, landes, étangs,...), emblématique du point de vue paysager (bocage au maillage serré) et relativement préservé (agriculture moins intensive, urbanisation modérée).

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
Développement durable	Intégration des paramètres environnementaux dans les décisions des acteurs locaux Préservation de l'environnement pour les générations futures (eau, sols, biodiversité,...) GIZC, charte des espaces côtiers bretons.
Protection de l'environnement	« cf fiche »
Efficacité énergétique	Traitement des déchets verts, méthanisation, bois énergie
Lutte et adaptation au changement climatique	Impact du changement climatique sur la biodiversité Stockage du carbone par les haies et la forêt
Prévention et gestion des risques	Risques / eau (inondation), déchets (pollutions)...
Egalité H/F	« rien dans la documentation exploitée »
Egalité des chances	« rien dans la documentation exploitée »
Lutte contre les discriminations	« rien dans la documentation exploitée »

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

DOCUMENTS

Titre	Auteur	Date
Utilisation des fonds FEDER en Bretagne pour la biodiversité, Analyse et recommandations pour la préparation de la future programmation européenne (2014-2020)	Conseil général des Côtes d'Armor	2012
Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne	Conseil régional de Bretagne	2007
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne	Conseil régional de Bretagne, Sylvain Le Berre (rapport de stage de master 2)	Août 2011
L'eau en Bretagne	DREAL Bretagne	bilan 2009, 2010
L'environnement en Bretagne, Cartes et chiffres clés	GIP Bretagne Environnement, Préfecture de Bretagne, Conseil Régional de Bretagne	Edition 2011
Profil environnemental régional de Bretagne	Préfecture Bretagne, DIREN Bretagne	Novembre 2006
Evaluation stratégique environnementale du programme opérationnel FEDER 2007-2013 objectif « compétitivité régionale et emploi » dans la région Bretagne	Rambøll Management	2007
Plan de lutte contre les algues vertes	Préfecture de Région Bretagne	Février 2010

SITES INTERNET

- sd1878-2.sivit.org (Corine Land Cover)
- www.bretagne-environnement.org
- www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr
- www.bretagne.fr
- www.eau-loire-bretagne.fr
- www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr
- www.observatoire-dechets-bretagne.org
- www.observatoire-eau-bretagne.fr
- www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr

Objectif thématique n°7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

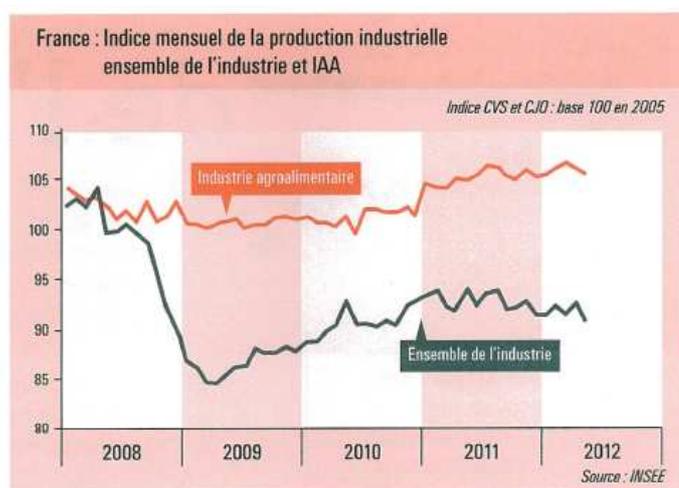
La volonté de désenclavement est au cœur des réflexions relatives à l'aménagement du territoire régional et à la gestion des différents modes de mobilité et à la prise en compte différenciée des usages (transport de passagers ou de marchandises). En effet, les caractéristiques du territoire (périphérique, péninsulaire, étendu d'Ouest en Est) posent des difficultés en termes d'accessibilité externe et interne et présentent de nombreux obstacles à sa desserte terrestre, et par induction, à son insertion dans les réseaux d'échanges économiques nationaux et internationaux. Cela est particulièrement le cas de la partie occidentale de la Bretagne.

En ce qui concerne le transport de passagers et/ou la circulation individuelle :

La route reste le mode de transport principal : face à cet enclavement, d'importants moyens ont été mobilisés en faveur du désenclavement routier régional avec un réseau routier national performant de 1000 km, dont 930 km à 2x2 voies (mais pas encore sur l'intégralité de la RN 164) gratuites, qui irrigue de nombreuses villes petites et moyennes. On peut noter concernant le trafic routier une amélioration de la sécurité routière entre 2009 et 2010 avec une diminution de 4,4% des accidents corporels et de 7,6% des tués à 30 jours. L'on note également un trafic routier en forte croissance autour des grandes villes. C'est notamment les cas à Rennes ce qui a conduit à l'inauguration en 2011 du Système d'Aide à la Gestion du Trafic avec notamment un affichage en temps réel des temps de parcours pour améliorer une circulation souvent perturbée. Le reste du réseau routier régional est globalement peu congestionné, même si on note cependant des perturbations récurrentes sur, par exemple, le contournement de Vannes et plus particulièrement la porte d'entrée Sud de la Bretagne.

Concernant les modes de transport maritime et aérien de passagers :

- Le trafic transmanche a perdu 22 000 passagers en 2010 mais l'on note une augmentation des escales bretonnes des croisiéristes ;
- Les 10 principaux aéroports bretons génèrent un trafic annuel de près de 2 millions de passagers (en 2010, 1,760 millions de voyageurs), en perte de vitesse depuis 2007 (par rapport au chiffre de 2000). L'aéroport de Brest concentre près de la moitié de ce trafic. Brest progresse (+3,6%) mais les autres régressent dont certains fortement (St Brieuc, Quimper ou Dinard).



Concernant les transports collectifs de passagers :

- Le TER poursuit sa progression mais à un rythme moindre (+ 3% de fréquentation en 2009). La liaison la plus fréquentée est Brest-Landernau (avec 410 400 voyages annuels) ;

Emplois		PME CA < 50 M€	50 à 200	> 200 M€	Total IAA
Bretagne	Valeur	19 931	19 681	21 118	60 730
	Poids relatif / taille	32,8%	32,4%	34,8%	100,0%
France	Valeur	173 801	94 972	136 536	405 309
	Poids relatif / taille	42,9%	23,4%	33,7%	100,0%
Poids relatif Bretagne		11,5%	20,7%	15,5%	15,0%

- Le train demeure compétitif pour les déplacements quotidiens, mais il est très contraint par les capacités d'infrastructure (avec la problématique spécifique du nœud ferroviaire rennais). La desserte ferroviaire de Bretagne reste inachevée mais des efforts majeurs sont accomplis en matière d'amélioration de la desserte ferroviaire dans l'objectif de placer à terme Brest et Quimper à 3h de Paris comme en témoignent les réalisations de la LGV Bretagne-Pays de la Loire (mise en service en mai 2017), de la 1^{ère} phase des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (dernières tranches fonctionnelles en cours), la préparation d'un débat public pour 2013 pour des lignes ferroviaires nouvelles entre Rennes-Brest, Rennes-Quimper (2^{ème} phase du projet) et Rennes-Nantes. Il convient également de mentionner l'engagement, dans le cadre de l'actuel CPER, d'études (et parfois de travaux) sur les 11 plus grandes gares de la région pour en faire de véritables Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), dans la perspective de l'arrivée de la LGV et de la diffusion de l'effet grande vitesse à toute la Bretagne ;
- Depuis 2000, le réseau urbain de Rennes a doublé sa fréquentation. Ceux de St-Malo et Vannes connaissent également une forte progression mais d'autres, comme Concarneau par exemple (-16,6% du total des voyages 08-09), on connu une baisse de l'activité de leurs réseaux urbains ;
- Les réseaux de transport collectifs ont partiellement capté la croissance des déplacements domicile/travail mais dans le périurbain, il n'en est rien.

La voiture assure encore $\frac{3}{4}$ des déplacements mais le potentiel des transports alternatifs et/ou doux est élevé (la Bretagne est ainsi historiquement une terre de vélo), même si l'on note une évolution contrastée des usages alternatifs à la voiture particulière en fonction des motifs et des destinations. Il est ainsi à noter un développement des dispositifs de mobilité alternative tels que les modes doux (marche à pied, vélo), les transports en commun et les autres dispositifs (covoiturage, autopartage, transport à la demande) qui contribuent progressivement à un nouveau partage des mobilités.

En ce qui concerne le transport de marchandises :

- Le transport routier de marchandises est dépendant de l'état du réseau routier breton. Il représente près de la totalité des échanges intrarégionaux et près de 90% du trafic interrégional. Plus de 3 100 entreprises sont inscrites au registre du commerce en 2010, dont plus des deux tiers sont des entreprises de transports de marchandise et près de 30% sont localisées en Ile-et-Vilaine. Il est à noter que les secteurs agricole et de la transformation, importants en Bretagne, sont très utilisateurs des axes routiers et que cela constitue un élément important de la compétitivité de ces secteurs. En 10 ans, l'on note une baisse de 40% du nombre d'entreprises de transport de voyageurs et de marchandises inscrites.

▸ Les flux intrarégionaux (origine et destination en Bretagne)

(en milliers de tonnes)

Moyenne sur 5 ans	1998/2002	2003/2007	2004/2008	2005/2009	2006/2010
Fer	87	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mer	n.d.	662	624	598	568
Route compte d'autrui	45 243	53 722	57 311	56 788	57 305
Route compte propre	57 411	53 468	56 875	57 819	56 902
Total flux intrarégionaux (1)	102 905	107 876	114 822	115 213	114 779

(1) Total hors fret maritime jusqu'en 2001/2005 et hors fret ferroviaire depuis 2003/2007

Sources : MEDDTL/SOeS base SITRA Marchandises + ORTB pour les données maritimes

▸ Les flux interrégionaux (échanges de la Bretagne avec les autres régions françaises)

(en milliers de tonnes)

Interrégional		2000	2005	2008(2)	2009(2)	2010(2)
Flux entrants	Fer	2 906	2 065	n.d.	n.d.	n.d.
	Mer (1)	2 380	2 160	2 460	2 467	1 884
	Route compte d'autrui	17 191	20 692	22 790	18 559	19 384
	Route compte propre	3 578	4 009	2 710	2 844	3 786
	Total flux entrants	26 055	28 926	27 960	23 870	25 054
Flux sortants	Fer	475	340	n.d.	n.d.	n.d.
	Mer (1)	30	40	230	247	209
	Route compte d'autrui	14 061	15 421	17 080	14 753	16 550
	Route compte propre	3 576	3 281	2 390	3 006	3 127
	Total flux sortants	18 142	19 082	19 700	18 006	19 885
Total des flux interrégionaux		44 197	48 008	47 660	41 876	44 940

Sources : MEDDTL/SOeS base SITRA Marchandises + ORTB

n.d. : données non disponibles

(1) y compris trafic intrarégional jusqu'en 2001

(2) totaux hors flux ferroviaires

▸ Inscriptions et radiations des entreprises

	2001	2005	2008	2009	2010
Marchandises					
Inscriptions	247	137	169	142	145
Radiations	226	207	189	139	149
Voyageurs					
Inscriptions	100	77	74	69	58
Radiations	33	91	152	37	49

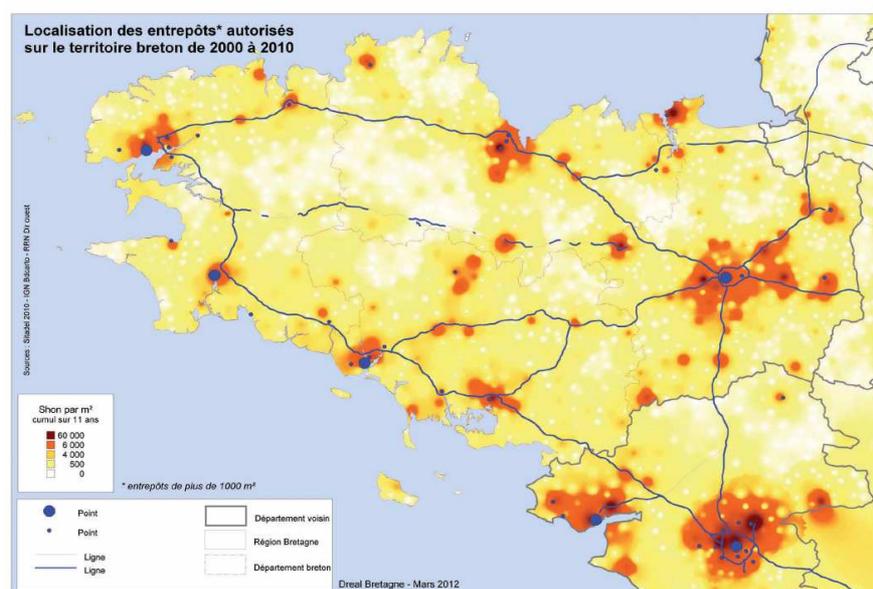
Source : DREAL Bretagne - Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne

- L'année 2010 est celle de la reprise pour les ports de commerce de Bretagne, malgré l'achèvement de la réforme portuaire et les conflits sociaux et après un recul de 10% en 2009 mais une très forte variation d'activité des ports de commerce (-

54,3% pour TREGUIER ou - 25,2% pour Quimper). En comparaison nationale (total des 20 ports dont les 3 bretons), les 3 ports de commerce décentralisés bretons (Brest, Lorient, Saint-Malo) représentent 5,4% du total des vracs solides, 1,5% des vracs liquides et 2,2% pour tous les produits. Les produits agricoles et alimentaires sont la catégorie de marchandise la plus échangée puisqu'elle concentre un tiers des flux totaux. Il est à noter que les importations de marchandise représentaient en 2008 près de 85% du trafic des ports bretons ;

- L'activité fret des aéroports bretons montre que celui de Rennes concentre en 2010 près de 70% du volume de fret (pour 30% pour celui de Brest) mais est en baisse sensible (-8,1%) par rapport à l'année précédente (celui de Brest s'étant maintenu avec une baisse de 0,2%) ;
- Le fret ferroviaire reste largement dominé par le fret routier et est dépendant notamment de l'amélioration des infrastructures du réseau régional. L'on note par ailleurs des difficultés à se procurer des données actualisées sur le volume des flux du transport de marchandise intrarégionaux et interrégionaux par fer ;
- En ce qui concerne les capacités logistiques, l'on compte une augmentation du nombre de bâtiments de stockage non agricoles de plus de 1000 m² autorisés avec 56 (contre une moyenne 2005-2009 de 48), ce qui représente près de 145 000 m² de surface. La localisation de ces entrepôts jouant sur les flux de marchandises sur le territoire breton. Les activités du transport et de la logistique représentant près de 63 000 personnes en Bretagne.

► Répartition des entrepôts autorisés en Bretagne



Pour ce qui concerne les plateformes logistiques, l'attraction de l'est de la région au détriment de l'ouest est de plus en plus marquée. Cela s'explique clairement par sa meilleure articulation avec les autres centres urbains et sa plus grande proximité avec les grands axes de communication français et européens.

De façon générale, en 2010, les échanges de marchandises en valeur entre la Bretagne et les pays étrangers ont augmenté de 13% regagnant ainsi la presque totalité de ce qui avait été perdu en 2008 avec une distinction cependant entre les importations (+22%) et les exportations (+5%) et une part croissante de la route (près de 80% du total pour 16% pour les échanges par la mer et 2,6% par air et autant par fer).

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Une accessibilité générale du territoire qui s'améliore grâce au projet Bretagne à Grande Vitesse</p> <p>Réseau routier performant</p> <p>Un réseau ferroviaire qui s'étoffe</p> <p>Potentiel important en transports alternatifs au véhicule individuel avec notamment un développement des dispositifs de mobilité alternative</p> <p>Augmentation des escales bretonnes des croisiéristes</p> <p>Stratégie globale de mobilité dans les grandes villes bretonnes, notamment programmes de TCSP performants</p>	<p>Excentration aggravée de la Bretagne du fait de l'élargissement européen ce qui pose notamment un problème d'accessibilité pour le Finistère</p> <p>Utilisation de la voiture particulière reste largement prédominante</p> <p>Congestion routière des grandes agglomérations, notamment Rennes</p> <p>Desserte de la Bretagne centrale n'est pas encore assurée à 2x2 voies sur l'intégralité de la RN164.</p> <p>Hors réseau principal ferroviaire, réseau en mauvais état avec des niveaux de trafic parfois faibles questionnant la pertinence d'opérations lourdes de rénovation</p> <p>Projets ferroviaires en cours de réalisation ne permettront pas d'atteindre l'objectif de Brest et Quimper à 3 heures de Paris.</p> <p>Manque de compétitivité de la liaison ferroviaire Rennes-Nantes</p> <p>Absence de liaison ferrée vers le futur aéroport NDDL</p> <p>Baisse des trafics transmanche et aéroportuaire et de l'activité portuaire</p> <p>Manque de connaissance partagée dans le domaine du fret (notamment ferroviaire et maritime) en Bretagne</p> <p>Etalement urbain</p>
Opportunités	Menaces
<p>Amélioration de l'information aux usagers de la route, poursuite de l'entretien des itinéraires et achèvement de la RN 164</p> <p>Mise en service commerciale en 2017 de la LGV Bretagne-Pays de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration significative de l'accessibilité de la Bretagne et diffusion de la grande vitesse sur tout le territoire via le TER et les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains ; • Impacts positifs prévisionnels de la LGV sur l'attractivité du territoire (tourisme, flux d'affaires, réduction de la pollution générée par les véhicules individuels...) <p>Débat public 2013 sur les liaisons ferroviaires Rennes-Brest, -Rennes-Quimper et Rennes-Nantes</p> <p>Phases d'études engagées sur les PEM</p> <p>Projets de TCSP portés par les collectivités (Rennes, Brest, Quimper, St-Brieuc, Lorient) et articulation multimodale avec les gares ferroviaires</p> <p>Perspectives de cadencement du TER</p> <p>Développement du fret ferroviaire (amélioration du</p>	<p>Engorgement du réseau ferroviaire rennais</p> <p>Impacts négatifs de la mise en service de la LGV et notamment : renchérissement des coûts de transport ferroviaire vers la capitale et augmentation des prix de l'immobilier</p> <p>Augmentation du phénomène de périurbanisation et de ses conséquences sur la saturation des transports</p> <p>Risque de perte progressive d'attractivité des ports et des aéroports bretons</p> <p>Renchérissement prévisible des coûts de transport qui impactera l'économie du fret routier</p> <p>Impact négatif prévisible de la crise économique sur le transport de marchandises</p>

transport combiné, mix modal performant) Projet d'aéroport international de Notre Dame des Landes Gisements d'innovations dans les modes alternatifs de transport et notamment en matière de multimodalité avec notamment la prise en compte des notions de transport intelligent et l'innovation en matière de services de transport	
---	--

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Les principaux enjeux sont tout d'abord d'assurer la mobilité en interne dans le territoire, en favorisant la modernisation des infrastructures, la multimodalité, l'accès de tous les types de territoires (même ceux excentrés régionalement ou encore les zones périurbaines) à des modes de transport publics performants et l'information des usagers.

En outre, il convient d'assurer l'accessibilité des territoires en provenance et à destination de l'extérieur en accompagnant notamment la diffusion de la grande vitesse dans toute la région, en en minimisant les impacts négatifs et en optimisant les retombées positives. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration des lignes ferroviaires Brest-Rennes et Quimper-Rennes avec pour objectif d'atteindre à terme une liaison en moins de 3 heures de Paris, et de repenser la liaison Rennes-Nantes.

Le fret ferroviaire constituera un enjeu particulier dans un contexte de renchérissement du coût du transport routier et en tenant compte du positionnement périphérique de la région et du mauvais état du réseau (hors réseau principal). De la même façon, le développement du fret maritime (notamment pour les productions agricoles et agro-alimentaires) représente également un enjeu important pour la Bretagne. Il s'agit donc de trouver des solutions partagées par l'ensemble des acteurs.

La mise en réseau de l'ensemble des modes de transport, y compris les infrastructures portuaires et aéroportuaires, pourrait être à renforcer pour améliorer l'accessibilité et la compétitivité du territoire sans exclure la question du nécessaire maintien ou non de certaines plateformes aéroportuaires compte tenu de la réduction des temps de trajet ferroviaires.

Enfin, pour contribuer à la qualité de vie et au développement durable, un accent devrait être mis sur le potentiel de développement de la multimodalité, en lien avec les connexions ferroviaires rapides et la mobilité urbaine, des transports alternatifs et doux, de l'utilisation et du renforcement des capacités des nouvelles technologies (e-commerce, site de covoiturage,...). Ces nouveaux usages en limitant certains déplacements contribueront à un aménagement du territoire équilibré où l'étalement urbain serait maîtrisé. Cela suppose cependant de repenser la conception des infrastructures (par exemple routières) et leurs modes d'exploitation au regard de ces nouveaux enjeux avec la promotion d'un transport intelligent et de nouveaux services.

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures
Territoires urbains 1 (métropoles)	<p>L'arrivée de la ligne à grande vitesse à Rennes va être synonyme de profondes modifications au sein de l'architecture de la ville, en particulier pour le quartier de la gare où sont concernés de nombreux projets de transports (pôles d'échanges multimodaux, transports collectifs en site propre).</p> <p>De son côté, la voiture reste largement majoritaire dans l'agglomération rennaise (54% des déplacements et 75% des distances) avec 40% des déplacements qui font moins d'un km.</p> <p>C'est donc à des difficultés à la fois de trafic ferroviaire et de circulation routière que doit faire face la capitale régionale</p> <p>En ce qui concerne la métropole brestoise, à la périphérie continentale et porte d'entrée maritime, un premier enjeu majeur est de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de Brest, du pays de Brest et du Nord Finistère afin de développer son attractivité globale (économique et démographique) et l'exercice de ses grandes fonctions métropolitaines : activités maritimes et de Défense, formation et recherche, culture, santé, etc.</p> <p>D'autres enjeux importants concernent la mise en œuvre du projet de TCSP, de PEM gare, des transports collectifs et le maintien d'une plateforme portuaire et aéroportuaire compétitive inscrite dans les réseaux européens.</p> <p>La question de l'accessibilité et du transport est un des principaux enjeux du projet métropolitain de Brest. Sa résolution la confortera dans son rôle de métropole insérée dans les réseaux nationaux, européens et internationaux.</p>
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	<p>Les modes alternatifs de transports (tramway, modes doux,...) participent du désenclavement de ces territoires. Des efforts sont également faits pour permettre aux publics défavorisés d'accéder à différents moyens de transport (aides pour l'obtention du permis de conduire, pour des moyens de locomotion, pour des systèmes de ramassage,...).</p>
Villes moyennes et leur bassin de vie	<p>La question des mobilités périurbaines prend une importance particulière car la croissance démographique se fait aujourd'hui essentiellement sur ces couronnes.</p> <p>Le mode de déplacement en automobile a contribué en Bretagne, favorisé par l'accessibilité et la qualité du réseau routier, à développer une périurbanisation distendue, générant elle-même une dépendance vis-à-vis de la voiture ce qui a des conséquences spatiales, sociales et environnementales.</p> <p>L'impact de la diffusion de la grande vitesse ferroviaire se fera sentir positivement sur la desserte interne des territoires. La pointe bretonne se rapprochera ainsi de Paris (plus de ¾ h de gagné). La modernisation des lignes TER permettra une accessibilité plus aisée des centres urbains bretons et une diffusion de l'effet de la grande vitesse à l'échelle régionale. La mise en place de nouvelles liaisons intervilles et le renforcement du système d'information multimodale permettront ainsi un meilleur maillage des pôles économiques bretons.</p> <p>La création des PEM ainsi que les projets de TCSP de Lorient, Quimper et Saint-Brieuc auront également des impacts positifs sur ces aires urbaines. Ces pôles d'échange multimodaux confirment le rôle de fille « centre de bassins de vie ».</p>
Territoires ruraux	<p>Les territoires ruraux sont globalement bien irrigués par le réseau routier. Tenir</p>

centre Bretagne	compte de la localisation dans ces territoires de nombreuses activités de production (notamment agroalimentaire) induisant une problématique de logistique.
Littoral	L'amélioration des lignes Rennes - Brest et Rennes - Quimper est en cours (suppression des passages à niveau, rectification des courbes...). Les temps de parcours depuis Paris pour Brest et Quimper seront alors aux alentours de 3h15 dès 2017. Il conviendra donc d'accompagner l'impact prévisionnel de la LGV sur l'urbanisation du littoral et les évolutions du tourisme. Par ailleurs, l'amélioration du réseau régional permettra de relier plus facilement les villes du littoral comme Paimpol, Lannion, Roscoff ou Quiberon. Le littoral sera aussi concerné par la mise en place des PEM.
Coopération transnationale	Le trafic transmanche est en baisse, essayer de le relancer par la coopération transnationale.
Coopération interrégionale	La Bretagne est relativement bien reliée aux régions voisines. L'arrivée de la LGV renforcera encore ces liens, notamment vers la région parisienne et le sud-ouest. La mise en service de l'aéroport NDDL aurait un effet sur le sud Bretagne et impactera notamment les rapports entre Rennes et les villes de Nantes et de Caen.

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

De par sa nature même, la politique des transports a un impact considérable sur les territoires bretons et est indissociable de la notion d'aménagement du territoire.

Les différents modes de transport consomment, pour la majorité d'entre eux, des ressources foncières importantes. En même temps, ils sont les vecteurs indispensables de la mobilité soit en interne au sein des différents espaces, soit vers l'extérieur.

Les projets d'infrastructure doivent donc être conçus à la fois dans une démarche « défensive » de désenclavement (pour le littoral, la partie la plus occidentale de la Bretagne et l'intérieur des terres mais également dans les zones urbaines en difficulté) mais également « offensive » d'ouverture à et sur l'extérieur. Il importe donc de favoriser à la fois les métropoles urbaines, nœuds de transport vitaux du territoire, mais également les territoires plus éloignés mais tout aussi importants dans une vision polycentrique de l'espace breton.

Les nouveaux usages, habitudes de vie, offrent de plus des opportunités importantes d'innovation technologique, sociétale et territoriale.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures
Développement durable	S'engager vers un urbanisme durable, c'est bien réfléchir aux formes urbaines et à leur organisation, avant de mutualiser les espaces ou de vouloir privilégier un moyen de locomotion
Protection de l'environnement	L'utilisation accrue des transports publics contribuera à une protection renforcée de l'environnement. Tenir compte des enjeux de la consommation du foncier et de l'étalement urbain.
Efficacité énergétique	Le potentiel de développement des modes de transport doux ou l'utilisation de véhicules routiers (VL et PL) moins consommateurs en énergie contribuera à une consommation énergétique moindre (alors qu'elle est aujourd'hui supérieure à la moyenne nationale)
Lutte et adaptation au changement climatique	Les transports en Bretagne représentent 37% de la consommation d'énergie finale. En hausse de 27% depuis 1990, la consommation d'énergie du secteur du transport en Bretagne a progressé plus fortement que dans le reste de la France.
Prévention et gestion des risques	L'information en temps réel des usagers de la route par le SAGT constitue un réel progrès, qui sera conforté par la seconde phase de mise en place. Le renouvellement des réseaux sera gage d'une meilleure sécurité pour les personnels et les usagers.
Egalité H/F	Les femmes sont particulièrement concernées par les enjeux de mobilité pour l'accès à l'emploi et à la formation
Egalité des chances	Le problème de l'augmentation de la facture transport risque de fragiliser des ménages (ouvriers, employés) fortement dépendants de la voiture. 20% sont considérés comme potentiellement vulnérables car ils dépensent plus de 18% de leurs revenus pour leur mobilité quotidienne. Il convient donc d'en tenir compte dans les enjeux et les actions de la politique régionale des transports.
Lutte contre les discriminations	Les personnes les plus défavorisées ou souffrant de handicaps sont confrontées à des difficultés de mobilité qui constituent notamment un frein pour l'accès à l'emploi. Mise à disposition de moyens de transport adaptés à ces publics et renforcement des dispositifs d'aide à la mobilité qui existent déjà : offres de moyen de transport, aide à la préparation du permis de conduire.

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Etudes sectorielles

Titre	Auteur	Date
Déplacements sur l'agglomération rennaise. Etat du trafic routier.	DIRO	2012
Fiches AUDIAR Le périurbain est-il condamné à la voiture ?	AUDIAR	2011
Fiches AUDIAR Les mobilités dans l'agglomération et l'aire urbaine de Rennes	AUDIAR	2010
Fiches AUDIAR Les mobilités vulnérables : quel diagnostic et outils d'action ?	AUDIAR	2011
Fiches AUDIAR Les systèmes de mobilité alternative	AUDIAR	2010
Chiffres clés 2011, Les transports en Bretagne,	ORTB (Observatoire Régional des Transports de Bretagne)	2011
Mémento 2011. Les transports en Bretagne	ORTB	2011
Comment gérer la mobilité et les déplacements ?	Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement du Morbihan	
Inauguration du Système d'Aide à la Gestion du Trafic ; Affichage des temps de parcours	Dossier de presse. Dor BREIZH	2011.
La mobilité des bretons.	Enquête nationale Transports et Déplacements	Décembre 2011
Bretagne, territoire cyclable		
Zoom sur les transports en Bretagne	ORTB	2009
Les aménagements favorables aux modes de doux de déplacements	AUDIAR	2008
Dynamiques démographiques dans les couloirs ferroviaires de l'aire urbaine rennaise	AUDIAR	2012
Diagnostic du SCoT de l'Odet : déplacements, infrastructures et transports.	SCoT de l'ODET	2006
Les ports de commerce en Bretagne, Activité 2010,	ORTB	2010
Axe Rennes/St-Malo, Potentiel de développement de nouveaux services de mobilité.	AUDIAR	2012
Urbanisme et déplacements en Bretagne, Evolution et politiques mises en œuvre.	Direction Régionale de l'Équipement Bretagne	2003
Propositions pour un plan ferroviaire breton.	Région Bretagne	2008
Contrat de Pôle d'Échanges multimodal de la gare de Rennes	Rennes Métropole	2012

Documents régionaux de programmation / Documentation transversale

Titre	Auteur	Date
CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Avril 2007
Avenant au CPER Bretagne 2007-2013	Etat/Région Bretagne	Août 2011
Schéma régional multimodal des déplacements et des transports	Région Bretagne	Juin 2010
Programme opérationnel FEDER 2007/2013 - version 4.1	Partenariat régional	Avril 2012

Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

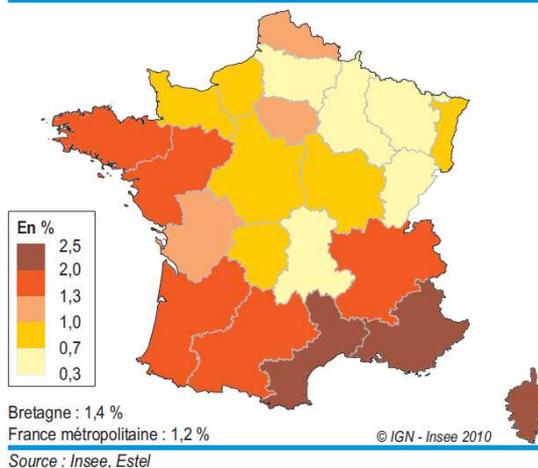
1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

Région attractive, la Bretagne a gagné, entre 1999 et 2007, plus de 160 000 habitants grâce au jeu des migrations. Bénéficiant d'un faible taux de chômage, parmi les plus bas de France, et d'un marché de l'emploi porteur, la région attire principalement des actifs de 30 à 59 ans. Parallèlement, sur la même période, la région a gagné plus de 150 000 emplois, soit une progression de 13,5 %, contre 10,9 % en France. Cette évolution place la Bretagne au 6e rang des régions françaises en termes de création d'emplois, derrière les régions de l'arc méditerranéen, Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire.

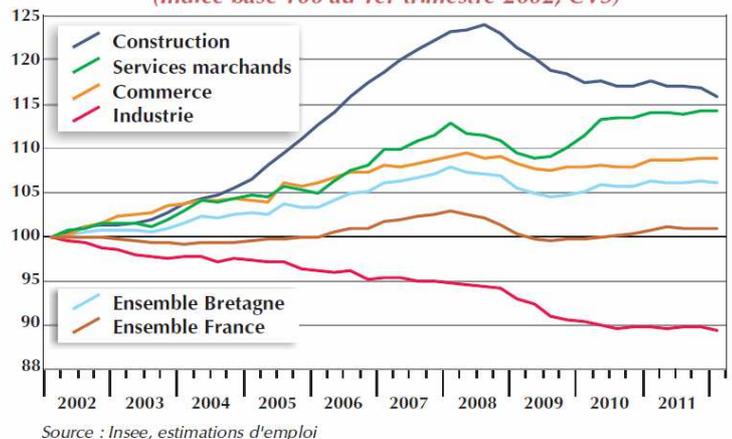
Cette évolution favorable s'explique principalement par une dynamique propre à la Bretagne. Plus de 90% des emplois créés l'ont été dans le secteur tertiaire. Si le commerce a été dynamique, ce sont surtout les services marchands qui ont créé des emplois, notamment portés par l'essor des services aux entreprises, mais aussi par celui des services aux personnes (développement de l'économie résidentielle, vieillissement...). Si l'industrie agroalimentaire a continué à progresser, on note tout de même une érosion continue des emplois industriels, mais bien moindre qu'au niveau national (cf. tableau page suivante) et une forte dégradation de l'emploi/hausse du chômage depuis 2011.

Évolution de l'emploi entre 1999 et 2007 par région
Taux de croissance annuel moyen (en %)



Evolution de l'emploi marchand (2002-2011)

Au 1^{er} trimestre 2012, seul le tertiaire résiste
(Indice base 100 au 1^{er} trimestre 2002, CVS)



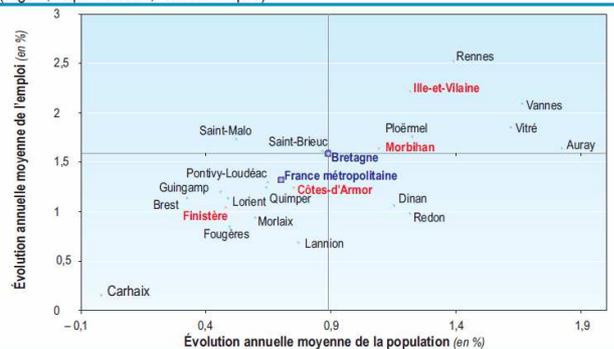
Un contexte favorable toutefois fortement impacté par les effets de la crise économique et financière

Depuis 2008, et particulièrement depuis 2011, on observe ainsi notamment :

- une baisse de l'emploi salarié
- une hausse concomitante du chômage
- avec des accentuations variables selon les territoires (une fracture territoriale croissante)
- Des difficultés concernant l'emploi salarié et non salarié (artisans, commerçants, libéraux régressent dans 13 des 18 zones d'emplois

Césure entre l'est et l'ouest de la Bretagne

Évolution de la population et de l'emploi en Bretagne de 1999 à 2007 (région, départements, zones d'emploi)



bretonnes)

Zones d'emploi	Evolution de l'emploi salarié entre 1998 & 2009						Non salariés	Emploi total
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Total salariés		
Dinan	-11,4	1,5	33,2	35,1	1,3	16,4	2,4	14,2
Guingamp	-5,6	2,1	18,0	25,3	-1,0	9,9	-11,2	6,2
Lannion	-18,5	-38,0	20,0	42,0	1,6	8,1	-4,1	6,2
Loudéac	-43,6	5,2	22,6	23,0	0,3	5,9	-16,9	1,4
Saint-Brieuc	-17,3	-5,4	30,5	23,1	5,7	10,6	-7,9	8,0
Brest	-17,1	2,3	32,5	18,5	1,3	8,8	-2,5	7,7
Carhaix-Plouguer	-8,3	2,9	17,4	22,1	-6,6	4,5	-13,3	0,5
Morlaix	-18,9	-12,5	24,3	-8,7	30,5	3,1	-14,1	0,2
Quimper	-17,8	-8,5	30,0	7,7	39,1	14,5	-4,1	12,0
Fougères	-12,2	-22,1	28,7	7,7	16,4	1,3	-14,2	-1,1
Redon	-34,6	-10,7	39,5	5,2	17,8	5,2	-9,4	3,6
Rennes	-15,4	-1,0	37,9	36,2	13,5	21,2	1,1	19,2
Saint-Malo	-21,6	-17,0	33,6	20,0	15,9	12,4	1,1	10,9
Vitré	-11,8	9,1	14,6	28,1	17,3	16,7	-8,1	13,3
Lorient	-11,1	2,4	37,6	14,4	19,7	14,3	0,2	12,5
Ploërmel	-11,1	4,5	8,0	17,2	15,4	11,5	-11,1	7,6
Pontivy	-11,2	9,1	19,4	22,8	26,3	19,2	-8,3	14,1
Vannes	-16,4	-4,0	44,3	36,6	27,7	25,2	8,7	22,8
Total	-17,5	-3,6	33,2	24,1	14,0	14,9	-2,9	12,6
France	-20,8	-15,6	25,7	19,2	11,9	10,3	3,7	9,7

Répartition de l'emploi par secteurs d'activité / Comparaison des secteurs en développement-régression / France

Secteur d'activité en NA08 - A17	Au 31 décembre 2010 (%)						Au 31 décembre 2000		Evol 2000-2010 Bretagne/ France
	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France	Bretagne	France	
Agriculture, sylviculture et pêche	2,6	2,6	0,9	1,4	1,8	0,9	2,3	1,2	-0,3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,5	1,1	1,6	0,0
Fabrication de denrées alimentaires, boissons,	7,8	5,8	4,2	7,8	5,9	2,3	6,7	2,5	-0,5
Fab.équip. élec., électro., informatiques ; machines	0,9	2,0	2,1	0,8	1,6	1,9	2,2	2,6	0,1
Fabrication de matériels de transport	0,5	0,2	2,0	1,2	1,1	1,5	1,6	1,8	-0,1
Fabrication d'autres produits industriels	5,1	5,4	5,1	6,7	5,5	6,4	6,9	9,0	1,3
Construction	7,4	5,9	6,2	7,6	6,6	6,1	6,0	5,5	0,1
Commerce ; réparation d'auto. & motocycles	13,5	12,8	12,1	13,9	12,9	12,6	12,5	12,5	0,3
Transports et entreposage	4,0	4,7	5,9	4,5	5,0	5,6	5,2	5,8	0,1
Hébergement et restauration	2,9	3,4	3,1	3,7	3,3	3,8	3,0	3,4	-0,1
Information et communication	2,0	1,1	3,9	1,1	2,3	2,9	1,9	2,8	0,3
Activités financières et d'assurance	2,1	3,1	2,8	2,2	2,6	3,4	2,4	3,2	0,0
Activités immobilières	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	1,0	-0,1
Activités scientifiques et techniques	9,3	8,6	11,4	8,8	9,7	12,0	8,9	10,9	-0,2
Adm. Pub. Enseign., santé et action sociale	34,4	38,0	33,5	33,4	34,8	32,2	34,0	31,1	-0,3

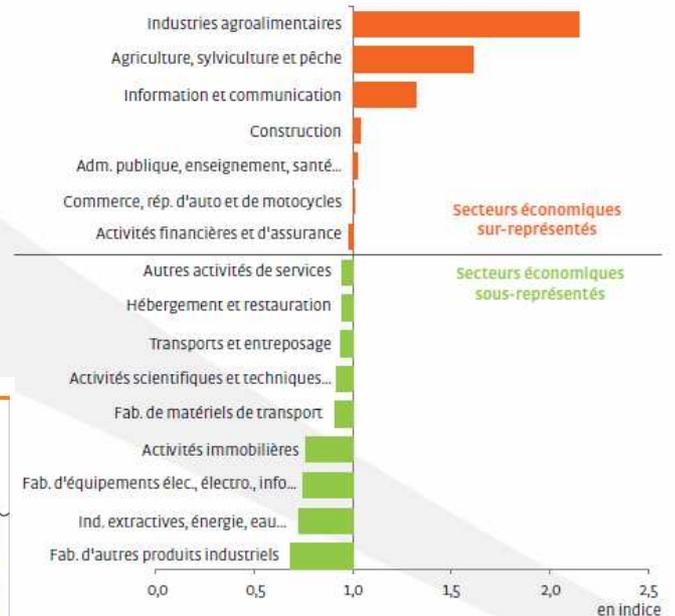
Autres services	5,7	4,8	4,9	5,1	5,0	5,8	4,7	5,0	-0,4
Total	100,0								

Champ : France au lieu de travail -
Données 2010 provisoires - Source :
Insee, estimations localisées d'emploi

Le profil d'activité breton est marqué par une surreprésentation de plusieurs secteurs, dont l'agriculture et les industries agro-alimentaires (58% de l'emploi industriel breton dans les IAA, l'automobile, les TIC, la construction navale)

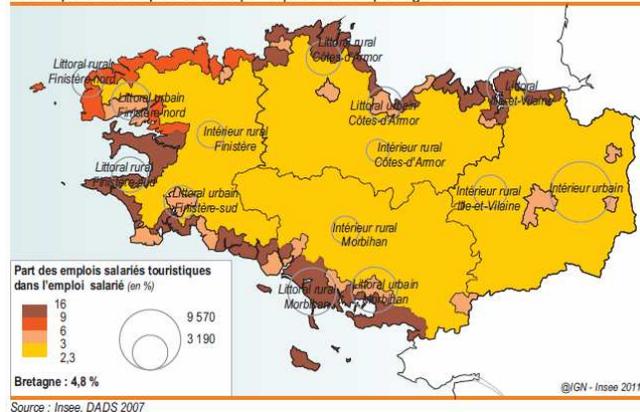
Mais ce profil fait aussi apparaître des secteurs fortement sous-représentés, dont le secteur de l'hôtellerie-restauration (saisonnier et très important pour l'économie régionale). Le manque de diversification de l'industrie bretonne est également mis en évidence par le graphique ci-joint.

Spécificité de l'activité économique bretonne par rapport à la France*



(Source : INSEE - Estimations emploi 2008, Traitement GREF Bretagne)

Les emplois touristiques salariés par espace touristique régional



Au-delà des évolutions entre branches et territoires, c'est un mouvement important de redistribution des activités entre les filières et entre les territoires qui s'opère progressivement.

Les deux tableaux (page précédente) montrent clairement la recomposition progressive de l'économie bretonne et des emplois qui lui sont liés, ainsi que les domaines dans lesquels la Bretagne évolue différemment du reste de l'économie nationale.



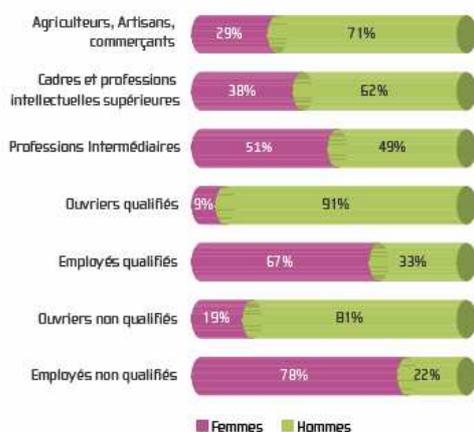
Le tableau ci-contre montre l'importance de l'emploi non qualifié : le quart des effectifs salariés. Il est aussi en croissance (2 fois plus rapide que l'emploi qualifié).

On note la place des IAA et de la restauration dans ce palmarès, deux secteurs pourtant essentiels de l'économie bretonne.

Et on observe que les femmes y sont davantage représentées que les hommes, alors que la filière connaît actuellement d'importantes difficultés.

Source : INSEE RP 99 - Traitement GREF Bretagne

Répartition des jeunes en emploi selon le sexe et la catégorie socio professionnelle



L'occupation des emplois est aussi marquée par l'influence du genre. On note en particulier :

- la césure ouvrier-employé
- la persistance de l'inégal accès aux professions intellectuelles supérieures et à l'entrepreneuriat pour les femmes

Des évolutions régionales qui s'inscrivent dans un contexte marqué par une croissance de la mobilité (choisie ou subie), par ailleurs inégale selon les secteurs d'activité.

Taux de mobilité par secteur d'activité

Secteur	Interne	Externe, emploi-emploi	Externe, emploi-chômage	Ensemble
Hôtellerie, restauration	1,6	14,6	10,3	26,5
Arts, spectacles, activités récréatives	2,3	9,2	8,1	19,6
Construction (bâtiment, travaux publics)	1,2	8,4	6,1	15,7
Education	9	2,8	3,4	15,2
Commerce, réparation	1,6	8,1	5,5	15,2
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5	8,2	6,5	15,2
Services aux entreprises	2,7	7,0	3,9	13,7
nnels et domestiques	2,7	5,9	4,4	13,0

Source : INSEE, Enquête Emploi, 1991 à 2002

Effectifs salariés

Secteur	Association	Coopérative	Mutuelle	Fondation	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	c	c	0	0	705
Industrie + construction	c	6 623	c	0	7 584
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 773	5 547	c	c	7 521
Activités financières et d'assurance	94	10 010	3 920	0	14 024
Information et communication, activités immobilières, soutien aux entreprises	7 328	4 165	c	c	11 725
Santé humaine	6 150	c	1 917	c	9 883
Action sociale	43 046	c	c	c	45 488
Enseignement	31 287	c	0	c	31 544
Arts, spectacles et activités récréatives	4 866	c	0	c	4 937
Autres	8 962	c	0	c	9 137
Total	104 515	27 288	7 328	3 387	142 518

Somme de ESS détaillé(e) par Secteur, Association, Coopérative, Mutuelle et Fondation.

Source : ORESS Bretagne - 2009

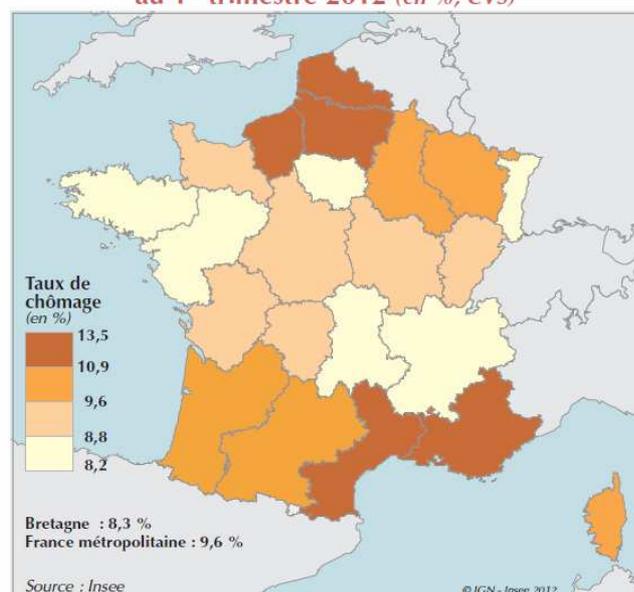
Un chômage inférieur à la moyenne nationale et à de nombreuses régions métropolitaines, mais qui s'accroît progressivement depuis 2008 avec l'intensification de la crise économique et financière.

Un chômage qui touche tout particulièrement les jeunes, les seniors et les actifs les moins bien formés (Cf. fiche thématique n°10), ainsi que les femmes toujours davantage que les hommes.

Un contexte régional de l'emploi également marqué par l'importance :

- des activités organisées via l'économie sociale et solidaire (deuxième rang national) ;
- du nombre des emplois au sein des petites entreprises : 40% sont au sein des TPE < 19 salariés (97% des établissements), notamment agricoles et artisanales (hors santé, social, enseignement et administrations).

8,3 % de chômeurs en Bretagne au 1^{er} trimestre 2012 (en %, CVS)



1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Un système productif performant et diffus sur le territoire (6ème rang national) 5ème rang des régions industrielles, 25 % des actifs Des secteurs agricole (13% de la production nationale) et agroalimentaire très développés (1er secteur industriel, avec 40% des emplois et 1/3 des établissements régionaux) 1ère région française pour la pêche en mer Forte dynamique du secteur touristique (4ème place pour l'accueil des français, la 5ème place pour l'accueil des étrangers, 6ème rang métropolitain pour les emplois) Un fort mouvement de tertiarisation ayant permis un rattrapage de la moyenne nationale L'artisanat regroupe près de trois établissements marchands sur 10 et plus d'un emploi breton sur 5. En 2011, l'artisanat contribue globalement à 30 % des nouvelles installations en Bretagne Une création d'emploi (hors agriculture) supérieure à la moyenne nationale Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale La qualité du système de formation secondaire et supérieur (apprécié par les résultats. Cf. Fiche thématique n°10 « formation ») conduisant à niveau de qualification général plutôt supérieur à la moyenne La présence de pôles d'emplois reconnus et attractifs pour l'extérieur (Rennes, Brest) rassemblant entreprises, formation et recherche adossés à des bassins d'emplois multiples et bien répartis sur les territoires, intégrant eux-aussi des fonctions de formation et de recherche</p>	<p>Un modèle économique performant mais fragile Une spécialisation industrielle sectorielle avec la prééminence croissante de 4 filières clés, et une faible diversification dans d'autres filières (seconde région française la moins diversifiée). Un secteur agriculture & pêche et une filière automobile en restructuration, accompagnée d'une forte réduction des effectifs Un taux d'encadrement inférieur à la moyenne nationale dans tous les secteurs stratégiques, secteurs par ailleurs déjà également sous-représentés Un manque d'attractivité économique préjudiciable à l'emploi Une attractivité assez moyenne des investisseurs étrangers directs (13ème place nationale)... Une faible attractivité des « cerveaux » (2 fois moins que la moyenne nationale), doublée d'une forte émigration des jeunes pour leur premier emploi Un manque d'emploi qualifié Les personnes arrivant dans la région ou la quittant sont en moyenne plus diplômées que les sédentaires, et celles qui la quittent sont, toujours en moyenne, plus diplômées que celles qui arrivent Les 2/3 des jeunes bretons travaillent comme ouvriers ou employés. L'emploi non qualifié ne concerne plus uniquement l'industrie (dont les IAA), il se reporte vers le tertiaire Une mobilité difficile ou contrainte sur le marché du travail, l'importance des CDD et de l'intérim (5ème région) et des temps partiels (6ème région) Le tassement des mobilités volontaires /la croissance des mobilités contraintes et le turn-over. Le caractère saisonnier de nombreux emplois</p>
Opportunités	Menaces
<p>Traditionnellement terre d'émigration, la dynamique s'est inversée : aujourd'hui, la région est au 5e rang des régions les plus attractives pour les populations Les filières de rang national, qui tirent l'économie bretonne, renforcées par la reconnaissance de quatre pôles de compétitivité L'industrie, qui a su prendre le relais de l'activité agricole, appuyée par une croissance des services aux entreprises La présence de (micro) filières émergentes (nautisme, biotechnologies marines, et autour des IAA (chimie, génie des procédés, plastiques,...) géographiquement localisées) et un tissu de jeunes entreprises dynamiques (13% des salariés du secteur marchand sont dans les entreprises de moins de 5 ans) Le « verdissement » des métiers traditionnels (ex. bâtiment, TP, IAA... / nouveaux procédés,</p>	<p>La forte concentration des emplois autour de 4 secteurs historiques, fortement exposés, qui connaissent tous des fragilités La faiblesse des investissements étrangers due en partie à l'absence d'image économique La vulnérabilité du tissu des TPE/PME La forte présence de TPE insuffisamment préparées aux enjeux de la société cognitive (enjeu de compétitivité) Le vieillissement des chefs d'entreprises (enjeu de renouvellement). La pyramide des âges révèle par ex. un potentiel de près de 20% d'entreprises artisanales à transmettre dans les cinq ans La baisse de la population active dans l'industrie et l'agriculture (enjeu de recrutement) La précarisation grandissante des emplois (enjeu d'attractivité et de lien social) dont certaines dans des secteurs en forte tension (ex. agriculture, IAA, pêche, sous-traitance automobile</p>

<p>nouveaux matériaux, ex. écoconstruction...) et l'émergence de nouveaux métiers (production & services)</p> <p>L'économie sociale et solidaire, un modèle « alternatif » important, surreprésenté (deuxième rang national), et en développement, porté par la spécificité sociale et identitaire bretonne (coopératives, mouvement mutualiste,...)</p> <p>Des territoires particulièrement attractifs au niveau touristique et/ou résidentiel et son corollaire l'économie du « vieillissement » (« silver economy ») et présente</p>	<p>Le manque d'ajustement du modèle productif</p> <p>Le déficit d'emploi dans les secteurs de haute technologie (retard/moyennes française et UE)</p> <p>L'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois, générant des difficultés de recrutement et la migration des jeunes diplômés</p> <p>Difficulté croissante du portage des pratiques/projets à faible impact économique à court terme, mais à forte utilité sociale (attractivité territoriale à plus long terme)</p> <p>La dégradation de l'emploi depuis 2011 plus forte que la moyenne nationale, et la forte hausse du chômage (T1 2011/12 : +0.5 point / National +0.4 point)</p>
---	--

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Accompagnement des mutations actuelles dans les entreprises particulièrement exposées, notamment dans les IAA et le secteur de la mobilité (automobile, construction et réparation navale)

Organisation de la détection et accompagnement de nouvelles activités économiques pour diversifier l'économie régionale (Ex. « énergies marines », « économie portuaire », « économie touristique, du sport et de la culture », pour leurs effets en termes d'emploi mais aussi d'image & d'attractivité territoriale)

Une attention particulière au secteur de la logistique, support de la compétitivité des autres activités (Cf. positionnement géographique de la Bretagne), ainsi qu'au secteur de l'économie sociale et solidaire, point fort régional et support de pratiques plus inclusives

Ajustement du modèle productif breton, en construisant notamment une image économique orientée vers la qualité et l'innovation, un enjeu de compétitivité et d'image :

- Soutien à l'intégration de fonctions à valeur ajoutée au sein des TPE / PME (intelligence économique, innovation, fonction RH, services communs, marketing, export...) et la professionnalisation des dirigeants d'entreprise ;
- Maintien et attractivité d'une main-d'œuvre qualifiée ;
- Anticipation des problématiques de vieillissement de la population active (Cf. adaptation des postes de travail, transmissions d'entreprise, fonctions des seniors,...)

Sécurisation des parcours et des trajectoires professionnelles des publics défavorisés par l'accompagnement à la mobilité, à la qualification et à la prise d'emploi, et à travers les compétences interfilières transférables

Renforcement, structuration de « l'économie de proximité » pour conforter le maillage breton

Réponse au paradigme de la concentration des activités qui a pris le pas sur celui de la répartition territoriale et maîtrise des tensions qui pourraient apparaître entre secteurs économiques, comme entre territoires, du fait de la (re)localisation des activités et des emplois

Confortement des dispositifs d'observation et de gestion territoriale des emplois et des compétences (articuler les différents outils, identifier le « marché caché » de l'emploi,...) et renforcement du dialogue et des partenariats entre acteurs concernés /impliqués (Cf. mécanismes de contractualisation, définition de l'utilité sociale, égalité hommes/femmes...)

Accompagnement à la création d'entreprises

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
Territoires urbains 1 (métropoles)	Les deux métropoles sont mentionnées pour les déplacements domicile - travail qu'elles génèrent bien au-delà de leur strict périmètre, et concernant la métropole rennaise le développement d'un axe avec Nantes (ex. couples « mixtes », urbanisation le long de l'axe,...). Ces déplacements sont des freins à l'emploi notamment pour les publics fragiles.
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	Diversification des fonctions de ces territoires pour accueillir plus d'activités.
Villes moyennes et leur bassin de vie	ESS - Effectifs et établissements se concentrent sur les pôles urbains L'emploi touristique bien représenté La part des 75 ans va augmenter et, de ce fait, le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes. Ces évolutions devraient induire une demande sociale forte en matière de soin, d'accompagnement social et d'aide à domicile, particulièrement sur le littoral et dans les grandes aires urbaines Maintien et développement de l'emploi industriel dans un contexte de mutations économiques.
Territoires ruraux centre Bretagne	Faible densité d'emploi touristique, problématique des services de proximité Fragilité de nombreux bassins d'emplois à dominante rurale, très fortement spécialisés autour des seules industries agroalimentaires. Plusieurs de ces territoires sont aujourd'hui confrontés à une interrogation sur la viabilité d'un repli sur une économie essentiellement résidentielle, substituant aux revenus de la production ceux des transferts
Littoral	Importance de l'emploi touristique dans les petites communes du littoral (nautisme, hébergement-restauration, activités sportives et de loisirs), et pour les fournisseurs... - Importance des filières pêche, aquaculture et de l'économie portuaire
Coopération transnationale	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

La question de la territorialisation des emplois est une problématique largement abordée par les diagnostics existants. Notamment via les analyses par zones d'emploi et à travers l'organisation régionale en Pays (21 sont organisés). Il est mis notamment en avant :

- Une tendance à la polarisation des emplois autour des grands pôles ;
- La disparition d'activités industrielles sur certaines zones ;
- Des zones d'emplois très spécialisées et exposées à la conjoncture économique.

Il est ainsi mis en évidence une dynamique différenciée, non seulement entre territoires, selon leurs profils, mais aussi entre départements. Ainsi, il est noté une dynamique d'emploi plus forte en Ille-et-Vilaine & Morbihan (positive) qu'en Côtes-d'Armor & Finistère (nulle ou

négative), entre 2005 et 2010. La restructuration de la filière automobile devrait par ailleurs impacter en premier lieu les zones d'emploi de Rennes et Vannes.

Les disparités de développement (effets notamment de la crise économique, mais pas uniquement) génèrent ainsi une césure entre les territoires de l'est et du sud de la région d'une part, et de l'ouest et du nord-ouest d'autre part.

Différents leviers sont avancés, comme autant de champ d'intervention possibles :

- Ajuster les réponses à la demande d'emploi des jeunes bretons, laquelle évolue différemment selon les territoires, et dans le temps ;
- Rôle prospectif et d'intervention des EPCI, des pays et des agglomérations, et équilibre à trouver entre espaces à dominante rurale ou urbaine notamment pour intégrer la question du logement et des transports, des contraintes de plus en plus prégnantes;
- Réduire les disparités de répartition des emplois non qualifiés, en liaison avec la structure économique des différents territoires.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
Développement durable	<p>Piliers social et économique : Dans une logique de prévention, il est nécessaire de <u>limiter précocement l'usure au travail</u>, alors même que les nouvelles pathologies du travail peuvent survenir relativement tôt dans la vie professionnelle, et compte tenu du vieillissement des actifs</p> <p><u>Le « désemploi » des séniors contradictoire avec les besoins de l'économie</u> régionale de la connaissance, de l'expérience, et des besoins de renforcement de l'encadrement</p> <p><u>Importance particulière pour le mouvement sportif</u> (déplacements, équipements, compétitions et leurs publics...)</p> <p>Du fait de leur localisation géographique, les entreprises productives bretonnes doivent <u>pouvoir s'appuyer sur une logistique sans faille pour rester compétitives</u>, dans un contexte général d'augmentation des coûts de transports</p>
Protection de l'environnement	<u>Besoin de « Verdissement » des professions traditionnelles</u> : Privilégier un modèle économique donnant la priorité à la qualité des productions
Efficacité énergétique	Mobilité domicile travail ; Accès aux services ; filière transport – logistique essentielle à l'économie bretonne compte tenu de son positionnement géographique ; Rôle du secteur du bâtiment / logements
Lutte et adaptation au changement climatique	Potentiel d'emploi et d'innovation dans la construction / rénovation bâtiment, les nouveaux services TIC – mobilité, etc.
Prévention et gestion des risques	Rôle important de la formation des actifs
Egalité des chances	<u>Associer sécurisation des parcours professionnels et flexibilité pour les entreprises</u> Les mobilités subies affectent davantage les salariés en début et fin de carrière
Egalité H/F	<p><u>L'égalité professionnelle en entreprise : Un double enjeu sociétal, d'efficacité économique mais aussi d'équité sociale</u></p> <p>Pourtant plus diplômées, les femmes accèdent moins aux postes à responsabilité. Plus généralement, à diplôme égal perdurent des inégalités dans les fonctions occupées</p> <p>Des disparités qui se traduisent aussi dans les conditions d'emploi : des temps partiels plus fréquents, des fonctions ou domaines moins bien rémunérés (en €/heure), des écarts croissants au cours de la carrière professionnelle avec l'âge, des CDI moins fréquents, un impact fort sur le montant des pensions (retraites). S'y ajoutent les problèmes de garde d'enfants frein fréquent à l'accès et au maintien dans l'emploi (difficultés d'articulation des temps de vie), notamment pour les femmes en situation de familles mono-parentales</p> <p>Près des deux tiers des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes</p> <p>Dans l'ESS, plus féminisée en liaison avec la nature des activités (elles même plus féminisées que la moyenne des activités), 79% des hommes sont à temps complet et 49% des femmes, un écart de 30 points entre les deux sexes bien plus élevé que celui observé dans le reste de l'économie</p>
Lutte contre les discriminations	<p>Le « désemploi » des séniors et/ou le besoin croissant de travail des séniors (+50 ans) incompatible avec l'allongement des périodes de cotisation, dans un contexte de profil d'emploi régional aux conditions de travail difficiles</p> <p>Contribution possible de la filière sport à la cohésion sociale et au développement personnel (milieu carcéral, quartiers défavorisés, publics fragilisés,...)</p> <p>Lutte contre les discriminations liées à l'origine dans l'accès à l'emploi.</p>

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Projet Bnew - Etat des lieux des dynamiques de l'emploi féminin sur les territoires concernés	Perfégal – Eurêka21	Septembre 2012
Emploi - Octant n°23	INSEE	Juillet 2012
BAROMÈTRE de la demande d'emploi au 31 mars 2012 des jeunes bretons de moins 26 ans- N°9	GREF Bretagne	Juin 2012
Emploi et population active 1999 et 2009	INSEE	Juin 2012
Cadres des fonctions métropolitaines 2009	INSEE	Juin 2012
Emploi salarié selon le secteur d'activité 2009-2012	INSEE	2012
CRES - Conjonctur'ess n°2	ORESS Bretagne	Mai 2012
BAROMÈTRE de la demande d'emploi au 31 12 2011 des jeunes bretons de moins 26 ans- N°8	GREF Bretagne	Mars 2012
Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011-2015	Conseil régional Bretagne	Janvier 2012
CRES - Conjonctur'ess n°1	ORESS Bretagne	Déc. 2011
Les pratiques des établissements bretons de 50 salariés et plus en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	DIRECCT – DRDFE Bretagne (Pollen Conseil)	Octobre 2011
Égalité professionnelle hommes-femmes : où en est-on ?	INSEE Bretagne – Octant analyse n°21	Octobre 2011
Evolution emploi salarié dans industrie agroalimentaire - Octant n°14	INSEE	Sept. 2011
Salariés tourisme - Octant n°18	INSEE	Juillet 2011
BAROMÈTRE de la demande d'emploi au 31 12 2010 des jeunes bretons de moins 26 ans- N°4	GREF Bretagne	Mars 2011
Croissance et crise - Octant n°11	INSEE	Janvier 2011
Structure emploi salarié selon secteur d'activité - 31 12 2010	INSEE	2011
Évolution 5 ans emploi selon secteur d'activité 2008-2010	INSEE	2011
BAROMÈTRE de la demande d'emploi au 31 mars 2010 des jeunes bretons de moins 26 ans - N°1	GREF Bretagne	Mai 2010
Répartition population selon situation sur marché du travail en 2010	INSEE	2010
ESS / par Pays bretons	ORESS Bretagne	Sept. 2009
ESS / comparaison France	ORESS Bretagne	Juin 2009
Graphique : femmes en ESS et hors ESS	ORESS Bretagne	Juin 2009
Estimation emploi par zone emploi & secteur d'activité - 1998-2009	INSEE	2009
L'entrepreneuriat au féminin en Bretagne	CRCI Bretagne	Mars 2009
Le chômage des femmes en Bretagne - Synthèse	DRTEFP Bretagne	Juin 2009
L'emploi non qualifié en Bretagne et dans les	GREF Bretagne	Déc. 2006

territoires bretons ; Etat des lieux statistique		
Répartition des établissements et effectifs salariés du secteur Social	ORESS Bretagne	2006
50 clés pour l'emploi en Bretagne	CESR Bretagne	Janvier 2006
Perspective emploi & du travail en Bretagne : pour une volonté anticipatrice	CESR Bretagne	Juin 2005
Les évolutions des bases de l'industrie bretonne à l'horizon 2021 (Réflexion prospective)	CESR Bretagne	Juin 2004
Egalité filles-garçons	Académie de Rennes	Septembre 2006
La mobilité des femmes bretonnes diplômées	INSEE – Octant n°50	2006
Les femmes et le chômage	INSEE – Octant n°50	2006
Les femmes dans la population	INSEE – Octant n°50	2006
La place des femmes dans la population active	INSEE – Octant n°50	2006
La place des femmes dans les emplois de direction	INSEE – Octant n°50	2006
Les salaires	INSEE – Octant n°50	2006
Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne	CESR Bretagne	Novembre 2004
Différents documents infrarégionaux ont été consultés, par exemple		
Panorama social – Les Pays et maisons du département	Conseil Général des Côtes d'Armor	Juin 2012
Programme départemental d'insertion	Conseil Général des Côtes d'Armor	2010
Un territoire pour demain	Quimper Communauté	Septembre 2012
CODESPAR (Site internet http://www.paysderennes.fr)	Rennes	
Site internet http://www.morbihan.fr	Conseil Général du Morbihan	

Objectif thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

revenus modestes (mais là encore, plus au niveau national). De ce fait, la Bretagne conforte, avec les Pays de la Loire, sa position de région la moins inégalitaire et la moins exposée à la pauvreté.

Mais ces « bons » résultats ne sont que relatifs et ne doivent pas cacher les difficultés et les enjeux existants, tant individuels que pour la société bretonne dans son ensemble.

Pauvreté, précarité, exclusion - Inégalités monétaires

7

Source : DGFIP - INSEE, Revenus disponibles localisés (RDL), 2008

Indicateurs de pauvreté et inégalité des niveaux de vie	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France Métropolitaine
Moyenne du revenu disponible des ménages ⁽¹⁾	31 932 €	32 183 €	34 248 €	32 642 €	32 846 €	34 828 €
Moyenne du niveau de vie ⁽²⁾	20 791 €	21 084 €	21 864 €	21 071 €	21 262 €	22 221 €
Taux de pauvreté ⁽³⁾ (en %)	11,9	10,6	10,0	11,1	10,8	13,0
Taux de pauvreté chez les 0-17 ans (en %)	14,1	12,1	11,3	13,2	12,5	17,4
Intensité de la pauvreté ⁽⁴⁾ (en %)	16,8	17,1	16,5	17,2	16,9	18,9
Inégalités des niveaux de vie ⁽⁵⁾ (rapport interdécile)	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	3,4

(1) : comprend les revenus d'activités, les revenus du patrimoine, les prestations sociales et autres transferts des ménages, déduit des impôts directs

(2) : rapport entre le revenu disponible d'un ménage et le nombre d'unités de consommation du ménage

(3) : proportion des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (949 €/mois et par unité de consommation)

(4) : mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté

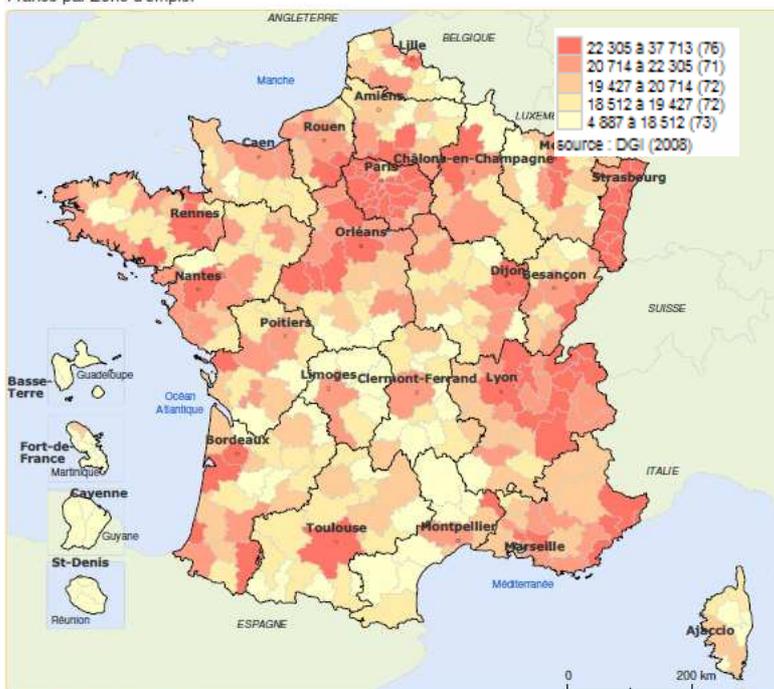
(5) : rapport entre le revenu minimal des 10% de ménages les plus riches et le revenu maximal des 10% les plus pauvres

Un revenu fiscal moyen par habitant le plus souvent inférieur à la moyenne nationale et sujet à des variations territoriales réelles, même si elles sont moins prononcées qu'ailleurs.

Revenu fiscal de référence moyen (€/hab. 2008)

Zones d'emploi	Valeur (€)
CARHAIX	17 223
REDON	18 704
GUINGAMP	18 772
PLOERMEL	18 920
PONTIVY-LOUDEAC	18 985
FOUGERES	19 323
MORLAIX	20 261
LORIENT	20 836
VITRE	20 917
QUIMPER	21 229
LANNION	21 567
SAINT-BRIEUC	21 695
AURAY	22 018
BREST	22 024
SAINT-MALO	22 337
France métropolitaine	22 942
VANNES	23 413
RENNES	23 457

France par Zone d'emploi

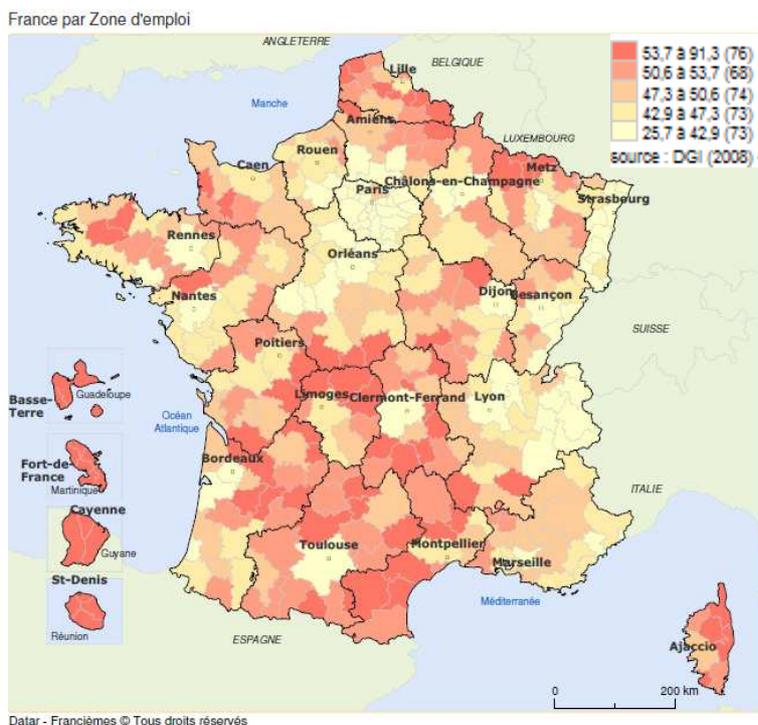


On notera ici que ces données statistiques, exprimant des moyennes, ne doivent pas occulter l'existence d'îlots de pauvreté notamment au sein de certains secteurs urbains (Cf. fiche territoriale « territoires urbains » pour plus de détail).

Une part significative de la population non imposable, pour 15 des 18 zones d'emploi

Part des foyers fiscaux non imposables dans l'ensemble des foyers fiscaux (%) (2008)

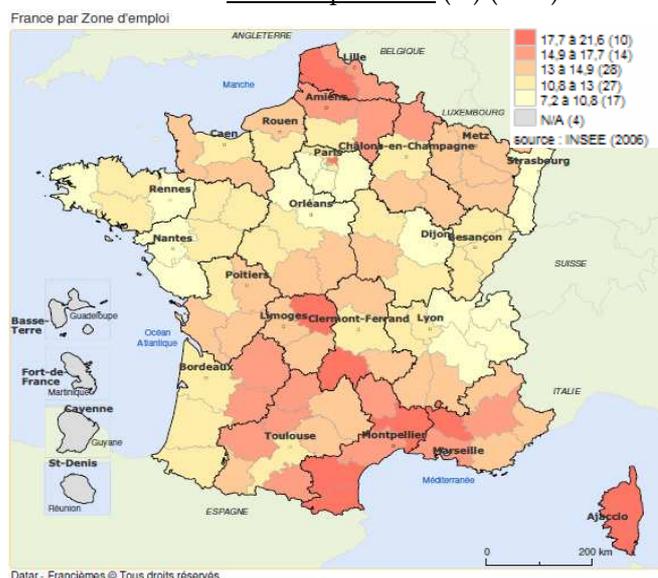
Zones d'emploi	valeur
RENNES	40,8
VANNES	42,5
BREST	44,0
France métropolitaine	44,6
SAINT-BRIEUC	45,5
VITRE	45,6
AURAY	46,1
QUIMPER	46,8
LORIENT	47,3
LANNION	47,6
SAINT-MALO	47,7
MORLAIX	49,3
DINAN	50,6
REDON	50,8
PLOERMEL	50,8
PONTIVY-LOUDEAC	51,1
FOUGERES	51,3
GUINGAMP	54,2
CARHAIX	56,4



Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale, mais dépassant 10% de la population dans tous les départements de la région.

Taux de pauvreté (%) (2006)

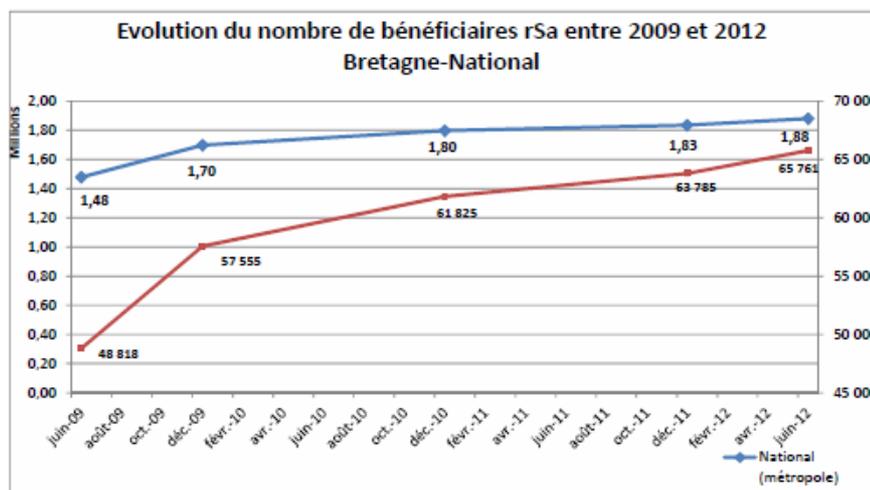
Départements	valeur
ILLE-ET-VILAINE	10,1
FINISTERE	10,5
MORBIHAN	11,3
COTES-D'ARMOR	12,0
France métropolitaine	13,1



Et des publics plus ou moins « délaissés » : handicapés, jeunes en difficulté, immigrés, familles monoparentales, seniors, détenus, illettrés, familles défavorisées... sauf dispositif spécifiquement ciblé (ex. champ de la formation, des activités sportives,...).

Toutefois, **de nombreuses actions sont engagées** en faveur de ces publics, notamment à l'initiative ou avec l'appui des Conseils généraux, en particulier à travers **les projets d'insertion par l'économie (IAE), et avec un ensemble de structures conventionnées (SIAE).**

Ces publics concernent notamment les bénéficiaires du rSa, dont le nombre est également un indicateur du taux de pauvreté.



Une progression de **35 %** du nombre de foyers rSa comptabilisés en Bretagne entre juin 2009 et juin 2012 supérieure à celle observée au niveau national (+ 27 %) :

Deux phases d'évolution :

- entre juin 2009 et décembre 2010 une forte hausse (+ 27 %) liée à la montée en charge du rSa activité (+ 22 % au niveau national)

- entre décembre 2010 et juin 2012 une progression de 6 % du nombre de foyers

EVOLUTION DU NOMBRE DE FOYERS PAR DEPARTEMENT			
Département	juin-09	juin-12	évolution
Côtes d'Armor	8 393	11 606	38%
Finistère	14 346	18 481	29%
Morbihan	11 486	15 361	34%
Île et Vilaine	14 593	20 313	39%
Total Bretagne	48 818	65 761	35%
National	1 478 386	1 879 732	27%

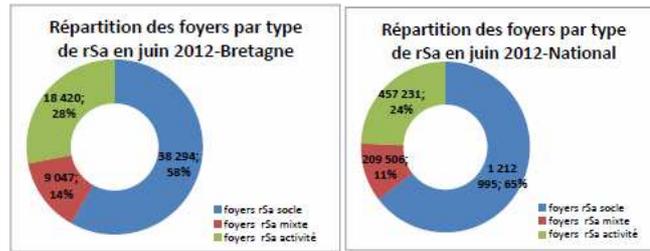
Une évolution du nombre de foyer par département assez homogène entre 2009 et 2012 :

- + 38 % pour les côtes d'Armor,
- + 29 % pour le Finistère,
- + 34 % pour le Morbihan,
- + 39 % pour l'île et Vilaine

Une proportion des foyers bénéficiant du rSa activité plus importante en Bretagne qu'au plan national :

- 58 % des foyers sont bénéficiaires du rSa socle (64 % au niveau national)
- 14 % du rSa socle + activité (11 % au niveau national)
- 28 % du rSa activité seul (24 % au niveau national)

Cet écart tend à s'accroître depuis 2009.



Si l'accueil en hébergement permanent atteint un bon niveau, les autres formes d'accueil sont peu développées.

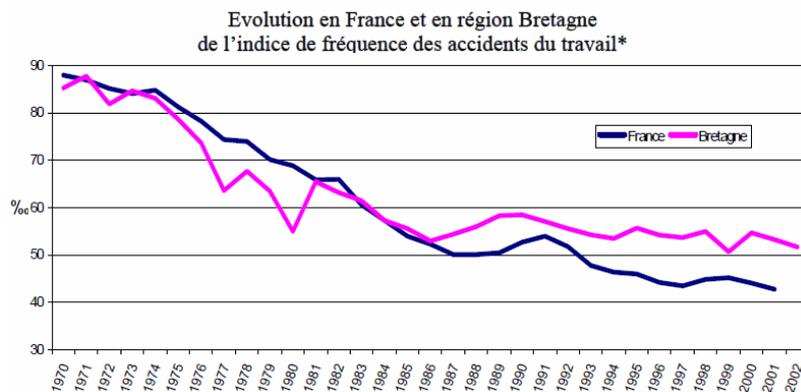
Un taux d'équipement en structures d'hébergement complet pour personnes âgées de 75 ans et plus (141 ‰) supérieur au taux national (121 ‰)

Un taux élevé d'équipement en « lits médicalisés » (EHPAD et unités de soins de longue durée hospitalières) : 126.7 ‰ contre 101.3 ‰ en France métropolitaine, du fait notamment d'une politique volontariste des Conseils généraux

Un nombre de places en « accueil de jour » rapporté à celui en hébergement permanent en EHPAD nettement plus faible qu'au niveau national (1.6 ‰ contre 5%). La même situation est observée s'agissant des places en « hébergement temporaire » (2.9 ‰ contre 3.95 ‰).

La fracture numérique est importante, elle touche en particulier les populations fragiles ou fragilisées, mais pas uniquement : En 2008, il est reconnu que 3% des ménages bretons n'ont pas accès à Internet et que 12% des ménages ont un accès limité au réseau (moins de 2 Mb/s). Et 32% des Bretons de plus de 15 ans n'ont jamais eu accès à Internet (février 2009).

Des accidents du travail plus fréquents en Bretagne qu'ailleurs, les principales victimes de ces accidents étant les jeunes et les travailleurs précaires (intérimaires et apprentis).

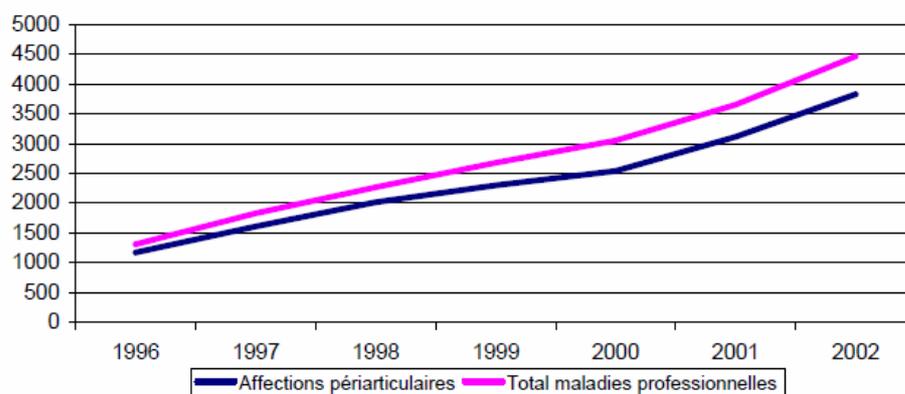


Source : CRAM de Bretagne, régime général

* $\frac{\text{Nombre d'accidents du travail} \times 1\,000}{\text{Nombre de salariés}}$

...et des maladies professionnelles en croissance continue (Cf. ex. TMS), dans un contexte de vieillissement de la population

Évolution des maladies professionnelles et des affections périarticulaires en Bretagne



Source : CRAM de Bretagne (régime général), MSA de Bretagne (régime agricole), traitement CESR

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p><u>Un bon indice de lien social « Savoir vivre ensemble » et de performance « savoir-faire »</u></p> <p>Lien social : Bretagne= 5ème région française (France= 8ème rang de l'UE)</p> <p>Performance : Bretagne= 4ème région française (France= 12ème rang de UE)</p> <p>Lien social et performance : Bretagne= 2ème région française (France= 8ème rang de l'UE)</p> <p>Evolution 2004 à 2010 : Dynamique positive (lien social important, bonne performance économique) commune à l'arc centre ouest (Pays de la Loire, 1ère du classement)</p> <p><u>Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne national</u> avec un niveau de vie médian des ménages sous le seuil parmi les plus élevés au niveau national</p> <p><u>Le taux d'équipement en établissement d'accueil de personnes âgées supérieur à la moyenne</u></p> <p><u>Le faible taux de chômage et une certaine qualité d'emploi des jeunes</u> : Plus de la moitié de jeunes en emploi est en contrat à durée indéterminé</p> <p><u>Le bon taux d'accès aux services de proximité</u></p> <p>97% des bretons dispose d'au moins un commerce de proximité</p> <p><u>La relative jeunesse du parc des logements sociaux</u> : +50% ont moins de 25 ans, contre 42% au niveau national, avec un taux de vacance (0,6%) inférieur à la moyenne nationale (2,9%), associé à un taux de mobilité (13,1%) supérieur à la moyenne nationale (9,7%)</p> <p><u>La politique régionale de formation des personnes handicapées</u> développée par le Conseil régional, partie intégrante de la SREF</p> <p><u>Des exemples régionaux de bonnes pratiques partenariales</u> (Cf. opération « sport en famille » dans les Cotes d'Armor)</p>	<p><u>Le vieillissement de la population et une projection de forte accentuation</u> :</p> <p>L'indice de vieillissement (ratio >75ans/<20ans) passerait de 0.38 en 2007 à 0.69 en 2040</p> <p><u>...Avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, pour les ménages composés d'une seule personne âgée (+65 ans), homme et femme au même taux</u></p> <p><u>Et l'apparition d'un phénomène de retour tardif sur le marché du travail</u> (retraités +60ans, homme et femmes)</p> <p><u>Des formes d'accueil réponse au « besoin de répit » des aidants familiaux insuffisamment développées.</u></p> <p><u>36% de l'emploi des jeunes bretons est non qualifié</u> (pour 23% pour la population totale), et <u>seul un 1/3 des jeunes exercent dans leur commune de résidence</u> (mobilité)</p> <p><u>Un quart des entreprises assujetties à l'obligation</u> (850 en Bretagne) <u>n'emploient aucun travailleur handicapé</u> et sont au « quota zéro »</p> <p><u>Persistance de la « fracture numérique »</u> qui concerne aussi bien les particuliers que les entreprises et les communes</p> <p><u>Le manque de lisibilité de l'offre de formation</u> et un certain cloisonnement entre acteurs (prescripteurs/formateurs)</p> <p><u>Un taux de mortalité prématurée</u> (avant 65 ans) <u>masculine supérieure à la moyenne nationale</u> (+16%) Suicide & alcoolisme notamment supérieurs (y compris pour les femmes, mais de façon moins accentuée) - <u>Une espérance de vie à la naissance légèrement inférieure à la moyenne nationale</u> (hommes et femmes)</p> <p><u>La baisse continue du nombre de médecins et de spécialistes</u> depuis le début des années 2000</p> <p><u>Un taux d'équipement en places d'hébergement (0,69) très inférieur à la moyenne nationale</u> (1,5 place pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)</p> <p><u>Le décalage entre les nouvelles demandes sociales et l'offre du mouvement sportif et un cloisonnement des acteurs</u> (ex. mouvement sportif, autres acteurs concernés)</p> <p><u>La « transhumance » comme facteur d'altération du lien au territoire</u> (Les déplacements quotidiens amoindrissent le sentiment d'appartenance)</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>L'importance, en Bretagne, du mouvement de l'économie sociale et solidaire</u> (ESS)</p> <p><u>Des opportunités de développement d'action contribuant à l'inclusion sociale par le mouvement sportif</u> avec les acteurs de la santé, de l'éducation, de la justice... (Cf. nouvelles pratiques, baisse de la demande de compétition...)</p> <p>Les actions en faveur d'une meilleure prévention au sein de l'entreprise pour éviter les situations d'inaptitude</p> <p>Les actions menées localement par des groupes d'acteurs dynamiques (ex. certains GAL Leader)</p> <p>Le changement de profil sociologique des retraités (en meilleure santé, plus actifs... qu'auparavant, Cf. stéréotypes...)</p>	<p><u>La dualité croissante entre les salariés</u>, ceux qui sont dotés d'un contrat de travail et d'un salaire décent et ceux qui ne vivent que des situations de ruptures qu'ils n'arrivent pas à régler</p> <p><u>La concurrence entre travail précaire et formation qualifiante</u> freinant les initiatives de formation</p> <p><u>Avec le vieillissement, la croissance des situations de dépendance</u> (fin 2010, 21, 2 % des personnes âgées de 75 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA)</p> <p><u>... concomitamment avec un contexte de fortes contraintes financières et des réorganisations qui inquiètent</u></p> <p>La pérennité de diverses actions locales de prévention en santé publique - Le secteur des services d'aide à domicile actuellement confronté aux difficultés des financements publics</p> <p><u>La concentration des accidents du travail sur des publics « fragiles »</u></p>

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Changer le regard sur les populations en difficulté, pour une approche plus inclusive

Enjeu du vieillissement comme un défi du « bien vivre ensemble » et non comme une problématique d'ordre uniquement sanitaire et social (ex. Valoriser les services d'utilité sociale rendus par les personnes âgées)

Développement des initiatives en faveur de l'insertion des jeunes : favoriser la poursuite de leurs études, leur entrée dans l'emploi, leur mobilité, leur logement...

Sécurisation des transitions professionnelles (Cf. travail précaire et formation qualifiante, taux d'emploi et d'activité des seniors et des femmes, ruptures familiales), par tous moyens (formation, logement, gardes d'enfant, mobilité,...)

L'accès à la formation, à la qualification et à l'accompagnement vers et dans l'emploi des publics fragilisés, dans le cadre notamment de parcours d'insertion : jeunes sans qualification et sans emploi, bénéficiaires du RSA, publics handicapés, demandeurs d'emploi en fin de droit, publics des quartiers prioritaires, salariés en contrats aidés ou relevant de l'IAE, salariés en reconversion, seniors, parents isolés, personnes placées sous main de justice (PPSMJ - hébergements temporaire, projet professionnel de sortie,...)

Promotion des démarches innovantes en matière de médiation culturelle

Développement de nouveaux indicateurs de « rentabilité sociale »

Réduire les difficultés existantes

Intensification des processus de formation tout au long de la vie en améliorant l'articulation entre l'ensemble des dispositifs existants (transitions entre l'exclusion et l'emploi, lutte contre l'illettrisme et apprentissage des langues) aux échelles territoriales pertinentes et réduction des mécanismes internes pouvant générer l'exclusion (ex. critères de réussite des stages incitant à la sélection des participants)

Réduction des facteurs d'exclusion tels que 1/ la « fracture numérique », 2/ l'accessibilité aux bâtiments recevant du public, 3/ l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, 4/ l'offre de logement pour répondre à la diversité des situations et des besoins (télétravailleurs mobiles, étudiants étrangers, travailleurs saisonniers, familles monoparentales, etc.), 5/ l'accès et la diversité des services de proximité sur l'ensemble du territoire y compris via les services à domicile, dont en particulier l'accès au système de santé

Valorisation de la dynamique sociale et culturelle entretenue par le secteur associatif et les acteurs de celui de l'économie sociale et solidaire (ESS) en les soutenant ; Intensification des politiques, programmes et projets d'insertion par l'économie (IAE) pour leur efficacité en liaison avec leurs modalités spécifiques de gouvernance

Anticiper les difficultés futures

Développement des actions en faveur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des nouveaux résidents (migrants, étrangers)

Renforcement du volet « prévention des maladies professionnelles (TMS,...) », afin de diminuer les accidents et donc le risque de handicap

Adaptation de l'habitat (notion plus globale que celle de logement, intégrant son environnement de proximité) pour qu'il soit plus inclusif, évolutif, sain et durable tout au long de la vie même en cas de perte d'autonomie.

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Territoires urbains 1 (métropoles)	Concentration des ménages précaires sur certains territoires spécifiques.
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	Sport et culture facteurs d'intégration : les ZUS concentrent les publics souvent délaissés par le mouvement sportif et culturel
Villes moyennes et leur bassin de vie	La perte de mobilité induit un risque d'isolement social (vieillesse mais pas uniquement). Une problématique particulièrement émergente dans les espaces périurbains (pour les publics âgés) Les réseaux de villes moyennes bretonnes engendrent moins d'anonymat que les grandes métropoles, or plus la population est nombreuse et dense, moins les individus se connaissent et plus le lien social est difficile à construire
Territoires ruraux centre Bretagne	Communes rurales (y compris dans réseaux d'aires urbaines petites et moyennes) : Un taux de pauvreté légèrement supérieur à la moyenne nationale (dans une région très inférieure), pour les ménages situés en espace rural (principalement sous effet des ménages composés d'une seule personne âgée, catégorie la plus concernée), particulièrement dans les Côtes d'Armor Vieillesse de la population et accès à la santé
Littoral	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération transnationale	« rien dans la documentation exploitée »
Coopération interrégionale	« rien dans la documentation exploitée »

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

Deux processus sont particulièrement concernés par une approche territoriale des problématiques :

- Les dynamiques induites par le vieillissement de la population bretonne. Les pays connaissent des disparités significatives (par exemple, 32% de plus de 60 ans en Centre-Ouest-Bretagne et 30% dans le Trégor-Goëlo, contre 16% dans les Pays de Rennes et des Vallons-de-Vilaine). Les projections à 2040 montrent par ailleurs de nettes disparités territoriales de l'indice de vieillissement (ratio >75ans/<20ans) : par exemple, 0,83 dans les Côtes d'Armor et 0,52 en Ile-et-Vilaine ;
- Les effets de la crise économique et financière depuis 2008, aggravant une situation déjà difficile pour les populations les plus fragiles. L'impact de la crise n'est ainsi pas uniforme sur les territoires bretons. Globalement, sur les zones côtières, les retraites en ont amorti les effets en pesant dans l'augmentation des revenus, alors que les salaires se sont essouffés. A contrario, dans l'intérieur des terres, souvent dans les zones les plus agricoles, les revenus des indépendants (revenus issus des bénéficiaires) ont particulièrement souffert. Au niveau local, les grands pôles urbains, qui abritent les populations aux plus bas revenus, ont particulièrement souffert, tandis que les couronnes périurbaines et les pôles de taille moyenne ont mieux résisté.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Développement durable	« rien dans la documentation exploitée »
Protection de l'environnement	« rien dans la documentation exploitée »
Efficacité énergétique	« rien dans la documentation exploitée »
Lutte et adaptation au changement climatique	« rien dans la documentation exploitée »
Prévention et gestion des risques	« rien dans la documentation exploitée »
Egalité des chances	<p><u>Réduire les accidents du travail</u> : les principales victimes des accidents du travail sont les jeunes et les travailleurs précaires (intérimaires et apprentis)</p> <p><u>Anticiper les phénomènes d'usure</u> : Une surreprésentation des salariés âgés dans les arrêts maladie de 4 à 6 mois</p> <p><u>Améliorer l'accès à un emploi « de qualité »</u> : Croissance de l'emploi non qualifié, notamment occupé par les jeunes en début de carrière</p>
Egalité H/F	<p><u>Assurer l'égalité dans tous les domaines de la vie professionnelle (insertion économique) et sociale</u></p> <p>Comme pour leurs aînés, l'emploi non qualifié des jeunes concerne davantage les femmes</p> <p>Les contrats à durée limitée concernent davantage les femmes (37% des femmes et 22% des hommes)</p> <p>Les femmes sont davantage à temps partiel (30% d'entre elles contre 8% des hommes)</p> <p>Une surreprésentation des femmes dans les arrêts maladie de 4 à 6 mois</p> <p>Des salaires et des retraites en conséquence le plus souvent inférieurs (écart de 40% en moyenne des revenus en défaveur des femmes à la retraite, pauvreté des femmes âgées, avec un phénomène croissant de retour à l'emploi)</p>
Lutte contre les discriminations	« cf présente fiche »

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Les revenus - Octant n°27	INSEE Bretagne	Janvier 2012
Taux pauvreté 2009	INSEE Bretagne	Déc 2011
Diagnostic territorial de l'offre et de la demande sportive en territoire breton	CDES - Centre de droit et d'économie du sport	
Panorama Statistique Bretagne 2011	DRJSCS Bretagne	Nov. 2011
Agir pour la qualité de vie des personnes âgées en perte et reconfiguration d'autonomie en Bretagne <i>Contribution du CESER de Bretagne au « débat national sur la dépendance »</i>	CESER Bretagne	2011
Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne	CESER Bretagne	Juin 2011
Les adultes en difficulté pris en charge par les centres d'hébergement et de réadaptation sociale de Bretagne en 2008 - L'info statistique n°16	DRJSCS Bretagne	Nov. 2011
Niveaux vie médians selon régions - comparaisons rég - 2007 à 2008	INSEE Bretagne	2009
Part ménages selon difficultés confort de logement en 2009	INSEE Bretagne	2009
Inégalités de revenu salarial annuel en 2009	INSEE Bretagne	2009
Étrangers en 2008 comparaisons régionales	INSEE Bretagne	2008
L'économie sociale en Bretagne Pour une région compétitive, sociale et solidaire	CESR Bretagne	Décembre 2006
Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne	CESR Bretagne	Décembre 2006
Une approche de la pauvreté vécue par les femmes	INSEE - Octant n°50	2006
Les travailleuses handicapées	INSEE - Octant n°50	2006
Les femmes face à la santé	INSEE - Octant n°50	2006
Différents documents infrarégionaux ont été consultés, par exemple		
Un territoire pour demain	Quimper Communauté	Septembre 2012
Panorama social – Les Pays et maisons du département	Conseil Général des Côtes d'Armor	Juin 2012
Programme départemental d'insertion	Conseil Général des Côtes d'Armor	2010
CODESPAR (Site internet http://www.paysderennes.fr)	Rennes	
Site internet http://www.morbihan.fr	Conseil Général du Morbihan	

Objectif thématique n°10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

1. Principaux enjeux associés à l'objectif thématique & argumentaire

1.1. Etat des lieux synthétique

Une définition pour rappel, le « parcours de formation » désigne le « cheminement éducatif d'un individu depuis la fin de l'école obligatoire jusqu'au moment où il quitte le système de formation initiale, détenteur ou non d'un (ou de plusieurs) diplôme(s) ». Ce chemin se poursuit avec la formation professionnelle pour adulte qui comprend « l'ensemble des formations à destination des personnes ayant quitté l'appareil scolaire avec ou sans diplôme, et entrées (ou entrant sur le marché du travail) ». En France, ces parcours sont largement individuels, tout en étant fortement contraints par la structure de l'offre de formation.

A l'échelle nationale, la durée moyenne de scolarisation est de 18,5 ans : 8,4 ans en maternelle et primaire, 7,5 ans pour le secondaire (collège et lycée), 2,6 ans pour le supérieur. Il s'agit donc d'un investissement majeur, en partie à la charge des collectivités locales bretonnes (de la commune à la Région).

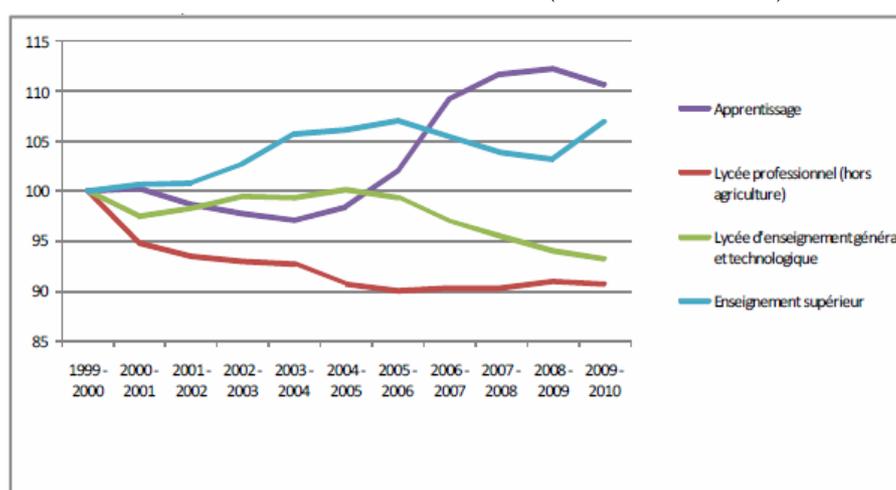
En formation initiale, la Bretagne occupe le 5ème rang académique au niveau national. Dans un contexte de ralentissement des naissances, la région a connu, comme au niveau national, une contraction des effectifs scolarisés au cours de ces dernières années. Avec l'arrivée des générations nées après 1991 (jeunes âgés de 15 à 19 ans en 2010), les effectifs de l'enseignement secondaire (effectifs de collèges, lycées et CFA) devraient de nouveau repartir à la hausse. En revanche, dans l'enseignement supérieur, la baisse devrait se poursuivre d'ici à 2015. Point important pour une région pointant à la 7ème place en nombre d'étudiants.

En formation professionnelle et technologique, deux grands domaines de formation regroupent près de 90% des personnes formées : le tertiaire (65%) et l'industrie (23%). Mais ces domaines connaissent des évolutions : Si les effectifs du tertiaire sont restés quasiment stables, ceux de l'industrie ont fortement diminué (-12%), et ce sont les effectifs du bâtiment et travaux publics qui ont connu la plus forte progression récente (+12%).

Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur en Bretagne
(Base 100 en 1999 - 2000)

En Bretagne, l'appareil de formation initiale scolaire est particulièrement développé et accueille 120 000 lycéens (établissements publics, privés, agricoles, maritimes,...).

L'existence d'un réseau privé très développé (plus de 45 % des effectifs lycéens scolarisés) a tendance à renforcer l'émulation entre les différentes voies de formation.



Source : DEPP, Champ : hors second degré agricole sous statut scolaire
traitement GREF Bretagne

Indépendamment même des besoins liés aux évolutions techniques et pédagogiques, cette évolution des effectifs induit mécaniquement des effets importants sur les besoins en équipements.

Poids des principaux domaines de formation par dispositif

Domaines de formation (GFE)	Apprentissage	Professionnalisation
Agriculture	6,5%	3,3%
Bâtiment gros œuvre - Génie civil - Extraction	5,8%	4,3%
Bâtiment : équipement et finitions	10,3%	4,7%
Mécanique - Automatismes	8,4%	3,0%
Electricité - Electrotechnique - Electronique	4,6%	4,1%
Production alimentaire - Cuisine	16,5%	3,4%
Travail du bois	6,8%	1,8%
Transports - Conduite - Manutention - Magasinage	1,2%	5,2%
Tertiaire de bureau - Tertiaire spécialisé	4,3%	15,3%
Commerce et distribution	10,9%	36,4%
Paramédical - Travail social - Soins personnels	9,5%	7,1%
Hôtellerie - Restauration - Tourisme - Loisirs	6,7%	3,9%

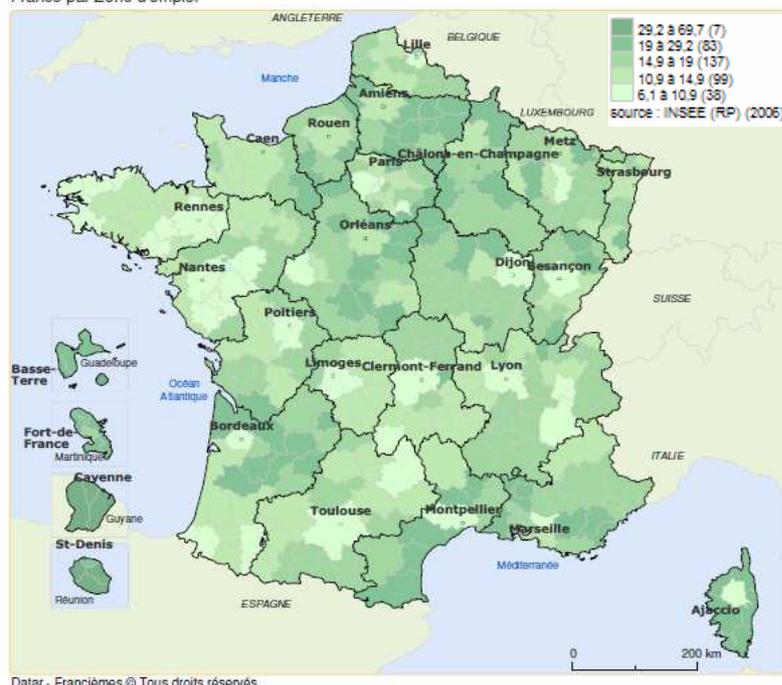
(Source : Baromètre - DIRECCTE - GREF Bretagne, 2010)

Le taux de sortie sans qualification de l'enseignement secondaire est faible : 2,7% des jeunes sortent chaque année sans qualification du système éducatif, c'est-à-dire avant la fin du collège ou en 1ère année de CAP ou BEP (la Bretagne a le second taux le plus faible au niveau national). Ils sont 5,8% au niveau national. Toutefois, une part non négligeable de jeunes arrête leurs études sans avoir obtenu de diplôme. Ainsi parmi les jeunes bretons de 20 à 24 ans, présents sur le marché du travail, 8% sont sortis du système éducatif sans diplôme, soit 15 000 jeunes (13% au niveau national). Ces jeunes sont confrontés à des conditions d'insertion plus difficiles, sur un territoire marqué par des taux de réussite scolaire particulièrement favorables.

Part des jeunes sans diplôme (%) (2006)

Zones d'emploi	valeur
RENNES	6,1
BREST	7,0
PLOERMEL	7,3
MORLAIX	8,8
QUIMPER	9,0
VITRE	9,7
LANNION	9,8
VANNES	10,2
GUINGAMP	11,0
REDON	11,1
LORIENT	11,5
SAINT-BRIEUC	11,7
PONTIVY-LOUDEAC	11,7
AURAY	11,9
FOUGERES	12,1
DINAN	12,6
SAINT-MALO	13,1
France	13,7
CARHAIX	13,9

France par Zone d'emploi



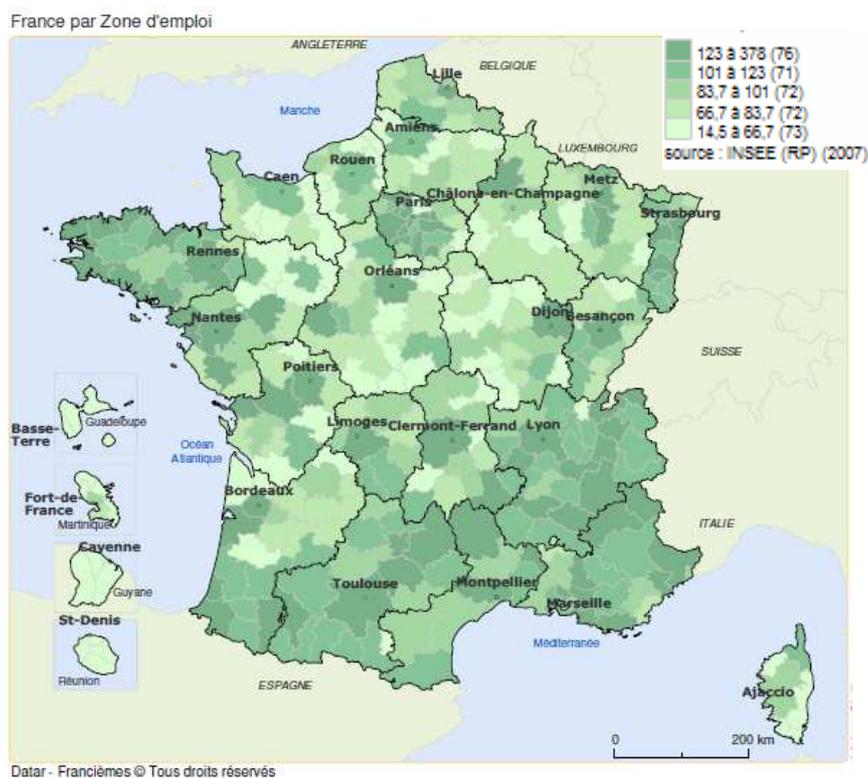
Datar - Francièmes © Tous droits réservés

La Bretagne occupe le 1er rang national pour l'insertion des bacs technologiques - 2ème rang pour l'insertion des bacs professionnels - 4ème rang pour l'insertion des BEP/CAP. Un taux d'emploi des apprentis parmi les plus élevés de France (8 sur 10 ont un emploi moins d'un an après leur sortie de formation)

In fine, avec 50% de bacheliers dans la population en emploi, la Bretagne est la cinquième région de France la plus diplômée. Dans ce contexte favorable, on note tout de même que le développement des emplois qualifiés n'est pas assez dynamique pour absorber de façon satisfaisante une jeunesse dans l'ensemble bien formée. Dans l'ensemble car des besoins de formation/qualification importants subsistent (jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, publics fragilisés...), tandis que concomitamment des secteurs/postes ne peuvent être pourvus.

Indice de qualification (2007)

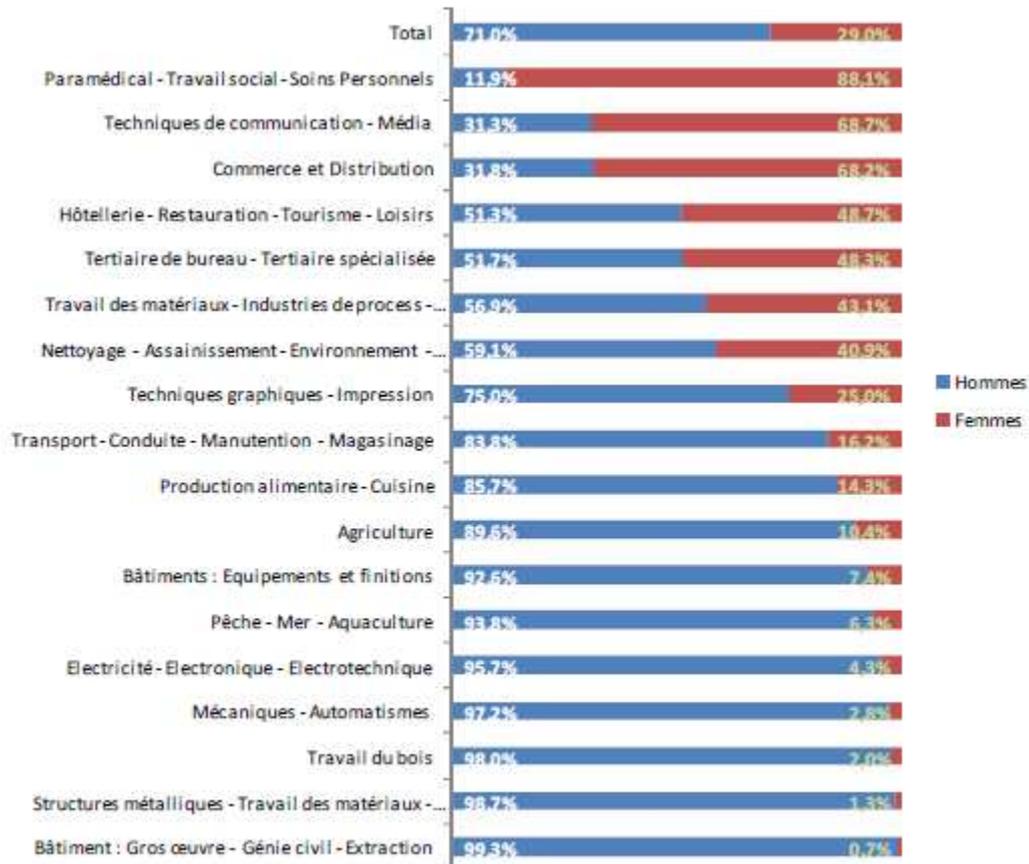
Zones d'emploi	valeur
FOUGERES	80,2
REDON	95,8
PONTIVY-LOUDEAC	98,6
VITRE	105,8
PLOERMEL	109,3
DINAN	109,5
SAINT-MALO	111,8
CARHAIX	112,6
GUINGAMP	120,4
France métropolitaine	133,3
LORIENT	137,1
SAINT-BRIEUC	147,5
AURAY	148,4
MORLAIX	155,2
VANNES	166,6
QUIMPER	169,4
LANNION	178,4
RENNES	225,5
BREST	227,9



L'indice de qualification est le rapport entre le nombre d'actifs possédant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle (ou équivalent) (niveaux 5 et 6 de la CITE) et les actifs sans qualification (niveaux 0 à 2 de la CITE).

Mais l'analyse des publics en formation montre aussi de fortes disparités concernant l'implication des hommes et des femmes selon les secteurs professionnels. Les constats suivants portent sur l'apprentissage, mais ils correspondent à ceux qui pourraient être réalisés sur les publics salariés dans les secteurs professionnels : Dans certains champ professionnels, la parité est assurée (hôtellerie et tertiaire de bureau), dans d'autres la féminisation l'emporte à l'image du domaine paramédical - travail social et du secteur des soins personnels. A l'inverse dans certains domaines, les effectifs sont masculins à plus de 90%, notamment dans les secteurs du bâtiment et de la mécanique automatisme et de l'électricité - électronique et électro-technique.

Répartition des effectifs en apprentissage par sexe et niveau de formation en 2010

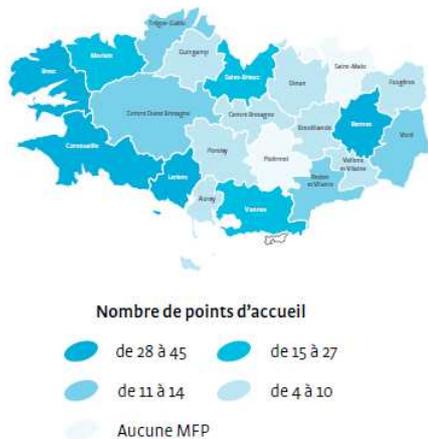


Source : Conseil Régional de Bretagne

Un réseau d'équipements de proximité assez dense sur le territoire régional, mais qui laisse subsister le besoin d'une forte mobilité des stagiaires de la formation professionnelle.

MFP : 307 points d'accueil et 2500 professionnels de l'AIOA

Répartition des points d'accueil MFP par pays



Source : Traitement GREF Bretagne, 2011

Distance moyenne domicile-lieu de formation selon les Pays, pour les demandeurs d'emploi (Km) (2008)



Source : GREF Bretagne - 2008

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p><u>Un modèle performant, de la maternelle à l'Université</u> Un fort taux de scolarisation, jusqu'à 24 ans, un faible nombre de sortie du système scolaire sans qualification et un niveau de réussite aux examens régulièrement très supérieur à la moyenne nationale Un très bon taux d'insertion des bacs technologiques et professionnels Un taux de scolarisation (60%) des jeunes enfants (2 ans) de plus du double de la moyenne nationale. Les enfants bretons découvrent l'école plus tôt qu'ailleurs. L'UEB (Université Européenne de Bretagne) constitue un des 9 PRES créés en mars 2007</p> <p><u>Une organisation (formation initiale et professionnelle) au plus près des besoins individuels...</u> Une MFP (maison de la formation professionnelle) dans chacun des 21 Pays bretons 48 points d'accès, sur 21 Pays, permettent d'accéder à la téléformation et le campus numérique de Bretagne à destination des étudiants en formation initiale et des professionnels en formation continue Le Programme régional des stages (PRS - demandeurs d'emploi et salariés en préavis de licenciement) et d'insertion Le dispositif de formation relatif aux compétences de base, « Compétences-clés » porté conjointement par l'Etat et la Région. Le doublement du taux d'accès au bac professionnel suite à la généralisation du cursus en 3 ans (de 40% à 80%)</p>	<p><u>Une organisation de la formation tout au long de la vie lourde et complexe, peu lisible et encore insuffisamment adaptée aux besoins de l'économie</u> Un obstacle à l'accès à la formation, accentué par un cloisonnement des relations entre certains prescripteurs et organismes de formation Le manque de circulation de l'information entre les différents lieux décisionnels ou de concertation et des méthodes de travail très disparates dans les organismes du secteur de la formation <u>La question de la mobilité pour l'accès à la formation</u> Un stagiaire parcourt en moyenne 38 km pour se former contre 26 km en formation initiale <u>Un avantage initial (secondaire) insuffisamment valorisé :</u> L'avantage dont la Bretagne bénéficie en termes d'accès au baccalauréat ne se prolonge pas en ce qui concerne l'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur Un taux encore insuffisant d'accès des bacheliers professionnels & technologiques à l'enseignement supérieur (30%), et plus encore de réussite (diplôme) Le difficile accès des salariés des TPE à la formation continue et le faible taux de validation totale des certifications visées en VAE (52% en 2011) L'accompagnement des transitions, une faiblesse du système de formation (Collège/Lycée, Lycée/Enseignement supérieur, retour en formation des demandeurs d'emploi et des salariés) Le manque de passerelles entre dispositifs de formation pour des filières complètes de qualification La moitié seulement des salariés déclare connaître les dispositifs (CIF, VAE, bilan de compétences, DIF), les plus formés étant aussi les plus informés Nombreuses situations de décrochage chez les étudiants en 1er cycle, qui rendent difficile l'accès à l'emploi</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Opportunités liées aux ressources internes</u> Les performances scolaires (une jeunesse bien formée). La croissance de la VAE depuis 2003 (15% par an) La richesse de l'offre de formation, le CPRDF, le développement des modes de travail collaboratifs (outils numériques, mutualisation des moyens, contractualisation multiacteurs, etc.) La dimension « ressources humaines » des projets des 4 pôles de compétitivité La pédagogie de l'alternance de plus en plus importante au sein de la formation professionnelle</p> <p><u>L'accroissement des besoins en compétences face aux profondes modifications de modes de vie et de demandes sociales</u> Pour l'accompagnement du vieillissement de la population (services à la personne) Pour l'adaptation (notamment) du mouvement sportif aux nouvelles attentes sociétales (loisir, forme-santé, insertion sociale, réinsertion,...), etc. Pour relever plus généralement le défi du développement durable, dans tous les métiers (défaut de compétences, pratiques professionnelles inadaptées,...)</p>	<p><u>Des inégalités persistantes d'accès à la formation continue</u> Ce sont les populations les plus formées dans la formation initiale qui se forment ensuite quand elles sont dans le monde du travail Dualité croissante entre les salariés, ceux qui se dotent d'un contrat de travail et d'un salaire décent et ceux qui ne vivent que des situations de ruptures qu'ils n'arrivent pas à régler Le moindre accès des seniors à la formation professionnelle continue, dans un contexte de vieillissement de la population active</p> <p><u>Un environnement institutionnel changeant, déstabilisant (Cf. « projets » de décentralisation, RGPP réformes territoriales, fiscales...): en période d'ajustement, un risque de rupture, de retards, d'incohérences</u> Effets de la généralisation des bacs professionnels en trois ans sur les formations par apprentissage (des réticences à signer des contrats de 3 ans à résoudre) <u>Le décalage entre emploi offert et qualification des jeunes bretons</u> (d'où leur migration vers d'autres régions) <u>Une évolution des effectifs en formation professionnelle qui interroge</u> (cf. baisse dans l'industrie)</p>

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Réponse aux besoins en emplois et en qualifications de l'économie régionale (notamment ses 4 secteurs socles, mais aussi les filières émergentes & le secteur des services) et accompagnement de ses évolutions (ex. métiers de la mer, agriculture, industrie agro-alimentaire, métallurgie, numérique, secteur sanitaire...) et de l'ensemble des activités connexes et transversales (ex. transport & logistique)

Inscription dans une logique volontariste et non conservatrice de confortement d'une activité productive forte (industrie, artisanat, agriculture) :

- Intégration des principes du développement durable (ex. formations écoconstruction/éco-rénovation/productions « propres », nouveaux matériaux...), dont le concept de responsabilité sociale, comme facteur de performance économique durable
- Développement des compétences (salariés et chefs d'entreprises) marketing et commerciales, développement à l'international, capacité d'adaptation aux nouveaux marchés, renforcement de l'innovation technologique & organisationnelle, RH
- Amélioration de l'image de certains métiers aujourd'hui parfois dégradée (IAA, agriculture, artisanat = pénibilité, revenus...)

Réflexion sur les capacités et les modalités d'accueil des entreprises dans le cadre de l'ensemble des formations (dont stagiaires de l'apprentissage et de l'alternance)

Renforcement de la gouvernance régionale et du pilotage local, en rapprochant les acteurs de l'emploi formation et ceux du développement économique et en optimisant les outils pour une meilleure connaissance/accompagnement des besoins en emplois et compétences (rôle des branches professionnelles, des observatoires locaux), enfin en confortant les mécanismes de contractualisation entre acteurs et les démarches pérennes et lisibles, et de diffusion des travaux auprès de tous les acteurs concernés

Sensibilisation des entreprises à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et à l'amélioration des conditions de travail (accidentologie, attractivité métier, ...) et meilleure prise en compte de leurs besoins, notamment ceux des petites PME et des TPE

Sécurisation des parcours de formation et des trajectoires professionnelles tout au long de la vie de l'ensemble des publics ; gestion, facilitation et anticipation des transitions, décloisonnement des dispositifs et organisation des complémentarités, prévention du décrochage dans l'ensemble des voies de formation

Soutien de l'accès à la formation et à la qualification des publics fragilisés (jeunes sans qualification ni emploi, bénéficiaires du RSA, publics handicapés, demandeurs d'emploi en fin de droit, publics des quartiers prioritaires, salariés en contrats aidés, en reconversion, seniors notamment de retour sur le marché de l'emploi, parents isolés, détenus,... ; clarifier l'offre de formation et faciliter l'accès à la mobilité)

Soutien et accompagnement du développement de nouvelles modalités de reconnaissance des compétences des salariés (Cf. compétences transversales), sans écarter les actuelles comme la VAE, dans un contexte de mutations et d'accélération des évolutions des entreprises et des secteurs professionnels - Renforcer l'accès à la VAE, en particulier pour les femmes (Cf. enjeu pour les femmes licenciées dans l'IAA, femmes de plus de 50 ans,...)

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
Territoires urbains 1 (métropoles)	Nécessité d'une gouvernance horizontale et verticale (territoriale)
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	Faible niveau de qualification et plus grand nombre de demandeurs d'emploi, vigilance sur l'accès à la formation
Villes moyennes et leur bassin de vie	Nécessité d'une gouvernance horizontale et verticale (territoriale) Rôles actif des maisons de l'emploi et des missions locales particulièrement bien implantées dans certains villes moyennes.
Territoires ruraux centre Bretagne	Nécessité d'une gouvernance horizontale et verticale (territoriale)
Littoral	« rien de spécifique breton dans la documentation exploitée » si ce n'est ce qui a trait d'une façon générale à la formation aux métiers concernés (métiers de la mer, du tourisme)
Coopération transnationale	Renforcer la reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus dans le cadre de la mobilité (promouvoir les outils tels que Europass, CEC, ECVET)
Coopération interrégionale	Importance de la coopération entre les Régions Bretagne et Pays de la Loire (ex. dispositif « campus d'excellence »)

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

Trois objectifs sont fréquemment énoncés dans les documents régionaux :

- Le respect d'une bonne équité territoriale (qui renvoie notamment aux schémas d'équipements : petite enfance, collèges, lycées, établissement de formation supérieure, lieux d'accueil, d'information et d'orientation...);
- L'accès à une formation de proximité pour les publics de faible niveau de qualification ;
- Le lien emploi-formation, donc le lien entre le profil des territoires et les interventions à y promouvoir/organiser.

Et deux principaux enjeux :

- La cohérence globale des actions menées à des niveaux territoriaux donnés : une problématique de définition des espaces pertinents d'action qui suppose des approches partenariales, la recherche de masse critique pour organiser équipements et pratiques, et nécessite des outils adaptés (observatoires,...) ;
- La cohérence et la recherche de synergies entre les territoires d'intervention (ex. Chaque signataire du CPRDF dispose de ses instances d'intervention sur les territoires dont le découpage lui est propre).

Au-delà de ces orientations, ce sont plutôt les publics qui font l'objet de définition d'enjeux spécifiques.

3. Enjeux de prise en compte des priorités transversales par la thématique

Priorités transversales UE	Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
Développement durable	Plusieurs secteurs économiques sont d'ores et déjà engagés dans une démarche collective de « responsabilité sociale des entreprises », visant à la fois des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Et des études en cours pour identifier les adaptations nécessaires en matière de formation <u>Faire du développement durable une constante des actions de formation. Un enjeu qui relève, pour la Bretagne, autant des exigences que des opportunités</u>
Protection de l'environnement	Rien de plus que l'enjeu « développement durable » mentionné
Efficacité énergétique	Enjeu de la téléformation et de l'organisation territoriale des lieux de formation
Lutte et adaptation au changement climatique	Rien de plus que l'enjeu « développement durable » mentionné
Prévention et gestion des risques	Rien de plus que l'enjeu « développement durable » mentionné
Egalité des chances	<u>Prendre en compte dans la définition des dispositifs et de leurs objectifs du fait que l'accès à et les parcours de formation sont fortement impactés par l'origine sociale et la catégorie socioprofessionnelle</u> Les enfants d'ouvriers intègrent plus souvent les filières courtes tandis que les enfants de cadres s'orientent plutôt vers les filières longues ou très sélectives (en 2010, 39% des élèves de CAP-BEP sont enfants d'ouvriers, contre 6% d'enfants de cadres) Des différences qui s'accroissent avec le niveau d'études (à l'université, 10% des effectifs des masters et d'écoles d'ingénieurs sont enfants d'ouvriers contre 47% d'enfants de cadres). Des disparités qui se retrouvent encore dans l'accès à la formation continue des salariés (en moyenne 60% des cadres accèdent à la formation contre 29% des ouvriers) <u>Apporter une réponse globale à l'ensemble des problèmes périphériques rencontrés par l'individu dans le cadre de son projet de formation</u> (hébergement, restauration, déplacements, gardes d'enfants,...) <u>Porter une attention à trois groupes de publics « moins prioritaires »</u> Renforcer l'accès des seniors, des salariés du privé notamment des TPE, et des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle continue (les dispositifs existants favorisant surtout les jeunes et les actifs ayant un emploi plutôt des grandes entreprises) Favoriser l'accès à la formation et à la qualification des publics fragilisés (bénéficiaires du rSa, publics handicapés, demandeurs d'emploi en fin de droit, publics des quartiers prioritaires, salariés en contrats aidés ou relevant de l'IAE, salariés en reconversion, seniors, détenus,...)
Egalité H/F	<u>Diversifier les domaines de formation</u> Certains domaines de formation demeurent très marqués par le genre : pour leur choix d'orientation, les jeunes femmes se concentrent plutôt sur des filières tertiaires (alors que les jeunes hommes se positionnent davantage sur des filières de production) <u>Assurer les reconversions</u> , liées aux mutations économiques (ex. IAA), à l'usure au travail (TMS), aux trajectoires familiales (ex. divorces « tardifs »)
Lutte contre les discriminations	<u>Assouplir les contraintes des différents dispositifs de formation</u> afin de favoriser l'accès des migrants et des publics non sédentarisés

4. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Problématique d'environnement socioéconomique	Pôle emploi	Printemps 2012
Enseignement supérieur et territoires - enjeux & défis + Synthèse 4 pages - Horizon(s) n°14	CESER Bretagne	Mars 2012
Les Trajectoires professionnelles des bénéficiaires du Programme régional des stages 2008-2009	GRAF Bretagne	Février 2012
Contrat de Plan Régional des formations (CPRDF) et Plan d'action 2012	Conseil Régional de Bretagne + Pôle emploi	31 janvier 2012 et mars 2012
Contrat d'objectifs emploi-formation Bâtiment : Le Bâtiment en Bretagne face aux enjeux du Grenelle de l'environnement en termes de marché, d'emploi et de formation - Prévision d'évolution à l'horizon 2015- Restitution finale	Cellule économique de Bretagne / OREF-BTP Bretagne,	14 décembre 2011
Diagnostic régional emploi-formation <i>Contribution à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles</i>	GRAF Bretagne	mai 2011
La VAE (<i>les dossiers thématiques de l'académie de Rennes</i>)	Académie de Rennes	Avril 2011
Assurer un service public d'orientation pour tous, tout au long de la vie <i>Journée thématique - Contribution à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles</i>	GRAF Bretagne	23 Février 2011
Garantir une plus grande fluidité des parcours de formation en faveur de l'accès à la qualification et de l'insertion durable <i>Journée thématique - Contribution à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles</i>	GRAF Bretagne	9 Février 2011
Sécuriser les parcours professionnels <i>Journée thématique - Contribution à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles</i>	GRAF Bretagne	31 Janvier 2011
Agir en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à la formation et à la qualification <i>Journée thématique - Contribution à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles</i>	GRAF Bretagne	Janvier 2011
Tableau de bord emploi-formation - La Bretagne au travers de ses 21 pays	GRAF Bretagne	Avril 2010 (édition 2009)
De l'élaboration de l'offre de formation continue à l'insertion professionnelle : l'exemple du Programme régional des stages du Conseil régional de Bretagne + Synthèse 4 pages - Horizon(s) n°7	CESR Bretagne	Décembre 2009
Les chiffres clés de la Formation professionnelle continue (hors plan de formation et DIF)	GRAF Bretagne	Novembre 2008
Le processus d'orientation des jeunes en Bretagne - Enjeux & défis	CESR Bretagne	Octobre 2006
Egalité filles-garçons	Académie de Rennes	Septembre 2006
L'accès des femmes à la formation en apprentissage	INSEE - Octant n°50	2006
Formation continue : un accès plus difficile pour les femmes	INSEE - Octant n°50	2006
Diagnostic emploi formation - contribuant à la stratégie régionale emploi-formation	GRAF Bretagne	Juin 2005
Différents documents infrarégionaux ont été consultés, par exemple		
Panorama social – Les Pays et maisons du département	Conseil Général des	Juin 2012

	Côtes d'Armor	
Programme départemental d'insertion	Conseil Général des Côtes d'Armor	2010
Un territoire pour demain	Quimper Communauté	Septembre 2012
CODESPAR (Site internet http://www.paysderennes.fr)	Rennes	
Site internet http://www.morbihan.fr	Conseil Général du Morbihan	

Agriculture/IAA/Sylviculture

1. Principaux enjeux associés aux trois filières

1.1. Etat des lieux synthétique

La Bretagne, première région productrice française en matière agricole

La Superficie Agricole Utile (SAU) occupe 63% du territoire breton, soit près de 10% de plus que la moyenne nationale. Elle est consacrée à 61% à la production d'alimentation animale (herbages, fourrages), 35% à la production de céréales et 3% à la production de légumes frais. Environ 1% de cette SAU ont été perdus entre 2000 et 2007 au profit d'usages non agricoles (infrastructures, zones d'activités et habitations).

La Bretagne est la première région productrice française, notamment en matière de légumes frais et de productions animales⁹ :

- 1^{ère} région en production légumière (86% des surfaces en chou fleur, 83% des surfaces en artichaut, 26% de la production de tomates) ;
- 22% des livraisons de lait ;
- 22% de la production de veaux ;
- 57% du cheptel porcin ;
- 34% de la production de volailles de chair ;
- 42% de la production d'œuf de consommation.

Le secteur agricole breton compte 38 000 exploitations agricoles dont 28 000 professionnelles, ce qui représente environ 30 à 40 exploitations et près de 80 actifs en moyenne par commune. Ce nombre d'exploitations a diminué de 26% au cours de la dernière décennie (19% en France métropolitaine), avec dans le même temps un agrandissement important de la SAU moyenne par exploitation (60 ha en 2010, + 31 % depuis 2000). La Bretagne compte 500 à 600 installations aidées par le dispositif national chaque année, soit 10% du total national et le deuxième rang national, et près de deux fois plus d'installations ou reprises d'exploitations au total chaque année (aidées et non aidées). Environ 70 % des exploitations ont une activité spécialisée dans l'élevage (bovins, porcs, volailles).

L'agriculture bretonne représente 63 000 actifs, dont le tiers sont des femmes. Ces actifs représentent 5% de l'emploi total régional (2% en moyenne en France), avec une part de salariat importante (16 % en 2010) et en forte augmentation, et une féminisation croissante.

Un mode de production agricole largement orienté vers des productions à faible valeur ajoutée, mais avec des évolutions palpables

L'agriculture bretonne, au travers notamment des filières laitière, agricole et porcine, génère un CA annuel moyen de 8,2 milliards d'euros en 2009, soit 12% du CA national, mais se situe en avant dernière position des régions françaises en termes de revenu agricole (2008) ou de résultat net par actif non salarié (2009). Elle ne représente ainsi que 7% de la Valeur Ajoutée Brute nationale et 5% du résultat national.

⁹ Chiffres 2008.

Le modèle agricole breton, basé sur les productions animales intensives et le lien avec les IAA, génère des pressions importantes sur l'environnement. Dans ce domaine, des progrès importants ont été réalisés au cours de la dernière décennie (baisse des ventes d'azote minéral de 17% en 10 ans, mise en œuvre de programmes de résorption des déjections animales – 33 600 tonnes résorbées en 2008 – baisse de la teneur moyenne en nitrates des eaux brutes), mais les pressions sur l'environnement restent fortes du fait (1) du modèle de production dominant qui reste intensif, (2) des liens très forts en Bretagne entre agriculture, eaux superficielles et souterraines, littoral et milieu marin, du fait de la géographie et de la géologie de la péninsule.

Par ailleurs, d'autres modes et circuits de production se développent : 1300 exploitations bretonnes sont certifiées en agriculture biologique, soit 2,2 % de la SAU régionale (9^{ème} région française), et 11% des exploitations bretonnes pratiquent la vente en circuits courts en 2010 particulièrement autour des grandes agglomérations. Ces évolutions sont notamment portées par les femmes (35% des femmes s'installent en bio, 9% des femmes chefs d'exploitation sont en bio contre 4% chez les hommes, 14% des femmes chefs d'exploitation ont développé une activité de diversification contre 7% chez les hommes, 17% des femmes chefs d'exploitation sont en circuits courts contre 11% chez les hommes). En revanche, les productions sous appellations d'origine (AOC/IGP) sont très peu présentes en Bretagne (2 AOC en Bretagne sur les 571 que compte la France).

Les IAA, premier secteur industriel breton

Les Industries Agro Alimentaires (IAA) représentent en Bretagne 67 500 à 70 000 emplois selon les sources, soit 35% des emplois industriels bretons, et, comme le secteur agricole, 5% des emplois totaux régionaux contre 2% en France. Cette industrie génère un CA de 16 à 20 milliards d'euros (2008), dont un tiers à l'exportation. Ce CA représente 13 à 14% du CA national du secteur IAA. Les IAA sont réparties sur l'ensemble du territoire, majoritairement le long des grands axes routiers. Le secteur se caractérise par une forte diversité des activités et une prépondérance de la première transformation majoritairement tournée vers la transformation de produits animaux : les industries de la viande représentent 42% du CA total. La proportion d'ouvriers dans les IAA est de 77%, avec une forte proportion d'ouvriers non qualifiés dans l'industrie de la volaille, du poisson et des fruits et légumes. La part des femmes dans l'emploi total est de 43% et de 56% de l'emploi peu qualifié. Enfin, comme pour le secteur agricole, la performance en termes de chiffres d'affaires du secteur est bien supérieure à celle de la valeur ajoutée. Le taux de VA du secteur se situe en effet à 15,4% contre 17,7% au niveau national.

La Bretagne, une région de l'ouest avec une proportion assez faible de forêts, mais en progression constante

La forêt occupe 12 à 13% de la surface du territoire breton (29% environ en France). Elle est composée majoritairement de feuillus (70%). Les essences résineuses représentent le reste des boisements (30%), mais la majeure partie de ceux qui sont exploités (500 000 à 600 000 mètres cubes récoltés, à 75% en résineux). La forêt bretonne est en progression constante (+1% par an), et elle a presque doublé au cours du XXI^{ème} siècle. Au cours des 20 dernières années, la croissance de la surface forestière bretonne se fait essentiellement au profit des feuillus, et notamment des boisements feuillus pauvres (accrus, mauvais taillis,...), alors que les forêts résineuses ont perdu 20 000 ha en 10 ans (seulement 60% des parcelles d'Epicéa sont reconstituées après exploitation). La forêt bretonne est une forêt essentiellement privée (90%) et morcelée (117 000 propriétaires, soit environ 3 ha en moyenne par propriétaire). Mais elle n'est, pour l'essentiel, pas valorisée.

L'exploitation et le sciage représentent environ 1200 emplois, avec notamment 57 scieries recensées en Bretagne et un savoir-faire historique dans la fabrication d'emballages (palettes et cagettes) à partir de bois de résineux et de peuplier. La demande en bois énergie et en bois construction est en forte progression, et couverte en grande partie par des importations du

reste de la France et de l'étranger. La filière bois bretonne a engagé certains investissements pour mieux répondre à cette demande, mais le déséquilibre entre la ressource (essentiellement feuillue) et les marchés (résineux et peuplier essentiellement) fait courir un risque de rupture non négligeable. Cette situation a conduit les acteurs de la filière à élaborer un programme de replantation forestière pour la période 2014/2020, orienté notamment vers les essences demandées par le marché (Breizh Forêt).

Enfin, entre agriculture et sylviculture, il convient de souligner que la Bretagne compte 183 000 km de linéaire de bocage (haies et talus), qui représente un potentiel certain en termes de production de bois énergie, mais qui continue de régresser depuis 30 ans. Un programme de reconstitution (Breizh Bocage) a été engagé en 2008 pour enrayer cette régression.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
<p>Communs Agriculture et IAA</p> <p>Une certaine homogénéité régionale favorisant l'élaboration de politiques régionales et l'existence de grands bassins de production</p> <p>Des produits bretons de haute qualité sanitaire</p> <p>Agriculture</p> <p>La première région française en terme de production et une tradition d'élevage, favorisé par les conditions pédoclimatiques (climat doux)</p> <p>La deuxième région française en terme d'installations</p> <p>Une tradition d'organisation de l'agriculture bretonne, un niveau technique et sanitaire élevé, un réseau dense de recherche/développement</p> <p>Un travail considérable mené sur l'environnement en une décennie</p> <p>Un niveau de formation élevé</p> <p>IAA</p> <p>Un tissu dense favorisant une dynamique régionale</p> <p>Une activité non cyclique et de bonnes performances à l'export sur la période 2010/2012</p> <p>Des IAA localisées sur le réseau routier</p> <p>Des connexions routières, autoroutières et portuaires</p> <p>Pôle de compétitivité Valorial</p> <p>Sylviculture</p> <p>Une ressource sylvicole assez importante en Bretagne : forêt et bocage</p>	<p>Communes Agriculture et IAA</p> <p>Des secteurs économiques à faible valeur ajoutée et très sensibles au coût de l'énergie et des matières premières, notamment pour l'export par la route</p> <p>Un positionnement sur des marchés concurrentiels et une absence d'indications géographiques</p> <p>Agriculture</p> <p>De grands écarts de performances économiques et de maîtrise technique et sanitaire entre exploitations agricoles</p> <p>Un parc de bâtiment d'élevage vieillissant, voire vétuste</p> <p>Des efforts d'adaptation des systèmes de production et des pratiques à poursuivre, des efforts insuffisamment reconnus et captés par d'autres acteurs de la filière</p> <p>Des outils d'amélioration de pratiques insuffisamment appropriés ou compris par les agriculteurs (délégation prestataire)</p> <p>IAA</p> <p>Une IAA centrée sur la première transformation de produits animaux avec un taux de VA limité</p> <p>Eloignement géographique des grands bassins de consommation européens</p> <p>Les TMS, une maladie professionnelle forte</p> <p>Une structuration encore insuffisante pour négocier avec l'aval (grande distribution) et se positionner sur certains marchés à l'export</p> <p>Un volet environnemental et bien-être animal trop subi, insuffisamment anticipé et accompagné</p> <p>Sylviculture</p> <p>Des ressources forestières insuffisamment exploitées</p> <p>Un morcellement de la propriété forestière</p> <p>Une lente dégradation du bocage</p>
Opportunités	Menaces
<p>Communes Agriculture et IAA</p> <p>Demande alimentaire mondiale en croissance</p> <p>Evolution de la demande sociétale (sécurité alimentaire, qualité environnementale)</p> <p>Action publique concertée (PAAR, Breizh Bocage, Nouvelle Alliance,...)</p> <p>Essor de l'agriculture biologique</p>	<p>Communes Agriculture et IAA</p> <p>Instabilité des cours mondiaux des produits agricoles et concurrence renforcée au plan mondial</p> <p>Unité professionnelle fragilisée par les crises</p> <p>Agriculture</p> <p>Pression foncière sur les terres agricoles, notamment sur le littoral et en périurbain</p>

<p>Agriculture</p> <p>Potentiel de production d'énergie renouvelable (méthanisation)</p> <p>PAC post 2013 (fin des quotas laitiers, renforcement des OP)</p> <p>Sylviculture</p> <p>Débouchés potentiellement importants pour le bois énergie dans un contexte de coût croissant des énergies fossiles</p> <p>Programme Breizh forêt</p>	<p>Développement des émissions GES d'origine agricole</p> <p>Découragement face à la faible reconnaissance des efforts environnementaux entrepris</p> <p>PAC post 2013 (convergence des aides directes, disparition des restitutions)</p> <p>IAA</p> <p>L'innovation et la recherche, 2 maillons faibles de l'économie agroalimentaire régionale</p> <p>Dépendance de quelques grands groupes industriels et potentielles restructurations lourdes sur certains secteurs et/ou bassins d'emploi</p> <p>Faible approche collaborative entre acteurs économiques</p> <p>Sylviculture</p> <p>Risque de rupture ressource/marché avec un renouvellement non totalement assuré</p>
--	---

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

- Concilier leadership en matière de production et réponses aux attentes sociétales en poursuivant les efforts d'adaptation de l'agriculture notamment sur le plan environnemental et en assurant le maintien des terres agricoles
- Augmentation de la valeur ajoutée des productions agricoles et agro-alimentaires
- Amélioration de l'image et de l'attractivité des secteurs agriculture et IAA au sein de la population régionale et au-delà
- Coexistence de modes de production (intensif, biologique, « écologiquement intensif », etc.) et de commercialisation (exportation, circuits courts,...) très divers
- Soutien de la capacité d'adaptation des acteurs des filières agricoles et IAA (formation, appui technique, recherche, innovation)
- Fédération des acteurs autour d'une stratégie commune et partagée
- Amélioration de la valorisation de la ressource forestière

Les acteurs bretons réunis en séminaire « diagnostic stratégique territorial » le 26 septembre 2012 ont souligné l'importance de la définition d'une stratégie commune et partagée.

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Filières agriculture, IAA et sylviculture
Territoires urbains 1 (métropoles)	Potentiel de consommation important pour la commercialisation en circuits courts Tissu agricole dense dans les espaces périurbains Importance de la production en agriculture biologique (agglomération rennaise) Pôles de Formation – recherche-innovation
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Potentiel de consommation important pour la commercialisation en circuits courts Tissu agricole dense dans les espaces périurbains Tissu IAA fortement localisé autour des voies de communication
Territoires ruraux centre Bretagne	Tissu agricole dense Importance de la production en agriculture biologique (COB) IAA présentes mais plus fragiles (volailles de chair, enclavement) Taux de boisement plus élevé
Littoral	Tissu agricole dense à proximité du littoral, avec les principales zones de production porcine (littoral nord surtout) : pressions environnementales, conflits d'usage (littoral nord), pression foncière (littoral sud) Production de légumes frais sur le littoral nord
Coopération transnationale	Existence de programmes de recherche sur des modèles de production alternatifs basé sur l'herbe et moins dépendant de l'azote importé dans le cadre de l'Arc Atlantique (Irlande, UK)
Coopération interrégionale	Modèle agricole et aménagement du territoire « grand ouest » (productions animales, réseaux de villes moyennes, lien urbain/rural)

En matière de territorialisation des enjeux relatifs aux filières agriculture et IAA, il convient de mettre en exergue deux points majeurs :

- le rôle majeur que jouent en Bretagne ces deux secteurs sur l'aménagement du territoire, compte tenu à la fois de leur importance et de leur présence diffuse dans la quasi-totalité de l'espace régional. Ce rôle est l'un des facteurs explicatifs principaux de deux caractéristiques majeures du territoire régional : son économie à forte base productive, d'une part, et l'interpénétration de l'urbain et du rural, d'autre part ;
- le lien très fort existant en Bretagne entre ces secteurs et les espaces littoraux, à la fois pour des raisons géographiques (péninsule), et également en raison de la concentration de certaines productions agricoles (légumes, porcs) sur le littoral ou à proximité (IAA). Ce lien exacerbe les enjeux de protection de l'environnement littoral et marin, très riche en Bretagne, et de gestion des conflits d'usage des sols entre agriculture et économie résidentielle (installations de migrants, tourisme,...).

Au delà de ces deux remarques communes à toute la Bretagne, il convient de faire quelques distinctions au sein de l'espace régional :

- entre le littoral nord, où l'économie agricole et agro-alimentaire est très largement dominante et où les enjeux de protection de l'environnement littoral sont très élevés, et le littoral sud, où l'attractivité résidentielle et touristique est plus forte et source de pression foncière élevée sur les terres agricoles ;
- entre les espaces ruraux insérés dans les aires urbaines des métropoles et du réseau de villes moyennes, où la pression foncière est forte mais le potentiel de commercialisation en circuits courts important, et où le tissu IAA est très dense, et les espaces ruraux du centre Bretagne, où les IAA sont plus fragiles, la pression foncière moins forte et le mode de production biologique plus développé.

Enfin, concernant la filière sylvicole, les enjeux sont globalement moins importants et se situent préférentiellement pour la production dans les espaces ruraux du centre Bretagne, où le taux de boisement est plus élevé, et pour la consommation (développement du bois-énergie et de la construction-bois) dans les secteurs plus densément habités (métropoles et littoral).

3. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
« Le Plan Agricole et Agroalimentaire Régional, un projet pour tous »	République Française, Préfet de la Région Bretagne	2011
Projet Agricole et Agroalimentaire Régional, Conférence Régionale Agricole	République Française, Préfet de la Région Bretagne	20 décembre 2010
Projet Agricole et Agroalimentaire Régional pour la Bretagne, Diagnostic du groupe d'experts, Conférence Régionale Agricole	Synthèse établie par la DRAAF Bretagne	30 avril 2010
« Pour une nouvelle alliance agricole »	Conseil Régional de Bretagne	Juin 2011
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne (chapitre 5 « Des agricultures en mutation »)	Rapport de stage Master II, pôle Etudes, SCOPS, DIRAM, Conseil Régional Bretagne	Août 2011
AGRESTE Bretagne - Mémento de la statistique agricole, n° spécial résultats RGA 2010	DRAAF Bretagne	2012
AGRESTE Bretagne - RGA 2010 : Premières tendances -	DRAAF Bretagne	Septembre 2011
AGRESTE Bretagne - Vers une meilleure prise en compte de l'environnement en agriculture -	DRAAF Bretagne	Mars 2012
Document Régional de Développement Rural (DRDR) Bretagne, FEADER 2007/2013	État / Région	version 3 approuvée le 20 novembre 2009
Programme Opérationnel FEDER « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007/2013	État / Région	version 2.6 du 7 décembre 2007
Breizh Forêt, Programme de replantation forestière pour une dynamique de filière 2014/2020, Abibois (document de travail)		
Les femmes en agriculture : une place mieux reconnue	Préfecture de la région Bretagne	Septembre 2012
La longue marche des femmes vers la mixité en agriculture	Préfecture de la région Bretagne	Septembre 2012
La place des femmes dans l'agriculture bretonne/Conférence SPACE 2012	DRAAF de Bretagne	Septembre 2012

Pêche et Aquaculture

1. Principaux enjeux associés aux deux filières

1.1. Etat des lieux synthétique

La Bretagne, du fait notamment de sa géographie, est une région maritime, la première de France. L'approche de la mer ne peut se limiter à la pêche et à l'aquaculture mais doit prendre en compte des aspects transversaux (cf. stratégie maritime atlantique intégrée de la Commission européenne) : économie, formation, environnement, recherche, transports, énergies, etc. qu'il est difficile de mettre en évidence dans le cadre de ce diagnostic.

La pêche et l'aquaculture constituent des secteurs clés de l'activité économique de la Bretagne, 1^{ère} région maritime de France : l'ensemble de l'amont à l'aval représente un CA estimé de l'ordre de 2,2 milliards €, pour 2 300 entreprises et 13 000 emplois.

La pêche en Bretagne

Le nombre de navires de pêches actifs au 31 décembre 2009 est de 1 395 dont 54% sont des unités de moins de 10 mètres.

	Grande pêche	Pêche au large	Pêche côtière	Petite pêche	TOTAL
Bretagne	19	147	131	1 062	1 359

Le nombre d'emplois de marins embarqués sur les navires bretons est en 2010 de 5 323, avec deux types de pêches dominants, la pêche au large pour 26% des effectifs et la petite pêche pour 43%.

Tableau 1 Répartition des emplois de marins embarqués sur les navires bretons en 2010.

	Nombre emplois	Poids relatif	Evolution / 2009
Grande pêche	656	12,3%	0,46%
Pêche au large	1 405	26,4%	-9,12%
Pêche côtière	698	13,1%	2,95%
Petite pêche	2 277	42,8%	-5,75%
Conchyliculture, petite pêche	287	5,4%	-18,70%
Total	5 323	100,0%	-5,72%

Source : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne.

Selon les données de FranceAgriMer (2009) et du Conseil Régional de Bretagne (2012), la Bretagne a produit :

– en 2008 134 450 tonnes de pêches fraîches et congelés pour une valeur de 336 millions € soit respectivement 46% en poids et 45% en valeur des ventes en métropole (c'est-à-dire hors DOM et hors ventes à l'étranger) ;

– en 2011, 107 024 tonnes de pêches fraîches pour une valeur de 309,9 millions € à un prix moyen de 2,90 €/kg

S’y ajoutent environ 100 000 tonnes de thons congelés d’une valeur de 110 à 140 millions € selon les années et 47 000 tonnes d’algues laminaires d’une valeur de 2,5 millions € (chiffres 2010).

En matière de récolte d’algues, la Bretagne représente 90% des tonnages d’algues récoltés par une cinquantaine de navires goémoniers (47 000 tonnes). Ces algues sont ensuite transformées en produits destinés à l’agriculture mais aussi comme ingrédients alimentaires, pour l’industrie des médicaments et des cosmétiques. 11 entreprises sont spécialisées dans ce secteur.

Le tissu portuaire breton

Le littoral breton compte 154 points de débarquements officiels, dont 14 équipés d’une halle à marée. Avec 14 criées actives en 2011, la Bretagne regroupe 50 % du total des quantités vendues en métropole dans le réseau des halles à marée (47 % en valeur). Les volumes se sont redressés en 2011 après un point bas en 2009 et le poids relatif des criées bretonnes se renforce régulièrement sur la période 2005-2011, au moins en volume. La diversité des produits vendus en fait une région clé pour les produits nobles (crustacés, poissons fins). Derrière Boulogne-sur-Mer, la Bretagne concentre les 5 criées dont le tonnage de vente en 2011 est supérieur à 10 000 tonnes : Le Guilvinec, Lorient, Saint Guénolé, Erquy et Saint-Quay Portrieux.

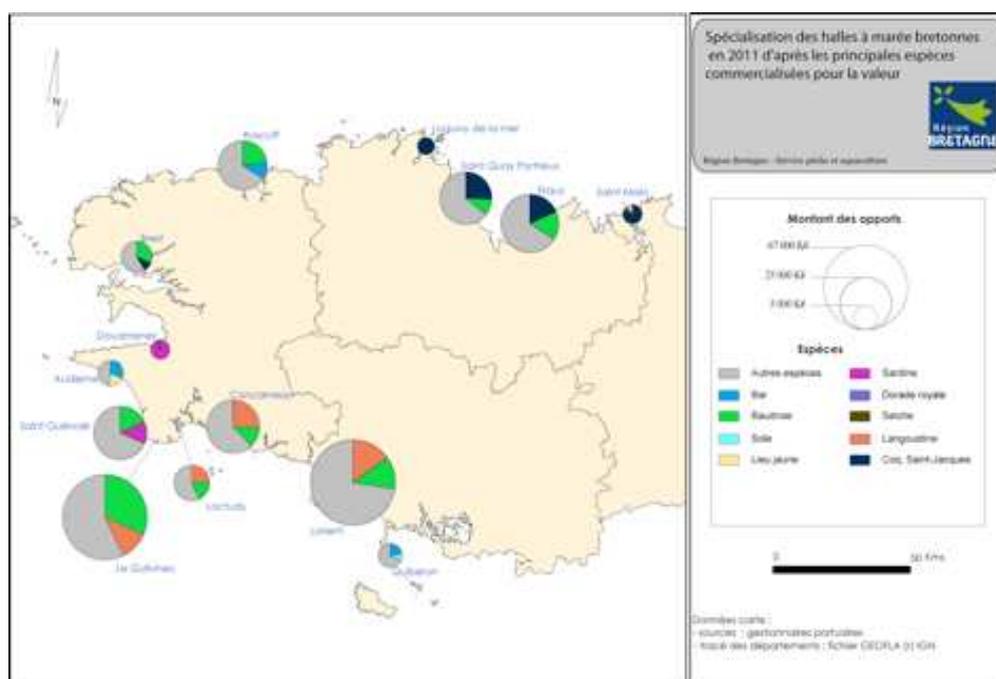


Tableau 2 Evolution des ventes dans les criées bretonnes. 2005-2011.

	Volumes vendus		Valeurs des ventes		Prix moyen €/kg
	tonnes	% France	Valeur mios €	% France	
2005	97 308 t	42%	296,4	45,1%	3,05
2009	85 235 t	45,6%	249,3 €	46,3%	2,92

2010	90 084 t	46,7 %	261,6 €	46,2%	2,90
2011	97 827 t	49%	289,3 €	46,2%	2,95

Source : d'après les données de FranceAgriMer - RIC

S'y ajoutent les 382 pêcheurs à pied qui disposent d'une licence professionnelle en Bretagne

L'aquaculture en Bretagne

Avec 94 300 tonnes de coquillages commercialisés en 2009 pour une valeur de 225,95 millions €, la Bretagne reste la première région conchylicole devant Poitou-Charentes. Selon l'enquête aquaculture de la DPMA de 2009, la production vendue pour la consommation est de 21 628 tonnes d'huitres (22% du total français) et de 36 057 tonnes de moules (43% du total) et 3 216 tonnes d'autres coquillages (58% du total). 714 entreprises du secteur emploient 2 660 personnes en UTA (4 296 personnes employées à temps partiel ou complet).

Conchyliculture - activité 2009

Répartition par région conchylicole (siège d'entreprise)	Nombre d'entreprises conchylicoles	Nombre d'ETP	Tonnage de coquillages vendus entre professionnels			Tonnage de coquillages vendus pour la consommation		
			Total	Dont Huitres	Dont Moules	Total	Dont Huitres	Dont Moules
Nord - Normandie	10,4%	14,0%	23,3%	23,1%	22,6%	12,4%	10,4%	15,7%
Bretagne Nord	8,7%	12,9%	17,8%	11,0%	32,7%	20,5%	10,8%	31,1%
Bretagne Sud	15,5%	14,9%	22,8%	28,1%	8,0%	13,2%	11,4%	12,3%
BRETAGNE	24,2%	27,8%	40,6%	39,2%	40,7%	33,2%	22,1%	43,4%
Pays de la Loire	10,4%	8,5%	4,7%	3,8%	6,7%	6,2%	7,5%	5,0%
Poitou-Charentes	30,4%	31,0%	21,7%	23,6%	20,5%	32,8%	48,1%	16,8%
Aquitaine	9,4%	6,4%	2,4%	3,7%	0,0%	2,7%	5,0%	0,0%
Méditerranée	15,3%	12,2%	7,4%	6,7%	9,6%	12,3%	7,0%	19,2%
Total France	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête Aquaculture 2009 - DPMA / BSPA

La Bretagne réunit deux grands bassins de production conchylicole : d'une part, l'intégralité du bassin de Bretagne Nord qui comprend le littoral d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, et le nord - Finistère ; et d'autre part la quasi-totalité du bassin de Bretagne Sud intégrant le sud - Finistère, le Morbihan, et la partie de Loire-Atlantique au nord de l'embouchure de la Loire. Le littoral breton compte 13 bassins conchylicoles : 11 zones correspondantes aux crus ostréicoles mais qui peuvent accueillir plusieurs productions, et deux sites spécifiquement mytilicoles. Les principales zones de productions sont la baie du Mont-Saint-Michel/Cancale, le secteur de Paimpol, la baie de Morlaix la rade de Brest, la baie de Quiberon le Golfe du Morbihan.

Localisation des sites conchylicoles en Bretagne



Par ailleurs, l'aquaculture bretonne s'appuie également sur d'autres activités en mer comme l'algoculture ou l'halioticulture encore très marginales, ou en eau douce avec la salmoniculture.

En ce qui concerne **la pisciculture d'eau douce**, la Bretagne a vu sa production reculer de façon très importante (-39%) sur la décennie 1997-2007 pour se limiter à 6 740 tonnes de salmonidés adultes produits en 2007. La région se maintient néanmoins en 2^{ème} position derrière l'Aquitaine. L'exigence accrue concernant les normes de rejet a entraîné une très forte diminution du nombre d'entreprises et la restructuration du tissu productif : les petites entreprises n'ont pu réaliser les mises aux normes coûteuses dans des installations anciennes. Selon l'enquête d'Agreste, la Bretagne comptait en 2007 40 entreprises dont 3 associatives (perte de 28 entreprises sur la décennie 1997-2007). La STEB fait pour sa part le bilan suivant de la salmoniculture bretonne pour 2010 : 28 entreprises, réparties sur 47 sites de production, représentant un tonnage commercialisé de 6 280 tonnes pour un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros. En termes d'emplois, cette activité représente 87 ETP et 200 emplois induits selon une estimation ministérielle.

L'aval du secteur

En aval, la Bretagne regroupe:

- 37% des entreprises de mareyage pour 32% du CA total français de ce secteur (122 entreprises représentant 2 232 emplois en 2009 – source CRPMEM Bretagne) ;
- 24% des entreprises de transformation pour 34% du CA total français de ce secteur

En 2009, la transformation halio-alimentaire représente 83 entreprises et 3 762 emplois (source : INSEE, clap 2009).

Un réseau d'acteurs riche et diversifié mais qui reste très éclaté

En Bretagne, la filière de la pêche et de l'aquaculture est constituée en grande majorité de TPE et de PME. Le tableau 3 illustre cette réalité avec, certes, des CA moyen en croissance mais restant en moyenne en deçà du seuil des 50 M€ (celui des PME). La filière pêche et

aquaculture représente en Bretagne en CA cumulé de l'ordre de 2,2 milliards €, avec 2360 entreprises qui emploient 13 000 personnes.

Tableau 3 Chiffres clés de la filière pêche et aquaculture en Bretagne.

	Année	Nombre entreprises	CA M€	CA Moyen €	Nombre emplois
Conchyliculture	2009	714	226	316 450	2 660*
Pisciculture	2007	40	27	730 000	130*
Algues	2010	11	2,5	227 270	nd
Pêche	2010	1 395 navires	336	225 000	5 323
Mareyage	2008	140	591	4 221 429	1 080
Transformation	2009	60	986	16 433 333	3 831
Total Filière pêche et aquaculture		2 360	2 168	919 000	13 024

Source : Enquête aquaculture 2009 DPMA, Conseil Régional de Bretagne, FranceAgriMer, Agreste Enquête salmoniculture, ESANE 2009.

* : emplois UTA , cad Unité Travail Annuel

Les deux premiers armements bretons ont des CA respectifs de l'ordre de 40 M€ et 20 M€ et sont donc bien des PME. Il en est de même pour l'aquaculture : les deux premières entreprises de conchyliculture bretonnes ont des CA 2009 de l'ordre de 10 à 15 M€. Même si le leader du mareyage breton affiche un CA supérieur à 50 M€ et si certaines entreprises de mareyage sont consolidées au sein de groupes importants, ce secteur reste constitué de PME dont le CA moyen est de l'ordre de 4 millions €. Enfin, côté transformation, plusieurs entreprises, notamment par consolidation sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI), mais comme l'illustre le tableau 3, la moyenne de ce secteur est de l'ordre de 16 M€.

1.2. Tableau AFOM synthétique

Atouts	Faiblesses
La Bretagne est la 1 ^{ère} région maritime de France. L'ensemble pêche et aquaculture représente un poids économique très significatif : 2,2 milliards €, 13 000 emplois	Un recul régulier et significatif du nombre de navires de pêche et de certaines activités (pisciculture). Une crise ostréicole d'une ampleur exceptionnelle Une baisse sensible du nombre total d'emplois Une fragilisation des équilibres portuaires du fait de la diminution de la flottille avec des impacts sur les acteurs de l'aval.
Un littoral de 2700 km d'une grande variété géographique assurant une large palette d'activités de pêche et d'aquaculture Diversité et complémentarité des métiers et des espèces pêchées Instance de concertation : Conférence Régionale Mer & Littoral	Dégradation de la qualité des masses d'eaux côtières et existence de pollutions sur le littoral Compétition et conflits entre les différents usages de la zone littorale : résidentiel, conchyliculture, pêche professionnelle et de plaisance, nautisme, loisirs nautiques, énergies marines
La Bretagne voit conforter sa place de 1 ^{ère} région tant sur les ventes en halles à marée que sur la production de coquillages (huitres & moules)	Un prix moyen des ventes en criées qui stagne dans un marché français en déficit structurel et ouvert sur des échanges mondiaux
Le mareyage breton bénéficie du redressement des volumes vendus en criées. Un secteur dynamique de la transformation : 60 entreprises pour 990 millions € et 3 800 emplois, soit 6% du total des IAA bretonnes.	Un éclatement de la filière en une myriade d'entreprises, absence de l'émergence de pôles de restructuration, un réseau d'infrastructures dispersées et à restructurer (halles à marée)
Une longue expérience des métiers, un savoir faire, une expérience et une culture maritime très forte	Une image dégradée des métiers de la mer, synonyme de fortes contraintes : conditions de travail et de sécurité en mer
Dynamisme du secteur de la recherche et du développement, notamment à travers le pôle mer Bretagne	Nombre important de stocks mal connus, notamment par rapport à la perspective d'atteinte du Rendement Maximal Durable Dynamique insuffisante des partenariats entre scientifiques et professionnels
Opportunités	Menaces
Rechercher un nouveau modèle de gestion durable de l'ensemble des zones littorales et des masses d'eaux côtières / Emergence de technologies de propulsion « vertes »	Un modèle économique de la pêche et de sa distribution très dépendant du prix des énergies fossiles
Favoriser le renouvellement des flottes les plus vétustes et les plus dépendantes en énergie dans le respect de critères de durabilité	Vétusté des navires entraînant des risques croissants pour les pêcheurs
Engager une politique de segmentation et d'identification des produits de la mer bretons pour leur assurer une meilleure valorisation	Un manque de visibilité sur le contexte réglementaire et les choix européens pour le moyen terme (PCP)
Mettre en place d'une gouvernance entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval des filières pour assurer une gestion prédictive des apports et mieux répondre à la demande des marchés	Une filière qui tarde à se structurer Nécessité d'engager une réflexion sur le réseau des ports et des criées
Préserver les zones d'activités de la pêche et de l'aquaculture pour garantir les activités créatrices d'emplois et équilibrer l'économie des zones littorales	Impact du changement climatique sur le trait de côte et l'ensemble des activités localisées sur le littoral

1.3. Principaux enjeux découlant de l'AFOM

Organisation de la gestion intégrée des zones côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture avec l'ensemble des acteurs

Gestion durable des ressources et des milieux de production

Garantir la pérennité et la performance du tissu productif du secteur « pêche et aquaculture », gage d'un équilibre au sein des territoires entre les différentes activités (résidentiel, tourisme, industrie, etc.)

Amélioration du niveau de valorisation de la ressource régionale

Structuration de la profession au niveau régional et participation active au niveau français et européen aux différentes structures de réflexion et de formalisation des politiques de la mer et des espaces littoraux

2. Déclinaison territoriale des enjeux de la thématique

Synthèse approche territoriale	Pêche et Aquaculture
Territoires urbains 1 (métropoles)	Une consommation régionale importante : niveau élevé de consommation individuelle des produits de la mer frais, notamment poissons entiers, crustacés et coquillages
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	« rien dans la documentation exploitée »
Villes moyennes et leur bassin de vie	Les ports de pêche restent principalement situés dans les villes moyennes du littoral et ils contribuent à leur dynamisme. Localisation d'entreprises de mareyage et de transformation des produits de la mer qui privilégient le positionnement sur les axes logistiques routiers.
Territoires ruraux centre Bretagne	« rien dans la documentation exploitée »
Littoral	Enjeu majeur pour l'ensemble des activités de la filière Pêche et aquaculture mais à élargir aux espaces marins littoraux
Coopération transnationale	La région Bretagne est membre de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes). Dès 2005, la région Bretagne et la région Norte (Portugal) ont présidé le projet « Europe de la mer ». Initié par la (CRPM), ce projet a mobilisé 50 collectivités autour de 5 thèmes majeurs La Bretagne préside depuis 2007 un groupe permanent de suivi et d'intervention du Livre Bleu au sein de la CRPM
Coopération interrégionale	Association du grand Littoral Atlantique Arc Manche, Arc Atlantique

Commentaire synthétique global sur la territorialisation du thème

Les activités « primaires » de la pêche et de l'aquaculture s'insèrent dans un ensemble qui regroupe la frange littorale et les espaces marins adjacents. La nécessité de construire une réflexion sur cet ensemble que la direction interrégionale NAMO propose de nommer MER et LITTORAL s'impose compte tenu des interactions en terme de qualité de l'environnement entre pêche et aquaculture et l'ensemble des autres activités. Les enjeux de la gestion de ces espaces très attractifs sont devenus prioritaires pour l'ensemble de la région Bretagne et tous les acteurs locaux (Etat en région, Conseil régional, Conseils généraux) se sont accordés sur la nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance pour s'assurer de cette priorité et optimiser la coexistence de l'ensemble des activités (Charte des espaces côtiers bretons, Gestion intégrée des zones côtières).

L'espace **Mer et littoral breton** accueille en effet trois grands types d'activités avec autant de groupes d'acteurs dont les objectifs sont parfois antagonistes et la coexistence souvent problématique :

- - **des activités de production marines** (navigation de commerce, pêche, aquaculture, extraction d'amendements marins et de sables graviers) mai **aussi des**

activités agricoles (production légumière, élevages de porcs, polyculture élevage). Les activités marines génèrent localement un tissu d'entreprises et d'emplois très significatifs (estimé à 3 emplois pour un dans le secteur pêche et aquaculture soit près de 40 000 emplois).

- **une économie résidentielle** et touristique qui est devenue le moteur de l'activité économique sur le littoral breton avec des effets induits importants sur les métiers de la construction et des services mais aussi source d'une évolution déséquilibrée des territoires, et parfois d'une ségrégation sociale et générationnelle, les jeunes et/ou les locaux ne pouvant accéder aux logements devenus trop chers. Elle génère aussi des fluctuations saisonnières très importantes de la population.
- **des activités récréatives** (nautisme et loisirs nautiques) qui nécessitent d'une part des espaces dédiés et des investissements lourds et d'autre part une gestion spécifique.

Enfin, les espaces marins littoraux sont devenus l'enjeu d'une part de nouveaux modes de protection (aires marines protégées) et d'autre part du développement des énergies marines renouvelables (éolienne, hydrolienne).

3. Bibliographie consultée & pour approfondissement

Titre	Auteur	Date
Le plan d'avenir pour la pêche	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Juin 2006
Le Plan Stratégique National	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Décembre 2007
Le programme opérationnel du FEP 2007-2013	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Version mars 2010
Les 100 premières entreprises françaises des produits de la mer	Infomer	2011
La salmoniculture, un secteur en recul	Agreste Les dossiers n°11	2011
Panorama de la filière française des produits de la mer	Infomer	2011
Données de ventes déclarées en halles à marée	Ofimer et FranceAgriMer	2005-2011
Les filières pêche et aquaculture en France	Les cahiers de FranceAgriMer	Avril 2011
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne	Site internet	2012
Amélioration des conditions de la première commercialisation des produits de la pêche fraîche en Bretagne	Région Bretagne	Août 2012
Plan Régional pour la pêche et l'aquaculture en Bretagne	Région Bretagne	2007
Plan Régional des Ports de Pêche	Région Bretagne	2009

Territoires urbains

1. Principaux enjeux

Une organisation polycentrique

L'urbanisation de la région se caractérise par la présence de deux pôles urbains (Rennes et Brest) reliés par un réseau dense de villes petites et moyennes. Cette particularité se retrouve également en Pays de Loire et plus généralement dans les régions du Grand Ouest. Ainsi, les villes de la région fonctionnent en réseaux polycentriques, l'urbanisation. L'armature urbaine bretonne se singularise donc par une capitale excentrée et un chapelet de villes périphériques. Son peuplement se concentre sur le littoral, le long des grands axes routiers et dans l'aire urbaine de Rennes. Cette dispersion a favorisé la maintien de territoires dans une proportion supérieure à la moyenne nationale.

On note que seulement 72% de la population vit dans un espace urbain et 20% dans un pôle urbain de plus de 100000 habitants, contre respectivement 78% et 35% pour le reste des régions de province métropolitaines. Il en est de même pour la localisation des emplois hautement qualifiés. Dans ce domaine, la Bretagne est la seule des grandes régions françaises où le poids des grandes aires urbaines n'est pas majoritaire. La Bretagne ne dispose pas de métropoles au sens strict (EPCI à fiscalité propre de plus de 500 000 habitants) mais d'agglomérations exerçant des fonctions métropolitaines. Les deux principales agglomérations sont Rennes Métropole (405 000 habitants) et Brest métropole Océane (214 000 habitants).

La Bretagne dispose de 5 systèmes urbains locaux animés par 4 aires urbaines qui exercent une fonction de têtes de réseau (Brest, Quimper, Rennes et Saint-Brieuc) et un bi-pôle d'aires urbaines que sont Vannes et Lorient. Aux côtés de ces 5 systèmes urbains locaux, deux aires urbaines sont dans une situation particulière. Il s'agit de Pontivy et Loudéac qui fonctionnent presque exclusivement en binôme urbain.

Enfin, cette organisation est complétée par une dizaine de villes moyennes centres d'un bassin de vie économique et sociale (cf infra).

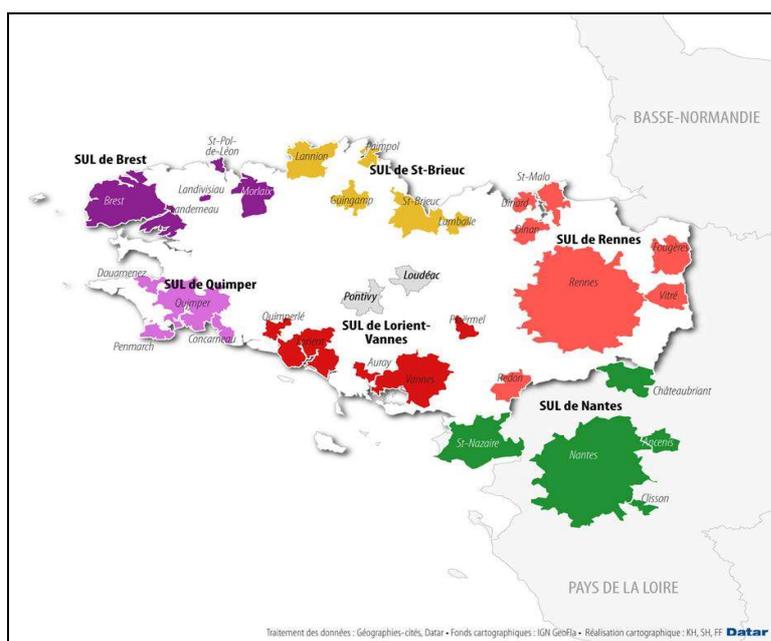


Figure 1 : Les systèmes urbains locaux en Bretagne (Source : DATAR)

D'un point de vue fonctionnel, on constate, malgré une organisation en réseau sur le territoire régional, une concentration des effectifs d'étudiants sur les pôles universitaires de Rennes et de Brest (75% du total) et une concentration des effectifs de recherche sur les aires de Rennes, Brest-Quimper-Roscoff, Lorient-Vannes, Saint Briec-Lannion. Les territoires urbains sont par ailleurs globalement mieux desservis en infrastructure numérique, notamment THD.

Ce constat va de pair avec une forte concentration des entreprises régionales (en particulier les PME) sur les 6 aires urbaines principales de la région : Rennes, Brest, Lorient, St Briec, Vannes, Quimper (Construction et rénovation navale à Brest et Lorient / TIC à Lannion et Rennes / Automobile à Rennes). Ces aires urbaines sont logiquement les principales émettrices de gaz à effet de serre du fait des activités industrielles/tertiaires mais également en raison des transports et de la densité de l'habitat. Dans ce contexte, au-delà de la question de l'accessibilité et de la connexion de ces zones métropolitaines aux grands réseaux de transport (LGV notamment), la problématique des modes de déplacement doux en zone urbaine, de même que l'accessibilité et le désenclavement des quartiers en difficulté se pose particulièrement.

Parallèlement, la concentration de population dans les villes qui provoque une consommation énergétique accrue, renforce pour certaines zones les risques de black-out électrique. En effet, la région Bretagne voit sa consommation d'électricité augmenter plus vite que la moyenne nationale depuis plusieurs années étant entendu que, d'après les données RTE, seulement 8% de la consommation électrique consommée en Bretagne est produite dans la région.

La politique de la ville

La géographie de la politique de la ville comprend, en région Bretagne, 44 quartiers prioritaires identifiés dans le cadre des 14 Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Plus précisément :

- Dans le département des Côtes d'Armor, 3 CUCS ont été signés par 6 communes (Plédran, Plérin, Ploufragan, Saint-Briec, Guingamp, Lannion).
- Dans le département du Finistère, 4 CUCS ont été signés par 4 communes (Quimper, Brest, Concarneau et Morlaix).
- Dans le département d'Ille-et-Vilaine, 4 CUCS ont été signés par 5 communes (Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Fougères, Saint-Malo, Vitré).
- Dans le département du Morbihan, 3 CUCS ont été signés par 4 communes (Lanester, Lorient, Auray, Vannes).

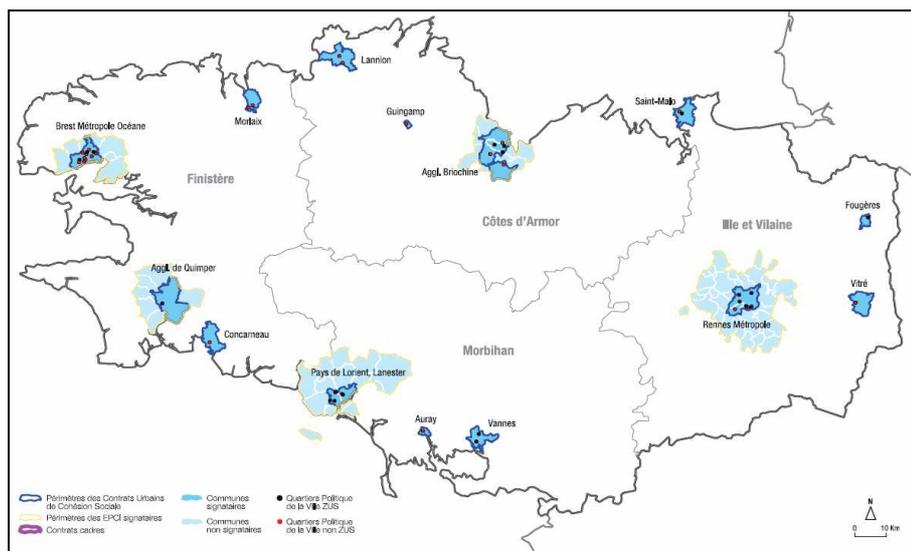


Figure 2 : la géographie de la politique de la ville en Bretagne (Source : SG CIV)

Dans cet ensemble, on peut distinguer 16 quartiers très prioritaires (relevant du niveau 1 du CUCS) présentant « des difficultés importantes et sur lesquels les crédits spécifiques de la politique de la Ville doivent être concentrés majoritairement¹⁰ ».

Ces quartiers très prioritaires de niveau 1, qui rassemblent une population totale de 63 002 habitants dont plus de la moitié en Ille-et-Vilaine (en particulier sur le territoire de Rennes Métropole) sont les suivants :

Département	Commune	Quartier	Population (fin 2009)	Evol fin 2007/ fin 2009	ZUS	ZRU
Côtes d'Armor (22)	Saint-Brieuc	Croix Saint Lambert, Ville Oger	1795	-13,20%	x	
		Le Plateau, Balzac, Ginglin	4134	-6,10%	x	x
	Guingamp	Roudourou (Nord Ouest, Sud O)	837	-12,80%		
Sous-total 22			6766			
Finistère (29)	Quimper	Kermoyan	3883	-5,80%	x	
	Brest	Kéréderm	2106	-1,70%	x	
		Pontanezen	2559	-7,90%	x	x
		Kerourien	2460	0,20%	x	x
		Pen Ar Créarch	2441	-3,00%		
Sous-total 29			13449			
Ille-et-Vilaine (35)	Rennes	Maurepas	7786	-0,90%	x	
		Le Blosne	8635	0,40%	x	x
		Villejean	9169	-2,50%	x	x
		Le Blosne Suisse, H.Fréville, F.Jack	5296	1,30%		
	Saint-Malo	La Découverte	3645	-7,40%	x	x
		Gare Marville	2730	-2,70%		
Sous-total 35			37261			
Morbihan (56)	Lorient	Bois du Château	2566	-0,90%	x	
		Kervénanec	2960	-4,80%	x	x
Sous-total 56			5526			
TOTAL			63002			

Figure 3 : quartiers CUCS niveau 1 en Bretagne (Source : INSEE / SG CIV)

¹⁰ Les niveaux de priorité du CUCS sont définis à partir de critères fixés au niveau national par le SG CIV (anciennement DIV).

Ces quartiers ont en commun une évolution démographique négative, déjà sensible en 2006 et qui s'est poursuivie pour la plupart d'entre eux entre 2007 et 2009. On note par ailleurs un fort taux de chômage, un revenu médian très inférieur à la moyenne de l'agglomération dans laquelle ils s'inscrivent, une part de logement sociaux majoritaires (même si les politiques de logement depuis 1999 déclinées dans les PLH intercommunaux tendent à répartir la construction des logements sociaux neufs sur l'ensemble du territoire urbain) et des indicateurs socio-économiques indiquant un fort décrochage par rapport au reste du territoire.

Les quartiers CUCS moyennement prioritaires de niveau 2¹¹ sont au nombre de 10 et concernent les villes de :

- Brest (Kérangoff / Bellevue).
- Morlaix (centre ville).
- Rennes (Cleunay / Les champs Manceaux, les Coteaux).
- Lanester (Chantiers République / Centre-ville, Kerfréhour).
- Lorient (Polygone, Frébault).
- Vannes (Kercado / Mérimur).

Le reste des quartiers CUCS de niveau 3¹² sont au nombre de 18.

Parmi ces quartiers prioritaires, 20 quartiers ont été classés en zones urbaines sensibles (ZUS) réparties au sein des quatre départements et concernant 9 villes. Près de 88 000 personnes vivent dans ces ZUS¹³. Parmi ces ZUS, on compte 7 Zones de rénovation urbaine (ZRU) qui concernent les aires urbaines de Saint-Brieuc, Brest, Rennes, Saint-Malo et Lorient. Il n'y a cependant pas de Zones franches urbaines (ZFU) sur le territoire régional.

¹¹ Les quartiers prioritaires de niveau 2 sont définis comme les quartiers « *dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire* ».

¹² Les quartiers de niveau 3 sont définis comme de « *priorité de moindre intensité* ».

¹³ Données INSEE 2006 reprises par le SG CIV.

Département(s)	Commune(s)	Quartier	Type	Type2
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	Croix Saint Lambert, Ville Oger	ZUS	
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	Le Plateau, Balzac, Ginglin	ZUS	ZRU
Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	Point du Jour, Waron, Saint Jouan, Tour d'Auvergne	ZUS	
Finistère	Brest	Kéréderm	ZUS	
Finistère	Brest	Pontanezen	ZUS	ZRU
Finistère	Brest	Kerourien	ZUS	ZRU
Finistère	Quimper	Kermoysan	ZUS	
Ille-et-Vilaine	Fougères	Cotterêts	ZUS	
Ille-et-Vilaine	Rennes	Cleunay	ZUS	
Ille-et-Vilaine	Rennes	Les Champs Manceaux, Les Cloteaux	ZUS	
Ille-et-Vilaine	Rennes	Le Blosne	ZUS	ZRU
Ille-et-Vilaine	Rennes	Maurepas	ZUS	
Ille-et-Vilaine	Rennes	Villejean	ZUS	ZRU
Ille-et-Vilaine	Saint-Malo	La Découverte	ZUS	ZRU
Morbihan	Lanester	Chantiers République	ZUS	
Morbihan	Lorient	Bois du Château	ZUS	
Morbihan	Lorient	Kervénanec	ZUS	ZRU
Morbihan	Lorient	Polygone, Frébault	ZUS	
Morbihan	Vannes	Kercado	ZUS	
Morbihan	Vannes	Ménimur	ZUS	

Figure 4 : quartiers Bretons en classés en ZUS et ZRU (Source : SG CIV)

Si on examine de plus près les dernières données infra-communales des agglomérations bretonnes disponibles, on note que certains quartiers restent en situation de fort décrochage.

Une analyse plus fine au niveau infra communal des aires urbaines bretonnes permet d'identifier un certain nombre de zones en difficulté. Ainsi, si on prend pour référence l'indicateur de revenu fiscal médian par unité de consommation, on peut identifier 24 quartiers au sein des villes de Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Lorient et Vannes qui ont en commun d'avoir un revenu fiscal médian par UC inférieur à 50% (moyennant une tolérance de 20% afin d'éviter un « effet de seuil ») de celui de l'agglomération de référence. Ces zones géographiques en décrochage représentent ainsi une population de près de 50000 habitants. Parmi cette population, la part des allocataires de prestations légales dans la population recensée va de 22% à 43%, avec une moyenne qui s'établit aux environs de 30%, soit un habitant sur trois.

2. Gouvernance

Outre les acteurs intervenant dans le cadre de la politique de la ville au sein des villes et agglomérations principalement, le territoire régional bénéficie de l'expertise de cinq agences d'urbanisme et de développement économique implantées dans les 4 départements :

- Côtes d'Armor Développement (département du 22).
- ADEUPa : Agence d'urbanisme du pays de Brest (département du 29).
- Quimper Cornouaille Développement (département du 29).
- AUDIAR : Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (département du 35).
- AudéLor : Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient (département du 56).

D'autres observatoires plus locaux (comme celui du Pays de Fougères) viennent compléter ce réseau.

La conférence des villes de Bretagne, rassemblant 38 villes et communautés bretonnes soit 1 400 000 habitants, constitue un réseau dont les objectifs sont les suivants :

- Faire entendre et reconnaître le point de vue des villes de Bretagne sur l'ensemble des questions importantes concernant l'espace régional.
- Permettre, concrètement, les échanges d'expériences entre les villes bretonnes.

Enfin, les acteurs de la politique de la ville se sont réunis autour d'un réseau interrégional Bretagne-Pays de la Loire, le centre de ressource politique de la ville RésoVilles.

3. Bibliographie spécifique consultée

Titre	Auteur	Date
Dynamiques métropolitaines de l'espace Loire-Bretagne (rapport + 5 monographies)	Agences d'urbanisme régionales sous la coordination de l'Aura	Juin 2009
Les ZUS Bretonnes en 2006 (Octant n°118)	INSEE	Mars 2010
L'économie d'espace au cœur d'un aménagement durable et de la qualité de vie en Bretagne	ADEUPa, AUDELOR, AUDIAR	Octobre 2010
Atlas régional des contrats urbains de cohésion sociale – Région Bretagne	SG CIV	2010
L'armature urbaine bretonne	ADEUPa, AUDELOR, AUDIAR, Cad 22, Quimper Cornouaille Développement	Avril 2011
Rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles	Secrétariat général du Comité interministériel des villes	Octobre 2011
Rapport d'activité 2011	Centre de ressources politique de la ville Bretagne Pays de la Loire	Février 2012
Les villes et leurs réseaux dans le développement breton – Synthèse / actes de la rencontre régionale	ADEUPa, AUDELOR, AUDIAR, Cad 22, Quimper Cornouaille Développement	Mars 2012
Fiche : « le fonctionnement urbain de la Bretagne » - Eléments d'analyse Rubrique n°1 du cadre de restitution de la circulaire du 16/07/2012 pour les territoires urbains	DATAR	Juillet 2012
SIG du secrétariat général du CIV	SG CIV	Base de données / indicateurs statistiques

Villes moyennes et leur bassin de vie à dominante agricole et industrielle

1. Synthèse des enjeux

Le réseau de villes moyennes peu polarisées est une spécificité régionale. Ces territoires, agricoles et industriels, comprennent à la fois les villes elles-mêmes et leur bassin de vie (espaces périurbains et ruraux sous influence urbaine qui les entourent). Ils doivent être en mesure de proposer des services spécifiques, à leur échelle et en fonctionnant en réseau, notamment dans les domaines du transport durable, de l'éducation, du social et de la culture, tout en préservant la qualité de vie qui leur est propre. Bien que cette organisation territoriale soit particulièrement adaptée pour supporter la dynamique de développement des PME, elle doit aussi faire face aux mutations économiques des filières stratégiques régionales qui nécessitent un accompagnement ciblé des entreprises notamment dans les domaines de la compétitivité, du transport de marchandises et de l'accès au très haut débit. Ces enjeux, différents de ceux des métropoles et des espaces ruraux, sont autant de défis qu'il conviendra de relever de façon spécifique sur la période 2014-2020.

Ces territoires sont complexes et leurs bassins de vie présentent des enjeux à la fois urbains, périurbains et ruraux qui se retrouvent dans les différentes fiches territoriales, notamment la fiche territoires ruraux concernant les IAA.

Sur le plan démographique, l'espace des villes moyennes bretonnes peut être découpé en deux grandes parties : le sud-est et le nord-ouest de la Bretagne. L'espace sud-est est plus densément peuplé et présente une croissance de sa population plus soutenue que le tissu des villes moyennes du nord-ouest, ce qui peut, au moins en partie, s'expliquer par le fait que ces territoires bénéficient du dynamisme des pôles urbains rennais et nantais. Cet espace sud-est présente également une économie touristique plus dynamique, notamment à proximité du littoral. Ces deux éléments accentuent la demande en logement, ce qui se traduit par une dynamique d'emploi artisanal lié à l'économie résidentielle plus importante, mais exerce des pressions sur les milieux naturels et agricoles (perte de SAU notamment). On peut aussi noter une dynamique d'emploi plus forte en Ille-et-Vilaine et Morbihan (positive) qu'en Côtes-d'Armor et Finistère (nulle ou négative) depuis ces cinq dernières années. Concernant l'agriculture, l'emploi agricole est plus élevé dans la partie nord-ouest. Néanmoins, la partie sud-est présente une dynamique supérieure en agriculture biologique (de Rennes à Lorient).

Les IAA sont largement présentes dans l'ensemble de ces espaces, avec une certaine prédominance au sud d'une ligne allant de Châteaulin à Fougères. Les emplois tertiaires sont plutôt concentrés dans les espaces d'influence des plus grandes villes comme les Pays de Rennes (80,2%), Brest (78,7%), Vannes (77,1%) et Lorient (75,5%). Les emplois industriels sont plutôt concentrés dans les Pays de l'est de la région comme Vitré (33,8%), Fougères (28,2%), Redon et Vilaine (27,9%), Brocéliande (24,9%) et Vallons de Vilaine (21,1%). Le poids des services aux entreprises est intimement lié à la taille des villes : les Pays dont le poids des services aux entreprises concerne plus de 16% des établissements sont les Pays de Rennes, Brest, Saint Briec, Vannes mais aussi Brocéliande et les Vallons de Vilaine.

Concernant l'accès aux services, la densité des médecins généralistes libéraux est plus élevée dans le tissu de villes moyennes (plus de 9 médecins pour 10 000 habitants), à l'exception du Pays de Guingamp, que dans celui aux alentours de la zone d'attractivité de Rennes (moins de 8 médecins pour 10 000 habitants). De même, la densité commerciale est globalement plus forte dans les espaces littoraux (plus de 8 commerces pour 1000 habitants) à l'exception des Pays de Brest et de Guingamp que dans le reste de la Bretagne y compris le Pays de Rennes.

Le déploiement du très haut débit présente une opportunité majeure pour ces territoires, notamment concernant :

- un meilleur accès à l'enseignement supérieur, même si celui-ci est déjà bien réparti sur le territoire ;
- le maintien de l'accès à certains services et la compétitivité des entreprises ;
- le développement de modes de travail, notamment le télétravail, permettant de limiter les déplacements pendulaires.

La mobilité interne des territoires, renforcée avec les pôles d'échanges multimodaux en lien avec les lignes ferroviaires rapides, participera à la réduction des émissions de GES. La maîtrise de l'énergie par la rénovation des logements constitue aussi un enjeu fort pour ces territoires. En complément, ils pourront être le lieu de développement d'énergies renouvelables, notamment grâce à la méthanisation sur les espaces ruraux de leurs bassins de vie.

Cette proximité des territoires ruraux et urbains au sein des bassins de vie est aussi un facteur favorable au développement des circuits courts pour les produits agricoles.

2. Gouvernance

Les territoires bretons sont organisés autour de 21 Pays qui couvrent l'ensemble de la Bretagne. La capacité des Pays à animer leur territoire par des politiques spécifiques est reconnue.

Il faut souligner que le développement des Pays ne s'est pas fait en opposition avec l'espace urbain. Au contraire, les Pays englobent à la fois les territoires ruraux ainsi que les pôles urbains ce qui conditionne un développement en bonne intelligence et synergie entre ces deux types d'espaces. Par exemple, mais chaque pays a cette double composante, le Pays Rennais se trouve en plein cœur de l'aire urbaine de Rennes et englobe la Communauté d'Agglomération.

D'autres modes d'organisation existent, qui reconnaissent la place des villes moyennes. A ce titre, la conférence des villes de Bretagne, rassemblant 38 villes et communautés bretonnes, constitue un espace d'échange d'expériences entre les villes moyennes tout en permettant de faire entendre et reconnaître leur point de vue à l'échelle régionale.

En outre, les EPCI bretons ont fait le choix depuis longtemps d'adopter le régime fiscal de la Contribution Professionnelle Unique (ex-Taxe Professionnelle Unique), régime le plus intégré. À noter que la Bretagne se place en quatrième position des régions s'agissant de la part de la population régionale appartenant à un groupement à fiscalité propre (98,8% en 2009).

Enfin, s'agissant de la gestion de l'eau, le territoire est organisé en entités généralement structurées, de fait, autour de villes. Tout le territoire en Bretagne est concerné par un des 21 SAGE, dont 7 sont en application, soit cours de mise en œuvre et de révision. La majorité du territoire est aussi concernée par un des 58 contrats de bassin versant.

3. Bibliographie spécifique consultée

Titre	Auteur	Date
Le renouveau des campagnes bretonnes, OCTANT n°13	INSEE Bretagne	Janvier 2011
Déplacements domicile-travail en Bretagne : plus nombreux, plus longs et souvent en voiture, OCTANT n°12	INSEE Bretagne	Janvier 2011
Evolution emploi salarié dans industrie agroalimentaire - Octant n°14 INSEE	INSEE Bretagne	Septembre 2011
Les documents de diagnostic et d'analyse préparatoires au CPRDF ; Cartes d'identité des 21 pays bretons	GREF Bretagne, Mission Observatoire emploi-formation	
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne	Pôle Études, SCOPS, DIRAM, Conseil régional de Bretagne	Août 2011
L'observatoire des territoires (site internet)	DATAR	
Contrat pour la Bretagne : La nouvelle politique territoriale	Conseil régional de Bretagne	6 ^{ème} réunion – décembre 2005
Mémento de la statistique agricole	DRAAF Bretagne	2010
Synthèse issue du dossier d'Octant n°52	INSEE Bretagne / Conseil général du Finistère	Mai 2012
L'Ille-et-Vilaine en Chiffres 2011	Conseil général d'Ille et Vilaine, AUDIAR	2011
Les orientations budgétaires	Conseil général du Morbihan	4 ^{ème} trimestre 2011
Entreprise, dirigeants, salariés – Les chiffres de l'artisanat breton	Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Bretagne	1 ^{er} janvier 2011
Programmes Opérationnels européens 2014-2020 – Propositions pour l'artisanat breton	Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Bretagne	2012
La progression de l'intercommunalité à fiscalité propre depuis 1999	Direction générale des collectivités locales, ministère de l'Intérieur	2010
Tableau de bord emploi-formation : la Bretagne au travers de ses pays	GREF Bretagne	2009
La santé dans les 21 pays de Bretagne	ARS et Région Bretagne	Juin 2010
Les services aux entreprises en Bretagne	GREF Bretagne	Novembre 2010
Bilan 1988/2010 des achats de biens immobiliers par les étrangers en Bretagne	Cellule économique de Bretagne	Février 2012

Territoires ruraux

1. Synthèse des enjeux

UNE ATTRACTIVITE QUI SE GENERALISE

Au cours de la dernière décennie, la quasi-totalité des territoires ruraux de Bretagne gagne de la population. Cette attractivité, ancienne de près de 40 ans, s'est d'abord focalisée dans les zones périphériques des villes qui constituent l'espace périurbain pour s'étendre, plus récemment aux territoires ruraux plus éloignés des grands pôles urbains. À noter que ce « *regain d'attractivité des campagnes ne saurait toutefois être appréhendé autrement qu'en interaction avec les dynamiques urbaines* »¹⁴. Et c'est parce que la Bretagne dispose d'un réseau équilibré de villes moyennes (cf supra) qu'elle conserve une dynamique réelle des territoires ruraux. Cette dynamique a des conséquences économiques, sociales et environnementales :

- La mobilité dans les territoires ruraux s'accroît. En effet, l'éloignement de ces territoires des principaux pôles d'emploi, de services et de loisirs génère des déplacements pendulaires plus longs et plus nombreux. De plus, l'offre en transport en commun étant moins présente dans les territoires ruraux et le réseau routier étant particulièrement dense, ces distances sont majoritairement parcourues en véhicule individuel. Cet état de fait induit un risque d'isolement social, notamment pour les publics âgés ne pouvant se déplacer, accentue les discriminations des populations moins aisées et augmente les émissions de gaz à effet de serre (GES) dû à l'utilisation des véhicules individuels ;
- Concernant l'habitat, l'attractivité des territoires ruraux conjuguée à un modèle d'habitat breton qui privilégie le particulier (76% du parc résidentiel breton), multiplie les maisons individuelles. Ce mode d'habitation, consommateur d'espace, exerce une pression sur l'usage des sols et se trouve en concurrence avec l'usage agricole et la préservation de l'environnement. Il est aussi très consommateur en énergie concernant le chauffage (77% de la consommation énergétique bretonne) qui est un poste d'émissions de GES prépondérant.

LA PREGNANCE DE L'AGRICULTURE ET DES IAA DANS LES TERRITOIRES RURAUX

L'agriculture et les IAA ont un rôle majeur sur tout le territoire breton et plus particulièrement au sein des espaces ruraux, compte tenu à la fois de leur importance (près de 110 actifs en moyenne par commune) et de leur présence diffuse. Ce tissu agricole dense présente des atouts et des limites :

- D'un côté l'agriculture et les IAA sont génératrices d'emploi sur les territoires ruraux, et participent à forger un savoir-faire breton en la matière qui participe d'autant plus à l'identité bretonne qu'il est caractéristique de l'ensemble des territoires ruraux régionaux. Ce tissu productif est à l'origine de nombreux emplois induits dans les services, constituant ainsi un moteur économique relativement déconnecté des cycles boursiers. L'activité agricole participe aussi à l'entretien du paysage, vecteur également important de l'identité régionale (bocage). Enfin, le secteur agricole et des IAA possède un fort potentiel de production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse (méthanisation), de l'exploitation du bois bocager et de la cogénération ;

¹⁴ Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Août 2011, p28

- De l'autre, le secteur des IAA connaît des difficultés d'attractivité, notamment pour les jeunes diplômés car il offre des emplois plutôt peu qualifiés et sources de maladies professionnelles (TMS) en dépit des réflexions et des innovations en cours dans ce domaine. De plus, cette spécialisation dans les secteurs agricole et IAA dans un contexte de baisse tendancielle des emplois industriels et d'une précarisation croissante (+ 40% de recours à l'intérim de 2001 à 2010 dans les IAA) peut fragiliser la situation de l'emploi dans les territoires ruraux. En outre, l'activité de ces secteurs génère des effets externes négatifs sur l'environnement comme la pollution de l'eau, les nuisances olfactives et l'émission de GES (méthane et protoxyde d'azote). Il peut aussi se voir impacté par le réchauffement climatique qui pourrait accentuer le risque de diminution des rendements des cultures (échaudage, stress hydrique).

LE CENTRE DE LA BRETAGNE

Quand on parle de territoires ruraux en Bretagne, il convient de distinguer le centre de la Bretagne de l'espace rural sous l'influence du réseau multipolaire des villes moyennes qui fait l'objet d'une analyse territoriale spécifique. Le centre de Bretagne constitue quant à lui un espace rural « isolé » avec des enjeux qui lui sont propres : un vieillissement de la population, notamment du fait de l'installation de retraités, une faible couverture en réseau très haut débit, une faible proportion d'emploi qualifié du fait de l'importance du secteur agricole et des IAA, un accès aux services pouvant être localement plus difficile et un faible niveau de revenu (la zone d'emploi de Carhaix présente le revenu fiscal de référence le plus faible de l'ensemble de la Bretagne). On note néanmoins dans cet espace central un fort potentiel d'installation d'énergie renouvelable (éolien), un fort potentiel sylvicole et la présence d'importantes aménités naturelles (biodiversité, paysage).

L'espace rural « isolé » breton peut se découper en deux entités spatiales : le centre-ouest de la Bretagne (COB) et l'espace rural structuré autour de Loudéac et Pontivy.

Au cours de la dernière décennie, l'augmentation de la population du fait de l'installation de nouveaux arrivants a été assez inégale entre ces deux territoires, l'espace rural autour de Loudéac et Pontivy présentant une croissance démographique nettement plus importante.

Le centre-ouest de la Bretagne (COB) est une zone de la Bretagne qui reste très « isolé » même s'il a bénéficié de l'augmentation de sa population grâce à l'installation de nouveaux arrivants entre 1999 et 2010 ce qui a stabilisé sa population (solde migratoire de +0,6% contre un solde naturel de -0,6%), historiquement en baisse depuis des décennies. C'est un territoire qui présente une faible densité de population (32 hab/km²) ainsi qu'une part des plus de 60 ans (30,9% de la population) plus élevée que dans le reste de la Bretagne. L'accès aux services de santé n'y est pas des plus aisés (8,9 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, soit un de moins que la moyenne régionale), notamment s'agissant des médecins spécialistes libéraux (1,2 pour 10 000 habitants, contre 7,1 en moyenne en Bretagne).

Comme dans l'ensemble des territoires ruraux bretons, l'agriculture et les IAA y sont très présentes, mais largement orientées vers des filières connaissant d'importantes difficultés (volailles de chair). Dans le centre Bretagne, ces deux secteurs représentent une « spécialisation » plus importante que dans la plupart des autres territoires ruraux bretons. En effet, les Pays de Brocéliande (17%), Centre Bretagne (21,2%), Centre-Ouest Bretagne (15,9%), Ploërmel (12,8%), Pontivy (19,5%) sont les seuls à présenter une part de l'emploi salarié lié aux IAA de plus de 10%¹⁵. Par ailleurs, les Pays du Centre Bretagne (- 0,8%) et du Centre-Ouest Bretagne (- 2%) sont les seuls Pays bretons présentant une baisse du nombre

¹⁵ A l'exception du Pays de Vitré, éloigné du centre Bretagne (15,3%).

d'entreprises artisanales, alors qu'en moyenne régionale ce secteur a connu une hausse de 15,7 % au cours de la décennie. Les services aux entreprises sont également faiblement représentés sur ces territoires, leur poids représentant 12% des établissements dans le Pays Centre Ouest Bretagne (16% en moyenne en Bretagne).

Pour autant, le Centre Ouest Bretagne n'est pas dépourvu d'atouts : ce territoire présente une forte dynamique sur l'agriculture biologique (4,5% de la SAU) et la production d'énergie renouvelable, et un potentiel en matière de tourisme rural (riche biodiversité, paysages emblématiques et relativement préservés, patrimoine culturel). Il présente aussi un mouvement d'achats de biens immobiliers par des étrangers bien supérieur que le reste de la Bretagne.

Enfin, l'espace rural structuré autour de Loudéac et Pontivy est moins isolé et profite davantage de l'attractivité du triangle Rennes-Vannes-Nantes. C'est un territoire plus densément peuplé (55 hab/km²) qui regroupe un nombre significatif d'IAA dans le secteur des viandes mais aussi la fabrication d'aliments pour animaux et autres produits alimentaires.

GOUVERNANCE

Les territoires ruraux sont organisés autour de 21 Pays qui couvrent l'ensemble de la Bretagne. Ce maillage a été plus rapide que dans le reste de la France, ce qui fait que ces structures sont aujourd'hui bien reconnues pour animer et coordonner le développement des territoires ruraux. Cet atout en termes de gouvernance des territoires ruraux est notamment à souligner concernant le centre Bretagne, avec l'existence d'un pays interdépartemental très ancien (COB). Par contre la Bretagne ne possède qu'un seul PNR (PNR Armorique).

2. Bibliographie spécifique consultée

Titre	Auteur	Date
Le renouveau des campagnes bretonnes, OCTANT n°13	INSEE Bretagne	Janvier 2011
Déplacements domicile-travail en Bretagne : plus nombreux, plus longs et souvent en voiture, OCTANT n°12	INSEE Bretagne	Janvier 2011
Evolution emploi salarié dans industrie agroalimentaire - Octant n°14 INSEE	INSEE Bretagne	Septembre 2011
Les documents de diagnostic et d'analyse préparatoires au CPRDF ; Cartes d'identité des 21 pays bretons	GREF Bretagne, Mission Observatoire emploi-formation	
Diagnostic des mutations territoriales en Bretagne	Pôle Études, SCOPS, DIRAM, Conseil régional de Bretagne	Août 2011
L'observatoire des territoires (site internet)	DATAR	
Contrat pour la Bretagne : La nouvelle politique territoriale	Conseil régional de Bretagne	6 ^{ème} réunion – décembre 2005
Mémento de la statistique agricole	DRAAF Bretagne	2010
Synthèse issue du dossier d'Octant n°52	INSEE Bretagne / Conseil général du Finistère	Mai 2012
L'Ille-et-Vilaine en Chiffres 2011	Conseil général d'Ille et Vilaine, AUDIAR	2011
Les orientations budgétaires	Conseil général du Morbihan	4 ^{ème} trimestre 2011
Entreprise, dirigeants, salariés – Les chiffres de l'artisanat breton	Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Bretagne	1 ^{er} janvier 2011
Programmes Opérationnels européens 2014-2020 – Propositions pour l'artisanat breton	Chambre de Métiers et de l'Artisanat, région Bretagne	2012
La progression de l'intercommunalité à fiscalité propre depuis 1999	Direction générale des collectivités locales, ministère de l'Intérieur	2010
Tableau de bord emploi-formation : la Bretagne au travers de ses pays	GREF Bretagne	2009
La santé dans les 21 pays de Bretagne	ARS et Région Bretagne	Juin 2010
Les services aux entreprises en Bretagne	GREF Bretagne	Novembre 2010
Bilan 1988/2010 des achats de biens immobiliers par les étrangers en Bretagne	Cellule économique de Bretagne	Février 2012

Littoral

1. Principaux enjeux

Il convient tout d'abord de rappeler l'importance des espaces littoraux pour la Bretagne, 1^{ère} région maritime de France :

- une géographie résolument maritime : 2730 km de côtes, soit un tiers du littoral français, près de 800 îles et îlots dont 6 principales totalisant près de 10 000 habitants (16 000 habitants sur 15 îles desservies par mer). 95% de la population habite à moins de 60 km de la mer et 40% vit dans une commune du littoral. Les 4 départements ont une façade maritime (le Finistère totalise à lui seul 46% de la longueur des côtes bretonnes) ;
- importance du transport maritime et des activités portuaires ;
- la pêche et les cultures marines : 2,2 milliards et 13 000 emplois ;
- le poids de la construction et de la réparation navale, un des 4 piliers de l'industrie bretonne ;
- la recherche et la formation axées sur la mer : le pôle de compétitivité MER Bretagne à vocation mondiale ;
- un tourisme axé sur la mer : 21 000 emplois dans le secteur du tourisme sur le littoral ;
- le premier pôle nautique français.

L'espace **Mer et littoral breton** accueille trois grands types d'activités avec autant de groupes d'acteurs dont les objectifs sont parfois antagonistes et la coexistence souvent problématique :

- **des activités de production marines** (navigation de commerce, pêche, aquaculture, extraction d'amendements marins et de sables graviers) mais **aussi des activités agricoles** (production légumière, élevages de porcs, polyculture élevage) qui génèrent des conflits d'usage (littoral nord) et une forte pression foncière (littoral sud). Les activités marines génèrent localement un tissu d'entreprises et d'emplois très significatifs (estimé à 3 emplois pour un dans le secteur pêche et aquaculture soit près de 40 000 emplois).
- **une économie résidentielle** qui est devenue le moteur de l'activité économique sur le littoral breton avec des effets induits importants sur les métiers de la construction et des services mais aussi source d'une évolution déséquilibrée des territoires, et parfois d'une ségrégation sociale et générationnelle, les jeunes et/ou les locaux ne pouvant accéder aux logements devenus trop chers. Elle génère aussi des fluctuations saisonnières très importantes de la population.
- **des activités récréatives** (nautisme et loisirs nautiques) qui nécessitent d'une part des espaces dédiés et des investissements lourds et d'autre part une gestion spécifique.

Enfin, les espaces marins littoraux sont devenus l'enjeu d'une part de nouveaux modes de protection (aires marines protégées) et d'autre part du développement des énergies marines renouvelables (éolienne, hydrolienne).

La déclinaison territoriale à la zone littorale des 10 orientations stratégiques proposées par la CE pour les fonds structurels est très riche : outre le poids relatif déterminant en Bretagne de cette zone littorale sur nombre d'indicateurs, l'analyse fait ressortir une série d'enjeux bien spécifiques à cette partie du territoire breton.

A l'exception de Rennes, les principaux **établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche** sont concentrés sur les aires géographiques de la zone littorale : Brest-Quimper-Roscoff, Lorient-Vannes, Saint Briec-Lannion. Deux pôles de compétitivité sont situés en zone littorale : Mer Bretagne et Images et Réseaux. Cette dispersion a pu constituer une problématique spécifique ayant nécessité la mise en place d'un PRES et d'un fonctionnement en réseau. Les thèmes maritimes sont au cœur des préoccupations du futur pour la région : inventer le port du futur, le navire du futur économe en gasoil, innover dans la gestion du littoral, autant de thématiques prioritaires pour le secteur régional de l'innovation.

La géographie maritime de la Bretagne se traduit au niveau **des TIC** par deux enjeux différents : un littoral très découpé et comportant de nombreux territoires insulaires complique l'aménagement numérique mais la forte densité de population des zones littorales contribue à une bonne densité des prises THD.

Logiquement, **le réseau des PME** de la filière pêche et aquaculture mais aussi de nombreuses PME des secteurs des TIC, du tourisme et des services sont implantées sur la zone littorale. La majorité des établissements de l'industrie de transformation du poisson est regroupée sur le littoral sud. Le secteur de la construction et de la rénovation navale (CRN) est concentré sur les bassins d'emploi de la zone littorale : 30% de l'emploi industriel pour Brest, 20% dans le bassin de Lorient et moins de 10% dans les autres bassins (Vannes Auray, littoral nord, St Malo). L'emploi généré par les donneurs d'ordre de la CRN est concentré sur Brest et Lorient et dans une moindre mesure Quimper. Les zones d'emploi littorales affichent les taux les plus élevés sur l'indicateur « part des effectifs salariés de la zone d'emplois dans les établissements membres des pôles de compétitivité ».

Un des enjeux pour la Bretagne est de **garder un espace littoral productif** face au poids grandissant de l'économie résidentielle : les acteurs des territoires ont souligné l'enjeu que représentent la pérennité et le développement d'un secteur de la construction et de la réparation navale civile et militaire (CRN) et d'un réseau d'outils portuaires compétitifs au service des grandes filières économiques régionales (Energie, IAA).

Une forte proportion de la **production d'énergie renouvelable** est produite dans les aires urbaines du pourtour de la péninsule, surtout dans le Finistère où l'énergie éolienne est la plus représentée. Ceci dit, le reste de l'espace littoral breton n'est que très peu producteur d'énergie renouvelable, mis à part le cas de l'usine marée motrice de la Rance, alors même qu'il possède un large potentiel (éolien offshore et énergies hydroliennes).

Le littoral de la Bretagne est soumis à diverses pressions qui peuvent être accentuées du fait du **changement climatique**. Parmi ces pressions spécifiques à cet espace, on trouve les risques de submersion liés à des tempêtes meurtrières de type Xynthia et à plus long terme à l'élévation du niveau de la mer, les autres risques étant l'érosion et la salinisation. S'y ajoutent le risque de diminution de la ressource marine. Sinon, le littoral, de par sa proximité avec l'océan, n'est pas trop concerné par des épisodes de forte chaleur à l'inverse de l'intérieur des terres.

Les enjeux environnementaux se trouvent accentués, pour une majorité d'entre eux, sur la partie littorale. Le littoral est en effet à la fois une zone particulièrement **riche du point de vue environnemental et soumise à de fortes pressions** dues à des activités diverses et nombreuses (agriculture, conchyliculture, pêche, tourisme, plaisance, énergies marines renouvelables, construction navale, trafic portuaire, construction immobilière,...) qui

peuvent engendrer des conflits d'usages. Les côtes au nord de la péninsule sont particulièrement soumises aux problèmes de pollutions de l'eau et de marées vertes tandis que la façade sud-ouest présente des enjeux d'urbanisation accentués. Le littoral breton présente de ce fait des enjeux renforcés en terme de reconquête de la qualité de l'eau, de préservation des paysages ainsi que de maintien de la biodiversité. Depuis plusieurs années, le littoral (et la mer) sont donc au cœur de nombreuses initiatives, dont la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la Conférence de la mer et du littoral, la charte des espaces côtiers ou la création d'aires marines protégées.

En ce qui concerne **les transports**, de part la nature de la zone littorale, la politique des transports a un impact considérable tant pour les communes de faible densité et « vieilles » que pour les communes densifiées aux abords des unités urbaines, les déplacements domicile travail s'étant généralisé : les enjeux sont d'assurer la mobilité en interne dans le territoire, en favorisant la modernisation des infrastructures, la multi-modalité, l'accès de toutes les communes littorales à des modes de transport publics performants.

Enfin, au niveau de l'emploi, les zones d'emploi littorales ont plutôt mieux résisté notamment sur l'évolution 1998-2009 de l'indicateur du nombre total de salariés. L'emploi touristique dans la zone littorale représente fréquemment de 10% à 16% du total des emplois salariés contre seulement 4,8% sur l'ensemble de la région.

Les zones d'emploi du littoral (à l'exception notable de certaines du littoral nord) affichent des niveaux de revenu fiscal de référence supérieurs à la moyenne régionale en particulier pour Quimper, Lannion, St Brieuc, Auray, Brest, St Malo et Vannes.

Les acteurs réunis en séminaire le 26 septembre 2012 ont insisté sur certains enjeux clés pour la zone littorale bretonne :

- le maintien et le poids relatif de l'économie productive par rapport à une économie résidentielle devenant dominante et synonyme d'un vieillissement prononcé de certaines zones ;
- la fragilité de la conchyliculture dont les entreprises ont besoin d'un accès pérenne au littoral et la garantie d'une eau répondant aux exigences trophiques et sanitaires ;
- l'importance que revêt pour la zone littorale le maintien et le développement des activités de construction et de rénovation navale, qu'elle soit civile ou militaire.

2. Déclinaison territoriale

Le point clé de la déclinaison territoriale est constitué par des caractéristiques différentes entre le littoral du nord de la Bretagne et celui du sud, la pointe finistérienne regroupant des caractéristiques des deux zones.

LITTORAL NORD

Si la plupart des communes (hors unités urbaines > 10 000 emplois) de la zone littorale bretonne sont classées comme **des campagnes densifiées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présente**, le profil du littoral nord est beaucoup moins marqué de ce point de vue, affichant pour sa part dans la zone littorale et rétro-littorale des poches de **campagnes vieilles à faible revenu, avec l'économie résidentielle comme seul facteur de croissance** (zone de Paimpol, sud de Lannion, zone de Dinard).

Sur ce littoral nord, l'économie agricole et agro-alimentaire, les activités de pêche et d'aquaculture sont très présentes et dominantes ; compte tenu de leur densité et de leur impact, les enjeux de protection de la zone littorale et des masses d'eaux côtières y sont très élevés. Ces zones concentrent aussi la richesse et la diversité des milieux marins mais des sites littoraux sont touchés par des échouages d'algues vertes. Qualité des eaux insatisfaisante, artificialisation des terres en zone littorale, risques localisés de submersions marines constituent autant d'enjeux environnementaux clés.

Trois des 4 secteurs clés de l'industrie bretonne sont bien représentés sur la frange littorale nord : l'économie maritime (trafics marchandises et voyageurs des ports de Brest et St Malo, construction et rénovation navale à Brest), le secteur des TIC sur Lannion et enfin l'ensemble des IAA. L'activité touristique vient compléter ce panorama avec un poids relatif des emplois touristiques supérieur à 10%, sauf pour la côte nord finistérienne qui sur ce critère est un peu en retrait.

LITTORAL SUD

Les communes du **littoral sud** de la Bretagne situées aux abords des pôles urbains (de la baie d'Audierne à la limite de la Loire Atlantique), sont classées de façon préférentielle dans la typologie comme **des campagnes densifiées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présente** ; ces communes connaissent une croissance démographique alimentée par un excédent naturel, l'activité économique est orientée vers les secteurs résidentiel et touristique. Toutes les communes de la zone littorale affichent un taux d'artificialisation des surfaces nettement supérieur à la moyenne française.

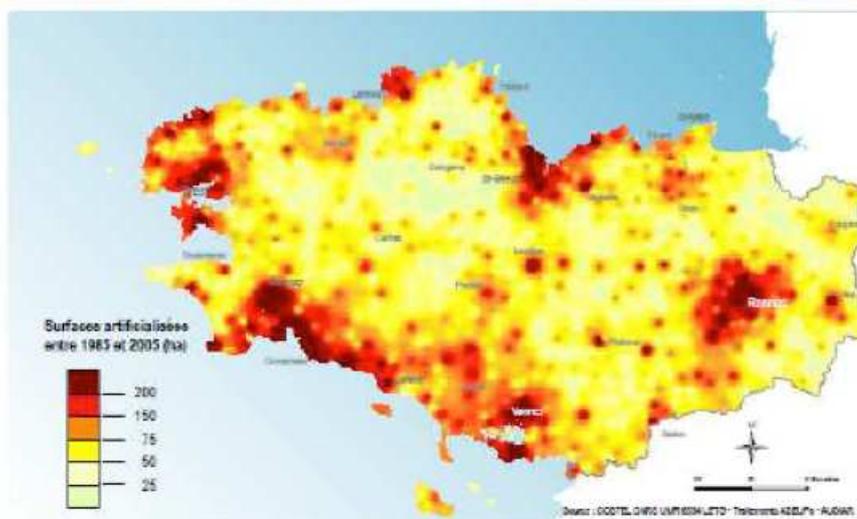
La croissance de la population se fait pour l'essentiel à proximité de la zone littorale mais surtout de part et d'autre de l'axe principal de circulation. La proportion de seniors est cependant particulièrement forte dans les communes littorales où les migrations de jeunes retraités amplifient le vieillissement des populations en place.

Les emplois sont concentrés autour des pôles urbains, en zone littorale et le long des axes routiers, ce qui accentue la fréquence et les distances parcourues entre le domicile et le lieu de travail. La zone littorale concentre les ménages disposant d'un revenu mensuel médian supérieur.

Venant complétés les IAA implantées surtout dans les territoires ruraux, les pôles littoraux sont privilégiés pour l'implantation de la filière pêche, de la construction et rénovation navale et de l'automobile. L'activité touristique se concentre sur le littoral, entre Quiberon et la presqu'île Guérandaise, zone qui concentre les capacités d'hébergement en lits touristiques.

Malgré sa forte attractivité et l'importance des activités humaines, la région littorale est la plus riche en espèces floristiques et abrite la plupart des espèces à forte valeur patrimoniale ; la moitié des surfaces classées Natura 2000 se situe sur le domaine public maritime. La qualité des eaux littorales s'est dégradée ces dernières années du fait de la présence d'algues vertes et de pollutions bactériologiques.

Évolution de l'artificialisation du territoire des communes bretonnes entre 1985 et 2005



3. La mise en place d'une nouvelle gouvernance pour les zones côtières

L'ensemble des activités de la zone littorale s'insère dans un ensemble qui regroupe **la frange littorale et les espaces marins adjacents**. La nécessité de construire une réflexion sur cet ensemble MER et LITTORAL semble s'imposer compte tenu des interactions et des enjeux de l'ensemble des activités (activités marines, économie résidentielle, activités récréatives, aires marines protégées, énergies marines renouvelables)

L'ensemble des acteurs appelle à une nouvelle gouvernance de la zone côtière pour assurer une meilleure cohérence entre les actions de chacun, les différents niveaux d'intervention (Etat en région, Conseil régional, Conseils généraux, EPCI) et être en mesure de combiner les dispositifs incitatifs et les mesures réglementaires. La nécessité d'une méthode de gestion spécifique de ces espaces littoraux répond à la complexité, aux multiples compétences institutionnelles et parfois chevauchantes qui s'y exercent.

Le CPER 2007-2013 dans son Grand Projet 4 avec retenus 4 objectifs majeurs dont le n°4 « Encourager les projets liés à la gestion intégrée des zones côtières ».

La charte des espaces côtiers bretons élaborée en 2007 dans un esprit de concertation par le Conseil Régional dans le cadre d'une démarche de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a pour ambition de répondre aux besoins de cohérence exprimés par les acteurs de terrain et de définir un projet collectif pour l'avenir de la zone côtière. Cette charte s'articule en trois points :

- Une vision d'avenir pour la zone côtière qui s'appuie sur sept grands enjeux ;
- Une nouvelle gouvernance pour la zone côtière qui allie des principes et des dispositifs ;
- Dix chantiers phares pour une gestion durable des espaces côtiers.

L'installation en mai 2009 de la **Conférence régionale de la mer et du littoral**, créée à l'initiative du Conseil régional constitue l'outil opérationnel de concertation dans le cadre de

la nouvelle gouvernance des zones côtières. Constituée de 5 collèges, la conférence se réunira 2 à 3 fois par an pour assurer la gestion intégrée des zones côtières et le suivi des dix chantiers phare.

Le grenelle de la mer a permis en 2009 de faire émerger les lignes directrices d'une politique de développement durable de la mer et du littoral. Le livre bleu « stratégie nationale pour la mer et les océans » définit « une gouvernance renouvelée » basée sur la concertation entre les autorités publiques (Etat, Parlement et collectivités territoriales) et les acteurs économiques et associatifs et retient l'approche de gestion intégrée, voulue par les conventions internationales et l'Union Européenne.

4. Bibliographie spécifique consultée

Titre	Auteur	Date
La charte des espaces côtiers bretons	Conseil régional Bretagne	2007
Installation de la Conférence régionale de la mer et du littoral	Conseil régional Bretagne	Mai 2009
Octant Analyse - Tourisme.	INSEE Bretagne Observatoire du Tourisme en Bretagne	Juillet 2011
La Bretagne et la mer (site internet)	Conseil régional Bretagne	2012
Note « Mise en valeur du littoral »	Direction interrégionale de la mer NAMO	Juin 2012
L'Ille et Vilaine en chiffres - 2011	Conseil général d'Ille et Vilaine	2012
Les orientations budgétaires - rapport n°1 - Réunion du 4 ^{ème} trimestre 2011	Conseil général du Morbihan	2011
Contribution du Conseil général du Finistère au diagnostic territorial stratégique - programmation 2014-2020 des fonds européens et du CPER	Conseil général du Finistère	Mai 2012

Coopération interrégionale & européenne

1. Etat des lieux

Du fait de son positionnement géographique particulier et de son histoire, les enjeux d'interrégionalité et de coopération européenne auxquels la Bretagne doit aujourd'hui faire face ne s'expriment pas de la même façon que pour d'autres régions métropolitaines. En premier lieu, la Bretagne se positionne comme un territoire stratégique pour la France, mais elle peut aussi être considérée comme tel par l'Europe (Cf. contrôle de l'entrée maritime de la Manche, avec l'accès à la Hollande et ses ports et plus généralement au nord de l'Europe).

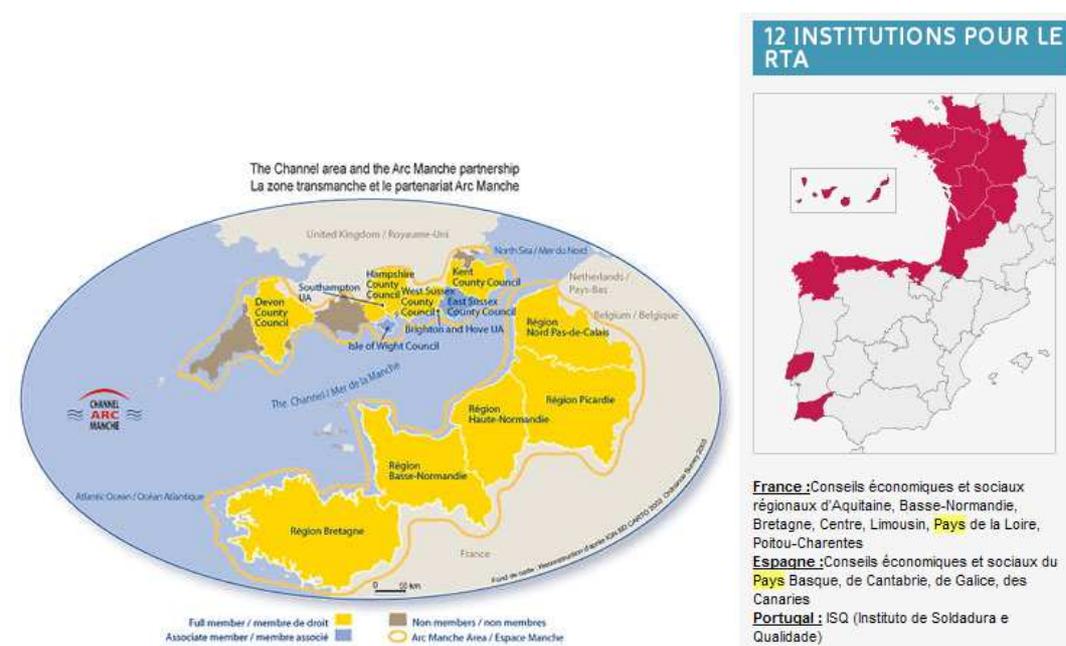
La Bretagne n'est en contact physique qu'avec deux autres régions (pour 3 départements riverains). Seules les régions Nord-Pas de Calais et Alsace sont dans la même situation. Des premiers enjeux de coopération s'observent donc ici.

Région maritime, et côtière pour « trois » de ses bordures, et rattachée au continent par la dernière, la Bretagne ne connaît pas la même situation que les territoires de plaine, les massifs montagneux ou les espaces insulaires. Cette situation particulière, dont son climat, modèle son économie (maritime / construction naval, pêche), ses activités touristiques (nautisme, loisirs côtiers) et agricoles (élevage, primeurs...), ses liens sociaux (fort caractère identitaire, place historique des coopérations / fort mouvement mutualiste et coopératif).

Des enjeux importants existent également au large des côtes bretonnes. Apparaissent alors des enjeux relatifs à la gestion des conflits d'usage des côtes (Cf. aquaculture, ostréiculture, tourisme, production d'énergie), de l'espace maritime (ses ressources), et de l'environnement marin en général (Cf. pollutions d'origine continentale, accidents maritimes,...). Compte-tenu de l'impact des eaux de la Manche et de l'Atlantique, la Bretagne est intéressée à coopérer avec le Royaume-Uni, en face d'elle, et avec les autres régions françaises de la façade atlantique, dans des domaines variés, en s'appuyant sur les programmes de coopération territoriale européenne auxquels elle est éligible. Le dynamisme de l'implication des acteurs bretons dans ces programmes, comparativement à d'autres régions, en témoigne.

Une région impliquée dans des partenariats multirégionaux et européens généralistes (les deux pouvant être imbriqués pour certaines thématiques)

- La Région Bretagne est membre de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réseau européen qu'elle a contribué à créer en 1973 et qui regroupe 160 régions européennes ; elle en assure la Présidence depuis 2010 et y est particulièrement active au sein de la Commission Arc atlantique.
- La Région est également membre de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche, espace géographique qui comprend l'ensemble des territoires français (5 Régions) et britanniques (6 régions) de la Manche, et des membres associés.
- Le CESER est membre de l'ARESE, Association de Recherche et d'Etudes Socio-Economiques regroupant les CESER de la façade atlantique française (Ex. travaux sur la « coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable ») ainsi que du RTA, réseau transnational des socioprofessionnels des régions atlantiques.
- D'autres structures sont également impliquées dans des réseaux plus thématiques, à l'échelle européenne, notamment sur la façade atlantique, comme les Chambres d'agriculture au sein de l'AC3A



Une région impliquée dans les partenariats multirégionaux et européens thématiques

- EARLALL, association européenne des gouvernements locaux et régionaux pour la formation tout au long de la vie
- NEREUS, Réseau des régions utilisatrices des technologies spatiales
- AREPO, Association des régions européennes des Produits d'origine
- des réseaux dans le domaine de l'innovation (ERRIN notamment, réseau des régions européennes pour la recherche et l'innovation)
- NECSTOUR, réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif
- Intergroupe « automobile » au sein du Comité des Régions qu'elle a initié et présidé
- ou encore le NPLD (Réseau pour la promotion de la diversité linguistique / rappel ici notamment l'importance de la place accordée à la langue bretonne)

Une montée en puissance des actions et projets de coopération transnationale depuis 1994 : Cf. en particulier les programmes Interreg A, B & C, notamment en direction de la Manche et de l'Angleterre, de l'Espace Atlantique et de l'Europe du Nord-Ouest, mais aussi Leader

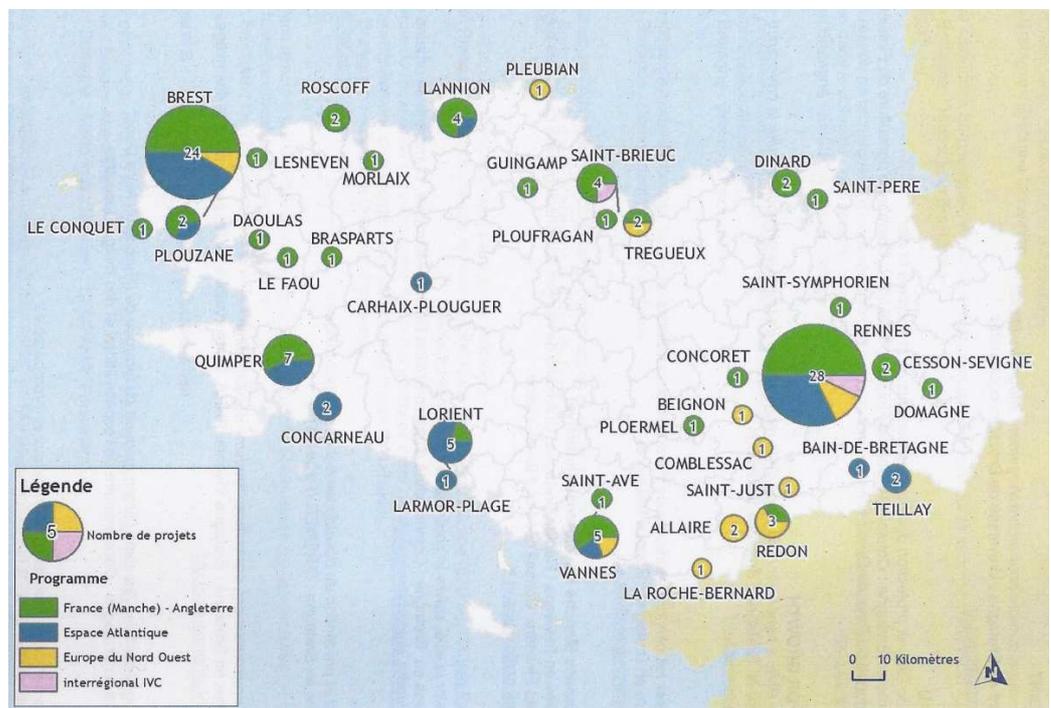
...et une diversification progressive des champs d'action : durant la période 2000-2006, les projets menés par les structures bretonnes étaient principalement orientés vers des initiatives maritimes. Durant la période en cours (2007-2013), on note un nombre croissant de participations bretonnes dans d'autres domaines tels que l'environnement, l'innovation, la promotion touristique et patrimoniale, etc.

Tableau récapitulatif des participations bretonnes aux programmes de coopération territoriale européenne (1994-1999, 2000-2006 et 2007-2013)

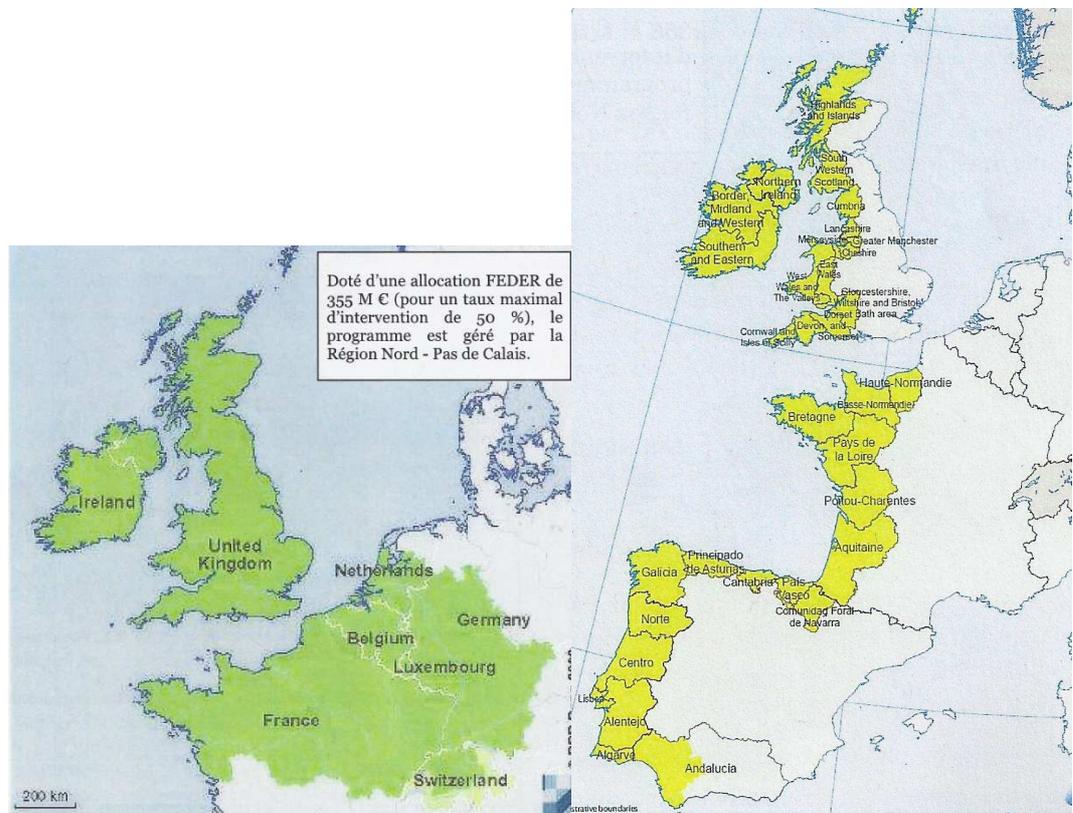
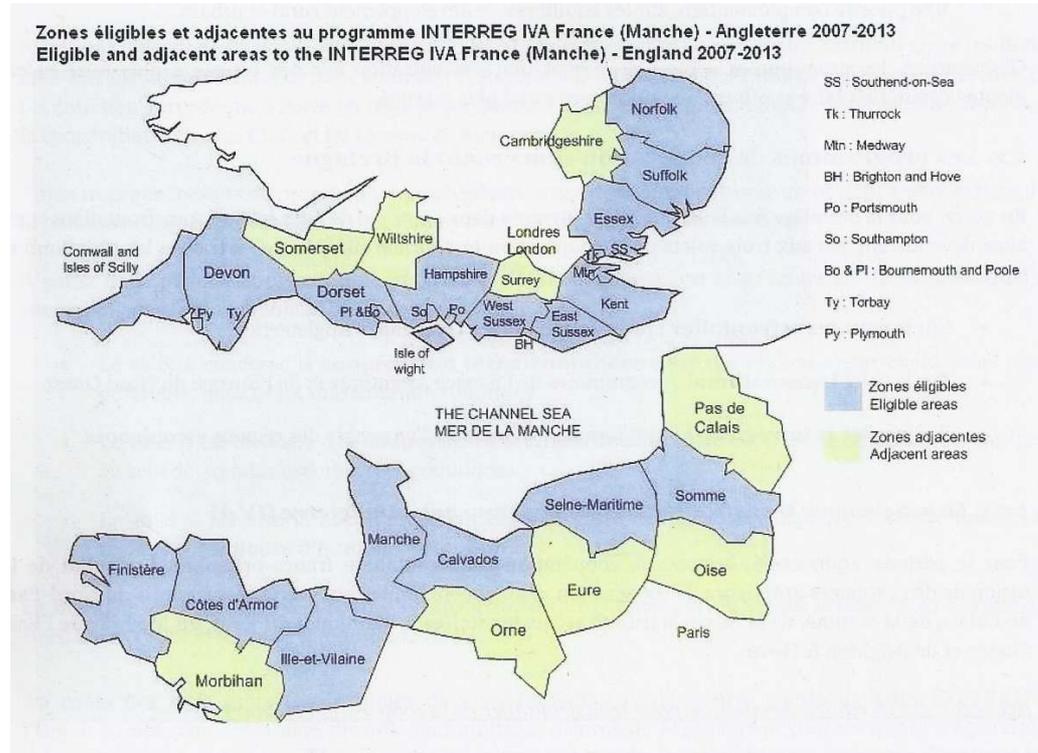
Programmes	1994/1999				2000/2006				2007/2013 (MAJ 11.05.2012)			
	Projets	Participations bretonnes	Structures bretonnes impliquées	FEDER attribué en Bretagne (millions €)	Projets	Participations bretonnes	Structures Bretonnes impliquées	FEDER attribué en Bretagne (millions €)	Projets	Participations bretonnes	Structures Bretonnes impliquées	FEDER attribué en Bretagne (millions €)
Transfrontalier (dont axe commun avec programme des 2 Mers)	/	/	/	/	/	/	/	/	32 (7)	98 (14)	66 (11)	15,75 (2,9)
Espace Atlantique	11	12	10	0,28	31	45	39	5,3	37	59	37	8,78
Europe du Nord Ouest	/	/	/	/	11	21	15	5,05	11	17	17	3,32
Interrégional C	/	/	/	/	5	7	6	1,21	5	5	3	0,66
TOTAL	11	12	10	0,28	47	73	47	11,56	85	179¹	104²	28,52

¹ Ce chiffre comptabilise chacune des participations bretonnes, y compris les participations multiples d'un même acteur de Bretagne dans différents projets et sur différents programmes

² Le chiffre indiqué pour chaque programme comptabilise l'ensemble des structures bretonnes impliquées, sans doublon en cas d'implications multiples, le total n'incluant pas les doublons en cas de participations multiples sur différents espaces.



Localisation des structures de Bretagne impliquées dans des projets de coopération territoriale européenne (mai 2012)



Programme transnational Europe du Nord-ouest (IV B ENO)

Programme transnational Espace atlantique (IV B EA)

Une région également impliquée dans des coopérations européennes bilatérales

- le Land de Saxe (Allemagne) depuis 1995, avec comme thématiques fortes : la formation, les échanges scientifiques, les échanges de jeunes, la culture, les projets européens.
- le Pays de Galles (Royaume-Uni) depuis 2004, avec comme thématiques fortes : les jumelages de communes, la culture et la langue, la formation, le développement durable dont les énergies marines, la santé, les projets européens.
- la Voïvodie de Wielkopolska (Pologne) depuis 2005, avec comme thématiques fortes : la formation, la culture, les jumelages de communes, l'agriculture et le développement rural, les projets européens.

Une région impliquée au-delà même du territoire européen (hors coop. décentralisée)

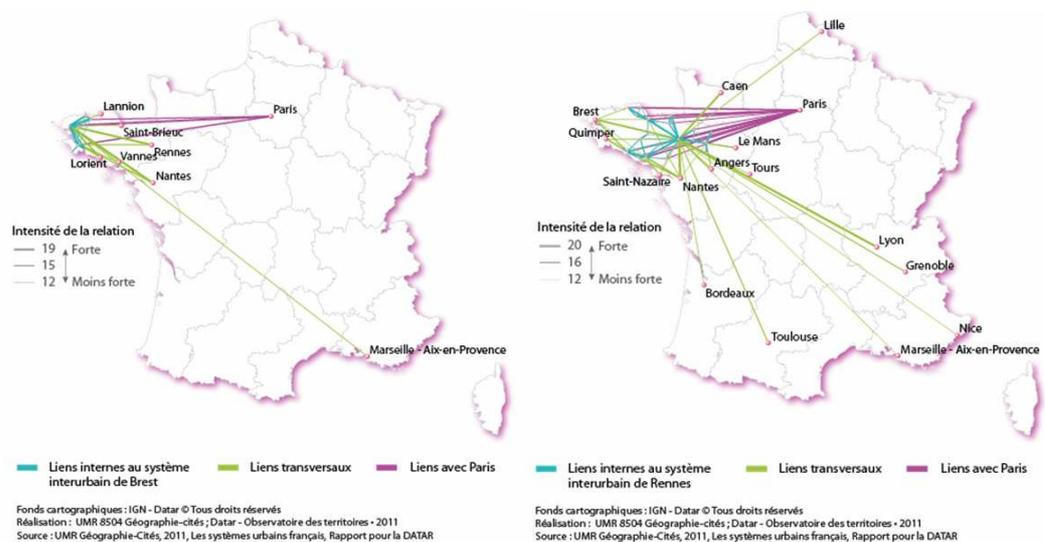
La Région est membre du NRG4SD, Réseau mondial des gouvernements régionaux pour un développement durable, dont elle a accueilli un important sommet sur le changement climatique en octobre 2008. Elle est également particulièrement active au sein du Climate Group, réseau international sur le changement climatique.

Des coopérations plus thématiques sont également menées ponctuellement avec d'autres régions, comme par exemple la Région de Voïvodine en Serbie sur le développement agricole et agro-alimentaire).

La Bretagne est aussi une région qui a mis en place un dispositif permettant de cofinancer des projets innovants, portés par des associations de Bretons expatriés ou par des associations bretonnes, et visant à la promotion de la Bretagne à l'international. Elle soutient ainsi des associations présentes en Irlande, en Allemagne (Berlin et Hambourg)... mais aussi au Québec, au Japon, en Chine, aux Etats-Unis, dans le cadre de la Fête de la Bretagne.

Au niveau interrégional national, la Bretagne coopère essentiellement avec trois Régions : Les Pays de la Loire (41 coopérations sur les 44 recensées, dont 26 en bilatéral), puis, secondairement Poitou-Charentes et la Basse-Normandie

Les relations interrégionales et nationales du système interurbain de Rennes (à G) et de Brest (à D.)



... autour de cinq grands domaines stratégiques, à la fois attendus (classique) et plus spécifique de ses caractéristiques propres :

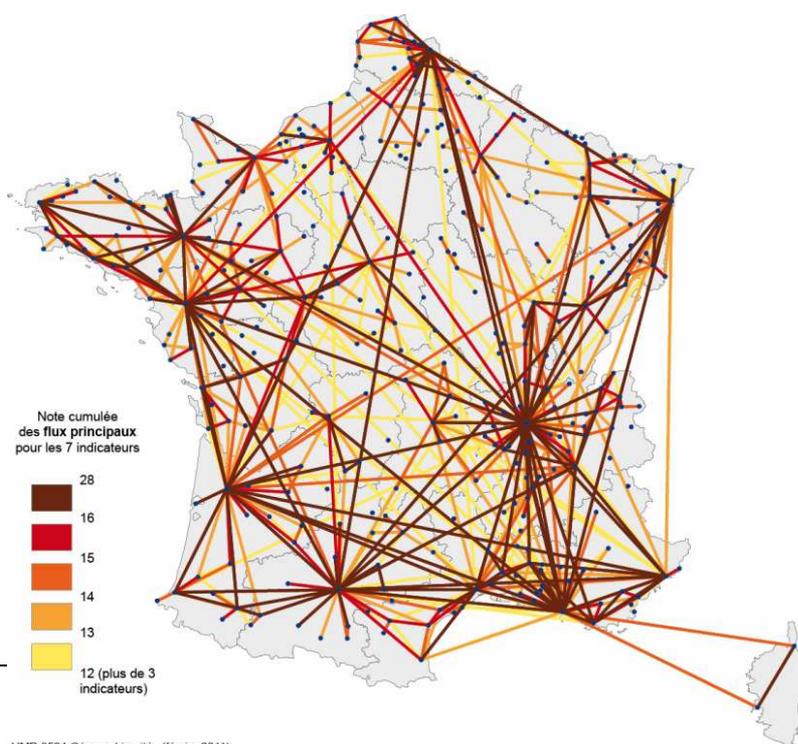
- la recherche, l'innovation et plus globalement l'économie (Cf. Pôles de compétitivité)
- l'agriculture, la pêche et l'aquaculture en lien avec la « maritimité » commune aux régions impliquées
- les transports (Ex. TER, LGV, aéroport)
- l'environnement, (nécessité d'assurer la continuité territoriale ; Ex. SAGE)
- la culture, le sport et le tourisme

On note en particulier :

- Les Pôles de compétitivité interrégionaux : Valorial (Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie) / IDforCAR (Bretagne, Pas de la Loire et Poitou-Charentes) / EMC2 (Bretagne et Pays de la Loire) / Image et Réseaux (Bretagne et Pays de la Loire)
- Les nombreux réseaux de coopération interrégionale : Cancerpole, Biogenouest, Réseau des universités de l'Ouest Atlantique, Pôle agronomique de l'Ouest...
- L'aire métropolitaine Nantes-Rennes : réflexions vers un pôle interrégional d'enseignement supérieur et de recherche centré sur Nantes et Rennes. Cette réflexion ne doit cependant pas perturber le rapprochement Brest/Rennes au sein du PRES régional
- Les PRES Bretagne / PRES Pays de la Loire : Projet de Campus d'innovation ouest (appel à projet Initiative d'Excellence - IDEX) / Rapprochement des deux écosystèmes RDI à l'occasion de cette réponse, en dépit de son échec

Les interdépendances interrégionales de la métropole rennaise avec les Pays de la Loire par les aires urbaines de Laval, Mayenne et Château-Gontier (système interurbain interrégional)

Au-delà du seul binôme Bretagne-Pays de la Loire, des relations transversales sont aussi constatées entre les systèmes interurbains de Nantes, Rennes et Brest et ceux de Caen, d'Orléans-Tours et de Poitiers mettant en évidence une grande



interrégion de l'Ouest-Atlantique

Différents travaux rappellent également :

- Qu'une réelle expérience a été acquise en matière de participation/gestion de programmes communautaires ;
- L'intérêt des Régions de « l'Ouest français » à coopérer (partage d'un dynamisme démographique, économique, un positionnement littoral, périphérique, éloigné des plus grands centres dans une Europe dont le centre de gravité tend à se déplacer vers l'Est) ;
- Que les collectivités territoriales infra régionales sont à l'origine de près d'un tiers des coopérations ;
- Qu'il faut du temps pour établir des relations partenariales entre acteurs, par exemple, frontaliers, et qu'il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement de ces coopérations pour la période 2014-2020 ;
- Que les stratégies et les politiques peuvent diverger profondément lorsque sont développés des marketings territoriaux ou thématiques propres (Ex. implantation de grands investissements, collaborations interuniversitaires, filières de formation,...).

2. Principaux enjeux associés à la coopération

- **Positionner la Bretagne parmi les régions dynamiques en Europe**
 - En renforçant l'ouverture et le rayonnement de la Bretagne et en améliorant sa représentation en Europe et à l'international. Assurer une plus grande visibilité ainsi qu'une plus grande capacité à conjuguer des forces de lobbying et à décliner les programmes et les aides, notamment dans le secteur de la recherche
 - En s'arrimant toute entière à l'Europe par le développement d'infrastructures de transports et d'un complexe logistique performant et multimodal, et en effaçant par le numérique la péninsularité bretonne (capacité à participer aux échanges)
 - En développant une véritable ambition maritime bretonne par une coordination et une valorisation des activités liées à la mer et en intégrant la dimension maritime dans toutes les politiques ; cette ambition se traduira notamment par la participation active de la Bretagne à la définition et à la mise en œuvre de la Stratégie Maritime Atlantique
- **Positionner la Bretagne parmi les grandes régions françaises**, en renforçant les liens et les coopérations avec le « grand ouest », notamment dans le secteur de la recherche et tout particulièrement pour les établissements bretons présentant des compétences reconnues
- **Assurer un développement durable pour la Bretagne, avec ses partenaires impliqués/concernés, en traitant les problèmes à la bonne échelle**
 - Rechercher les effets de taille, les effets de complémentarité, les effets de coûts (éviter les doubles emplois ou les équipements redondants)
 - Encourager le développement de clusters entre structures, dans toutes les thématiques pouvant être efficacement traitées à l'échelle transnationale, transfrontalière ou interrégionale européenne
 - Protéger l'environnement marin et sa biodiversité (image d'excellence environnementale et source d'emploi des futures générations) - Conforter la sécurité maritime (trafic marchandises) et pour les plaisanciers (tourisme)
 - Rechercher davantage d'« autonomie énergétique », notamment avec le développement des énergies marines (Favoriser la recherche puis le déploiement commercial des technologies matures)
 - Valoriser et assurer la promotion d'une image commune internationale pour le nautisme (dynamique portuaire, excellence environnementale)
 - S'engager dans la voie de l'harmonisation des cursus de formation afin de les rendre plus lisibles, et de favoriser les passerelles entre métiers, notamment de la mer, et encourager la mobilité internationale et nationale des jeunes Bretons
 - Poursuivre le soutien des organismes bretons dans leurs projets de coopération, notamment par un appui technique ou financier : recherche de partenaires, mise en réseau d'acteurs, travaux de capitalisation, transfert des bonnes pratiques...

- Conforter l'animation et la publicité autour des programmes de coopération territoriale à l'attention des porteurs de projets potentiels, pour accroître les participations et initiatives (méconnaissance des financements)
- - Le territoire du Pays de Redon, interdépartemental et interrégional, avec des problématiques spécifiques liées à la coordination des politiques pour ce secteur, situé dans l'axe métropolitain Rennes-Nantes.

3. Bibliographie spécifique consultée

Titre	Auteur	Date
Interrégional		
Site internet (présentant la politique régionale de coopération interrégionale et européenne)	Conseil régional Bretagne	Juillet 2012
"Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne »	CESER	Juin 2012
Quel avenir pour la filière ostréicole dans les régions de la façade atlantique française ?	CESER (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Bretagne)	Mars 2012
Etude prospective interrégionale / Potentialités de l'aire métropolitaine NANTES - RENNES (rapport phase 1, 2 & 3 + résumé des conclusions)	EDR	Mars à novembre 2011
Pour la concrétisation d'un Réseau Nautique Atlantique	CESER (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Bretagne)	Novembre 2010
Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable - 50 propositions des CESR de l'atlantique <i>ARESE / Arc Atlantique (Association de recherche et d'études socio-économiques)</i>	CESER (Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire, Bretagne)	Mai 2009
Les coopérations interrégionales de « proximité »	CESR	Mars 2009
La coopération territoriale : un outil de développement pour la Bretagne	CESR	Février 2005
Coopération européenne		
Coopérer avec les régions d'Europe Programmes et projets de coopération territoriale européenne en Bretagne (2007-2013)	Conseil Régional de Bretagne	Mai 2012
Contribution au CES Européen Pour une macrorégion atlantique	RTA (Réseau transnational atlantique des socioprofessionnels)	Mars 2012
Avis de l'Assemblée des Régions de l'Arc Manche sur le Livre vert sur la cohésion territoriale + cartes	Conseil Régional de Bretagne	Février 2009

Conclusion générale

Conclusion générale

Au terme de ce diagnostic croisant de multiples entrées (une dizaine de priorités thématiques, des entrées territoriales, huit priorités transversales), et alors même qu'il ne s'agit pas, à ce stade, d'un exercice de hiérarchisation des futures priorités des programmes européens, il est néanmoins proposé d'évoquer deux questions :

- Quelles clés pour hiérarchiser les enjeux ?
- Quelles pistes pour des futures synergies entre les fonds ressortent du diagnostic ?

Quelles clés pour hiérarchiser les enjeux ?

Les deux premières clés possibles sont de nature plutôt opérationnelle, la troisième clé est de nature plus stratégique, et la dernière s'appuie davantage sur une approche plus conjoncturelle :

1) La première clé de hiérarchisation que l'on doit avoir à l'esprit est de nature méthodologique puisqu'il s'agit de la conduite même du processus de discussion retenu pour dégager des priorités. Le nombre et la nature des acteurs impliqués dans ce processus, selon les thématiques et /ou les territoires qu'ils représentent, ne seront en effet pas sans influence dans un exercice de hiérarchisation.

2) Une deuxième clé peut être de mobiliser le principe de concentration thématique proposé par la Commission Européenne pour mettre en avant les enjeux relatifs aux thèmes aujourd'hui pressentis pour bénéficier de cette concentration (innovation, PME,...).

3) La troisième clé possible consiste à mobiliser à la fois les travaux de prospective sur le moyen/long terme et les grandes dynamiques de développement à l'œuvre en Bretagne et plus largement en France pour dégager des « méta-enjeux » permettant de hiérarchiser les enjeux du diagnostic actuel en fonction de leur plus ou moins grande importance au regard de ces « méta-enjeux ». Cette troisième approche se justifie au regard de l'idée que ces « méta-enjeux » se traitent sur le temps long, et que ce peut être là que se situe la valeur ajoutée des programmes européens. Les « méta-enjeux » auxquels nous pensons sont :

- la très forte attractivité des pôles rennais et nantais, notamment du fait de leur connexion à la région capitale, et au risque de fracture sud-est / nord-ouest que cela entraîne en Bretagne ;
- la poursuite de l'intégration du centre Bretagne dans la dynamique démographique globale de la région ;
- la gestion de l'attractivité littorale, notamment en termes d'artificialisation ;
- la gestion de l'évolution de la pyramide des âges de la population régionale ;
- la poursuite de la dynamique engagée de réorientation du modèle agricole et agro-alimentaire breton vers des modes de production plus diversifiés et plus qualitatifs ;
- la gestion d'un aménagement du territoire avec un fort équilibre entre économie productive et économie résidentielle et une hiérarchie urbaine moins marquée que dans d'autres parties de l'hexagone ;

- la gestion enfin de la périphéricité, source à la fois de contraintes d’accessibilité et d’une identité renforcée.

4) Enfin, on peut aussi envisager une quatrième clé de hiérarchisation, consistant à privilégier comme « méta-enjeu » la conjoncture actuelle. Une telle approche conduirait à privilégier les enjeux du diagnostic les plus en prise avec la compétitivité des entreprises et la création d’emplois à court terme.

Quelles pistes pour des futures synergies entre les fonds ?

Concernant cette deuxième question, on peut tout d’abord souligner que l’annexe 4 de la circulaire DATAR du 12 mars 2012¹⁶ met en évidence certains thèmes sur lesquels une intervention des différents fonds est attendue : transfert de connaissance et innovation, renforcement de la compétitivité des PME, efficacité énergétique et économie moins « carbonée », gestion de la biodiversité, de l’eau et des sols, diversification des emplois, utilisation des TIC dans le domaine des services en zone rurale.

Le présent diagnostic spécifique à la Bretagne, en faisant ressortir un certain nombre d’enjeux communs à plusieurs fiches thématiques, permet de décliner ces thèmes dans le contexte régional et de donner des exemples concrets de sujets sur lesquels on pourrait envisager des synergies entre les différents fonds :

- le **besoin d’innovation et de transfert de technologie** s’exprime largement dans le contexte breton autour des enjeux propres aux piliers de l’économie productive régionale et à ses activités périphériques ou supports (services, logistique, sous-traitance) comme aux enjeux de diversification vers de nouveaux secteurs :
 - augmentation de la valeur ajoutée des IAA, via la transformation ou les marchés en forte croissance (produits biologiques) ;
 - adaptation de la filière bois locale pour mieux répondre à la demande (bois construction notamment) ;
 - diminution du coût énergétique de la pêche ;
 - innovation dans le secteur de l’éolien terrestre et marin ;
 - gouvernance des entreprises ;
 - ...
- le **renforcement de la compétitivité des PME** (dont les TPE) concerne notamment dans le contexte breton l’adaptation des secteurs traditionnels (formation, innovation, attractivité, gouvernance) et la diversification vers des marchés moins exposés à la concurrence internationale : accompagnement de la restructuration de secteurs comme la pisciculture ou le mareyage, meilleur positionnement des PME bretonnes sur le marché des TIC en liaison avec les besoins régionaux comme la gestion des conséquences du vieillissement (services à la personne innovants) ;

¹⁶ Cette annexe se présente sous la forme d’un tableau croisant en lignes les 11 objectifs thématiques de la proposition de règlement européen et en colonnes les priorités d’investissement affichés pour les différents fonds dans les propositions de règlements.

- **l'efficacité énergétique et la recherche d'une économie moins dépendante du carbone** renvoie notamment aux atouts bretons en matière d'énergie renouvelable (éolien, hydrolien, biogaz), à la rénovation énergétique des bâtiments et à la problématique régionale de la mobilité, des personnes comme des marchandises ;
- la **gestion de la biodiversité, de l'eau et des sols** soulève des enjeux forts en Bretagne, notamment au regard de l'artificialisation des sols et du recyclage des abondantes productions de déchets organiques (par compostage ou méthanisation, notamment) ;
- la **diversification des emplois** est notamment à mettre en relation dans le contexte breton avec le soutien à la création d'entreprises (entrepreneuriat), à l'enjeu de maintien en Bretagne des jeunes diplômés, et plus largement à un développement plus inclusif, intégrant davantage l'ensemble de la population bretonne dans sa diversité et à toutes les étapes de la vie de ses membres ;
- l'utilisation des **TIC dans le domaine des services en zone rurale** concerne notamment le centre Bretagne, caractérisé par une faible densité et par le vieillissement de sa population.

Enfin, les entrées territoriales développées dans ce diagnostic permettent également de faire ressortir des territoires cumulant de nombreux enjeux, qui pourraient de ce fait justifier d'une intervention croisée des différents fonds. Il s'agit notamment de la zone littorale, du centre Bretagne et de certains quartiers urbains sensibles.

Annexe : note de cadrage méthodologique

1. Cadrage des entrées territoriales

1.1. Objectif

Comme le rappelle le cahier des charges, les entrées territoriales sont l'une des trois clés d'analyse du diagnostic à réaliser. Ces entrées territoriales doivent être croisées avec l'entrée principale du diagnostic – les objectifs thématiques de l'UE – pour remplir dans chaque fiche thématique un tableau comme celui là :

Entrées territoriales	Territoires urbanisés	Zones périurbaines	Territoires ruraux	Espaces littoraux	Dimension interrégionale
Thématique traitée dans la fiche : exemple Adaptation au changement climatique				Enjeux particulièrement élevés sur le littoral	

L'objectif du présent cadrage est de vous aider à remplir ce tableau, et à écrire les commentaires qui l'accompagnent.

Les informations que l'on recherche portent globalement sur l'éventuelle spatialisation – ou territorialisation – des enjeux que l'on a relevés pour la thématique traitée. Cela revient à se poser des questions comme :

- cet enjeu se pose-t-il de la même façon sur l'ensemble du territoire breton ? Est-il plus ou moins marqué sur certains territoires ?
- cet enjeu concerne-t-il seulement certaines parties du territoire, et lesquelles ?

Une fois ceci posé, le remplissage de façon assez homogène du tableau précédent, entre les différents rédacteurs selon les objectifs UE, n'est pas devenu complètement clair pour autant, car :

- le nombre de colonnes peut varier et les « frontières » entre elles sont floues : où mettre le périurbain ? Avec les territoires urbains ? Avec les territoires ruraux ? Dans une colonne propre ?
- la « définition » – et donc le contour sur une carte – de chacun de ces types d'espaces peut être également variable : plusieurs définitions existent pour le rural, pour les territoires littoraux, pour les territoires urbanisés, laquelle retenir ? L'interrégional concerne-t-il uniquement des régions françaises ou peut-il également concerner des régions transfrontalières (Bretagne et régions au sud du Royaume Uni par exemple) ?
- la question de ce que l'on met dans une case du tableau et dans les commentaires associés reste posée.

Il convient donc de se doter d'un certain nombre de conventions afin que le remplissage de ces tableaux soit d'une part plus facile et d'autre part le plus homogène possible du premier coup (même s'il faudra sans doute harmoniser un peu par la suite).

1.2. Le point de vue adopté

Deux partis-pris nous ont guidés pour établir ces conventions, notamment en ce qui concerne la définition des territoires à considérer :

a) ne pas hésiter à s'éloigner un peu des zonages « génériques » du cadre de restitution DATAR, ou à les diviser, lorsqu'une définition claire et non équivoque ne leur est pas associée. En effet, autant ce qui est visé par le terme « territoires urbains » est clairement défini dans le cahier des charges (métropoles d'une part et zones urbaines sensibles d'autre part), autant pour le rural ou le périurbain les précisions ne sont pas suffisantes ;

b) se rapprocher autant que possible de ce qui est le plus caractéristique de la réalité bretonne en termes d'aménagement du territoire, parce que c'est ce qui « parlera » le plus aux acteurs. Une rapide compilation de documents et des cartes qui les accompagnent permet de dégager les trois caractéristiques suivantes :

- **deux métropoles** au sens d'aires urbaines concentrant une forte proportion d'emplois métropolitains supérieurs (universités, recherche, services aux entreprises,...) : Rennes et Brest ;
- **un réseau de villes moyennes très dense** (peu éloignées les unes des autres), structurant le territoire, et faisant de la Bretagne une région où il y a à la fois moins d'habitants « en ville stricto sensu » que la moyenne nationale, mais aussi moins d'habitants dans des espaces ruraux non polarisés. En Bretagne, le continuum entre l'urbain et le rural est très fort, et la quasi totalité de l'espace régional est une « campagne proche de la ville, et fonctionnant avec elle (en termes d'emplois, de services,...) » ;
- **une forte « littoralisation »** et une vraie différence entre la partie littorale et l'intérieur de la péninsule : la majorité des aires urbaines est littorale (sauf Rennes et 2 ou 3 petites aires urbaines), la plupart des nouveaux habitants et donc des nouvelles constructions se fait sur le littoral, le tourisme (5% des emplois environ) est beaucoup plus présent sur le littoral.

Ces deux partis-pris nous amènent à proposer les entrées territoriales suivantes, qui nous paraissent plus clairement définies :

- **Territoires urbains 1 / métropoles** : Rennes et Brest ;
- **Territoires urbains 2 / zones urbaines sensibles** : 8 villes concernées (voir carte en annexe) ;
- **Villes moyennes et leur bassin de vie** : cet espace comprend à la fois les villes elles-mêmes mais surtout les espaces périurbains et ruraux sous influence urbaine qui les entourent (voir carte des aires urbaines en annexe) ;
- **Territoires ruraux du centre Bretagne** : il s'agit des territoires ruraux non polarisés, qui sont tous situés à l'intérieur de la péninsule. L'espace lié correspond à ce qui est en blanc sur la carte des aires urbaines en annexe, et aussi à ce qui est en vert foncé sur la typologie des campagnes françaises (également en annexe). Ces deux espaces se recoupent assez fortement, et suffisamment pour le niveau d'approximation qui est le nôtre dans un

diagnostic stratégique. A noter que ces espaces ruraux du centre Bretagne ne constituent pas la totalité des espaces ruraux bretons : comme le montre la typologie des campagnes françaises en annexe, de nombreuses campagnes sont situées dans les espaces ci-dessus (réseau d'aires urbaines petites et moyennes et métropole rennaise notamment). Il conviendra donc de distinguer autant que possible ces deux types d'espaces ruraux (littoral + métropole rennaise et intérieur) ;

– **Littoral** : tout le problème ici est la limite qu'on donne à « l'arrière pays ». On partirait a priori sur les cantons littoraux, zonage qui a l'avantage de comporter à peu près autant de communes littorales que de communes de l'arrière pays (voir carte en annexe) ;

– **Coopération transnationale** : enjeux communs à la Bretagne et à une ou plusieurs autres régions d'un ou plusieurs autres pays ;

– **Coopération interrégionale** : enjeux communs à la Bretagne et à une ou plusieurs autres régions françaises (Grand Ouest, façade atlantique,...).

Cela donnerait au final le tableau suivant à remplir dans chaque fiche thématique (attention les colonnes sont devenues des lignes, mais le principe est le même) :

Synthèse approche territoriale	Thème X - xxxxx Des cases peuvent rester vides (mettre alors pour l'instant : « rien dans documentation exploitée »)
Territoires urbains 1 (métropoles)	
Territoires urbains 2 (zones urbaines sensibles)	
Villes moyennes et leur bassin de vie	
Territoires ruraux centre Bretagne	
Littoral	
Coopération transnationale	
Coopération interrégionale	

1.3. Autres indications de méthode pour élaborer les fiches

Comme indiqué sur le modèle de fiche proposé, la partie consacrée aux entrées territoriales (point 2 de la fiche) comporte le tableau ci-dessus et des commentaires associés.

Les éléments mentionnés dans le tableau doivent donc rester synthétiques (deux à cinq lignes maximum) et les explications éventuellement nécessaires être développées dans les commentaires associés. Il n'est pas forcément nécessaire que chaque ligne du tableau soit remplie, ou en tout cas remplie avec une déclinaison territoriale. En effet il peut arriver :

a) que les enjeux du thème traité dans la fiche ne soient pas vraiment territorialisés (cas vraisemblablement assez rare) ;

b) que les documents et bases de données/observatoires consultés ne permettent pas de territorialiser les enjeux, parce qu'ils n'abordent pas cette question (dans ce cas là le mentionner dans le tableau, par exemple en italique : « rien dans documentation exploitée »).

En termes de niveau de détail, il convient de s'en tenir autant que possible aux entrées proposées et ne pas chercher à détailler des sous-espaces au sein de ces entrées, sauf exception que vous jugerez particulièrement nécessaires (distinguer littoral nord et sud par exemple, ou distinguer les aires urbaines du pourtour nord et celles du pourtour sud, ou encore distinguer les territoires ruraux centraux selon leur département d'appartenance). Mais n'oublions pas que ce diagnostic est à l'échelle régionale, et pas infra !

Au final, la partie commentaires associés au tableau a deux objectifs, qui peuvent cohabiter dans les lignes à rédiger :

- détailler un peu, et justifier par quelques données ou informations clés, les éléments synthétiques du tableau ;
- produire un commentaire global sur la « territorialisation » des enjeux relatifs au thème traité dans la fiche : territorialisation forte/faible, s'organisant selon une logique plutôt littoral/intérieur ou plutôt métropoles/villes moyennes/espaces ruraux du centre, etc...

2. Priorités transversales

2.1. Objectif

L'objectif de cette partie est de vous aider à remplir le tableau suivant, à inclure dans chaque fiche thématique :

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche : exemple compétitivité des PME
Développement durable	Labellisation et RSE peu développées dans les PME bretonnes
Protection de l'environnement	...
Efficacité énergétique	Faible soutien à la construction de bâtiments BBC
Lutte et adaptation au changement climatique	...
Prévention et gestion des risques	...
Egalité H/F	Rééquilibrer le ratio H/F dans les cadres de PME
Egalité des chances	...
Lutte contre les discriminations	...

Le remplissage de ce tableau renvoie :

- à des aspects de définition : que met-on derrière chacune des huit priorités transversales ?
- à des aspects de méthode : quelles questions se poser pour repérer dans les documents/bases de données consultés les informations permettant de remplir les cases du tableau ? Quels mots-clés doit-on pister ?

Après quelques éléments de cadrage explicitant la notion de priorité transversale dans les fonds européens et le lien avec la démarche de diagnostic (2.2), nous tenterons de répondre pour chaque PT à ces deux types de questions (2.3), et terminerons par évoquer une vision d'ensemble du croisement thèmes/PT (2.4).

2.2. Aspects communs à toutes les Priorités Transversales (PT)

PT = Priorité dont il faut « tenir compte » pour :

- 1) **Définir les objectifs des programmes (FEDER, FSE, FEADER, CPER) :** un état/une situation à modifier, car considérée comme insatisfaisante
- 2) **Ajuster les modalités d'action/intervention :**
 - 21) Critères éligibilité, exceptions/cas particulier, taux de soutien...
 - 22) Actions complémentaires : compensatrices, stimulatrices
 - 23) Gouvernance :
 - o Organisation de la comitologie (objets, compositions...)
 - o Modalités d'instruction

Lien avec le diagnostic

Il s'agit de **rechercher dans la documentation** :

- 1) **Les données pouvant influencer la définition des objectifs**, donc les données (quantitatives ou qualitatives) :
 - ⇒ a/ permettant de **décrire la situation au regard de la priorité concernée**
 - ⇒ b/ permettant de **décrire l'évolution de cette situation**
- 2) **Les données pouvant influencer la définition des modalités opératoires** des programmes.
 - o Critères éligibilité, exceptions/cas particulier, bonification taux de soutien...
 - o Actions complémentaires : compensatrices, stimulatrices
 - o Gouvernance :
 - o Organisation de la comitologie (objets, compositions...)
 - o Modalités d'instruction
 - o Partenaires à associer

Point sur les données chiffrées recherchées (indicateurs)

- Pas de valeur absolue (sauf cas particulier), que des proportions et évolutions (ex. % pop) ;
- Si les valeurs sont anciennes (avant 2008), le mentionner/stocker, et valider par la suite si l'enjeu correspondant est maintenu ou non (entretien ?) – la durée de validité dépend du domaine (des données peu sensibles dans le temps restent utiles) ;

- Relever les données, le choix de les conserver ou non pourra être fait par la suite ;
- Priorité aux données comparées (nationales/UE) qui identifient/justifient un enjeu régional propre.

2.3. Déclinaison spécifique pour chaque PT

Développement durable

1) Définition - Champ

Rapport Bruntland, 1987

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Glossaire Europa

Le développement durable est un processus qui vise à concilier le développement économique et la protection des équilibres sociaux et environnementaux.

L'intégration des questions environnementales dans la définition et dans la mise en œuvre des autres politiques européennes (énergétique, de la recherche, industrielle, agricole, etc) est essentielle pour atteindre l'objectif de développement durable. Ce principe a été introduit par le traité de Maastricht et le sommet de Cardiff, en 1998, a posé les bases d'une action coordonnée sur le plan européen.

Par la suite, en mai 2001, l'UE a adopté une stratégie en faveur du développement durable. Celle-ci a été révisée en 2006 afin de remédier aux lacunes constatées et de lui donner une nouvelle impulsion. Le partenariat mondial pour le développement durable, adopté par la Commission en 2002, lui a, par ailleurs, conféré une dimension externe.

Désormais, le traité de Lisbonne inscrit le développement durable parmi les objectifs poursuivis par l'Union européenne (article 3 § 3 du traité sur l'Union européenne).

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie

C'est une clé d'entrée sur le site Web du Ministère, avec une stratégie nationale 2010-2013 et 9 défis :

- Une consommation et une production durables
- Société de la connaissance
- Gouvernance
- Changement climatique et énergies
- Transport et mobilité durables
- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Démographie, immigration, inclusion sociale
- Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

2) Guide de questionnaire PT « développement durable » / thème traité

1. Le thème traité se préoccupe-il de développement durable ? Les dynamiques d'évolution qui le caractérise vont-elles dans un sens de durabilité ?
2. Qu'est ce qui en témoigne dans le diagnostic : la situation régionale, les champs d'action du thème, les pistes de travail, les actions menées, les orientations prises, etc. ? *Ex. situation ou action durable ou réversible ? conduite d'agenda 21 ? innovation qui vise à substituer une solution durable et réversible à une situation antérieure ?*
3. Qu'est ce qui en témoigne dans les manières de faire des acteurs (à l'interne de leur institution ou en relation avec d'autres acteurs) – dans la gouvernance, dans les

partenariats, etc. ? Ex. démarche durable dans les institutions ? partenariat qui évite le gaspillage ?

- Quels enjeux retenir pour la priorité transversale par rapport au thème traité ?

Protection de l'environnement

1) Définition - Champ

Glossaire Europa

La politique de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement se fonde sur l'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elle vise la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, ainsi que la protection de la santé des personnes. Elle s'attache également à l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles. Enfin, elle contribue à la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, en particulier la lutte contre le changement climatique.

La politique environnementale est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, de correction à la source et de «pollueur-payeur».

Le sixième programme d'action pour l'environnement, adopté en 2002, définit les priorités et les objectifs de la politique environnementale européenne jusqu'en 2010. Il se concentre sur quatre domaines d'action prioritaires : le changement climatique, la biodiversité, l'environnement et la santé ainsi que la gestion durable des ressources et des déchets. Il est complété par sept stratégies thématiques qui portent sur les domaines suivants : la pollution atmosphérique, les déchets, l'environnement marin, les sols, les pesticides, les ressources naturelles et l'environnement urbain.

En trente ans, l'action environnementale européenne est passée d'une approche corrective visant certains problèmes spécifiques à une approche plus transversale, préventive et intégrée. La notion de « développement durable » a été inscrite dans les objectifs de l'Union par le traité d'Amsterdam et l'intégration de la protection de l'environnement a été renforcée dans les autres politiques communautaires

La possibilité pour un État membre d'appliquer des normes plus strictes que les normes harmonisées a été facilitée, dès lors qu'elles sont compatibles avec le traité et communiquées à la Commission.

2) Guide de questionnement PT « protection de l'environnement » / thème traité

1. Le thème traité a-t-il un impact important sur la protection de l'environnement ? Et notamment sur les aspects suivants : *eau et milieu aquatique (ressource en eau, assainissement, lutte contre la pollution, cours d'eau, économie d'eau, etc.), biodiversité (faune et flore), paysage (intégration, etc.), gestion des déchets (tri, recyclage, etc.)*
2. Qu'est ce qui en témoigne dans le diagnostic : la situation régionale, les champs d'action du thème, les pistes de travail, les actions menées, les orientations prises, etc. ?
3. Qu'est ce qui en témoigne dans les manières de faire des acteurs (à l'interne de leur institution ou en relation avec d'autres acteurs) – dans la gouvernance, dans les partenariats, etc. ? Ex. *charte ou partenariat dans certains domaines (industrie, agriculture, etc.) pour la protection de l'eau ?*

- Quels enjeux retenir pour la priorité transversale par rapport au thème traité ?

Lutte et adaptation au changement climatique

1) Définition - Champ

Glossaire Europa

Définition incluse dans la précédente

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie

Effet de serre et changement climatique constitue une sous-clé d'entrée de l'entrée « Energie, Air et Climat » sur le site Web du Ministère. Les changements climatiques peuvent être attribués aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère, et à des causes naturelles.

Exprimée dès 1995 dans des plans d'actions, puis définie de manière intégrée dans le Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (2000), la politique Climat de la France, reposant sur ses deux piliers que sont l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation, s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable publiée en juin 2003 et actualisée en mars 2005.

La politique Climat est traduite dans le « Plan Climat 2004-2012 », qui est le plan d'action de la France pour respecter ses engagements au titre du protocole de Kyoto. Ce plan climat est révisé tous les deux ans en application de l'article 2 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005.

2) Guide de questionnement PT « changement climatique » / thème traité

1. Le thème traité a-t-il une influence potentiellement importante sur la lutte et/ou l'adaptation au changement climatique ? Et notamment sur les aspects suivants : *émission de GES (CO₂, méthane), secteurs émetteurs (transport, agriculture, résidentiel, industrie, etc.), bilan carbone, PCET, énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.), transport collectif ?*
 2. Qu'est ce qui en témoigne dans le diagnostic : la situation régionale, les champs d'action du thème, les pistes de travail, les actions menées, les orientations prises, etc. ?
 3. Qu'est ce qui en témoigne dans les manières de faire des acteurs (à l'interne de leur institution ou en relation avec d'autres acteurs) – dans la gouvernance, dans les partenariats, etc. ? *Ex. le fait que les émissions de GES agricoles soient surreprésentées en BzH influence-t-il les relations entre les partenaires (mise en place de chartes, ...) ?*
- ⇒ Quels enjeux retenir pour la priorité transversale par rapport au thème traité ?

Efficacité énergétique

1) Définition - Champ

Glossaire Europa

Le traité instituant la Communauté européenne ne prévoit pas de base juridique spécifique pour la politique communautaire de l'énergie. Ses fondements restent liés au traité Euratom et à quelques dispositions dispersées dans les chapitres « marché intérieur » et « environnement ».

L'article 4 du traité sur l'Union européenne (TUE) prévoit désormais un partage de compétence entre les États membres et l'Union européenne dans ce domaine.

La politique de l'Union devra (art 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union):

- assurer le fonctionnement du marché de l'énergie;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans l'Union;
- promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables;

- promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques.

Cette nouvelle compétence de l'Union permettra de poursuivre de manière plus efficace un processus commencé en 2006 par la présentation d'un livre vert sur une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable. Ce livre vert s'est traduit par l'adoption d'un plan d'action global dans le domaine de l'énergie pour la période 2007 - 2009 dont les trois axes principaux sont:

- l'accroissement de la sécurité énergétique;
- le maintien de la compétitivité des entreprises en leur donnant accès à une énergie abordable;
- la lutte contre le changement climatique.

Plusieurs programmes ont été lancés afin de soutenir les actions menées en vue de mettre en œuvre ces objectifs. Ainsi le programme « Énergie intelligente - Europe », du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP) (2007-2013), offre un soutien financier communautaire à la réalisation des objectifs dans le domaine de l'énergie durable.

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

L'efficacité énergétique est une priorité de la politique énergétique française. Des mesures adoptées dans le cadre du Grenelle et des mesures additionnelles décidées lors de la Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique en juin 2011.

Le premier plan d'action en matière d'efficacité énergétique de la France a été transmis à la Commission Européenne en février 2008 et un deuxième en juin 2011.

2) Guide de questionnement PT « efficacité énergétique » / thème traité

1. Le thème traité présente-t-il un potentiel de progression important en matière d'efficacité énergétique ? En particulier au regard des éléments suivants : *économie d'énergie, performance énergétique des bâtiments (démarche HQE, label THPE, maison passive, éco matériau, etc.), produits de consommation (label qualité énergétique, lampe, électroménager, etc.), cogénération (production simultanée de 2 énergies dans un même processus)*
2. Qu'est ce qui en témoigne dans le diagnostic : la situation régionale, les champs d'action du thème, les pistes de travail, les actions menées, les orientations prises, etc. ?
3. Qu'est ce qui en témoigne dans les manières de faire des acteurs (à l'interne de leur institution ou en relation avec d'autres acteurs) – dans la gouvernance, dans les partenariats, etc. ? *Ex. est-ce qu'on forme les professionnels du bâtiment à la conception de bâtiment économe en énergie ?*

- ➔ Quels enjeux retenir pour la priorité transversale par rapport au thème traité ?

Prévention et gestion des risques

1) Définition - Champ

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

C'est une clé d'entrée sur le site Web du Ministère : « Prévention des risques ».

2) Guide de questionnement PT « gestion des risques » / thème traité

1. Le thème traité participe-t-il à générer des risques importants ? Est-il particulièrement soumis à certains risques ? Sont ici concernés : *les risques naturels (inondation, mouvement de terrain, littoral, feu de forêt, sismique), les risques technologiques (nucléaire, matières dangereuses, sites pollués, SEVESO, ICPE), les risques sanitaires, la gestion des déchets spéciaux, etc.)*

2. Qu'est ce qui en témoigne dans le diagnostic : la situation régionale, les champs d'action du thème, les pistes de travail, les actions menées, les orientations prises, etc. ?
 3. Qu'est ce qui en témoigne dans les manières de faire des acteurs (à l'interne de leur institution ou en relation avec d'autres acteurs) – dans la gouvernance, dans les partenariats, etc. ? Ex. modalités d'information de la population (convention d'Arrhus)
- ⇒ Quels enjeux retenir pour la priorité transversale par rapport au thème traité ?

Egalité des chances

1) Définition – Champ

Glossaire Europa

L'égalité des chances est un principe général dont les deux aspects sont *l'égalité de traitement entre les personnes* et *l'égalité entre les hommes et les femmes*. Il a vocation à s'appliquer à tous les domaines, notamment la vie professionnelle, l'éducation, l'accès aux soins de santé, aux biens et aux services.

ONISEP

« Le principe d'**égalité des chances** est une exigence qui veut que le statut social des individus d'une génération ne dépende plus des caractéristiques morales, ethniques, religieuses et, surtout, financières des générations précédentes. C'est refuser que l'origine sociale des parents détermine l'avenir des enfants ».

André Comte-Sponville - Guide républicain (2004) (philosophe français et membre du Comité consultatif national d'éthique depuis mars 2008)

L'égalité des chances est une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent des "mêmes chances", des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu de naissance, de leur conviction religieuse, d'un éventuel handicap...

Allant plus loin que la simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à favoriser des populations qui font l'objet de discrimination afin de leur garantir une équité de traitement. Elle implique que les écarts liés au milieu d'origine soient neutralisés.

2) Guide de questionnement / thématique traitée

- 1) Les différentes composantes de la population régionale sont-elles à égalité dans le champ de la thématique traitée / problématiques abordées ?
⇒ si non, quels éléments de diagnostic le montre ?
 - 2) Des actions *en faveur de publics spécifiques* (au-delà d'action visant à assurer l'égalité de traitement => équité dans les effets recherchés) sont-elles nécessaires ?
⇒ si oui, quels éléments de diagnostic le justifient ? pour quels publics ?
- ⇒ In fine : quels enjeux retenir sur la PT / thématique traitée ?

3) Données chiffrées recherchées (indicateurs)

- Publics spécifiques, liés :
 - au genre (Cf. égalité H/F ci-après)
 - à l'âge (jeunes, étudiants, personnes âgées, immigrés)
 - aux zones sensibles, ou plus largement géographique (infrarégional) (*croisement ici avec approche territoriale*)
 - à l'origine sociale, ou culturelle
 - à la situation d'emploi...
 - voire croisement entre les critères précités

Egalité Homme-Femme

1) Définition - Champ

Synthèse glossaire Europa et plaquettes FSE

La notion d'égalité Homme-femme est une déclinaison de celle d'égalité des chances, appliquée au genre.

La stratégie européenne de mise en œuvre de la politique d'égalité repose sur une double approche associant à partir d'un état des lieux de la situation des femmes et des hommes :

- o une démarche intégrée ou transversale qui vise à identifier et à prendre en compte systématiquement les besoins et les situations des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques
- o une démarche spécifique qui consiste à développer des actions ciblées à destination des femmes pour résorber les inégalités constatées

L'égalité entre les femmes et les hommes vise directement essentiellement les domaines économique et professionnel (objectifs prioritaires 2010-2015, confirmés par la nouvelle stratégie Europe 2020)

- Indépendance économique (formation, VAE, crèche/petite enfance, logement, transport...)
- Egalité de rémunération
- Egalité dans l'accès à la prise de décision
- Egalité dans l'accès à l'entrepreneuriat

2) Guide de questionnement

Voir « égalité des chances »

3) Données chiffrées recherchées (indicateurs)

- Données sexuées (H/F)
- Eventuellement détaillé (âge, filières...)

Lutte contre les discriminations

1) Définition – Champ

La notion de discrimination croise en partie celle d'égalité des chances, les approches ne sont pas clairement distinctes, le vocabulaire fréquemment croisé entre les concepts.

- l'égalité des chances est un *principe* généraliste et vise à rectifier une situation « individuelle » défavorable (familiale, sociale...)
- la non discrimination est plutôt une *vigilance / loi* et vise des « groupes » (catégories)

Glossaire Europa

Rappelle le principe de « non-discrimination » selon une liste de critères précise (Cf. ci-après).

HALDE

"Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi dans un domaine visé par la loi. Elle peut être directe, si l'inégalité se fonde sur un caractère prohibé, ou indirecte, lorsqu'une règle, une pratique ou un critère apparemment neutre a un effet défavorable sur un groupe visé par un critère de discrimination."

Critères prohibés : L'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, l'opinion politique, l'activité syndicale ou mutualiste, les convictions religieuses, l'apparence physique, les caractéristiques génétiques, le patronyme, l'état de grossesse, l'état de santé, le handicap

Domaines visés par la loi : Emploi, Logement, Education, Service public, Biens et services

La lutte contre les discriminations vise principalement :

- Les pratiques ou critères prohibés par la loi ;
- L'indépendance économique (formation, crèche/petite enfance, logement, transport... = globalement l'accès aux services) ;
- L'entrepreneuriat (en particulier l'accès au financement et aux appuis techniques) ;
- Plus généralement les pratiques ou critères apparemment neutres mais qui ont un effet défavorable sur un groupe.

2) Guide de questionnement

- 1) Des actions en faveur de l'égalité de traitement sont-elles nécessaires/prioritaires ?
 - 2) Des actions en faveur de l'accès à l'information pour tous sont-elles prioritaires ?
 - 3) Des actions d'information et de sensibilisation, voire de formation des agents des administrations concernées (par les futurs programmes) sont-elles nécessaires ?
 - ⇒ si oui, quels éléments de diagnostic le justifient ?
- ⇒ In fine : quels en jeux retenir sur la PT / thématique traitée ?

3) Données chiffrés recherchées (indicateurs)

- Publics spécifiques, caractérisés par une situation de :
 - Handicap
 - Immigration
 - Personnes âgées, fragilisées (ex. chômeurs longue durée)
 - Jeunes sans formation, sans transport
- Ex. accès au crédit, à la formation, aux bâtiments publics, aux services...